

Schéma d'aménagement des berges de la Seine 2022

du Département
des Hauts-de-Seine



www.w.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Ce document s'inscrit dans l'affirmation du Département des Hauts-de-Seine à mener une politique de l'eau intégrée s'appuyant d'une part sur ses compétences propres visant à la protection de l'environnement (assainissement départemental, stratégie nature) et d'autre part sur le partenariat avec les communes et l'ensemble des acteurs du fleuve, institutionnels, économiques et associatifs.

Il a pour objectif d'offrir aux alto-séquanais un cadre de vie correspondant à leurs attentes en lien avec le milieu naturel exceptionnel que constitue la Seine, dans un modèle de mixité d'usages partagés et équilibrés autour du fleuve.

Le présent cahier traite plus spécifiquement de l'aménagement des berges de la Seine.

Il s'inscrit dans la continuité de la politique menée par le Département depuis 2006, tout en amorçant une nouvelle dynamique, un nouveau cycle dans la reconquête des berges de Seine, prenant en compte les évolutions du territoire, les nouveaux enjeux environnementaux, économiques, ainsi que les pratiques et attentes émergentes des habitants.

Ainsi, il recense, dans un premier temps, les qualités existantes et les remarquables opportunités paysagères, d'usages, d'appropriations et écologiques du territoire, afin d'éclairer les décisions programmatiques et concilier au mieux la nécessaire mixité fonctionnelle des berges de Seine.

Il propose, dans un second temps, un programme d'intervention partenarial actualisé pour les prochaines années décliné en « fiches actions ».



TABLE DES MATIÈRES

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA SEINE – 2022

I. RETOUR SUR LES ORIENTATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLES DE LA SEINE ET DE SES BERGES DE 2006	.7		
A. LE CONTEXTE	.8		
B. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU SCHÉMA DE 2006	.12		
C. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUES PAR LE SCHÉMA DES BERGES DE 2006	.15		
II. BILAN 2022 DES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS	.17		
III. IDENTIFICATION DES USAGES ET DES RICHESSES DU PAYSAGE - DÉTERMINANTS DES BORDS DE SEINE	.31		
A. GÉOGRAPHIE ET GRAND PAYSAGE	.31		
B. BIODIVERSITÉ ET ARMATURE VÉGÉTALE	.42		
C. PAYSAGE HYDRAULIQUE (PORTS, ESCALES, ACTIVITÉS NAUTIQUES, BAIGNADE)	.48		
D. ACCESSIBILITÉ DU FLEUVE (CHEMINEMENTS PIÉTONS ET CYCLABLES, FRANCHISSEMENTS, MOBILITÉ MULTIMODALE)	.54		
E. DYNAMIQUES DE PROJET (RENOUVELLEMENTS URBAINS, PROJETS ET OPÉRATIONS SUR LA SEINE)	.62		
F. ATTRACTIVITÉ ET PATRIMOINE (ÉQUIPEMENTS PUBLICS, VALLÉE DE LA CULTURE, PÉPITES ARCHITECTURALES)	.66		
G. SYNTHÈSE CRITIQUE ET SENSIBLE – OÙ INTERVENIR ?	.74		
IV. ENJEUX ACTUALISÉS POUR LA RECONQUÊTE DES BERGES DE SEINE	.79		
A. ACHEVER ET DIVERSIFIER LES ITINÉRAIRES DE LA PROMENADE BLEUE, AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU FLEUVE	.82		
A.1. Une Promenade bleue constituée de plusieurs nouveaux itinéraires		A.3. Fleuve et ville connectés	
A.2. Un objectif de continuité avec des secteurs à prioriser		A.4. Un parcours accessible à tous	
		B. LES BERGES DE SEINE : UNE OPPORTUNITÉ DE NATURE DE PROXIMITÉ	.91
		B.1 Offrir aux citoyens l'accès à une nature de proximité et au grand paysage de plaine fluviale	
		B.2 Concevoir des aménagements (re)conciliant urbanité et nature	
		C. REDÉCOUVRIR LA SEINE À TRAVERS DE NOUVEAUX USAGES	.95
		C.1. Créer les conditions propices à la convivialité et à l'expression de la culture	
		C.2. Accompagner le développement du tourisme sur la Seine, en lien avec les grands équipements culturels	
		C.3. Favoriser la réappropriation du fleuve à travers la pratique sportive	
		C.4. La baignade en Seine, l'étape ultime de la réappropriation du fleuve par les habitants	
		D. CONTRIBUER À L'ADAPTATION DES VILLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	.99
		D.1. Aménager des lieux tenant compte du caractère naturellement fluctuant du fleuve	
		D.2. Imaginer des projets contribuant à limiter les inondations	
		D.3. Valoriser l'oasis de fraîcheur naturel de la Seine en période de canicule	
		E. ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES ET LOGISTIQUES POUR VALORISER LE PAYSAGE ET GARANTIR UNE MIXITÉ D'USAGES DE LA SEINE	.102
		V. PROGRAMME D'INTERVENTION	.105
		A. LE TEMPS DE L'ACTION : PRÉFIGURER - CONFORTER - AMÉNAGER	.106
		B. UNE DIVERSITÉ DE LIEUX À INVESTIR	.107
		C. LE DÉTAIL DES PISTES EXPLORÉES, SITE PAR SITE	.110
		VI. CONCLUSION	.223

**RETOUR SUR LES
ORIENTATIONS DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT
ET
DE GESTION DURABLES
DE LA SEINE ET DE
SES BERGES
DE 2006**



A. LE CONTEXTE

Le schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges est issu des Etats Généraux initiés en 2004. Un des objectifs était de relier les espaces de nature entre eux, et de permettre aux habitants des Hauts-de-Seine de se trouver à moins de 15 minutes à pieds de l'un d'eux. Ainsi, la Promenade bleue, axe prioritaire de ce projet, avait pour ambition de permettre d'accéder à 39 km de berges dans un premier temps, puis à terme aux 66 km sinuant sur son territoire.

Le schéma adopté en 2006 vise à rendre la Seine aux habitants, faire du fleuve un vecteur d'attractivité du territoire et construire un projet commun qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable par une prise de conscience des conséquences liées au changement climatique.

Ce schéma a fait l'objet d'une large concertation auprès des communes, mais également des gestionnaires du domaine public fluvial (DPF), sur

le domaine desquels se concrétisent les aménagements : Voies Navigables de France (VNF) et HAROPA PORT.

Le territoire, et ses 66 km de berges, a été cartographié en quatre grands paysages fluviaux, dont les traitements en terme d'aménagement devaient en conséquence différer, les enjeux étant spécifiques pour chacun d'entre eux :

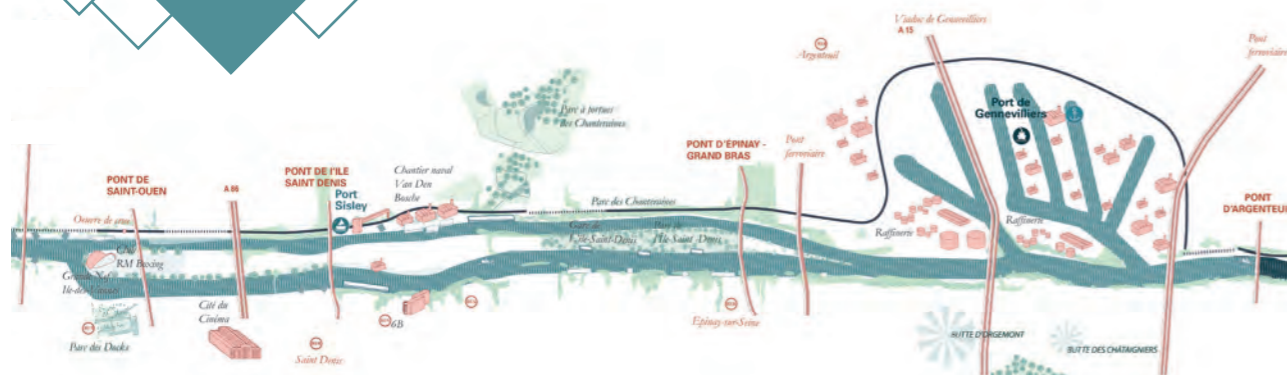
• LE VAL DE SEINE



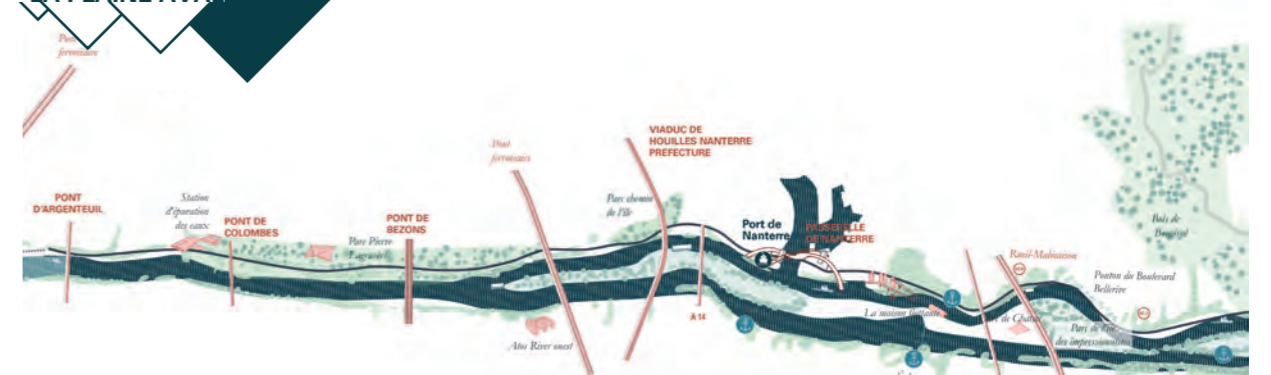
• LA SEINE URBAINE



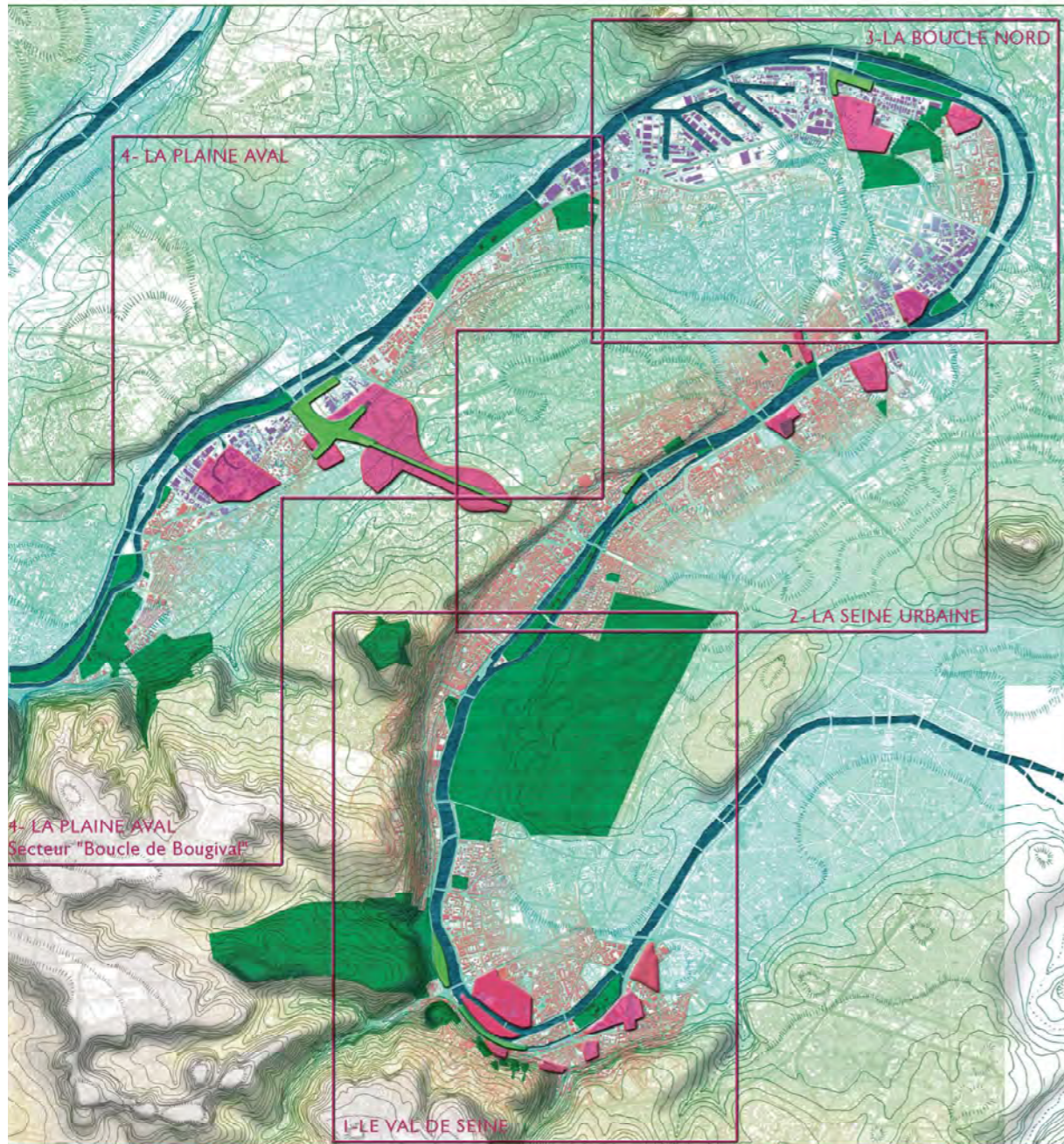
• LA BOUCLE NORD



• LA PLAINE AVAI



LES 4 PAYSAGES FLUVIAUX DE LA SEINE ALTO-SÉQUANAISE



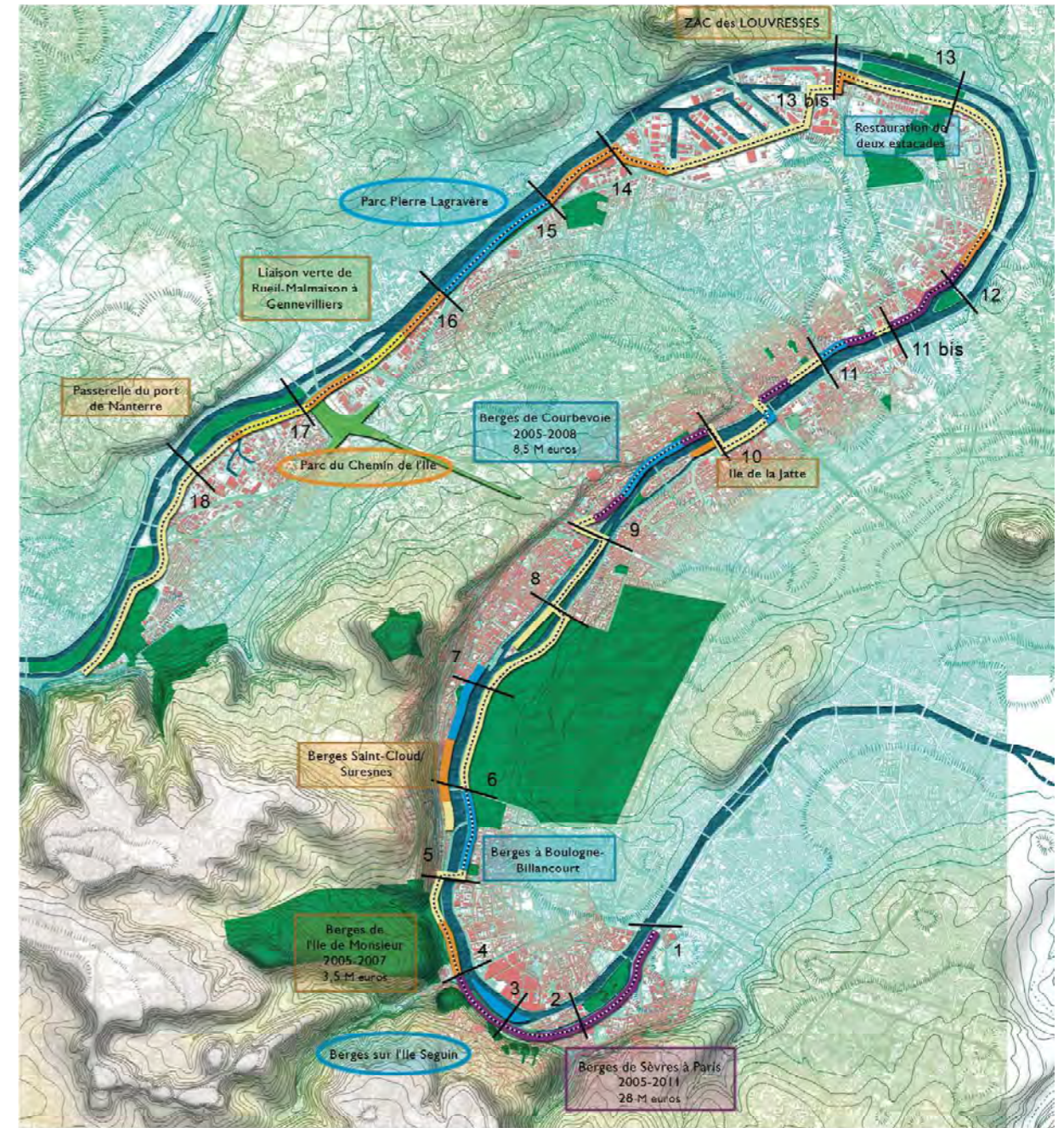
Pour chaque secteur, des enjeux et des perspectives d'aménagement ont été définis afin de poser les bases d'une cohérence d'aménagement au sein des études de faisabilité ultérieures, puis dans la définition des programmes d'aménagement opérationnels.

Une programmation pluriannuelle a été proposée à l'assemblée départementale du 9 février 2006 pour l'aménagement d'une promenade continue de 39 km le long des berges du fleuve. Une autorisation de programme de 130 M€ a été inscrite au budget départemental avec une déclinaison décennale.

En 2012, un état d'avancement de la réalisation du Schéma de 2006 a été réalisé : il reprécisait le contexte réglementaire complexe lié à l'aménagement du fleuve et de ses abords, les modalités partenariales développées avec les gestionnaires du domaine public fluvial, l'état des lieux des projets réalisés et en cours ainsi que ceux projetés à moyen et plus long terme.

Point d'étape nécessaire pour mesurer la pertinence des enjeux définis dans le Schéma de 2006, il est venu en confirmer l'opportunité et l'attente des collectivités au regard de la réussite des premiers aménagements réalisés et des études opérationnelles en cours.

PROGRAMMATION PLURIANUELLE DE LA PROMENADE BLEUE 2005-2015



Les 39 km prioritaires pour la continuité

Achèvement prévu en :	Existant ou réalisé	Coût
2005	▲	6 Millions d'euros TTC
2006-2007	▲	32 Millions d'euros TTC
2008-2009	▲	17 Millions d'euros TTC
2010-2015	▲	75 Millions d'euros TTC
	○	Autres programmes

Délimitation des fiches - actions

B. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU SCHÉMA DE 2006

Le Schéma de 2006 a défini 4 grands objectifs de développement et orientations :
le fleuve urbain, le fleuve nature, le fleuve propre et la Seine active.

LE FLEUVE URBAIN

« offrir une promenade continue et attractive aux habitants »

- Aménager un cheminement sur l'ensemble du linéaire des berges qui rééquilibre l'offre en espaces verts entre le nord et le sud du département, resserre les liens entre la ville et le fleuve, améliore le cadre de vie, valorise un patrimoine à vocation touristique.

- Ouvrir la ville sur le fleuve et retrouver une liaison visuelle et physique entre ces deux entités, en établissant notamment des circulations plus aisées et des accès au fleuve.

- Prendre en compte la Seine au sein des projets urbains comme donnée essentielle, en privilégiant une architecture de qualité et en suscitant des projets à haute valeur patrimoniale.

- Reconquérir les espaces publics par le développement de circulations piétonnes et cyclistes et la rationalisation des accès aux bateaux-logements.

- Participer à la lutte contre les inondations.

LE FLEUVE NATURE

« développer la vocation de nature de la Seine et de ses abords »

- Reconquérir de nouveaux espaces de nature en renforçant le caractère naturel des lieux déjà existant et en aménageant des sites délaissés.

- Favoriser le maintien et le renforcement de la biodiversité en préservant les milieux naturels existants, en reconstituant des habitats naturels, et en prenant en compte le fleuve en tant qu'écosystème.

- Protéger les berges à caractère naturel en les confortant via la mise en œuvre des techniques de génie végétal.

- Mettre en valeur et développer des belvédères offrant des vues sur le fleuve et les rives opposées.

- Ouvrir les parcs existants vers le fleuve.

- Mettre en place des mesures de gestion différenciée et utiliser une gamme végétale adaptée.

LA SEINE ACTIVE

« concilier les différents usages de la Seine, axe majeur de transport, voie à usage de croisières touristiques, lieu de promenade et d'aménités ».

- Améliorer l'insertion paysagère et la qualité architecturale des installations industrielles et portuaires.

- Développer les transports par voie fluviale que ce soit le transport de marchandises ou de passagers.

- Développer le tourisme fluvial.

- Développer des activités sportives nautiques et la pêche.

LE FLEUVE PROPRE

« retrouver une qualité de l'eau de la Seine »

- Affirmer la nécessaire politique de gestion des eaux pluviales à la parcelle afin de déconnecter du fleuve, par temps de pluie, le réseau unitaire d'assainissement départemental (déversoirs d'orage) pour réduire l'effet polluant des fortes pluies.

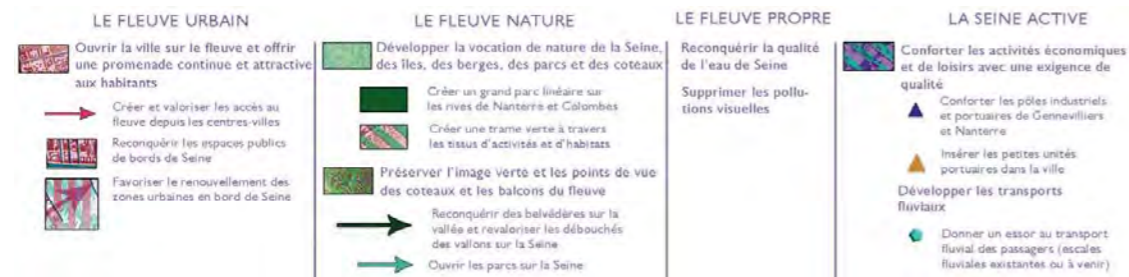
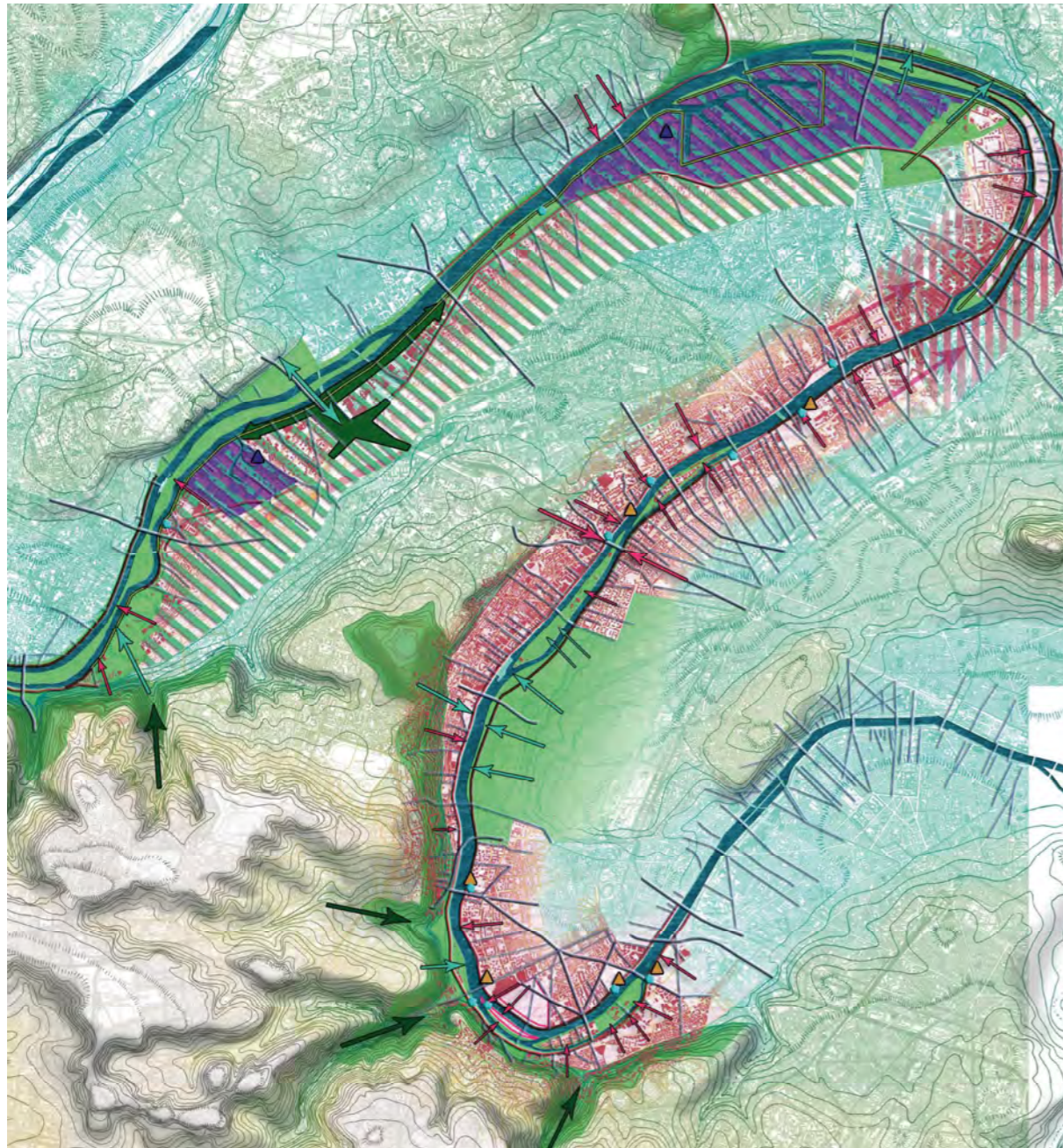
- Rendre le système départemental d'assainissement encore plus performant.

- Résorber les pollutions visuelles (déchets flottants) par l'intervention systématisée de bateaux nettoyeurs du Département le long des berges.



De ces différentes intentions, une carte a été établie permettant de localiser les secteurs et potentialités d'aménagement.

LES ENJEUX DE LA SEINE ET DE SES BERGES



C. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUES PAR LE SCHÉMA DE 2006

Le Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges de 2006, prévoit que le Département soit maître d'ouvrage délégué des travaux d'aménagement. Il dispose pour ce faire de « conventions d'occupations temporaires » (COT) délivrées par les gestionnaires du domaine public fluvial (DPF) - VNF ou HAROPA PORT -, voire des autorisations des communes si les interventions touchent le domaine public communal.

Les communes ou communautés d'agglomérations volontaires dans les projets d'aménagement situés sur leurs territoires participent financièrement aux opérations. Cette participation des collectivités est modulée en fonction de leur potentiel fiscal. Lorsqu'il s'agit de communautés d'agglomérations, le potentiel fiscal retenu est celui de la commune membre qui a le plus bas potentiel fiscal. Il en résulte, selon les cas, une participation comprise entre 20 et 30%. Ce taux s'applique sur le coût hors taxe de la maîtrise foncière, des études et des travaux.

Les projets d'aménagement de berges peuvent faire l'objet d'attribution de subvention de la part de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), au titre de la protection, restauration et gestion des écosystèmes humides et de leur biodiversité, et de la Région Ile-de-France au titre de la protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges. Le montant de subventions accordé est déduit du coût d'opération pour établir le montant de la participation communale.

En complément de la participation financière, les communes ou les communautés d'agglomérations auxquelles elles sont intégrées (qui ont été substituées dorénavant par les établissements publics territoriaux (EPT)), doivent reprendre à leur charge, la gestion des aménagements réalisés.

COMMUNES	TAUX DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE
Puteaux Neuilly-sur-Seine Courbevoie Levallois	30%
Boulogne-Billancourt Issy-les-Moulineaux Nanterre	28%
Gennevilliers Saint-Cloud Rueil-Malmaison Suresnes	26%
Clichy Sèvres Meudon	24%
Villeneuve-la-Garenne Asnières	22%
Colombes	20%

Participation des communes au financement des aménagements de berges - 2006

A cet effet, elles doivent signer, préalablement à la délivrance des COT délivrées par le gestionnaire du DPF au Département, permettant de réaliser les travaux, une convention de superposition d'affectation avec VNF ou HAROPA PORT.

Afin d'anticiper les contraintes liées à l'exploitation, un plan de gestion est établi dès la phase de conception en concertation avec les futurs gestionnaires.

Le Département reste gestionnaire des aménagements réalisés dans les parcs ou sur du foncier lui appartenant. Dans ce cas particulier, c'est la Direction des Parcs, Paysages

et Environnement qui assure la gestion future des aménagements réalisés.

II

BILAN 2022 DES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS





Depuis 2006, le Département a réalisé plus de 15 km d'aménagement des berges de Seine sur les 66 km existants sur le territoire en prenant en compte les îles, dont près de 14 km sur les 39 km de la Promenade bleue telle que définie initialement.

En considérant par ailleurs les 12 km d'aménagement des berges préexistant à l'approbation du Schéma de 2006, cela porte à 25 km le linéaire accessible de la Promenade bleue.

Les opérations emblématiques réalisées marquent désormais le paysage et ont rapproché les villes du fleuve :

- l'aménagement « Vallée Rive Gauche » sur les communes de Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux sur un linéaire de près de 4 km, qui permet aujourd'hui de relier Paris à la base nautique de l'île de Monsieur. Cet aménagement a été inauguré en 2018 à l'issue de 4 ans de travaux.

- l'aménagement des berges au droit de la base nautique de l'île de Monsieur intégrant une accessibilité aux promeneurs, la facilitation de l'accès aux activités nautiques, la consolidation des équipements nécessaires au quotidien des bateaux logements.

- l'aménagement des berges de Nanterre comprenant une forte

composante de renaturation et qui permet de relier le département à celui des Yvelines entre Rueil-Malmaison et le parc Lagravère à Colombes, offrant une promenade continue de près de 10 km.

- l'aménagement des berges à Courbevoie sur 650 m entre la base nautique de la Basse Seine (rue Ficatier) et le pont de Courbevoie constitue la 1ère phase d'un projet ambitieux, mené avec la ville afin d'assurer, malgré le très fort degré d'anthropisation des berges lié à un contexte urbain et routier dense et prégnant, une offre de promenade continue au plus près du fleuve. Cet aménagement doit se prolonger en 2ème phase jusqu'au parc de Bécon (cf. fiche action dédiée au chapitre V du présent cahier).

Ces projets, ainsi que ceux situés sur l'île de la Jatte ou Clichy, complètent aussi les opérations réalisées par les communes (Ile de Puteaux) ainsi que celles portées par d'autres acteurs (HAROPA PORT, VNF, aménagement de l'île Seguin amont...) pour offrir, si ce n'est un accès direct au fleuve empêché par une infrastructure routière ou portuaire complexe, au moins une opportunité de contournement de ces obstacles, via un itinéraire sécurisé et aménagé (Port de Gennevilliers).

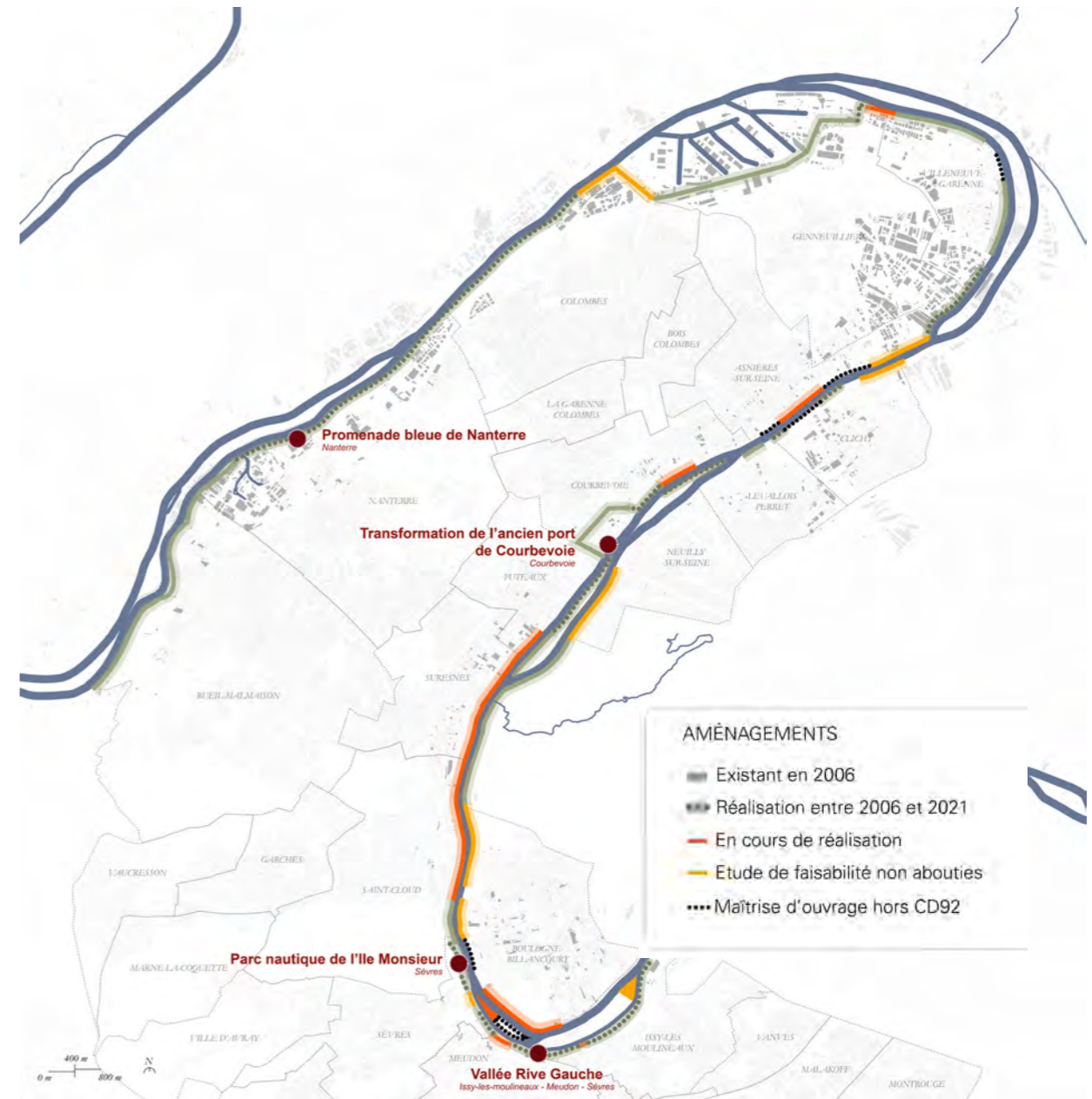
Au-delà de ces réalisations abouties, 6 km de berges ont fait l'objet d'études de faisabilité, et 9 km sont actuellement en phase d'études opérationnelles pour des démarrages de travaux à partir de 2024. Ces derniers projets sont détaillés au sein de fiches projets, consultables au chapitre V du présent cahier.



LINÉAIRE EN MÈTRES					
Tronçon	Existant en 2006	Réalisé	Projet en cours	Projet tiers en cours	Faisabilité non abouties à ce jour
GLOBAL	13050	15250	9050	3450	6350
ITINÉRAIRE INITIAL DE LA PROMENADE BLEUE	12150	13750	2500	1050	3750
Val de Seine	700	4100	400	0	1400
Vallée Rive Gauche (Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres)		3400	400		
Pont de Sèvres (Sèvres)					300
Ile de Monsieur (Sèvres)		700			
Traversée du parc de Saint-Cloud (Saint-Cloud)	700				
Quai du quatre septembre (Boulogne-Billancourt)					1100
Val de Seine, hors Promenade bleue	0	0	6550	1900	900
Pointe amont de l'île Saint Germain (Boulogne-Billancourt)					300
Ile Seguin (Boulogne-Billancourt)			800	1400	
Billancourt - Rives de Seine (Boulogne-Billancourt)			1350		
Port Legrand (Boulogne-Billancourt)				500	
Quai Le Gallo (Boulogne-Billancourt)					600
RD7 (Saint-Cloud, Suresnes)			3000		
Pont de Suresnes - Pont de Puteaux (Suresnes, Puteaux)			1400		
La Seine urbaine	750	2350	1550	850	750
Ile de Puteaux sur la Promenade bleue (Puteaux)		1500			
Du port de Courbevoie au parc de Bécon (Courbevoie)		650	650		
Quai Pasqua (Levallois-Perret)	750				
Promenade basse du pont d'Asnières (Clichy)		200			
Port Bas (Asnières)				250	
Promenade flottante (Asnières)			900		
Port Van Gogh (Asnières)				600	
Quai Aulagnier (Asnières)					750
La Seine urbaine, hors Promenade Bleue	900	1500	0	500	1700
Ile de Puteaux hors Promenade bleue (Puteaux)	900				
Quais Général Leclerc et Bourdon (Neuilly-sur-Seine)					1000
Ile de la Jatte (Neuilly-sur-Seine)		1000			
Quai de Clichy (Clichy)		500		500	
Quai Tabarly (Clichy)					700
Boucle nord	6400	1050	550	200	900
Quai Aulagnier (Gennevilliers - Villeneuve-la-Garenne)		900			
Quais d'Asnières et Alfred Sisley (Villeneuve-la-Garenne)	1450				
Port Sisley (Villeneuve-la-Garenne)				200	
Berge du parc des Chanteraines (Villeneuve-la-Garenne)	1350				
Estacade des Mariniers (Gennevilliers - Villeneuve-la-Garenne)			550		
Contournement du port de Gennevilliers (Gennevilliers)	3600				900
Berge du parc des Chanteraines (Gennevilliers)		150			
Plaine aval	4300	6250	0	0	700
Quai du petit Gennevilliers (Gennevilliers)					700
Berge au droit de l'usine du SIAAP (Colombes)		550			
Berge du parc Lagravère (Colombes)		2000			
Du pont de Bezons au parc du chemin de l'île (Nanterre)		1700			
Berge du parc du chemin de l'île (Nanterre)		1000			
Traversée du port de Nanterre (Nanterre)	800	1000			
Berges de Rueil-Malmaison (Rueil-Malmaison)	3500				

État des lieux des réalisations d'aménagement des berges en 2022

CARTE DES AMÉNAGEMENTS DE LA PROMENADE BLEUE



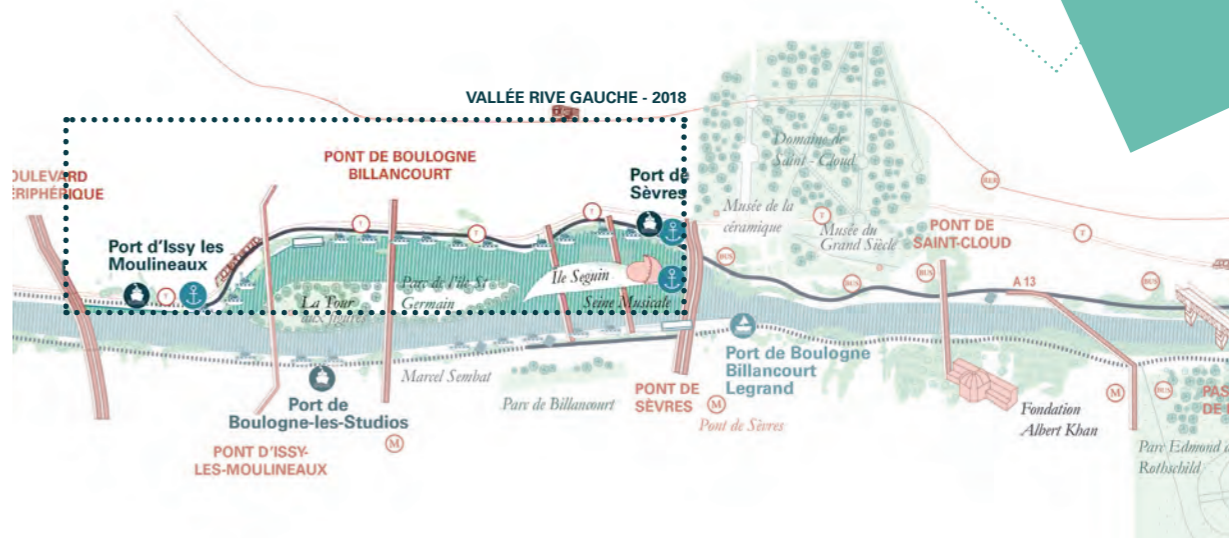
VALLÉE RIVE GAUCHE

ISSY-LES-MOULINEAUX - MEUDON - SÈVRES

DIMENSION
3.8 km

DATE DE REALISATION
2018

ENVELOPPE FINANCIÈRE
54 M€



← Ponton d'accès à la Seine et aux bateaux logements - Meudon

→ Haut-fond propice au développement de la faune aquatique

↓ Rampe de mise à l'eau pour embarcations



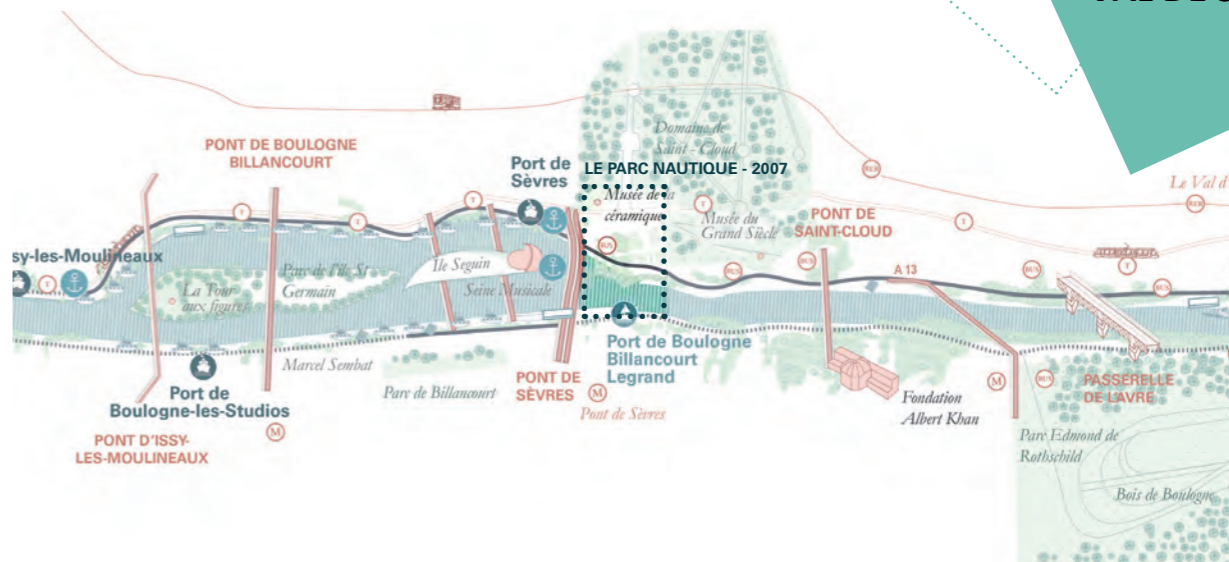
→ Promenade partagée et grande pelouse

← Cheminement en bord de Seine

↓ Intégration des bateaux logements au projet

LE PARC NAUTIQUE DE L'ILE DE MONSIEUR

SÈVRES



DIMENSION
700 m

DATE DE REALISATION
2007

ENVELOPPE FINANCIÈRE
59 M€



← Des sports nautiques dans leurs divers sites : aviron, canoë-kayak, stand-up paddle, voile...



→ Pontons de mise à l'eau

→ Rampe de mise à l'eau des embarcations

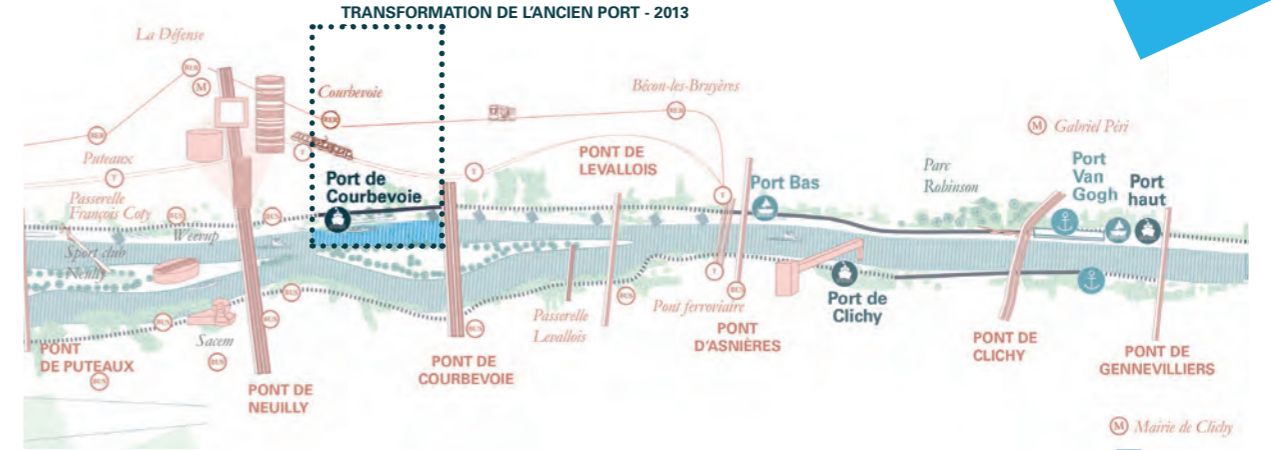
→ Un parc de 76 ha accompagne l'équipement nautique



→ Une base nautique aux airs de petit port

LA TRANSFORMATION DE L'ANCIEN PORT DE COURBEVOIE

COURBEVOIE



DIMENSION
650 m

DATE DE REALISATION
2013

ENVELOPPE FINANCIÈRE
17 M€

Passerelle permettant de relier le centre-ville de Courbevoie

Un parc urbain en bord de Seine

Un ponton sur la Seine comme lieu de convivialité

Mobilier avec vue sur la Seine

Zone de détente avec vue sur la Seine

La berge est équipée d'un parcours sportif

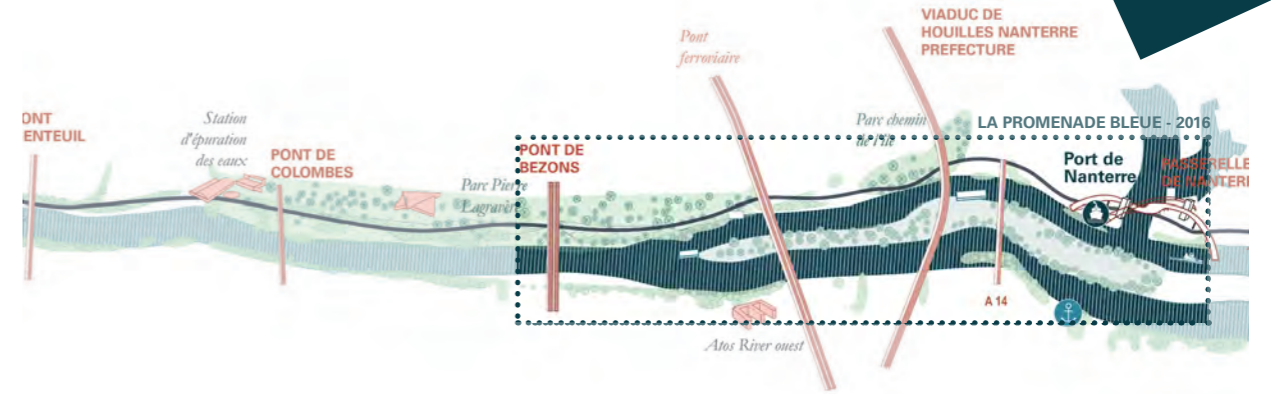
LA PROMENADE BLEUE DE NANTERRE À COLOMBES

NANTERRE

DIMENSION
2.5 km

DATE DE REALISATION
2016

ENVELOPPE FINANCIÈRE
9 M€



→ Des berges renaturées et des herbiers propices à la biodiversité

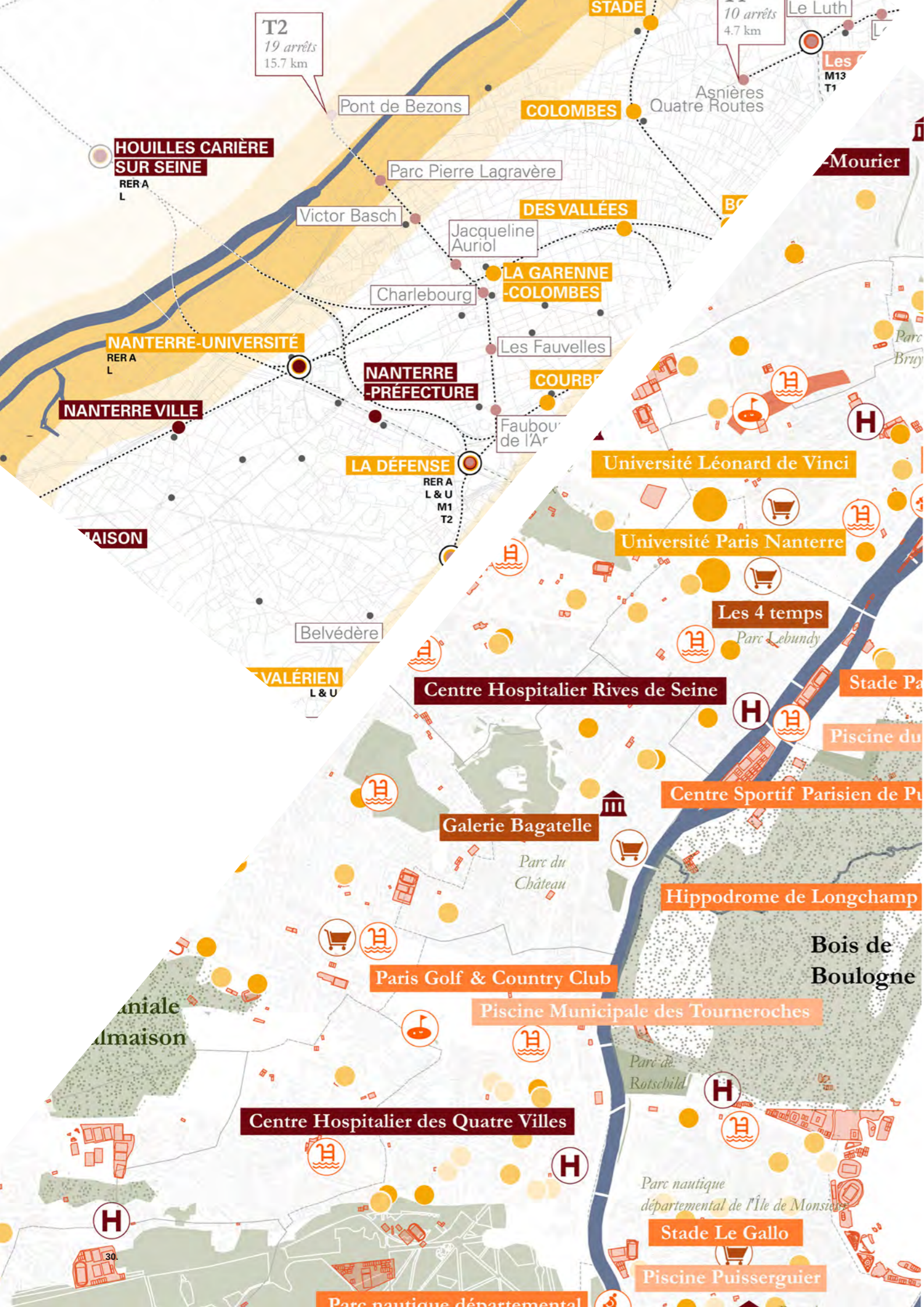
← Fonctions économiques et usages récréatifs de la Promenade bleue cohabitent

→ Passerelle au-dessus de la darse du port de Nanterre

→ Un cheminement au plus près de l'eau

← La Promenade bleue aménagée en voie verte

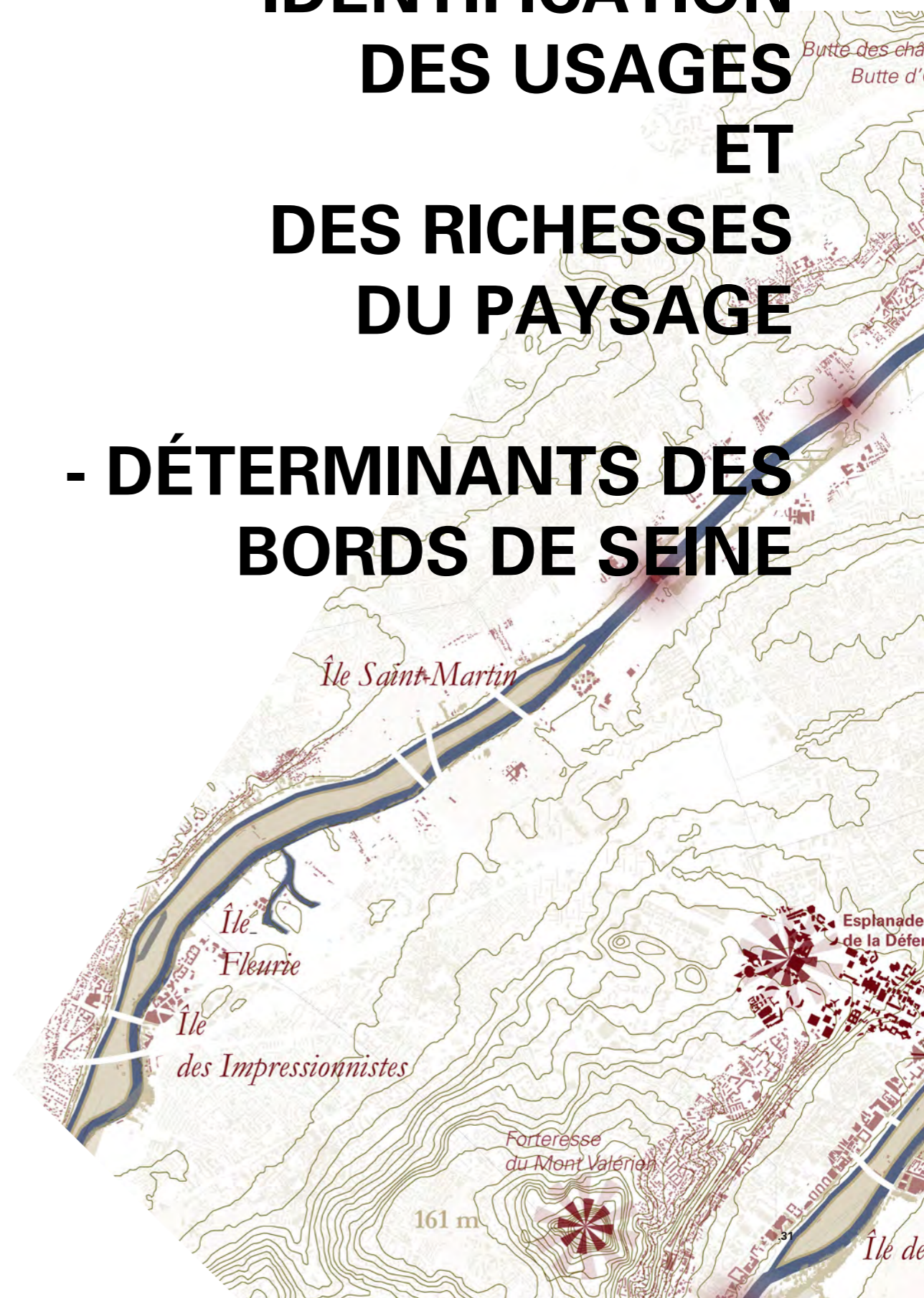
→ Transformation d'une estacade industrielle en belvédère sur l'eau



III

IDENTIFICATION DES USAGES ET DES RICHESSES DU PAYSAGE

- DÉTERMINANTS DES BORDS DE SEINE



Ce chapitre se présente tel un Atlas cartographique du paysage de la Seine alto-séquanaise autour de deux approches naturelles (paysage et biodiversité), une approche urbanistique (opérations d'aménagement et d'infrastructure portées par les collectivités et les autres opérateurs tiers), une approche déplacement (continuité des cheminements doux et franchissements du fleuve) et une approche attractivité du territoire (sur les plans culturels, touristiques et économiques).

Ces cartes et images mettent en avant les opportunités que présente chaque approche et les contraintes qu'elles peuvent engendrer pour poursuivre le projet de l'aménagement de la Promenade bleue.

Elles identifient 25 séquences paysagères qui retranscrivent les ambiances les plus prégnantes par tronçon, caractérisant chaque unité : ambiance à forte présence végétale; ambiance urbaine et connectée à la ville par des places, des parcs linéaires, des sites déjà aménagés; ambiance à forte activité économique; ambiance inféodée à une forte présence routière générant, de fait, une faible accessibilité.

Au sein de chaque séquence sont caractérisées plusieurs figures de berges, minérales ou végétales, mais de typologie très variées, en lien avec leurs configurations physiques et d'usage. Cette grande hétérogénéité participe cependant à donner une variété d'ambiances et de rapports au fleuve à souligner.

7 grandes catégories ont été définies :

A. GEOGRAPHIE ET GRAND PAYSAGE

- ÎLES ET MÉANDRES DES HAUTS-DE-SEINE
- LA SEINE : FENÊTRES SUR UN TERRITOIRE
- LES SÉQUENCES GÉOGRAPHIQUES
- LES UNITES PAYSAGÈRES DES BERGES

B. BIODIVERSITE ET ARMATURE VEGETALE

- LA TRAME BLEUE DES HAUTS-DE-SEINE
- TRAME VERTE ET BIODIVERSITÉ DES HAUTS-DE-SEINE
- CORDON VERT DES BORDS DE SEINE

C. PAYSAGE HYDRAULIQUE (PORTS, ESCALES, ACTIVITES NAUTIQUES, BAINNADE)

- FONCTIONNEMENT FLUVIAL DANS LES HAUTS-DE-SEINE
- LES ACTIVITÉS NAUTIQUES SUR LA SEINE
- POTENTIALITÉS DE BAINNADE EN SEINE

D. ACCESSIBILITE DU FLEUVE (CHEMINEMENTS PIETONS ET CYCLABLES, FRANCHISSEMENTS, MOBILITE MULTIMODALE)

- CIRCUITS MODES DOUX ET ACCÈS AUX BERGES
- LES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES

- LES FRANCHISSEMENTS
- MOBILITÉ MULTIMODALE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

E. DYNAMIQUES DE PROJET (RENOUVELLEMENTS URBAINS, PROJETS ET OPERATIONS SUR LA SEINE)

- OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN EN COURS
- OPÉRATIONS DE RÉNOVATION DE BERGES EN COURS

F. ATTRACTIVITE ET PATRIMOINE (EQUIPEMENTS PUBLICS, VALLÉE DE LA CULTURE, PÉPITES ARCHITECTURALES)

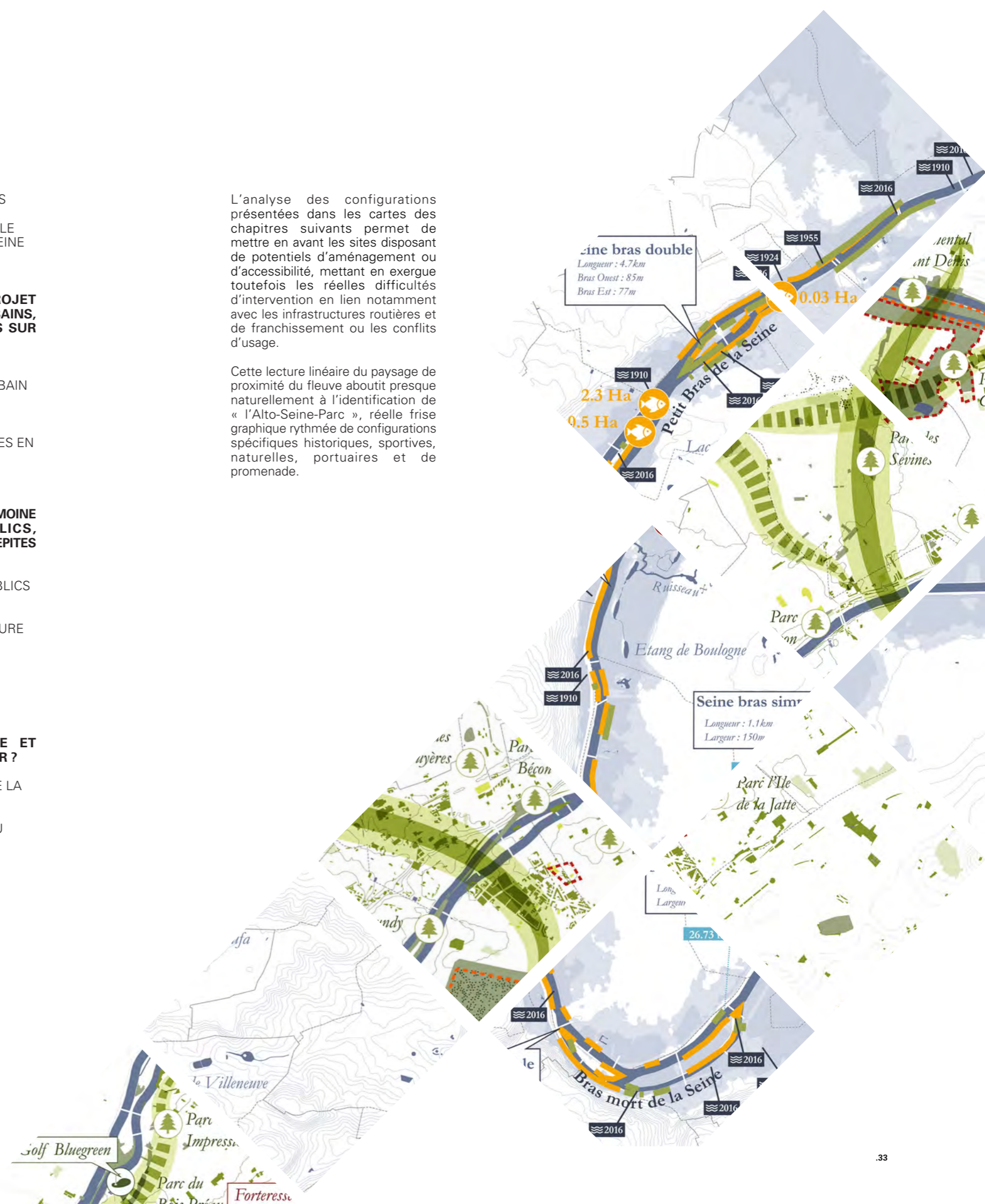
- LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ATTRACTIFS
- LA VALLÉE DE LA CULTURE
- LE LANGAGE FLUVIAL
- LES PÉPITES ARCHITECTURALES

G. SYNTHÈSE CRITIQUE ET SENSIBLE – OU INTERVENIR ?

- LES ZONES ROUGES DE LA PROMENADE BLEUE
- FIGURES CRITIQUES OÙ INTERVENIR

L'analyse des configurations présentées dans les cartes des chapitres suivants permet de mettre en avant les sites disposant de potentiels d'aménagement ou d'accessibilité, mettant en exergue toutefois les réelles difficultés d'intervention en lien notamment avec les infrastructures routières et de franchissement ou les conflits d'usage.

Cette lecture linéaire du paysage de proximité du fleuve aboutit presque naturellement à l'identification de « l'Alto-Seine-Parc », réelle frise graphique rythmée de configurations spécifiques historiques, sportives, naturelles, portuaires et de promenade.



A. GÉOGRAPHIE ET GRAND PAYSAGE

ÎLES ET MÉANDRES DES HAUTS-DE-SEINE

La Seine forme une continuité de méandres de Paris au Havre. Le territoire séquanais des Hauts-de-Seine se distingue préalablement par deux boucles: la boucle sud de Boulogne-Billancourt et la boucle nord de Gennevilliers. Ces dernières sont géo-morphologiquement liées aux coteaux qui les affleurent.

Le point culminant des Hauts-de-Seine est le Mont-Valérien, avec une hauteur de 161 mètres.

À la mesure des différents bras d'eaux, on remarque que le linéaire de Seine simple est quasiment équivalent à celui des linéaires de Seine double -par la présence des différentes îles qui viennent ponctuer le parcours-. Ainsi, la largeur de la Seine varie d'environ 35 mètres à 190 mètres, selon la présence d'îles et les secteurs.

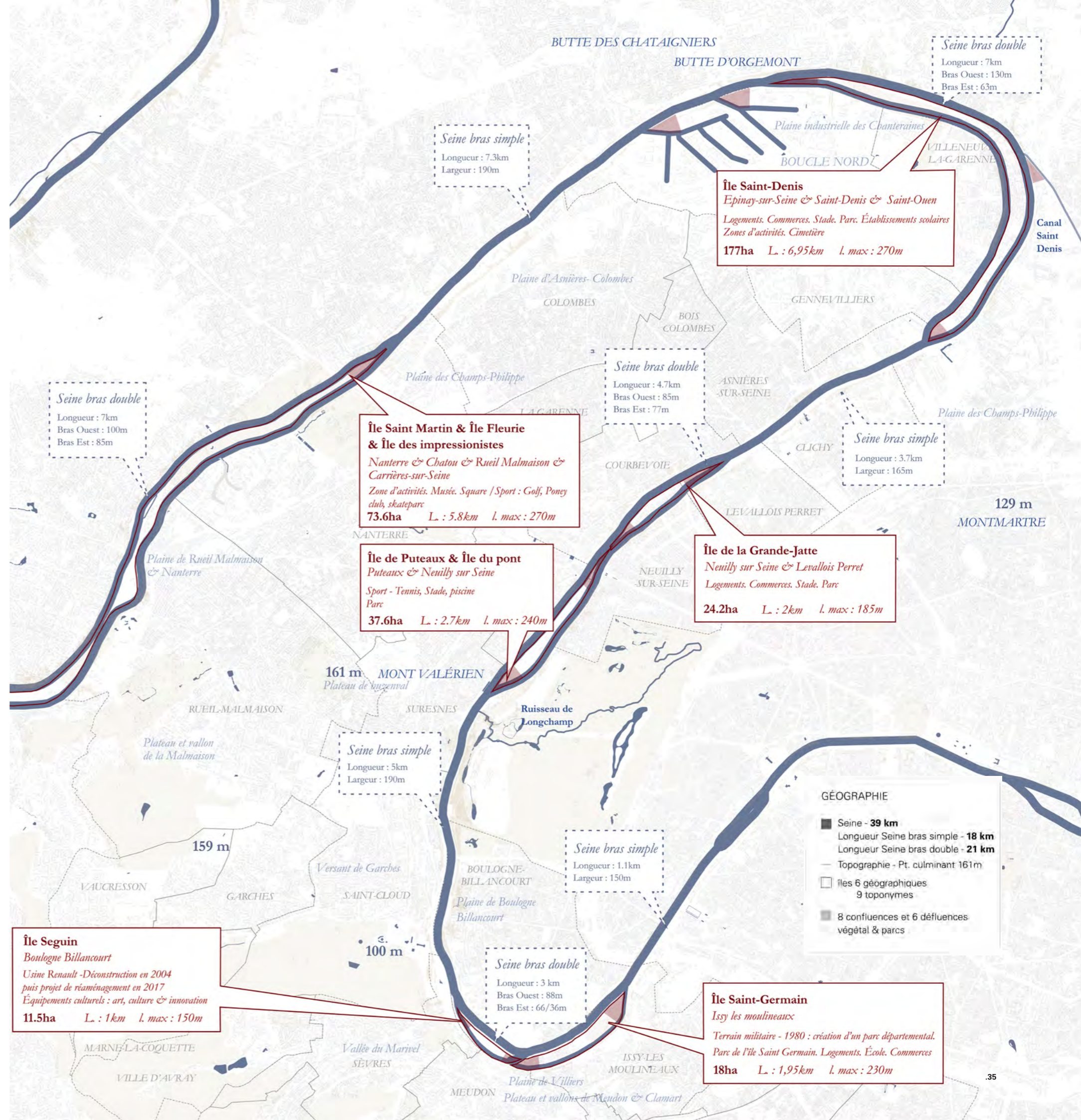
Les îles quant à elles, sont au nombre de six d'un point de vue géographique, même si la toponymie en indique en réalité neuf.

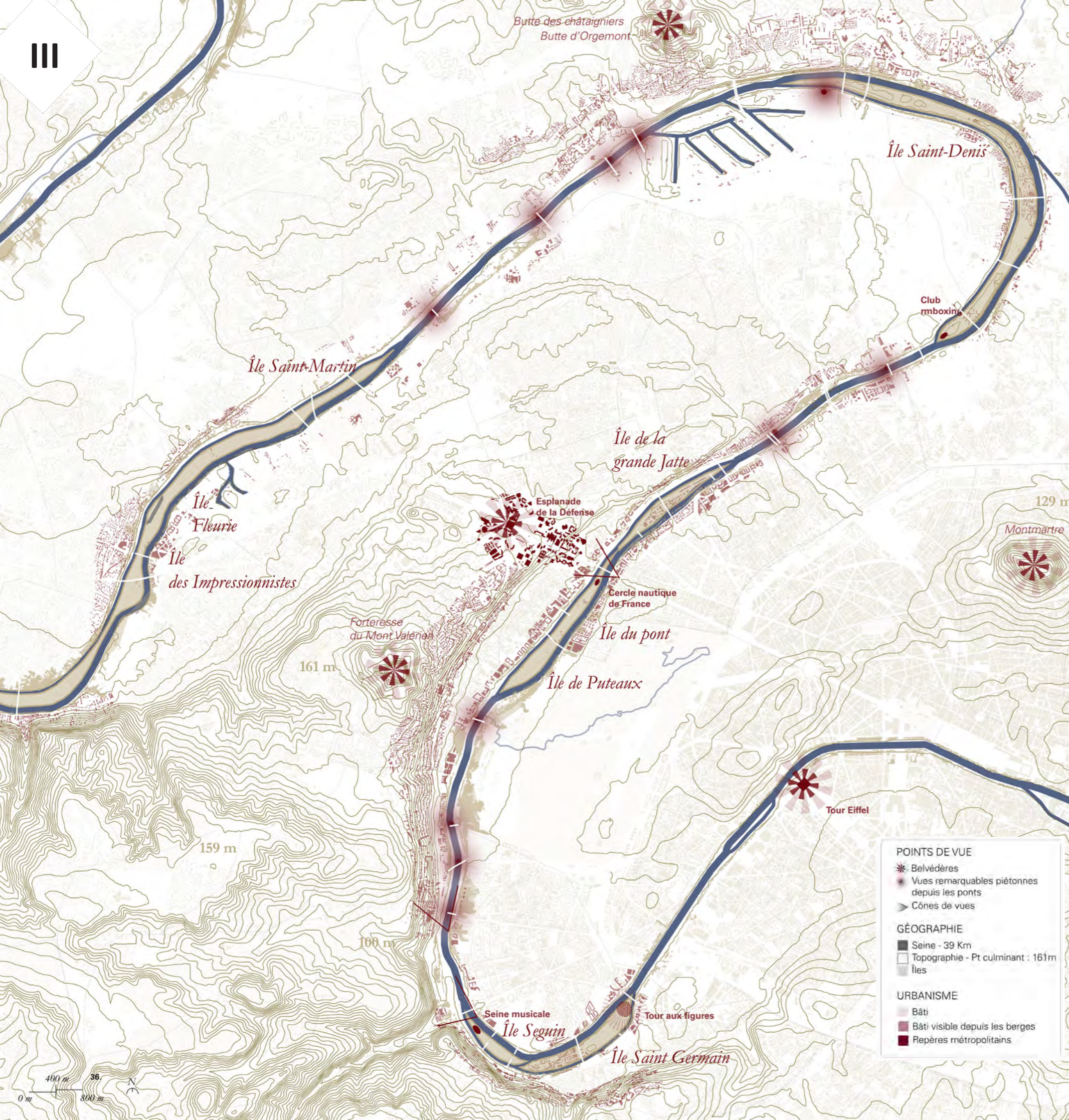
39 KM DE FLEUVE
dont 50%
du linéaire composé d'îles

14 CONFLUENCES

6 îles géographiques
9 Toponymes

POINT CULMINANT
MONT-VALÉRIEN
161 MÈTRES





A. GÉOGRAPHIE ET GRAND PAYSAGE

LA SEINE : FENÊTRES SUR UN TERRITOIRE

La largeur de la Seine, variant d'une largeur d'environ 35 mètres à 190 mètres, dresse une grande variété d'ambiances et de rapports à l'eau sur le territoire alto-séquanais.

Tout au long du parcours, les différents franchissements sur les tronçons de Seine large proposent des vues à 360° sur le lit du fleuve. Des relations de co-visibilités sont également présentes le long des coteaux, et des monts et buttes alentours. Ainsi depuis le sud du département et de la commune de Boulogne-Billancourt, on bénéficie de remarquables perspectives sur les coteaux du plateau entaillé de Châtenay-Malabry à Suresnes.

La continuité de parcours sur les berges laisse percevoir les cordons boisés qui jouxtent le fleuve, les alignements remarquables, les percées vers les différents parcs ou espaces publics, tout comme une grande variété de bâtiments qui longent la Seine.

Le quartier de la Défense, quant à lui, constitue un repère urbain emblématique, visible pleinement à mi-parcours, puis par la "skyline" qu'il offre à tout le département.

**8 POINTS
VUES 360°**

**4 BELVÉDÈRES
GÉOGRAPHIQUES À
PROXIMITÉ**

**DES VUES SUR LES
COTEAUX
À PRÉSERVER**

**LA DÉFENSE COMME
REPÈRE URBAIN**

A. GÉOGRAPHIE ET GRAND PAYSAGE

LES SÉQUENCES GÉOGRAPHIQUES

La Seine des Hauts-de-Seine se découpe initialement en quatre secteurs de visite. Le premier, le Val de Seine, est un secteur en développement croissant. C'est un secteur d'interface et de connexions à forts enjeux.

Le deuxième secteur, la Seine urbaine, est un territoire attractif dont le développement urbain a été particulièrement prononcé au 20ème siècle. Cependant, il présente des situations de franchissements complexes.

NATURE DIVERSE :

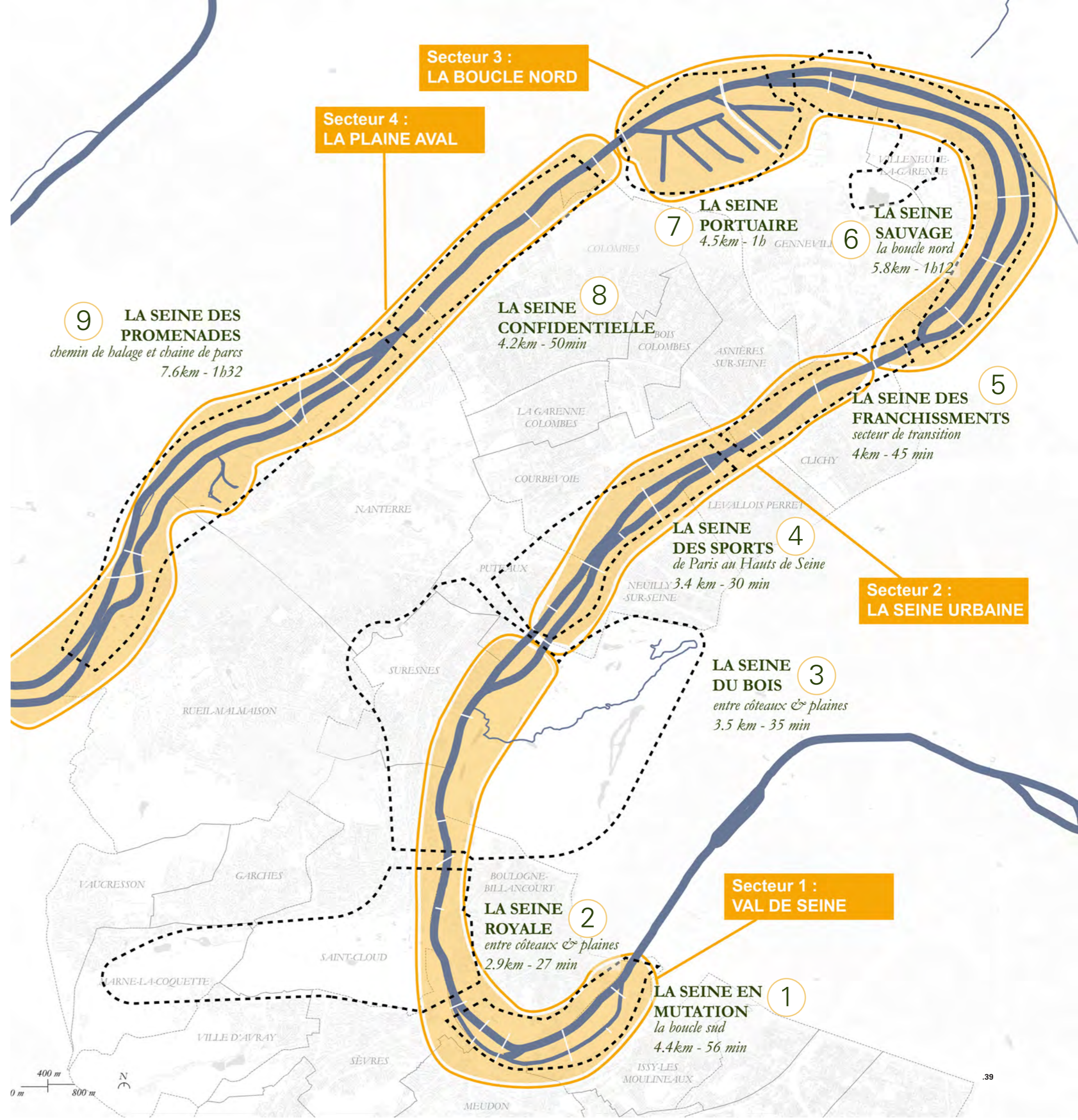
- ① Mutation
- ② Histoire
- ③ ⑥ Paysage ⑧ ⑨
- ④ ⑦ Activité
- ⑤ Ouvrage

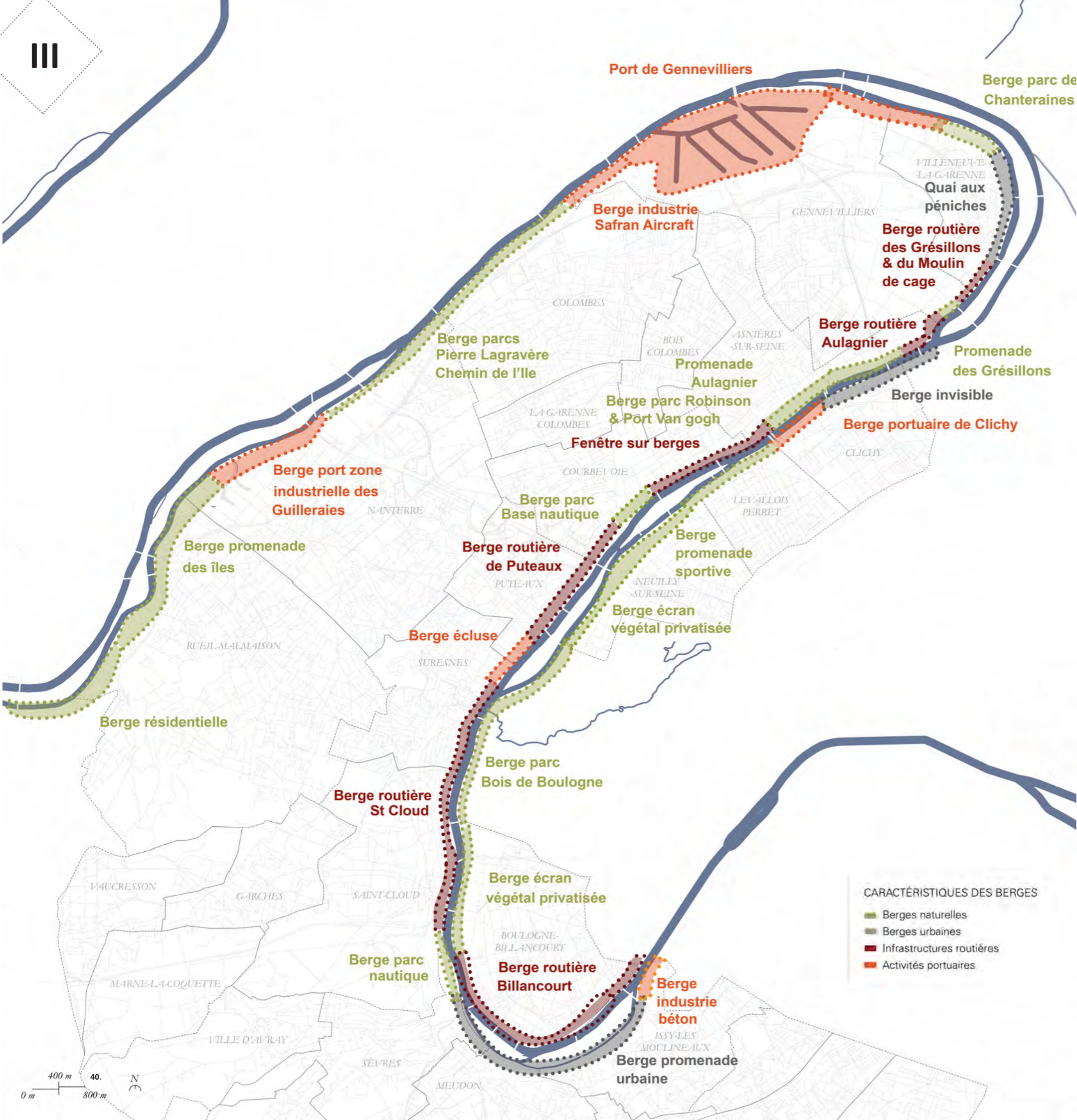
4 GRANDS SECTEURS SEGMENTÉS EN 9 SÉQUENCES GÉOGRAPHIQUES

Le troisième secteur, la boucle nord, qui semble plus délaissé, présente paradoxalement un patrimoine paysager remarquable.

Le quatrième secteur, la plaine aval, est particulièrement végétalisé et de nombreux projets ont renforcé et facilité son attractivité.

Les séquences géographiques viennent se superposer à cette première segmentation. Elles sont corrélées au grand paysage du département, croisé avec les largeurs de lit du fleuve - dont la proximité est directe -, ainsi que les caractéristiques d'urbanisation autour de ce dernier. Leurs échelles sont donc "macro", et, selon la topographie, peuvent comporter des éléments visuels situés en retrait de la Seine. Au nombre de 9 sur le territoire alto-séquanais, elles varient d'une longueur de 7,6 km pour la plus longue - la Seine des promenades, le long de Nanterre et de Rueil-Malmaison -, à 2,9 km - la Seine royale, sur Sèvres et Saint-Cloud -, correspondant respectivement à des temps de marche d'environ 1h30 au maximum, et d'environ 30 minutes au minimum.





A. GÉOGRAPHIE ET GRAND PAYSAGE LES UNITÉS PAYSAGÈRES DES BERGES

Ces unités retranscrivent les ambiances et les ressentis les plus prégnants des tronçons de la Seine.

Les berges végétales, espaces feutrés, sont celles où le «sentiment de nature» est le plus fort : la densité végétale est très présente, correspondant parfois à des bordures de parcs. Majoritairement, les continuités de parcours sur ces berges sont assurées et agréables. Les berges urbaines sont à proximité des zones aménagées où le végétal est moins dense. Les berges sont souvent accessibles et reliées par des places, des parcs linéaires ou des sites aménagés.

Les tronçons d'activités relatent d'une proximité forte avec des industries, où l'accessibilité directe avec les berges est majoritairement compromise.

Enfin, les berges infrastructures sont les zones où la voirie est la plus présente, laissant peu ou pas d'espace pour la mobilité douce. Ce sont les tronçons où la continuité de parcours n'est pas assurée.

26 SÉQUENCES
paysagères de berges

- 11 végétales
20 km
- 4 urbaines
8 km
- 6 d'activités portuaires
8 km
- 6 routières
14 km

20 KM DE BERGES NATURELLES

CARACTÉRISTIQUES DES BERGES

- Berges naturelles
- Berges urbaines
- Infrastructures routières
- Activités portuaires



B. BIODIVERSITÉ ET ARMATURE VÉGÉTALE

TRAME VERTE ET BIODIVERSITÉ DES HAUTS-DE-SEINE

En Ile-de-France, on peut répertorier plus de 490 parcs. À l'échelle des Hauts-de-Seine, on constate la présence de nombreux espaces verts, des domaines, des forêts et des bois majeurs.

Le bois de Boulogne - surface de 1800 ha - bien qu'appartenant à la ville de Paris, structure le département tant par sa fonction urbaine que son rôle écologique (lieu refuge et corridor pour la faune et la flore, milieux divers, proximité aux communes, qualité de vie, cônes de vues).

La politique des espaces naturels sensibles (ENS) mise en place depuis la loi de décentralisation de 1985 permet de préserver la qualité des sites et paysages, des milieux et habitats naturels, ainsi que les champs d'expansion des crues tout en permettant d'aménager ces espaces pour être ouverts au public. Sensible à la biodiversité, à la préservation et à la confortation de ses espaces naturels, le département compte aujourd'hui 2900 ha soit près de 16,4% du territoire, identifiés comme «nature à caractère sensible».

Les trames vertes principales traversent le département d'est en ouest, suivant par moment les vallons des coteaux du sud du département. Les corridors verts secondaires, eux, sont plus diffus à l'intérieur des communes.

TRAMES VERTES

- Trame verte principale
- Trame verte secondaire

PAYSAGE

- Forêt
- Bois
- Agriculture
- Domaines - **2 domaines**
- Parcs - **23 parcs importants**
- Squares - **93 squares**
- Jardins publics - **Environ 1400 jardins dans les Hauts-de-Seine**
- Golf - **5 golfs**
- Cimetières - **153 cimetières**
- Forteresses - **2 forteresses**

ZONES NATURELS PROTÉGÉES / REMARQUABLES

- ENS (Espaces Naturels Sensibles)
- ZNIEFF

23 PARCS PRINCIPAUX
et environ
1400 JARDINS

5 golfs

153 cimetières

93 squares

2 DOMAINES HISTORIQUES
DANS LES HAUTS-DE-SEINE

B. BIODIVERSITÉ ET ARMATURE VÉGÉTALE

CORDON VERT DES BORDS DE SEINE

On constate que les 66 km de berges des Hauts-de-Seine proposent seulement 12 km d'alignements d'arbres remarquables (arbre ayant des caractéristiques particulières, par exemple sa rareté, son âge, sa beauté, son histoire, un caractère morphologique particulier), à mettre en connexion avec les 18.5 km aménagés avec des techniques de génie végétal. Ces différents tronçons sont dispersés aux endroits propices le long du linéaire des 39 km de la Seine.

12.1 KM D'ALIGNEMENT REMARQUABLE

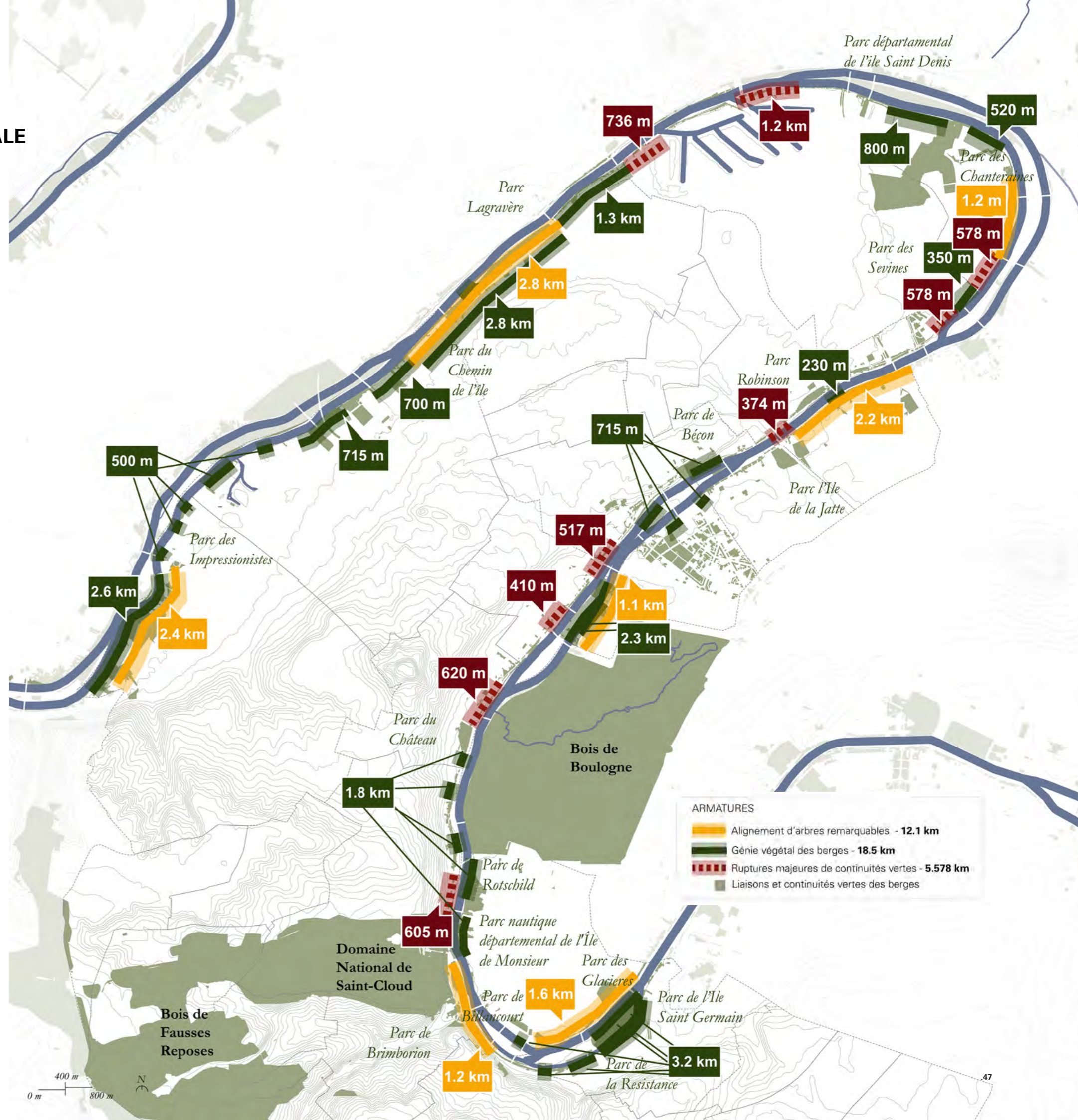
18.5 KM DE GÉNIE VÉGÉTAL

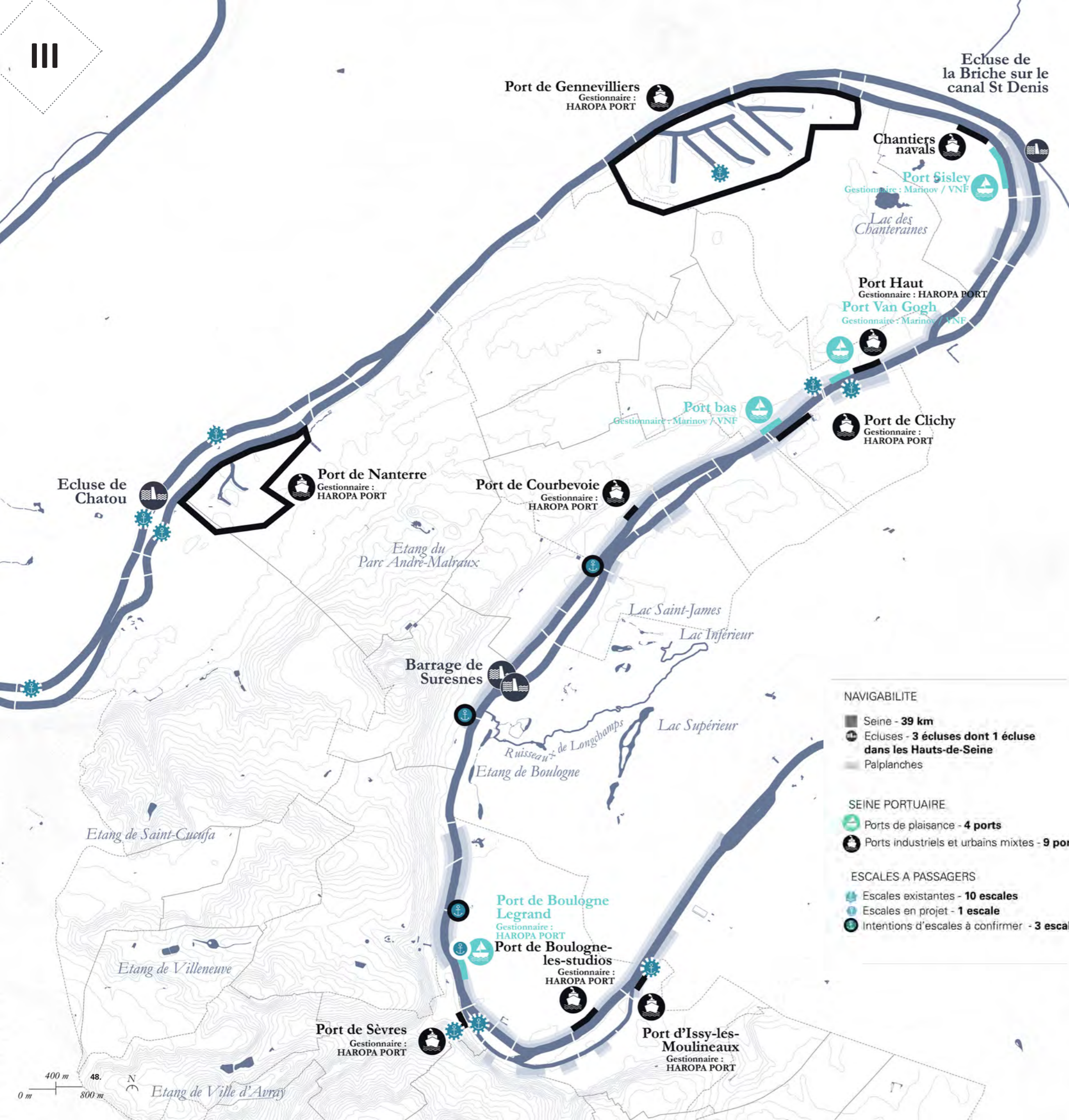
Environ **5 KM DE RUPTURE DE CONTINUITÉS**

DES LIAISONS ET DES CONTINUITÉS VERTES

On distingue plus de 5 km de rupture de continuité - notamment autour du port de Gennevilliers, ou des axes routiers à Suresnes, Puteaux et Saint-Cloud.

Certains linéaires sont propices à la balade et sont fortement végétalisés par exemple de l'aval du pont de Saint-Cloud au bois de Boulogne en rive droite, dans le petit bras de l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux, le long de la base nautique de l'île Monsieur à Sèvres...





C. PAYSAGE HYDRAULIQUE FONCTIONNEMENT FLUVIAL DANS LES HAUTS-DE-SEINE

La protection des villes contre les inondations est notamment assurée par un ensemble de plus de 100 km de digues et murs anti-crues, aujourd'hui gérés par la Métropole du Grand Paris.

Parallèlement, la Seine est régulée par des écluses et barrages permettant la navigation : chaque année, ce sont 23 millions de tonnes de marchandises (des céréales, des minerais, des matériaux, du sable et quelques porte-conteneurs) et 7 millions de passagers (touristes sur bateaux de croisière ou plaisanciers) qui transitent par ces écluses, traduisant ainsi l'importance du trafic fluvial sur ce secteur.

Les 9 ports industriels et urbains (quais à usages partagés) des Hauts-de-Seine permettent aux bateaux de marchandises et de croisières d'accoster sur le territoire. Plusieurs communes disposent par ailleurs d'escales adaptées aux navettes fluviales de moindres dimensions, permettant le développement d'un transport en

commun fluvial de passagers ou de navettes touristiques. Lors des étés 2021 et 2022, le Département des Hauts-de-Seine a expérimenté plusieurs parcours de navettes touristiques depuis Paris. Certains secteurs attractifs restent toutefois encore à ce jour non desservis par des escales : pont de Saint-Cloud (musées du Grand Siècle et Albert-Kahn), Suresnes, La Défense et Courbevoie.



C. PAYSAGE HYDRAULIQUE

LES ACTIVITÉS NAUTIQUES SUR LA SEINE

Le Département des Hauts-de-Seine vise à promouvoir les pratiques nautiques sur son territoire.

La pratique des sports nautiques se fait en étroite relation avec l'ensemble des usages du fleuve, qui ne sont pas toujours compatibles (trafic de marchandises, croisière de plaisance, événement sportif, baignade...).

On répertorie tout de même 21,6 km de zones autorisées pour les sports nautiques sur le département (31,7 km avec les alentours), dont 2,2 km spécifique pour la voile (5,8 km avec les alentours).

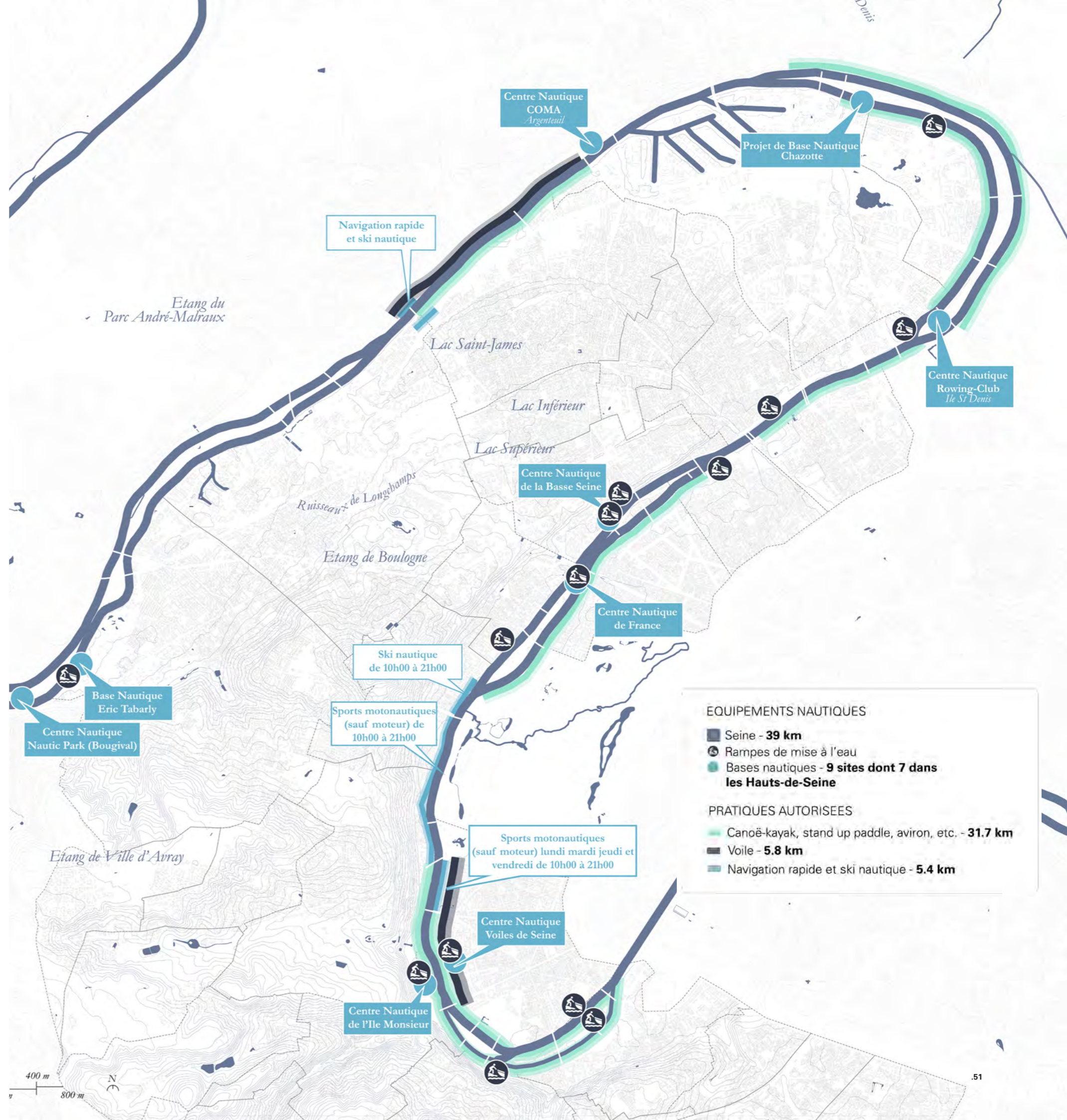
Des événements estivaux, tels que le «Nautique Hauts-de-Seine» sur la base nautique de l'Île Monsieur, sont organisés pour promouvoir cette pratique sportive pour tous.

Le parc nautique départemental accueille des associations qui pratiquent et enseignent l'aviron, le canoë-kayak, le stand-up paddle, le canotage, l'aviron vénitien, la voile.

7 BASES NAUTIQUES
DANS LE DÉPARTEMENT

21.6 KM de fleuve pour les **SPORTS NAUTIQUES** dans le département dont **2.2 KM** pour la voile **5.4 KM** pour le ski nautique

14 RAMPES DE
MISES À L'EAU





EQUIPEMENTS NAUTIQUES

- Seine - **39 km**
- 🚣 Rampes de mise à l'eau
- 📍 Bases nautiques - **9 sites dont 7 dans les Hauts-de-Seine**




PRATIQUES AUTORISÉES

- 🚣 Canoë-kayak, stand up paddle, aviron, etc. - **31.7 km**
- 🚤 Voile - **5.8 km**
- 🏂 Navigation rapide et ski nautique - **5.4 km**

POTENTIALITÉS URBAINES D'ACCUEIL DE LA BAIGNADE

-  Potentialités urbaines d'accueil de la baignade ayant fait l'objet de souhaits des communes (APUR 2018) - **8 sites «potentiels» dont 3 sur les Hauts-de-Seine**
-  Potentialités urbaines d'accueil de la baignade (APUR 2016) - **9 sites «potentiels» dans les Hauts-de-Seine**

QUALITE DE L'EAU

-  Secteur propice à court terme (JOP2024)
-  Secteur envisageable à moyen terme
-  Secteur non propice dans le contexte actuel

C. PAYSAGE HYDRAULIQUE
POTENTIALITÉS DE BAIGNADE EN SEINE



En parallèle des activités nautiques, la baignade en eau vive fait son retour en Seine. Les actions d'amélioration de la qualité des eaux menées progressivement par les services d'assainissement vont effectivement permettre d'envisager la tenue lors des Jeux olympiques et paralympiques 2024 d'épreuves en Seine à Paris : épreuve de nage du triathlon, 10 kilomètres en eau libre.

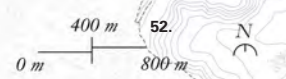
Pas moins de 17 sites ont été identifiés par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) comme propices d'un point de vue urbain à la baignade dans les Hauts-de-Seine ou à proximité (« Baignade en Seine et en Marne, premiers éléments », 2016 ; « Sites de baignade en Seine et en Marne Héritage JO Paris 2024 », 2018). Sur ces sites, 8 ont fait l'objet d'une manifestation d'intérêt de la part des communes en 2018. Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive et des études menées à des échelles plus petites et locales permettraient certainement de déterminer d'autres lieux propices.

Dans les Hauts-de-Seine, la qualité de l'eau est très variable suivant le secteur et dans tous les cas insuffisante pour que la baignade soit possible à tout moment. L'amont, sur les communes de Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, bénéficie des efforts menés actuellement pour la tenue des épreuves olympiques en 2024. Des travaux structurants doivent être menés au-delà de 2024 sur le système d'assainissement pour permettre le retour de la baignade jusqu'à Villeneuve-la-Garenne. En aval, la qualité de l'eau ne permet pas d'envisager la baignade à moyen terme.

Ces éléments macroscopiques doivent également être confrontés aux spécificités locales qui pourraient, plus localement, dégrader la qualité de l'eau : rejets des bateaux logements, pollution par des flottants, etc.

PLUSIEURS SITES DE BAIGNADE POTENTIELS
dans les Hauts-de-Seine

Qualité de l'eau **TRÈS VARIABLE ET INSUFFISANTE** à ce jour pour la baignade



D. ACCESSIBILITÉ DU FLEUVE

CIRCUITS MODES DOUX ET ACCÈS AUX BERGES

Les conditions d'accès aux berges pour les piétons et les cyclistes sont très différentes suivant les secteurs.

L'aménagement récent de la RD7 (Vallée Rive Gauche) en boulevard urbain d'Issy-les-Moulineaux à Sèvres a transformé les berges de Seine en améliorant nettement le confort des modes doux et la connexion de la ville au fleuve.

Ailleurs, le trafic routier sur la RD7 (en rive gauche) et sur la RD1 (en rive droite) dans leurs configurations actuelles restent souvent des contraintes fortes à l'accessibilité des berges et au développement des modes doux. Les emprises aménageables en berges y sont souvent réduites et ne permettent pas toujours une cohabitation piétons/vélos. Une réflexion globale sur le profil de la voirie et des berges serait alors à mener comme cela est envisagé sur les projets en cours Saint-Cloud-Suresnes (RD7), quai Gorse - Rives de Seine à Boulogne-Billancourt (RD1), et à travers le plan vélo départemental.

En aval et au-delà de l'A86, le caractère moins routier de la voirie communale à Villeneuve-la-Garenne permettrait une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement et nécessiterait des projets moins complexes pour améliorer le confort des modes doux.

La Promenade bleue au sein du parc des Chanteraines, puis de Colombes à Rueil-Malmaison offre un itinéraire en bord de Seine très agréable à la fois pour les piétons et les cyclistes.

Parallèlement, et pour faciliter les connexions entre berges hautes et berges basses, des escaliers existants sont à réhabiliter, notamment au niveau du quai Aulagnier et de part et d'autre du pont de Saint-Ouen.

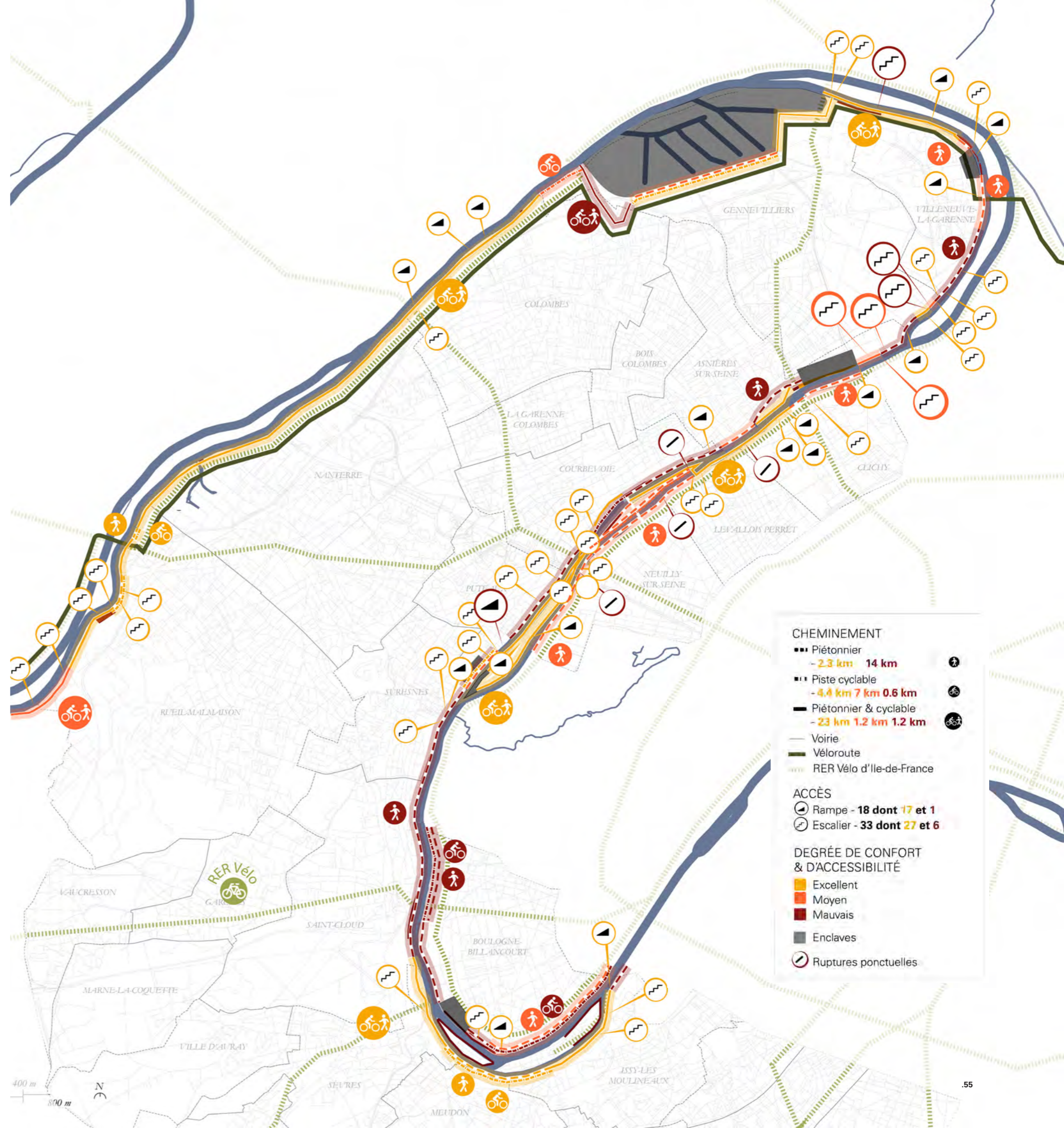
De plus, un travail sur les accessibilités PMR est à réaliser pour offrir un maximum de berges à tous.

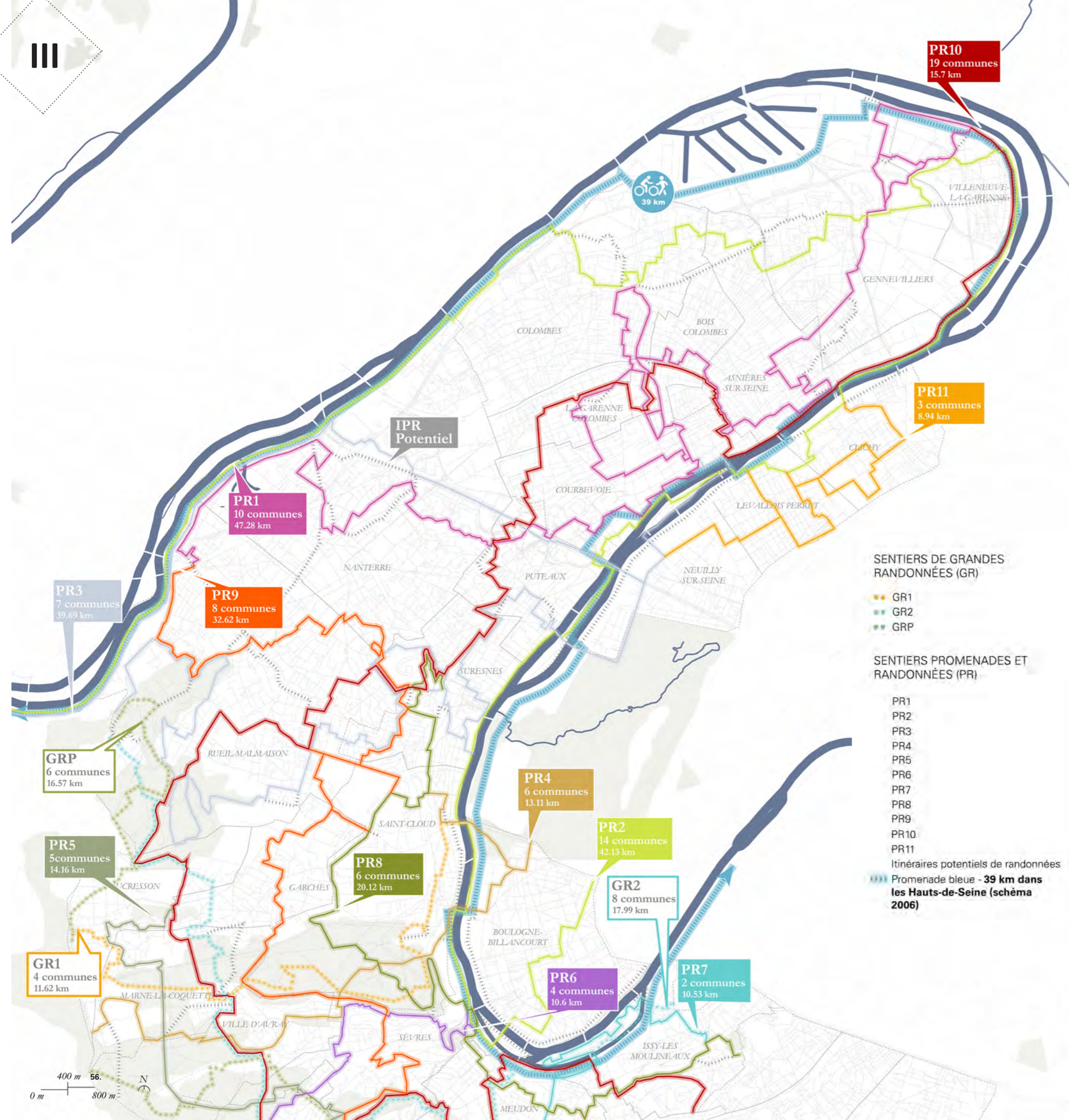
27.4 KM
très accessibles et confortables

5 KM infranchissables

16.7 KM moyennement accessibles et confortables

15.1 KM
de cheminements avec
UNE MAUVAISE ACCESSIBILITÉ ET CONFORT





D. ACCESSIBILITÉ DU FLEUVE

LES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES

Le département des Hauts-de-Seine propose de multiples idées de circuits, de 8 à 48 km, sur un territoire couvert à 45 % d'espaces verts et/ou boisés.

Si le département est réputé pour son dynamisme économique, la richesse de ses espaces verts et de nature, propices à la promenade et à la détente, est moins connue mais non moins réelle. Plus du tiers de sa surface est constitué d'un patrimoine de verdure ouvert au public. Les parcs départementaux, les paysages uniques, les forêts, les squares, les rues calmes, les sentiers verts, les nouveaux parcours le long des bords de Seine, plus de 410 kilomètres de trajets offrent l'opportunité de découverte d'un patrimoine tant naturel que culturel.

Le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des Hauts-de-Seine s'articule autour de quatre objectifs principaux. Le premier objectif est de faire connaître et valoriser le patrimoine naturel du département. Le second objectif est de promouvoir le tourisme et les loisirs verts sur le territoire départemental en tant qu'élément d'attractivité. Le troisième objectif est de conforter les itinéraires identifiés et y intégrer des tronçons récemment créés par le Département.

Enfin le quatrième objectif est de permettre de concilier la découverte des sites naturels par le plus grand-nombre et la protection de l'environnement. La Promenade bleue vient compléter ce dispositif en identifiant les parcours de bord de fleuve.

SENTIERS DE PETITE RANDONNÉE (PR) :
rayon d'action local

LES SENTIERS DE GRANDE RANDONNÉE (GR) :
rayon d'action national

11 ITINÉRAIRES DE PROMENADES

3 ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES



D. ACCESSIBILITÉ DU FLEUVE LES FRANCHISSEMENTS

Peu de ponts sont aménagés de façon confortable pour les piétons, tout comme pour les PMR. À contrario, les passerelles sont mieux équipées : parmi les 6 passerelles présentes dans les Hauts-de-Seine, seule celle de l'Avre, située entre la commune de St-Cloud et Paris, n'a pas d'accès PMR direct avec les berges côté St-Cloud. Sur le Val de Seine, les ponts ont très peu de connexions directes avec les berges de Boulogne-Billancourt.

Les franchissements des îles du secteur du Val de Seine et de la boucle urbaine sont de qualité. L'île Saint-Denis et l'île Saint-Martin - Fleurie - des Impressionnistes, proportionnellement à leur taille, en comptent peu, limitant ainsi les différents cheminements en bord de Seine. Néanmoins, leurs présences ponctuelles permet ainsi de préserver des espaces plus sauvages.

Les franchissements autoroutiers (comme le passage de l'A86 à Ville-neuve-la-Garenne) répercutent sur les berges une sensation d'insécurité, tout comme des nuisances sonores.

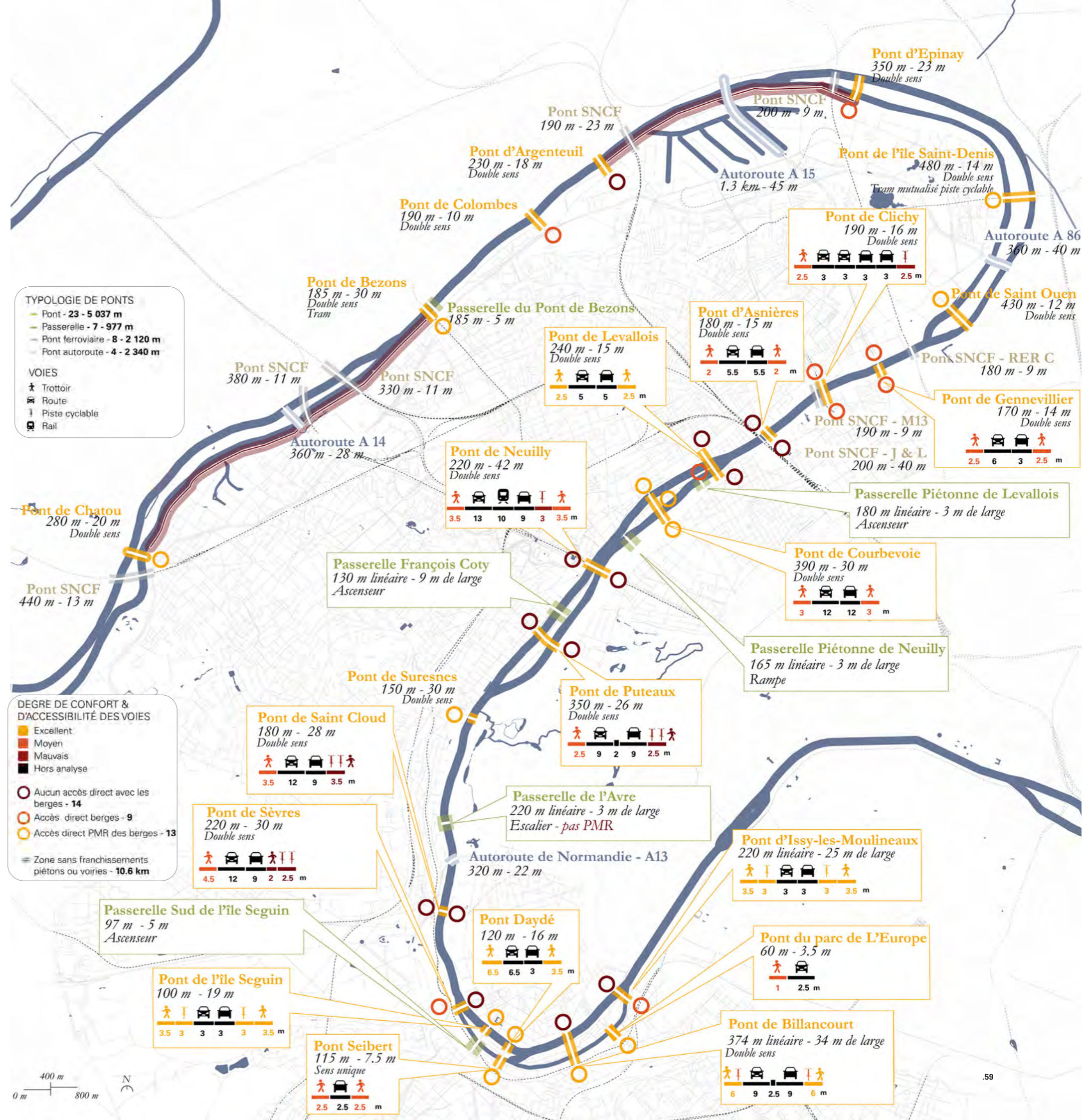
Il en est de même pour certains ponts ferroviaires conséquents (pont SNCF d'Asnières faisant 40m de large) : leur sous-face est alors à valoriser.

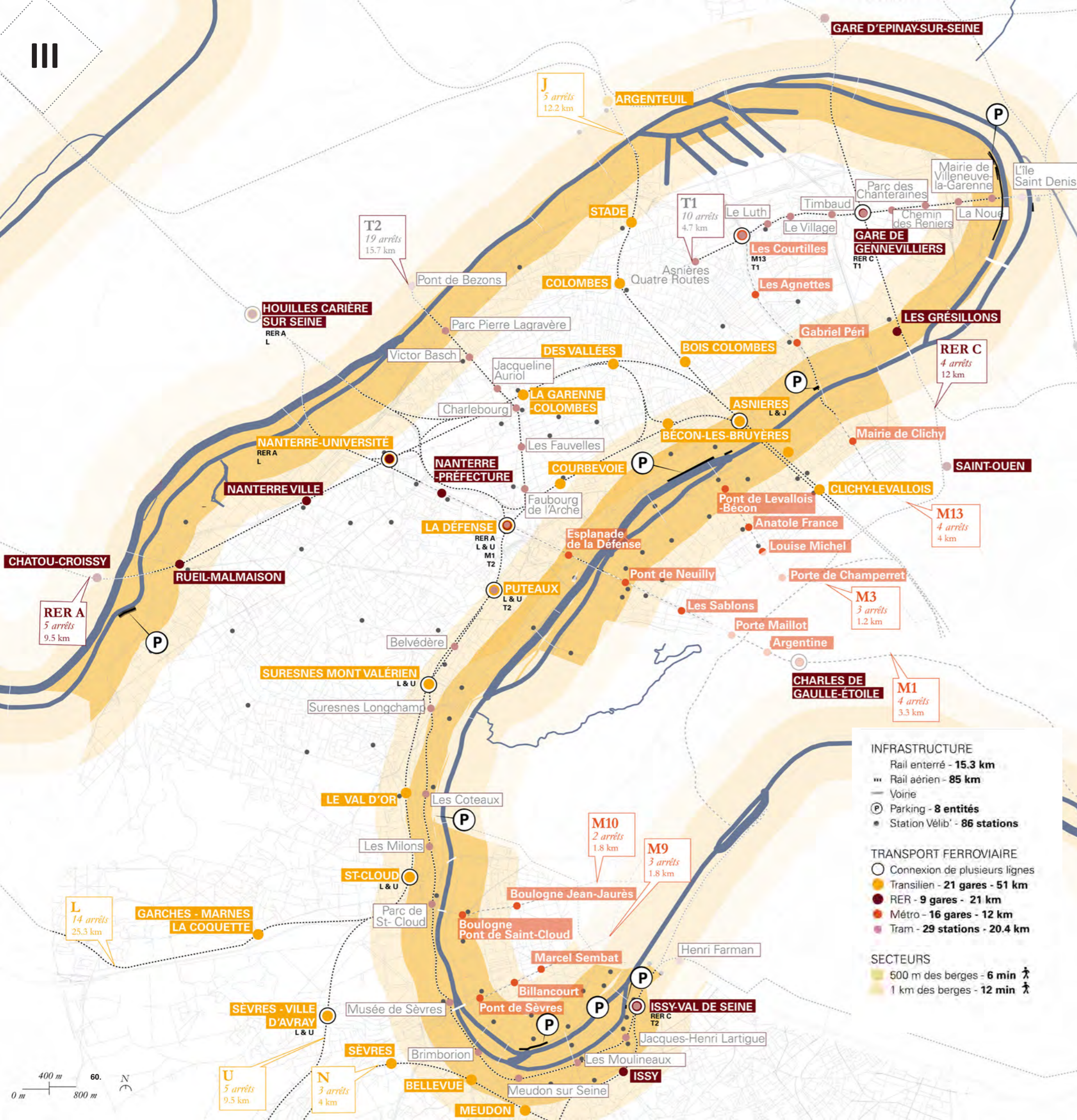
Certains dessous de ponts sont d'ores et déjà architecturalement de qualité (pont de l'île Saint-Denis par exemple)

23 PONTS
4 PONTS avec des voies cyclables propres
6 PASSERELLES

9 PONTS SANS ACCÈS DIRECT AUX BERGES

10.6 KM sans franchissements





D. ACCESSIBILITÉ DU FLEUVE

MOBILITÉ MULTIMODALE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Le territoire des Hauts-de-Seine compte un maillage ferroviaire assez dense, plus précisément sur les secteurs de la Seine urbaine et du Val de Seine.

À l'inverse, la Boucle nord est quant à elle plutôt mal desservie notamment sur les communes de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne. En effet, le nord de Gennevilliers (au nord de la rue Pierre Timbaud et de l'avenue du Général de Gaulle-axe du T2), et particulièrement les abords du parc des Chanteraines, devraient être mieux desservis par les transports et les stations vélib.

À contrario, l'axe historique du quartier d'affaires de la Défense se démarque par sa gare, le pôle majeur multimodal des Hauts-de-Seine (5 lignes).

Le Tram T2 est un véritable atout pour les berges du secteur Val de Seine (situé à partir de St-Cloud le long des berges de la Seine).

Les stations vélib ont été développées de façon plus ou moins homogène sur la grande partie des communes, exception faite de Villeneuve-la-Garenne qui n'en compte aucune (en 2017, la municipalité a souhaité attendre l'avancée de sa grande opération de renouvellement urbain dans son centre-ville).

INFRASTRUCTURE

- Rail enterré - 15.3 km
- Rail aérien - 85 km
- Voirie
- Parking - 8 entités
- Station Vélib' - 86 stations

TRANSPORT FERROVIAIRE

- Connexion de plusieurs lignes
- Transilien - 21 gares - 51 km
- RER - 9 gares - 21 km
- Métro - 16 gares - 12 km
- Tram - 29 stations - 20.4 km

SECTEURS

- 500 m des berges - 6 min
- 1 km des berges - 12 min

65 STATIONS*

- 21 GARES** situées à 500 m des berges
- 20 GARES** situées à 1 km des berges
- 10 stations** sont multimodales ≥ 2 LIGNES

15.6 KM de berges sans transports à moins de **1 KM**

* Tous transports ferroviaires confondus

E. DYNAMIQUES DE PROJET

OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN EN COURS

De nombreuses ZAC ont été initiées sur le territoire et notamment en bord de Seine : certaines en cours d'études ou approuvées, d'autres déjà finalisées ou en cours d'achèvement (construites à plus de 80%).

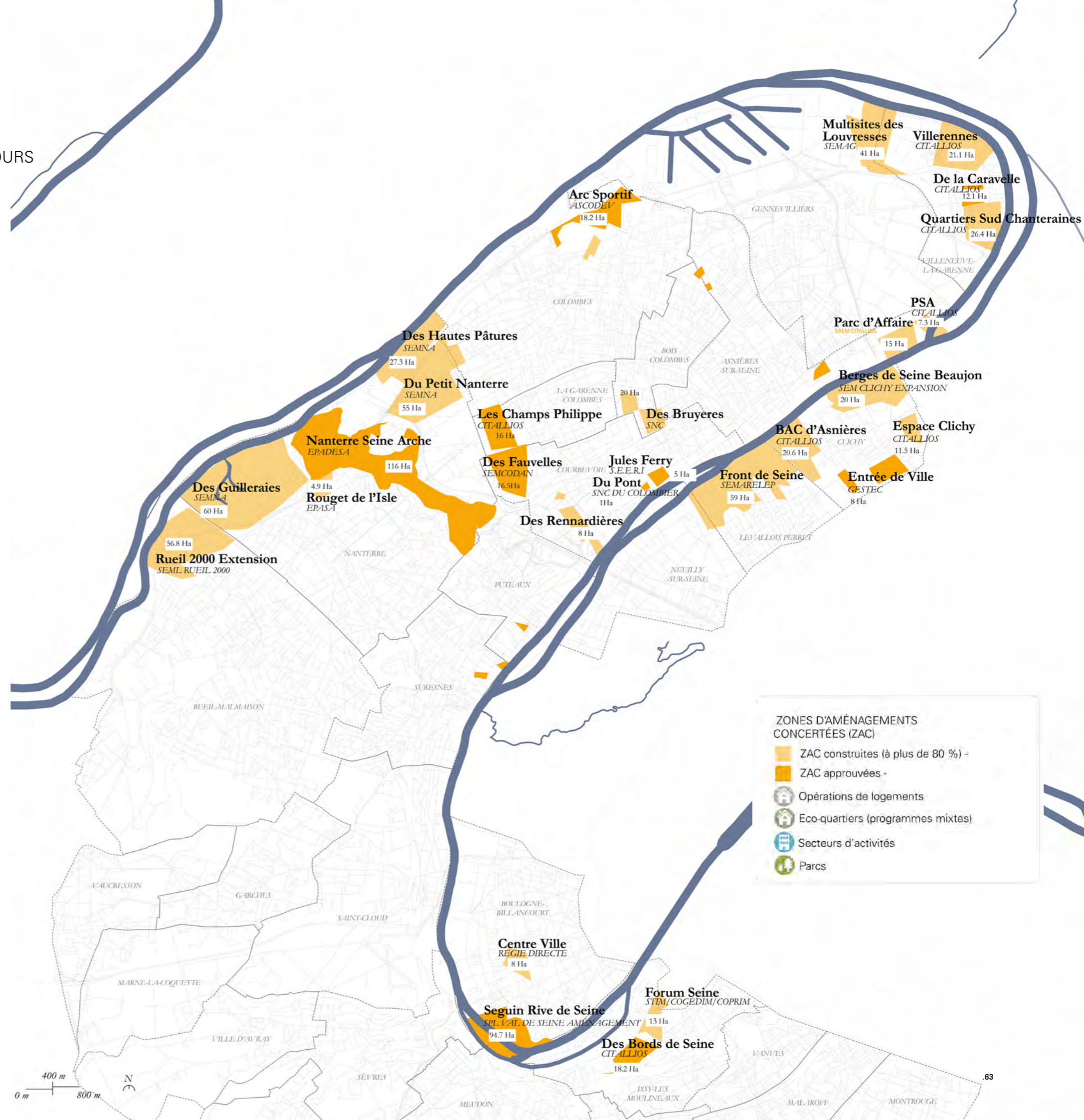
De nouveaux lieux d'habitation vont se développer aux alentours de Villeneuve-la-Garenne et d'Issy-les-Moulineaux, mais également des éco-quartiers, construits au nord-est.

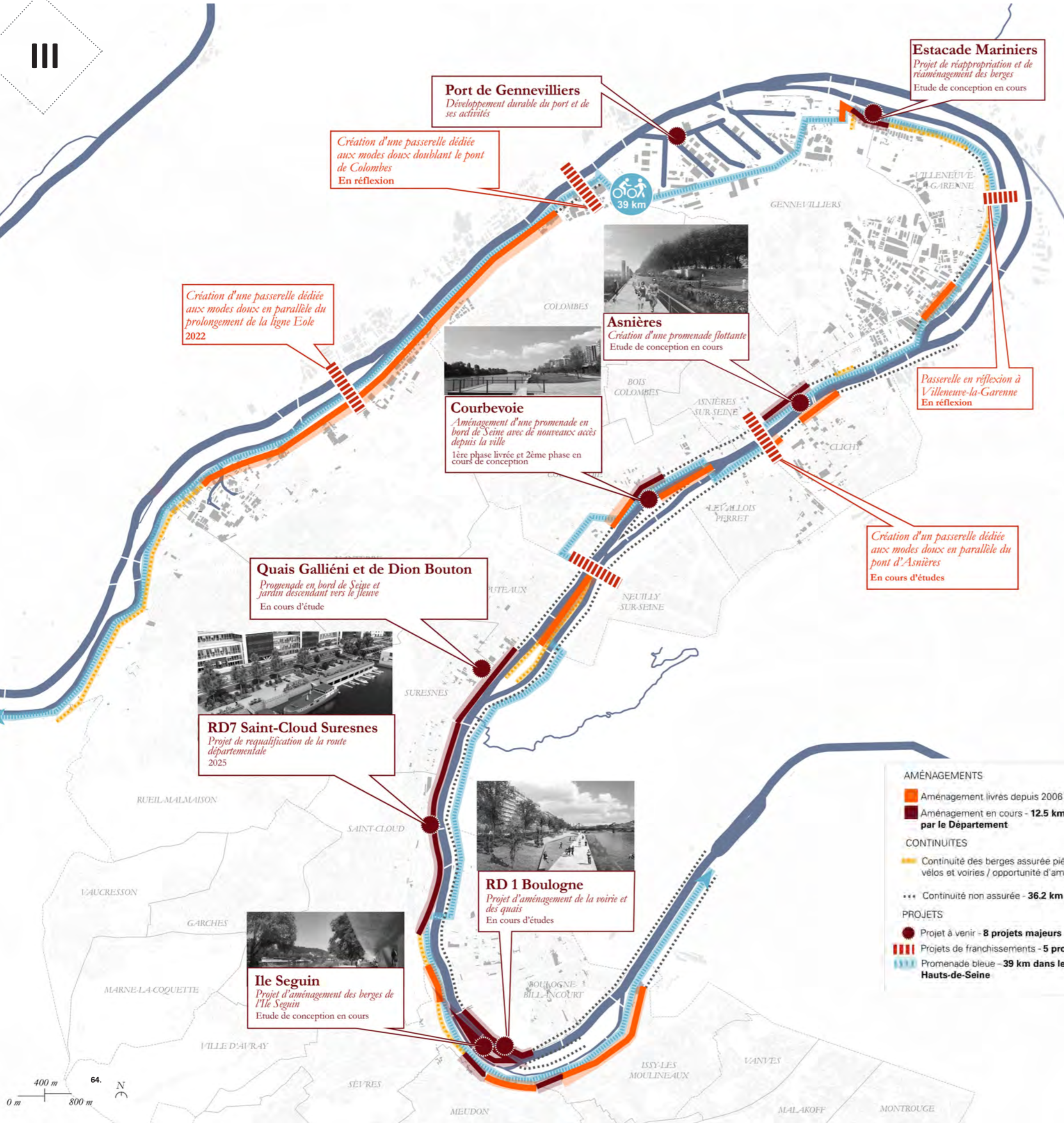
Par exemple, Seine-Arche est le nom d'une opération d'urbanisme d'envergure qui a pour objet d'aménager une longue zone traversant la ville de Nanterre avec de nombreux logements (maisons, immeubles collectifs...) activités, équipements et commerces.

Des zones industrielles et commerciales vont se développer aux alentours de Nanterre et de Rueil-Malmaison. Des éco-quartiers vont se développer aux alentours de Clichy, Asnières-sur-Seine, Levallois-Perret et Gennevilliers.

ECO-QUARTIERS sur les Rives de Seine de l'Île Seguin, Nanterre et Levallois-Perret

PLUSIEURS PARCS EN CONSTRUCTION DANS LES ZAC





E. DYNAMIQUES DE PROJET

OPÉRATIONS DE RÉNOVATION DE BERGES EN COURS

Plusieurs aménagements de berges sont livrés, soit environ 15.2 km. Presque 12.5 km d'aménagements sont en cours notamment vers Asnières-sur-Seine, Courbevoie mais également Saint-Cloud. Dans le futur, 8 grands projets vont participer au développement des berges.

Le projet de la Promenade bleue s'inscrit dans cette continuité modes doux : une voie verte destinée aux cyclistes et aux piétons avec deux tronçons, allant de Rueil-Malmaison à la passerelle qui enjambe le chenal du port de Nanterre, puis de la passerelle de la darse au parc Pierre Lagravère via le parc du Chemin de l'Île à Nanterre.

Ces logiques de projets répondent au besoin de rénovation des berges des Hauts-de-Seine. 14.4 km de continuités le long des berges sont déjà assurées, mais constituent de potentiels lieux de projets avec opportunités d'amélioration (accès facilités, valorisation de points de vues remarquables, accès PMR). Cependant, 36.2 km de continuités de berges sont aujourd'hui non assurées, difficilement accessibles.



AMÉNAGEMENTS	
■	Aménagement livrés depuis 2006 - 15.2 km
■	Aménagement en cours - 12.5 km dont 9 km par le Département
CONTINUITÉS	
■	Continuité des berges assurée piétons, vélos et voiries / opportunité d'amélioration 14.4 km
...	Continuité non assurée - 36.2 km
PROJETS	
●	Projet à venir - 8 projets majeurs
▨	Projets de franchissements - 5 projets
▨	Promenade bleue - 39 km dans les Hauts-de-Seine

F. ATTRACTIVITÉ ET PATRIMOINE LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ATTRACTIFS

À la lecture de la carte, on constate un grand nombre d'équipements à proximité de la Seine - lieux d'enseignement, de santé, de sport, des centres commerciaux, des parcs de loisirs.

Ainsi c'est entre autres plus de 861 établissements scolaires, 36 hôpitaux et cliniques, ou encore 22 piscines, ainsi que les autres établissements présents, qui viennent démontrer le potentiel attractif et d'usages des berges des Hauts-de-Seine.

Pourtant, certaines parties du territoire sont plus désertées et mono-fonctionnelles : la zone du port de Gennevilliers et la zone d'activité qui le borde ne proposent aucun équipement attractif.

De manière générale, on constate une polarité d'équipements publics attractifs autour de la Défense, Boulogne-Billancourt, ainsi que sur l'Île Seguin. Quelques activités atypiques se démarquent, notamment des golfs à Rueil-Malmaison et à Saint-Cloud.

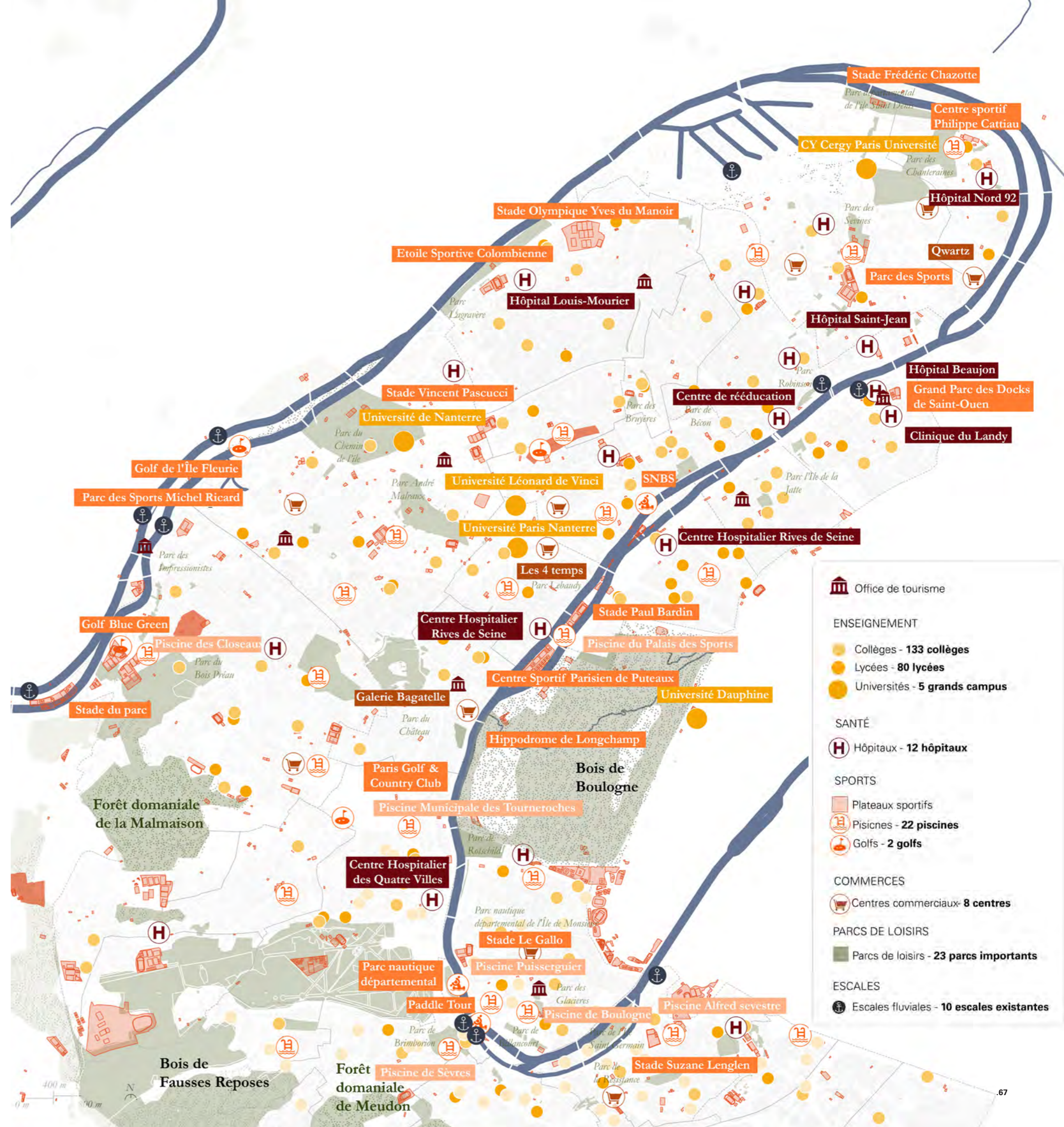
345 ensembles multisports avec 428 aires de pratique dont 249 gymnases et 265 plateaux.

36 hôpitaux et cliniques dans les Hauts-de-Seine

22 piscines

2 golfs

861 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES dans les Hauts-de-Seine





1 La Courbe de la Seine à Saint-Cloud d'Albert Sisley



2 La Seine à Suresnes d'Albert Sisley



3 La Seine à Neuilly d'Albert Lebourg

- ARTS ET CULTURES**
- Musées - 20 lieux
 - Arts et galeries - 33 lieux
 - Théâtres et salle de spectacles - 16 lieux
 - Cinémas - 15 cinémas
 - Conservatoires - 9 conservatoires
- MONUMENTS**
- Eglises - 14 églises
 - Monuments commémoratifs - 3 lieux
 - Forteresse - 2 forteresses
- ESCALES**
- Escales fluviales - 10 escales existantes



F. ATTRACTIVITÉ ET PATRIMOINE LA VALLÉE DE LA CULTURE

Un grand nombre des structures culturelles des Hauts-de-Seine demeurent inclassables du fait de la diversité des activités qu'elles proposent.

Néanmoins, le projet de la Vallée de la Culture ambitionne de mettre en résonance les différentes institutions du territoire. Cette dernière se concentre sur la rive gauche des berges de Seine, sur le secteur de la Seine urbaine et la boucle sud. Parallèlement, les centres d'art et les galeries d'art contemporain jalonnent le département des Hauts-de-Seine, dont certains sont situés à proximité des berges.

Le quartier de la Défense a été largement investi, avec plus de 70 œuvres monumentales. Sculpture, peinture, photographie, arts numériques, musique... toutes les disciplines s'illustrent aux quatre coins du territoire.

Cependant, on constate que les activités culturelles sont moins nombreuses au nord. On retrouve une forte concentration des lieux culturels dans le secteur 1 et 2 et une faible concentration des lieux culturels dans le secteur 4.

De nombreux éléments culturels remarquables appartiennent aussi au patrimoine religieux et historique : églises, monuments commémoratifs, forteresses...

Au cœur des Hauts-de-Seine, beaucoup d'artistes impressionnistes tels que Seurat, Monet, Sisley, Daubigny, Lebourg et tant d'autres, se sont inspirés des villes riveraines de la Seine. On remarquera que de nombreuses toiles évoquent les villages franciliens et les berges de la Seine où fleurissent les canotiers, les villageois et les baigneurs à divers moments de l'année.



4 Vue du Mont Valérien de Charles-François Daubigny



5 Un dimanche après-midi d'été à la Grande Jatte de Georges Seurat



6 Une baignade à Asnières de Georges Seurat

20 MUSÉES
dans la zone d'étude

33 GALERIES ET LIEUX CULTURELS

14 ÉGLISES

15 CINÉMAS ET 16 THÉÂTRES

3 LIEUX COMMÉMORATIFS

2 FORTERESSES

F. ATTRACTIVITÉ ET PATRIMOINE LE LANGAGE FLUVIAL

Le langage fluvial est riche et varié : on peut ainsi découvrir des vannes de crues, des estacades, des perrés, des quais bas et des pontons. Les trois vannes de crues sont présentes dans le secteur et près de l'écluse de Suresnes. Les estacades, en débord sur le fleuve, sont majoritairement au sein de la boucle nord industrielle, et dans la séquence ouest du département.

avant l'écluse de Chatou et dans la boucle nord industrielle. Les perrés sont principalement présents entre Asnières et Saint-Cloud, tandis qu'on peut retrouver les bittes d'amarrages et des pontons tout au long du fleuve.

Ce langage fluvial est dédié à la navigation (jusqu'aux bateaux de gabarit 5 92-200m) et à la protection contre le risque d'inondation.

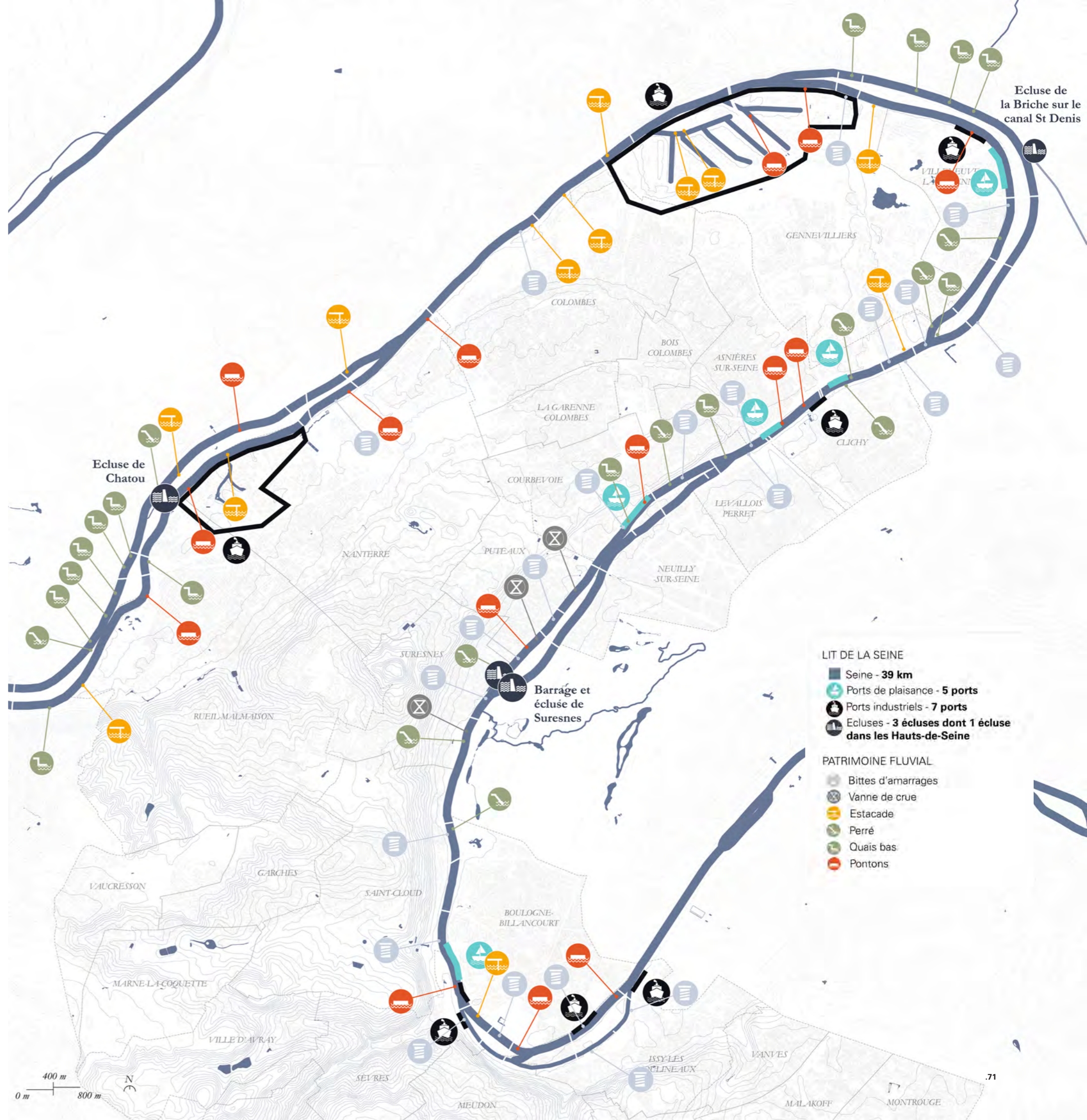
Ils sont de plus des éléments identitaires forts pour le site, à valoriser pour donner à voir les activités sur le fleuve.

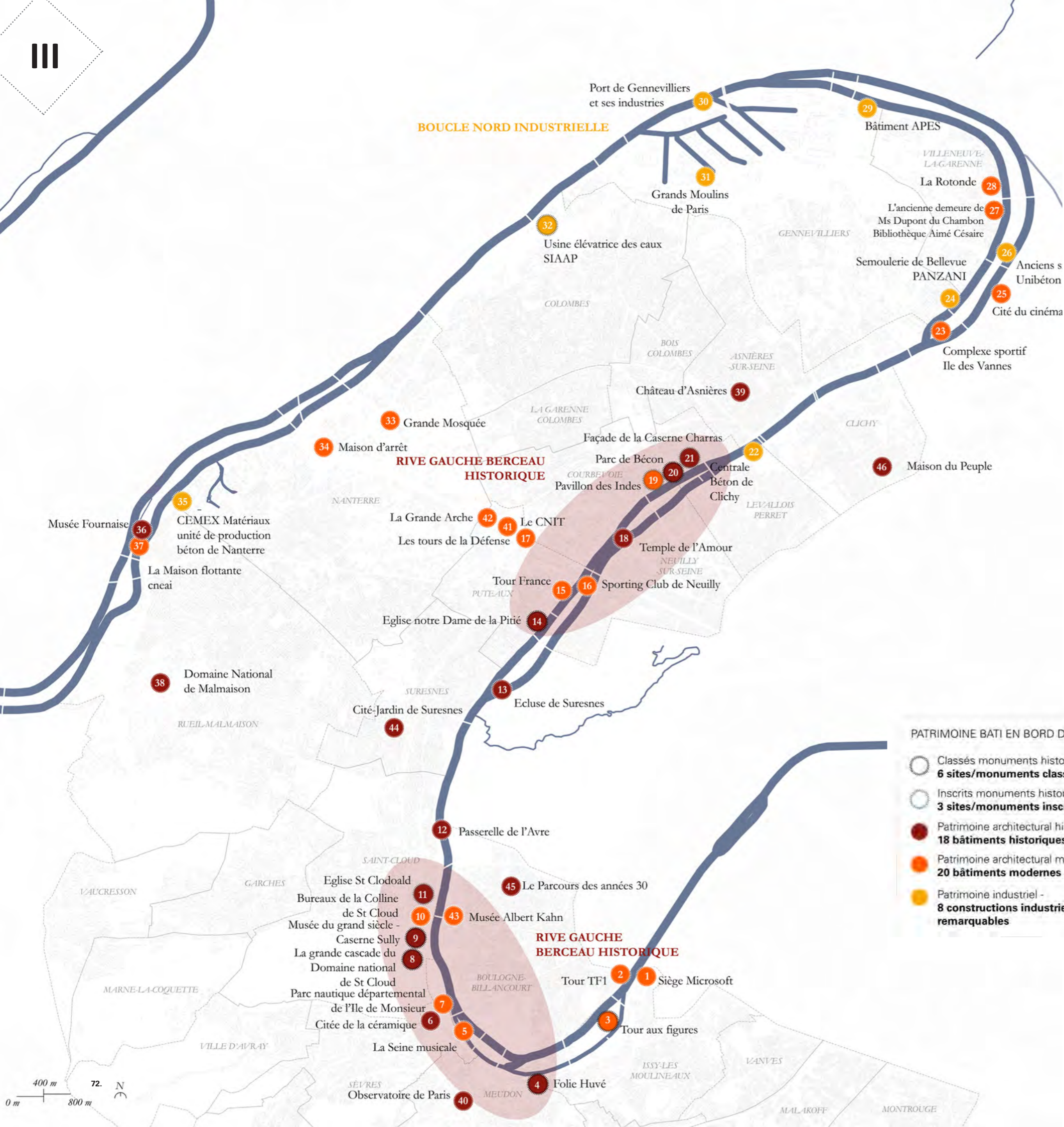
Les quais bas sont nombreux dans la boucle de Rueil-Malmaison

DIVERSITÉ DE RAPPORT AU FLEUVE :

- Estacades
- Pontons
- Perrés
- Quais bas
- Bittes d'amarrages

PLUSIEURS QUAI BAS AU NORD ET À L'OUEST





F. ATTRACTIVITÉ ET PATRIMOINE LES PÉPITES ARCHITECTURALES

Le département dispose de deux berceaux historiques à l'est et au sud des berges, mais aussi une boucle industrielle avec le port de Gennevilliers.

Les Hauts-de-Seine regorgent de lieux insolites, avec plus de 38 patrimoines architecturaux, six monuments classés (usine élévatrice des eaux, parc de Bécon, église Notre-Dame de la Pitié, le musée du Grand Siècle-caserne de Sully, la grande cascade du domaine national de St Cloud et la folie Huvé) et trois monuments inscrits (façade de la caserne Charras, église St Clodoald et la Tour aux figures) se trouvent à proximité du fleuve.

2 BERCEAUX HISTORIQUES

1 BOUCLE INDUSTRIELLE

**6 monuments classés
3 monuments inscrits
sur les bords de Seine**

38 PÉPITES ARCHITECTURALES SUR LES BORDS DE SEINE

G. SYNTHÈSE CRITIQUE ET SENSIBLE, OÙ INTERVENIR ?

LES ZONES ROUGES DE LA PROMENADE BLEUE

Suite au diagnostic des berges réalisé, des zones rouges, éléments caractéristiques entravant la continuité le long des berges ont été identifiées. Elles permettent de synthétiser les contraintes existantes du site et de croiser différentes catégories.

On constate ainsi que des zones sont mal desservies par les transports ferroviaires, souvent reliées à des zones industrielles.

15.6 KM
de berges sans transports à moins de **1 km**

9 PONTS
sans accès direct aux berges

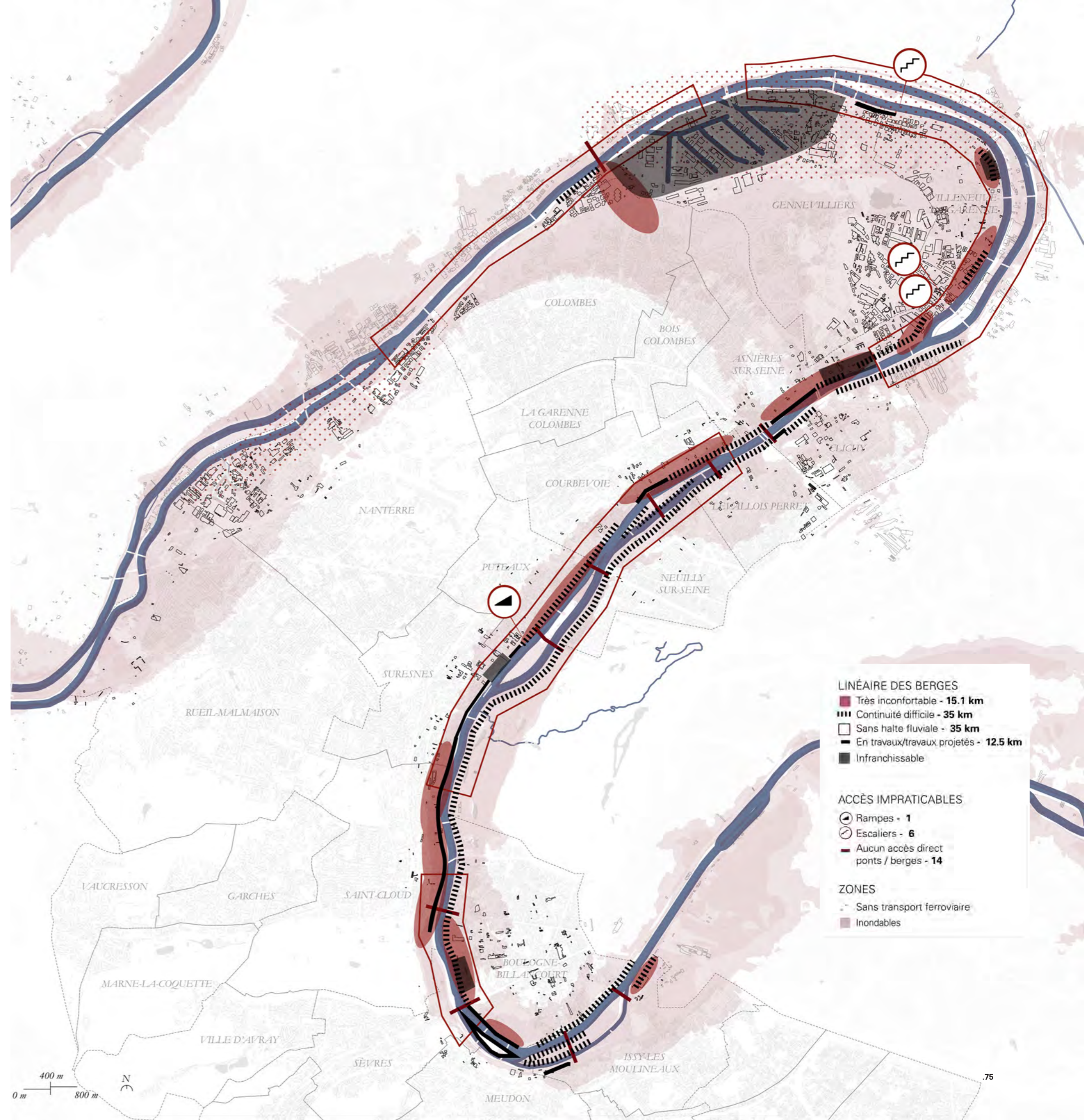
10.6 KM
sans franchissements

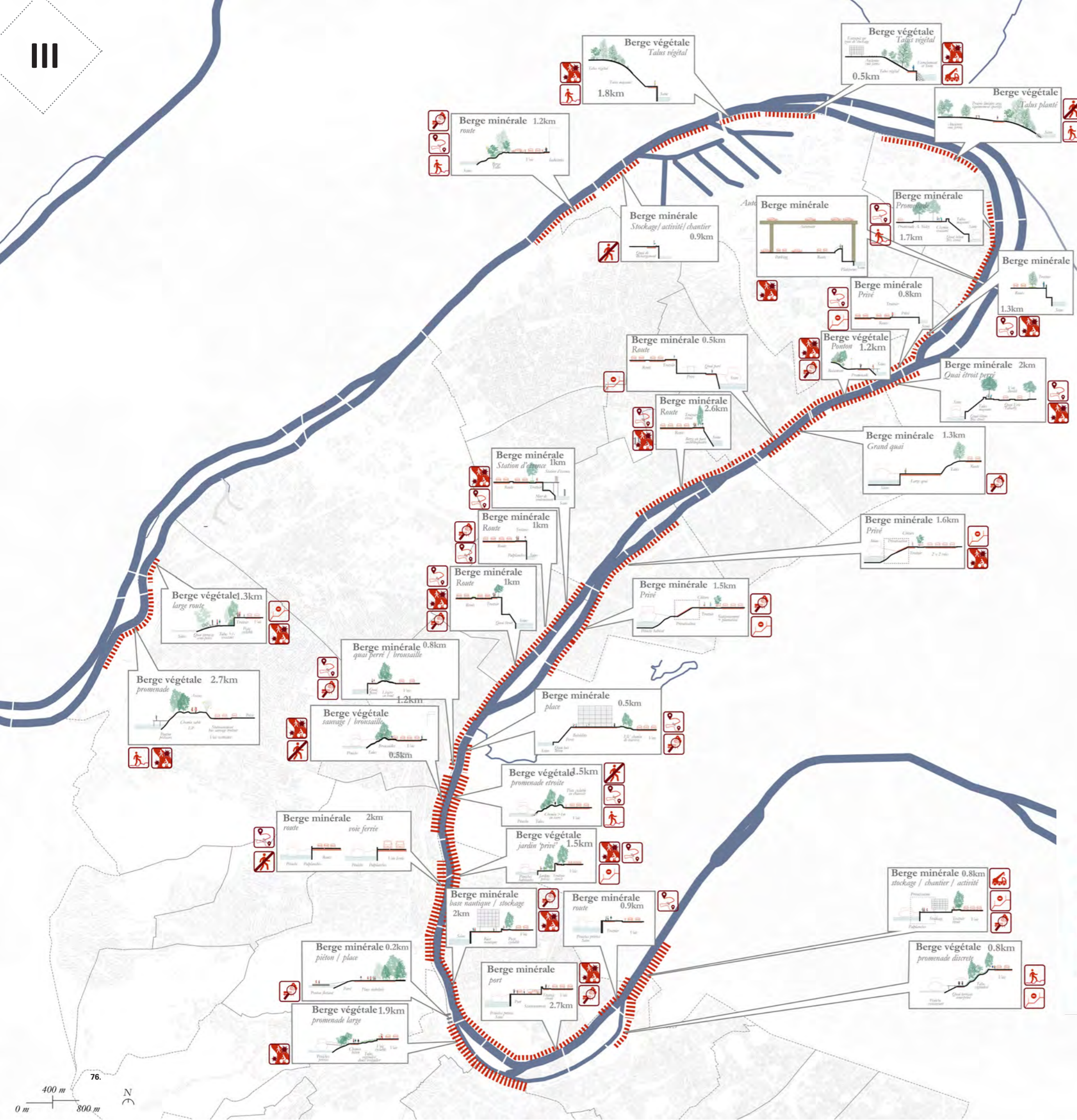
15.1 KM
TRÈS INCONFORTABLES

Aussi, certains franchissements sont à améliorer, par l'implantation de modes doux, tout comme d'infrastructures PMR. Faciliter les accès d'une rive à l'autre afin d'améliorer la continuité des berges apparaît nécessaire.

Les berges situées le long des ports seraient à aménager, afin de pouvoir redonner un accès aux citoyens (sur certaines tranches horaires et lorsqu'il n'y a pas d'activités, comme cela était initialement envisagé sur le port d'Issy-les-Moulineaux).

De plus, la Seine pourrait bénéficier de plus de haltes fluviales et d'accès piétons à l'eau, tout comme le rapport à l'eau pourrait être valorisé par une culture du risque : les zones inondables sont à mieux signaler et les repères de crues à mettre en avant, le contact de l'eau à retrouver.





G. SYNTHÈSE CRITIQUE ET SENSIBLE, OÙ INTERVENIR ?

FIGURES CRITIQUES OÙ INTERVENIR

Là où la carte de synthèse des zones rouges s'attarde à révéler les dysfonctionnements linéaires, la synthèse des figures critiques cible les configurations de berges ponctuelles, dans le but de fournir une analyse ciblée et exhaustive des morphologies qui posent problème.

Ces mêmes figures seront utilisées pour identifier les actions de projets, en tant qu'illustration d'une problématique, et feront l'objet d'une amélioration dans les fiches actions. Elles indiqueront des potentiels de programmation ou d'accessibilité, plutôt qu'une intervention lourde de reconfiguration des quais.

Néanmoins, il est nécessaire de s'attarder sur leur matérialité pour envisager d'éventuelles stratégies de renaturation et de végétalisation, tout comme leur accessibilité afin de créer des continuités tout le long du département.

BERGES AVEC DES POTENTIALS DE PROGRAMMATION OU D'ACCESSIBILITÉ

Plusieurs conflits liés aux accès, aux aménagements peu qualitatifs, aux ruptures de continuité et aux zones de conflits

BERGES AVEC DES CONFLITS ENTRE VÉLOS ET PIÉTONS

CONFLITS

- Berges accès interdit
- Aménagement récent peu qualitatif, optimisation possible
- Rupture de chemin, manque important de continuité piétonne / vélo
- Zones de conflit vélo / piéton
- Berge ou accès au berge privatisée
- Cheminement piétonnier difficile / trop étroit
- Zone industrielle

IV

ENJEUX ACTUALISÉS POUR LA RECONQUÊTE DES BERGES DE SEINE



Les grandes orientations du schéma départemental d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges définies en 2006 continuent encore aujourd'hui de montrer leur pertinence dans les directions prises : offrir une promenade continue et attractive aux habitants, ouvrir la ville sur le fleuve, participer à la lutte contre les inondations, développer la vocation nature de la Seine...

Certaines attentes sociétales se sont toutefois particulièrement amplifiées ces dernières années, avec une demande sans appel de la part des citadins de pouvoir accéder, à proximité de leurs lieux de vie, à des espaces de nature.

Au-delà du milieu naturel exceptionnel et d'une vue sur le grand paysage qu'offre la Seine, les berges des fleuves urbains sont aussi perçues, encore plus qu'en 2006, comme des lieux de convivialité et d'échanges. Ces espaces (re)devenus publics deviennent singulièrement propices à la socialisation, l'animation ou à l'expression de la culture, au même titre que les cœurs de ville.



Les modes de déplacements doux connaissent une croissance et des attentes très fortes autant à travers les trajets pendulaires domicile – travail, les loisirs ou le développement d'un « slow » tourisme. L'effet pandémique de la COVID n'a fait que renforcer ces attentes depuis 2020.

Si certains usages du fleuve paraissaient utopiques en 2006, tel le retour de la baignade en Seine, les progrès constants de la qualité de l'eau et les efforts poursuivis par les gestionnaires du système d'assainissement francilien permettent maintenant d'envisager cela dans des échéances réalistes. Et ce d'autant plus que le déroulement de certaines épreuves nautiques des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 dans la Seine à Paris obligent à l'accélération de la mise en œuvre d'une qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau du fleuve en adéquation avec la faisabilité de la baignade. Ces dispositions ont été détaillées dans les cahiers « La politique de l'eau » et « Schéma Directeur d'Assainissement ».

Enfin, le fleuve a un rôle majeur à jouer dans l'adaptation de nos villes au changement climatique : l'eau est un élément essentiel dans les mécanismes de rafraîchissement de la ville, non seulement car elle est essentielle pour l'évapotranspiration des plantes mais aussi en tant que génératrice elle-même d'une évaporation aux qualités « rafraîchissantes ». Favoriser l'accès au fleuve, c'est permettre aux habitants de se ressourcer auprès d'îlots de fraîcheur lors des périodes de pic caniculaire.

L'ensemble de ces usages en bord de Seine ne doit, par ailleurs, pas être un obstacle à la vocation économique de la voie navigable et à la logistique durable qu'elle permet pour le transport (notamment intermodal) des marchandises jusqu'à la ville. La caractéristique « précieuse » des bords de Seine est ainsi exacerbée et impose une nécessaire conciliation

entre les enjeux et activités d'ordres économiques, récréatives ou écologiques. La mixité d'usage doit ainsi être systématiquement recherchée. Lorsque parfois celle-ci n'est pas envisageable sur la même emprise, au même moment, ces différents enjeux doivent pour autant être pris en compte pour pouvoir bien vivre, côte à côte.

D'un point de vue opérationnel, le retour d'expérience des 15 années de mise en œuvre du schéma départemental d'aménagement et de gestion durables des berges permet de faire un point d'étape entre le chemin parcouru et celui restant à accomplir.

Ces enjeux actualisés sont détaillés et illustrés dans la suite du document au sein de ce chapitre en 5 grands objectifs et 14 sous-objectifs. Ils ont donné lieu à l'élaboration d'un programme d'actions concret à mener sur les prochaines années.

A. ACHEVER ET DIVERSIFIER LES ITINÉRAIRES DE LA PROMENADE BLEUE, AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU FLEUVE

B. LES BERGES DE SEINE : UNE OPPORTUNITÉ DE NATURE DE PROXIMITÉ

C. REDÉCOUVRIR LA SEINE À TRAVERS DE NOUVEAUX USAGES

D. CONTRIBUER À L'ADAPTATION DES VILLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

E. ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES ET LOGISTIQUES POUR VALORISER LE PAYSAGE ET GARANTIR UNE MIXITÉ D'USAGES DE LA SEINE



A. ACHEVER ET DIVERSIFIER LES ITINÉRAIRES DE LA PROMENADE BLEUE, AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU FLEUVE

A.1 UNE PROMENADE BLEUE CONSTITUÉE DE PLUSIEURS NOUVEAUX ITINÉRAIRES

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIEES

- (11) Une promenade de l'écluse et un jardin les pieds dans l'eau (Suresnes, Puteaux)
- (12) Les itinéraires des îles de la Promenade bleue (Puteaux, Neuilly-sur-Seine)
- (15) Un belvédère romantique sur la Seine (Neuilly-sur-Seine)
- (16) Une promenade pour relier le parc de Bécon au port de Courbevoie

Afin de prioriser les interventions du Département, le Schéma de 2006 proposait une Promenade bleue unique, continue, de 39 km entre Paris et les Yvelines. Ce parcours alterne rive gauche et rive droite suivant l'état existant des cheminements et les opportunités d'aménagement connues à cette date.

Le parcours de la Promenade bleue actuelle sur Rueil-Malmaison, Nanterre, Colombes, Gennevilliers (en notant toutefois la spécificité de la traversée du port industriel) et Villeneuve-la-Garenne ne pose pas question du fait qu'il s'agit de l'unique rive de la Seine sur le département des Hauts-de-Seine.

En amont, d'Asnières-sur-Seine et Clichy jusqu'à Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt, la présence de deux rives et d'îles sur le département permet d'envisager des parcours alternatifs.

En complément de l'itinéraire principal, il est ainsi proposé un nouvel « itinéraire des îles » sur les communes de Suresnes, Puteaux, Courbevoie, Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret.

Ce parcours permettra de mettre en valeur des éléments patrimoniaux remarquables, de relier des aménagements déjà livrés, ceux à venir prochainement ou d'autres à envisager de manière ponctuelle ou majeure.

Dans l'un des secteurs les plus denses et anthropisés des Hauts-de-Seine, où les berges sont majoritairement dévolues à la mobilité routière, cet itinéraire permet également de s'affranchir, au moins partiellement, des contraintes dues aux infrastructures et d'offrir des espaces de respiration à la population via l'accès identifié aux îles.

Enfin, il permet de prendre en compte la diversité des Itinéraires (IPR) dont les tracés de principe nécessitent localement des aménagements pour jouer pleinement leur rôle. Au-delà des itinéraires de promenades terrestres, dans

une logique de réappropriation de la Seine par des sports de nature et de développement du tourisme local, la réflexion reste ouverte aux opportunités d'inventer de nouveaux parcours sur l'eau, à travers d'une part des circuits identifiés de kayak, canoé et paddle, voire via des navettes et croisières fluviales (cf. objectif C – Redécouvrir la Seine à travers de nouveaux usages).



A.2 UN OBJECTIF DE CONTINUITÉ AVEC DES SECTEURS À PRIORISER

A.2.1 DU PORT LEGRAND À BOULOGNE-BILLANCOURT À LA PASSERELLE DE L'AVRE, EN PASSANT PAR LE MUSÉE ALBERT KAHN

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIEES

- (5) Une promenade touristique du port Legrand et de son escale au musée Albert Kahn (Boulogne-Billancourt)
- (6) Une place publique pour reconnecter les équipements et affirmer la convivialité du lieu (Boulogne-Billancourt)

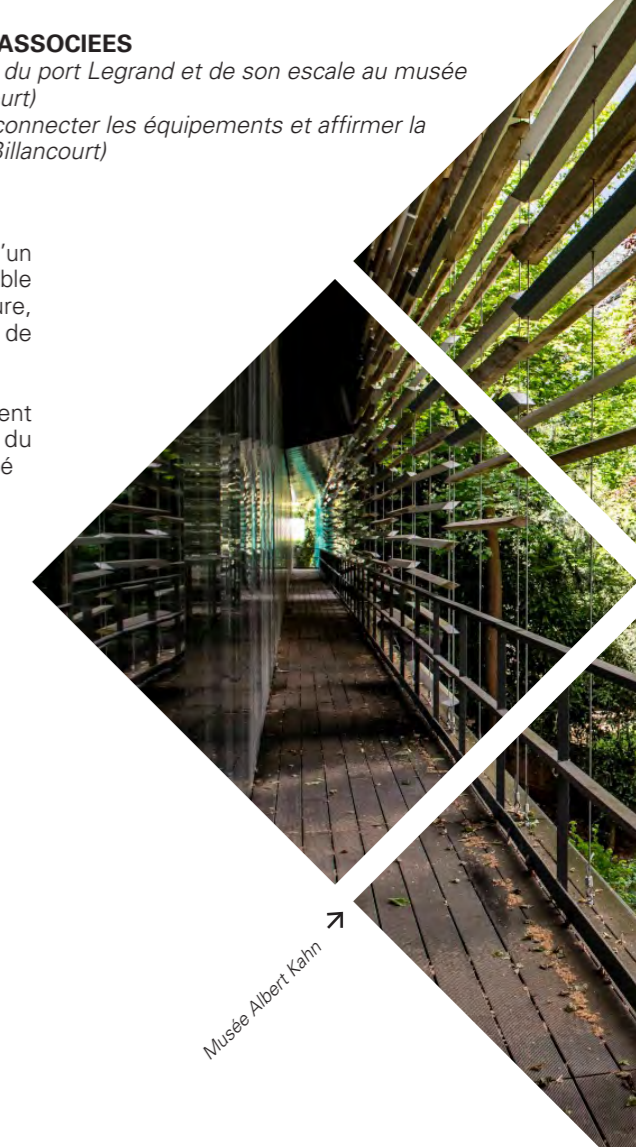
Au sein du secteur « val de Seine », la continuité de la Promenade bleue est dorénavant assurée rive gauche d'Issy-les-Moulineaux (en limite de Paris) à Sèvres via l'aménagement Vallée Rive Gauche. La poursuite de ce parcours initialement prévue rive droite sur la commune de Boulogne-Billancourt conserve tout son intérêt :

- Elle permet d'achever sur ce secteur la continuité de la Promenade bleue, en offrant par ailleurs une connexion agréable au Bois de Boulogne pour les habitants des Hauts-de-Seine.

- Elle s'inscrit dans le développement touristique souhaité pour la Vallée de la Culture, en raccordant notamment le musée Albert Kahn à la Promenade bleue et à la future escale fluviale du Port Legrand (voire en facilitant les conditions de mise en œuvre d'une nouvelle escale au pied du musée).

- Elle permet une mise en valeur d'un patrimoine architectural remarquable au cœur de la Vallée de la Culture, et en particulier de la passerelle de l'Avre.

- Elle s'inscrit en accompagnement du projet de réaménagement du Port Legrand actuellement engagé par HAROPA PORT, la ville de Boulogne-Billancourt et soutenu par le Département.



A.2 UN OBJECTIF DE CONTINUITÉ AVEC DES SECTEURS À PRIORISER

A.2.2 LE NOUVEL ITINÉRAIRE DES ÎLES

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIEES

- (12) Les itinéraires des îles de la Promenade bleue (Puteaux, Neuilly-sur-Seine)
- (15) Un belvédère romantique sur la Seine (Neuilly-sur-Seine)
- (17) Les itinéraires des îles de la promenade bleue (Courbevoie - Neuilly-sur-Seine)

Ce nouvel itinéraire des îles prend place sur le linéaire de Suresnes, Puteaux, Courbevoie, Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret. Sur ces communes de la « Seine urbaine », le nouvel itinéraire des îles proposé présente un intérêt certain pour assurer la continuité de la Promenade bleue dans un secteur où les infrastructures routières restent très présentes.
(cf. « Une Promenade bleue constituée de plusieurs nouveaux itinéraires »)



Pointe de l'île de la Jatte →



← Temple de l'Amour sur l'île de la Jatte



↓ Parcours des impressionnistes



A.2 UN OBJECTIF DE CONTINUITÉ AVEC DES SECTEURS À PRIORISER

A.2.3 POURSUIVRE LA PROMENADE BLEUE SUR VILLENEUVE-LA-GARENNE

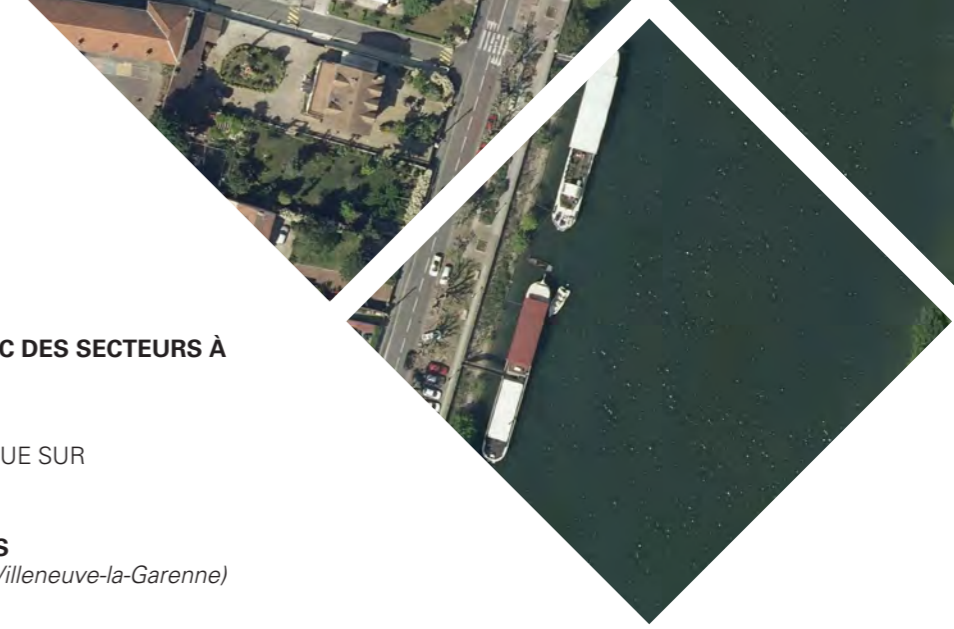
ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIEES

- (22) Une ville qui se tourne vers la Seine (Villeneuve-la-Garenne)

Avec l'aboutissement de la continuité sur le secteur de la « plaine aval » de Rueil-Malmaison à Colombes en passant par Nanterre, la « boucle nord » de la Seine apparaît maintenant comme un secteur de projet prioritaire pour la poursuite de la Promenade bleue vers l'amont :

- C'est un secteur en pleine transformation urbaine, à travers le projet partenarial d'aménagement dont le Département est cosignataire, le réaménagement du port Sisley engagé par VNF/Marinov et l'œuvre de crue qui sera installée par le Département dans le cadre du projet de l'Axe Seine.

- Ce tronçon permettrait de relier les aménagements en cours de « l'estacade des Mariniers », du futur centre nautique et le parc des Chanteraines à la ville de Villeneuve-la-Garenne. A terme, avec l'amélioration de la traversée du port de Gennevilliers, ce tronçon permettra d'assurer une pleine continuité de la promenade depuis Rueil-Malmaison.



↑ Quai d'Asnières



↑ Quai d'Asnières

← Quai d'Alfred Sisley

A.2 UN OBJECTIF DE CONTINUITÉ AVEC DES SECTEURS À PRIORISER

A.2.4 LE PORT DE GENNEVILLIERS, UN SECTEUR ATYPIQUE ET COMPLEXE D'APPROCHE

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIEES

- (26) Promenade immersive avec vue sur la vie du port (Gennevilliers)
- (27) Dernière étape de la véloroute avant l'entrée dans le port de Gennevilliers (Gennevilliers)

L'emprise portuaire de Gennevilliers constitue une discontinuité majeure du cheminement en bord de Seine sur le département.

Le contournement actuel de près de 5 km, en retrait du fleuve et au cœur de la zone d'activités et de ses flux routiers, est une première réponse pour les déplacements pendulaires à vélo (domicile - travail) ou la continuité des véloroutes européennes. Il en résulte cependant à ce jour une fonction utilitaire de ce contournement, à défaut d'un passage plus attractif, même si des efforts d'aménagements végétalisés au cœur de la zone d'activité ont été réalisés mais dont l'échelle reste mal proportionnée aux infrastructures industrielles.

Pour autant, offrir une traversée plus agréable du site et ponctuellement des points de vue contemplatifs du port en bord de Seine ne manque pas d'intérêts :

- Poursuite de la promenade sur Rueil-Malmaison, Nanterre et Colombes vers les communes de Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, offrant une continuité supplémentaire de 10 km aux 10 km déjà existants : la Seine est alors le lien structurel entre plusieurs espaces naturels emblématiques départementaux : le parc du chemin de l'île, le parc Lagravère, l'aménagement dit de l'estacade des Mariniers, le parc des Chanteraines.

- Rendre « perméable » le port en permettant au public, via un travail de synergie à mener avec HAROPA PORT, d'en comprendre l'importance de l'activité dans le contexte actuel de la valorisation d'une logistique fluviale durable, de découvrir la monumentalité des infrastructures et leur intérêt économique, ainsi que la richesse architecturale du patrimoine industriel et les projets de restructuration tournés résolument

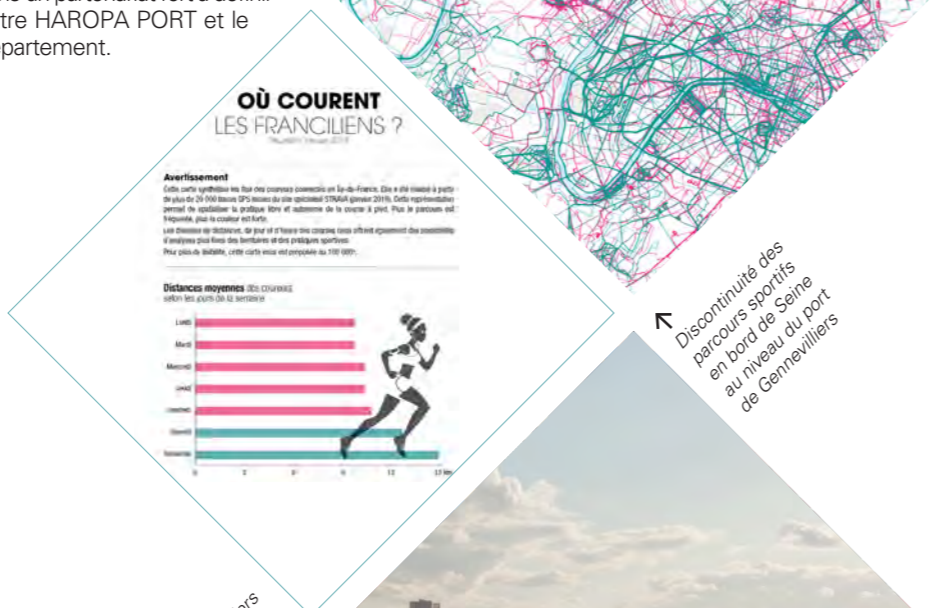
vers un futur de croissance durable. Le lieu bénéficie par ailleurs d'emprises naturelles existantes qui pourraient être confortées dans leur rôle de poumons verts au sein de la zone d'activités et de lieux favorables à la biodiversité.

Par ces différents aspects, ce site serait exemplaire dans la démonstration d'une cohabitation possible entre un développement économique durable, les aspects récréatifs attendus de la Seine, la valorisation du patrimoine industriel et la préservation de la biodiversité.

Domaine portuaire dévolu à la logistique fluviale avant tout, les interventions sur le port de Gennevilliers s'envisagent nécessairement dans un partenariat fort à définir entre HAROPA PORT et le Département.



Terminal portuaire



Discontinuité des parcours sportifs en bord de Seine au niveau du port de Gennevilliers

Port de Gennevilliers depuis la Seine



A.3 FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS

A.3.1 RENDRE LA SEINE ACCESSIBLE PAR DE NOUVEAUX PASSAGES TRANSVERSAUX

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIEES

- (3) Aménagement de la RD1 en boulevard urbain (Boulogne-Billancourt)
- (13) Une réflexion sur la connexion du quartier de la Défense à la Seine (Puteaux, Courbevoie)
- (22) Une ville qui se tourne vers la Seine (Villeneuve-la-Garenne)

En complément de la continuité de la Promenade bleue en rive de Seine, et afin d'en faciliter l'accès à ceux qui en sont le plus éloignés, il est nécessaire d'améliorer sur certains secteurs le rapport de la ville - et de ses transports en commun - au fleuve et les liaisons piétonnes et cyclables transversales associées.

Les projets urbains (ZAC, PPA, PRU, etc.) portés par les communes ou leurs établissements publics territoriaux en bord de Seine y concourent en tournant, à nouveau, la ville vers le fleuve. Hors opérations d'ensemble, il convient là où de nouvelles traversées piétonnes et cyclables s'avèrent nécessaires d'effacer les ruptures créées par les infrastructures routières existantes, les zones d'activités économiques ou industrielles.

Ici, plus encore que strictement sur les berges de la Seine, les solutions techniques et parfois les modalités de gestion permettant d'effacer ponctuellement ces ruptures impliquent nécessairement une forte concertation entre les acteurs et gestionnaires des domaines (fluviaux et portuaires, départementaux et communaux).



Passerelle de Courbevoie



A.3 FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS

A.3.2 DÉVELOPPER UNE IDENTITÉ, UNE MARQUE « ALTO SEINE PARC » DÉCLINÉE VIA UNE SIGNALÉTIQUE D'ITINÉRAIRE CLAIRE ET ATTRAYANTE

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIEES

(0) L'Alto Seine Parc : 66 km de berges - un parc - une identité

Au-delà des continuités physiques, la Promenade bleue pourrait se labelliser « Alto Seine Parc » et décliner une signalétique ayant pour objectifs :

- De mieux signaler en ville et aux sorties des transports en commun la proximité de la Seine. En effet, parfois les liaisons douces entre la ville et la Seine sont déjà existantes, le fleuve est seulement caché derrière les constructions et infrastructures en place.

- D'assurer une continuité confortable du cheminement en bord de Seine, en particulier lors des points de connexion avec les parcs, aux passages/traverses vers la ville et les transports en commun, ou lors de contournements lorsque la Promenade bleue s'écarte de la rive.

- De partager avec les usagers par des panneaux d'informations attrayants et pédagogiques des éléments sur l'histoire, le patrimoine naturel et culturel, le fonctionnement hydraulique du fleuve.

- De créer par une identité forte l'image d'un parc fluvial à l'échelle du département des Hauts-de-Seine, en lien avec la Vallée de la Culture et les grands parcs et équipements sportifs situés en bord de Seine.



A.3 FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS

A.3.3 ATTIRER L'ATTENTION ET AMENER DE NOUVEAUX PUBLICS EN BORD DE SEINE

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

- (0) L'Alto Seine Parc : 66 km de berges - un parc - une identité
- (7) Des aménagements temporaires pour animer les berges et activer de nouveaux usages (Sèvres)
- (9) Un espace collaboratif pour attendre l'aménagement de la RD7 (Saint-Cloud)
- (14) Une plateforme sur la Seine pour créer un lieu atypique (Courbevoie)

En complément du travail sur la signalétique, et afin de favoriser une socialisation consensuelle, l'Alto Seine Parc présentera une image dynamique et diversifiée par la création de signaux, éphémères ou pérennes (interventions artistiques, folies, etc.) en lien avec les actions culturelles portées par le Département, annonçant la présence de la Seine et encourageant, par la curiosité, la venue d'un nouveau public.

Les programmes culturels et artistiques d'ores et déjà en relation avec le fleuve compléteront les nouvelles offres : « Fête en Seine », « Trophées ADAS » « la Seine à Vélo ».

La préfiguration des projets d'aménagement de berges, à travers des constructions temporaires ou la

présence d'animations ponctuelles, tel l'appel à projet lancé à Sèvres fin 2020, peut être proposée aux communes dès lors que le contexte le permet : ces dispositions permettent de tester des possibles et de prendre parti du temps nécessairement long des opérations complexes d'aménagement de berges.



Signalétique pédagogique sur la biodiversité des rives de Seine



Biennale Forme publique à la Défense

Festival annuel d'art contemporain Les Extratques

A.4 UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

- (2) A pied ou à vélo - Porte d'entrée des Hauts-de-Seine (Boulogne-Billancourt)
 (10) L'aménagement de la RD7 en boulevard urbain, connecté à la Seine (Saint-Cloud, Suresnes)
 (21) Un itinéraire pour les modes doux à trouver (Asnières-sur-Seine, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne)

Le fleuve est un bien commun qui doit être accessible à toutes et tous. Mais le contexte de ses usages économiques en tant que voie d'eau, sa topographie très transformée, sa forte proximité voire son intime imbrication avec les grandes infrastructures routières rend souvent complexes les cheminements pour les modes doux, et impossibles pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant de handicaps.

Pour chaque projet sera systématiquement étudiée la faisabilité de rendre les espaces à aménager en bord de Seine, accessibles aux personnes à mobilité réduite, en priorisant au mieux et dans la mesure du possible la continuité de cheminements adaptés, ainsi que l'accès aux espaces animés et à toutes aménités.

Les bords de Seine sont aussi un axe de déplacement ayant une vocation structurante pour les modes doux (plan vélo du CD92, RER Vélo, la Seine à vélo...).

La conception des aménagements en bord de Seine doit ainsi tenir compte des conditions de cohabitation de ces modes de déplacements dans leurs diversités (et des différentiels de vitesse qu'ils impliquent) et des conditions de mobilités (pour se promener, pour faire du sport, pour se rendre au travail...).

Dans les zones les plus urbaines, les vélos seront, selon les choix locaux, envisagés sur des pistes cyclables dédiées côté Seine ou côté ville des boulevards urbains. Sur les zones plus naturelles, disposant d'emprise suffisantes, des emprises de type voie verte seront étudiées.



← Accès à la berge de Clichy - Pont d'Asnières



← Vue de la Seine depuis le parc Lagravère

B. LES BERGES DE SEINE : UNE OPPORTUNITÉ DE NATURE DE PROXIMITÉ

B.1 OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE

B.1.1 RÉPONDRE À LA CARENCE EN ESPACES VERTS DES VILLES DENSES

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

- (10) L'aménagement de la RD7 en boulevard urbain, connecté à la Seine (Saint-Cloud, Suresnes)
 (11) Une promenade de l'écluse et un jardin les pieds dans l'eau (Suresnes, Puteaux)
 (18) Une promenade du pont d'Asnières au pont de Gennevilliers (Clichy, Levallois-Perret)

Au sein de nos villes, la nature est à la fois rare et précieuse.

L'aménagement des berges de Seine est une remarquable opportunité pour répondre à la demande de nature des citoyens et proposer à proximité de leurs lieux de vies, des espaces apaisés de l'intensité urbaine des centres villes.

Sur les villes les plus denses et les plus « carencées » en espaces verts

par habitant, c'est une priorité pour développer des surfaces d'espaces verts complémentaires à celles existantes en cœur de ville où les disponibilités foncières sont faibles ou inexistantes.



← Ile de la Jatte



← Petit bras de la Seine à Levallois-Perret

← Promenade bleue à Nanterre

B.1 OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE

B.1.2 PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ EXISTANTE ET FAVORISER SON DÉVELOPPEMENT EN CRÉANT DE NOUVELLES ZONES NATURELLES

Le fleuve et ses berges recèlent un éco-système faune/flore spécifique ainsi qu'un vocabulaire dédié : ripisylve, hauts-fonds, frayères, embâcles, lit majeur et mineur... Cet écosystème est unique. Il ne s'agit pas d'une simple collection d'espèces, de paysages, de réservoirs. Il s'agit d'un patrimoine vivant dont la survie de nombreuses espèces terrestres est inféodée, car développant une partie de leur cycle de vie dans le milieu aquatique ou semi-aquatique ou dont la survie dépend des ressources aquatiques. Sur le territoire départemental singulièrement urbain, c'est également un havre de nature offert aux citoyens, qui invite à la découverte, à l'observation et à la compréhension de la fragilité de ces milieux.

Il convient ainsi de préserver et de conforter les sites et frayères existantes ayant un enjeu fort à très fort pour la biodiversité, voire d'en créer de nouveaux.

Plusieurs sites du territoire

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

- (23) Un îlot de biodiversité offert aux alto-séquanais (Villeneuve-la-Garenne)
- (25) Renaturation d'une ancienne berge industrielle et une nouvelle base nautique (Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers)
- (28) Une mise en valeur illustrée du paysage fluvial et de sa biodiversité (Colombes)

ont été identifiés comme idoines à de potentielles actions visant des gains d'ordre exceptionnel pour la biodiversité locale. Il convient ainsi de promouvoir l'adaptation et la transformation de ces sites, actuellement simples « espaces verts communs », en de véritables zones naturelles humides, intégrées à la ville.



Ruches en bord de Seine

Zone aquatique du parc de l'île de Monsieur

Berge naturelle à Nanterre

B.1 OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE

B.1.3 OUVRIR LES VUES SUR LE GRAND PAYSAGE

Sur l'ensemble de son linéaire, la Seine est une « fenêtre » ouverte et inédite pour les villes enfermées dans des perspectives construites, vers le grand paysage dont les vues lointaines et au-delà du territoire départemental doivent être valorisées. Ce paysage offre par ailleurs une dynamique spécifique, rythmée par la navigation, les saisons, les crues...

Certains secteurs de projets sont

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

- (1) Un parc qui s'ouvre sur le fleuve (Issy-les-Moulineaux)
- (11) Une promenade de l'écluse et un jardin les pieds dans l'eau (Suresnes, Puteaux)
- (15) Un belvédère romantique sur la Seine (Neuilly-sur-Seine)
- (31) Nouvelle extension sur la Seine pour le parc du chemin de l'île (Nanterre)

particulièrement adaptés pour atteindre cet objectif :

- Les pointes amonts et avals des îles, lieux de la confluence et de la défluence des eaux,
- Les vues remarquables et belvédères repérés depuis la ville, les ponts ou les grands parcs
- A proximité des grands ouvrages hydrauliques du fleuve (en particulier l'écluse et le barrage de Suresnes).



Vue sur la Defense

Petit-bras de la Seine à Neuilly-sur-Seine

B.2 CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS (RÉ)CONCILIANT URBANITÉ ET NATURE

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIEES

- (3) Aménagement de la RD1 en boulevard urbain (Boulogne-Billancourt)
- (16) Une promenade pour relier le parc de Bécon au port de Courbevoie (Courbevoie)
- (22) Une ville qui se tourne vers la Seine (Villeneuve-la-Garenne)

A l'échelle des futurs aménagements, il s'agit d'intégrer de façon systématique la renaturation dans la ville « anthropique » et active en s'attachant à concilier ces nécessités naturelles et écologiques aux réalités fonctionnelles et d'usage.

- Associant aux ouvrages de génie civil indispensables et « lourds » des aménagements spécifiques écologiques reproduisant les fonctions essentielles de la ripisylve et favorisant l'accueil de la flore et de la faune

Chaque projet interrogera la moindre possibilité d'intégrer des dispositions propices à l'accueil de la biodiversité en :

- Favorisant la perméabilité des sols pour limiter le ruissellement des eaux de pluie et maintenir des échanges hydriques indispensables à l'équilibre entre le fleuve, le sol, les végétaux.

- Privilégiant quand cela est possible le recours au génie végétal pour les protections de berges ;



← Accès au fleuve à Nanterre

C. REDÉCOUVRIR LA SEINE À TRAVERS DE NOUVEAUX USAGES

C.1 CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

- (6) Une place publique pour reconnecter les équipements et affirmer la convivialité du lieu (Boulogne-Billancourt)
- (14) Une plateforme sur la Seine pour créer un lieu atypique (Courbevoie)
- (18) Une promenade du pont d'Asnières au pont de Gennevilliers (Clichy, Levallois-Perret)

C'est un fait de constater que les rives des fleuves urbains redevenues publiques, telles les 15 km de berges aménagées des Hauts-de-Seine, deviennent des lieux singulièrement propices à la convivialité, à l'animation ou à l'expression de la culture, au même titre que les cœurs de ville.

bienvenues, sans spécialisation excessive des espaces aménagés.

Les usages attendus sont infinis: se poser un instant, se reposer quelques temps, se retrouver, profiter de la nature, pratiquer son loisir ou son sport favori, jardiner, y manger, partager un pique-nique, boire un verre, découvrir ou participer à des animations, des événements culturels, des ateliers pédagogiques...

En adéquation avec le souhait des communes et la dynamique des acteurs locaux, il s'agit d'anticiper les possibles animations, installations, commerces, éphémères ou pérennes, et de prévoir l'équipement technique des berges de Seine le permettant.

Il convient ainsi de créer les conditions propices à l'accueil sur ces lieux en offrant des espaces publics de qualité. A travers des aménités, de rendre possible pour la population des appropriations plurielles et



← Hauts fonds sur l'île de la Grande Jatte



Food-trucks et animations

← Belvédère à Courbevoie

↑ Théâtre de rue en bord de Seine

C.2 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME SUR LA SEINE, EN LIEN AVEC LES GRANDS ÉQUIPEMENTS CULTURELS

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

- (0) L'Alto Seine Parc : 66 km de berges - un parc - une identité
- (4) Tête de proue de la Seine musicale (Boulogne-Billancourt)
- (5) Une promenade touristique du port Legrand et de son escale au musée Albert Kahn (Boulogne-Billancourt)
- (10) L'aménagement de la RD7 en boulevard urbain, connecté à la Seine (Saint-Cloud, Suresnes)
- (13) Une réflexion sur la connexion du quartier de la Défense à la Seine (Puteaux, Courbevoie)

Qu'il s'agisse de croisières avec hébergement à destination des touristes nationaux ou internationaux, de navettes saisonnières locales visant un tourisme régional, ou de services de mobilités pendulaires, le transport fluvial de passagers se présente comme une alternative aux modes terrestres invitant à la découverte ou à la redécouverte - d'un autre point de vue et dans une autre posture - du territoire départemental et de ses particularités.

En ce sens, il contribue parfaitement à la réappropriation du fleuve et par ailleurs plus globalement à la promotion et à la valorisation du territoire, de son histoire, de son passé industriel marquant le paysage et de ses grands équipements culturels.

Le Département a un rôle à jouer dans son développement en appuyant les initiatives et actions améliorant les conditions de la desserte fluviale :

- Encourager et accompagner les partenaires gestionnaires des escales, les entreprises du transport fluvial, les associations des usagers des ports, dans le développement de nouveaux services de transports de passagers par la voie fluviale.

- Aménager les abords des escales existantes si nécessaire, en assurant une connexion piétonne agréable et efficace entre les escales fluviales, les centres-villes, les moyens de transports terrestres et les grands équipements culturels de la Vallée de la Culture.

- Anticiper en collaboration avec l'ensemble des acteurs du fleuve, les besoins et vérifier les faisabilités techniques de mise en place de nouvelles escales dans les projets d'aménagement de berges sur les secteurs où des enjeux sont identifiés (amont de l'écluse de Suresnes, La Défense, musée Albert Kahn, musée du Grand siècle).



Navette fluviale dans les Hauts-de-Seine



Croisière fluviale et vue sur la Tour aux figures

C.3 FAVORISER LA RÉAPPROPRIATION DU FLEUVE À TRAVERS LA PRATIQUE SPORTIVE

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

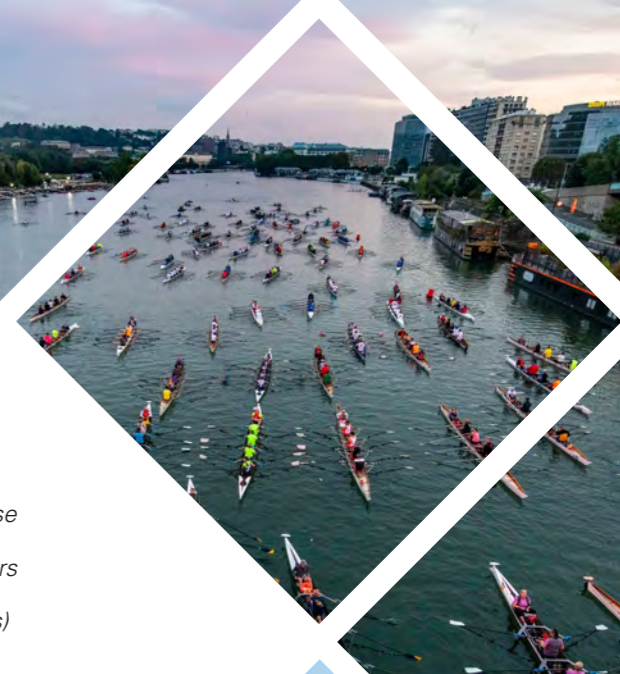
- (25) Renaturation d'une ancienne berge industrielle et une nouvelle base nautique (Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers)
- (27) Dernière étape de la véloroute avant l'entrée dans le port de Gennevilliers (Gennevilliers)
- (29) La reconquête de la Seine par la pratique sportive illustrée (Colombes)

La pratique sur la Seine de sports de plein air et de nature tels le kayak, l'aviron ou la voile, participe pleinement à la réappropriation du fleuve par la population et en particulier de la valorisation de sa composante « nature ».

La pratique « organisée » de ces sports par les clubs ou pour le public scolaire est déjà bien engagée à travers des équipements publics départementaux et municipaux remarquables. Elle va être confortée via la création d'un nouveau centre nautique départemental sur la commune de Gennevilliers dans les prochaines années.

En parallèle, et afin de rendre le fleuve accessible au plus grand nombre, il est proposé de créer les conditions propices au développement d'une pratique également individuelle, familiale ou touristique de ces sports sur le fleuve.

La traversaine



Agrès sportifs à Courbevoie

Pratique du paddle depuis l'île de Monsieur



LA TRAVERSE SEINE
18 & 19 SEPT 2021

CANOËS, KAYAKS, PADDLE, DRAGON BOATS, PIROGUES
PARCOURS, ANIMATIONS, VILLAGE, PROLOGUE.



C.4 LA BAINADE EN SEINE, L'ÉTAPE ULTIME DE LA RÉAPPROPRIATION DU FLEUVE PAR LES HABITANTS

La baignade dans le fleuve renvoie à la fois à l'histoire des pratiques de la Seine dans l'agglomération parisienne et au rêve de son retour possible.

Si cela semblait utopique jusqu'à peu, et comme évoqué au chapitre IV, les progrès constants de la qualité de l'eau et les efforts poursuivis par les gestionnaires du système d'assainissement francilien dans le cadre de l'objectif de déroulement de certaines épreuves nautiques dans le cadre des JOP de 2024, permettent aussi d'envisager, « en héritage » des jeux et en poursuivant les efforts sur la maîtrise de l'assainissement, la possibilité de la baignade à moyen terme sur certains secteurs des Hauts-de-Seine.

Au sein de la population, la demande est forte en période estivale, en témoignent

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

(8) *La baignade en Seine illustrée (Sèvres)*

les expérimentations passées du Département des Hauts-de-Seine dans ses parcs urbains, ou la pratique en Seine de baignades non autorisées (et alors potentiellement dangereuses).

Et pour autant, la population conserve encore globalement une image assez négative de la qualité de l'eau de la Seine, celle-ci restant peu perceptible par le non spécialiste, ou associée à un ressenti visuel peu engageant de l'aménagement du fleuve.

L'aménagement de zones de baignades sécurisées, à la qualité de l'eau surveillée, est ainsi en quelque sorte une des dernières

étapes de la reconquête du fleuve par les habitants, dans une pratique du bain à la fois familiale et sportive.

Cette perspective doit toutefois tenir compte de fortes disparités quant à la qualité de l'eau (certains linéaires du fleuve restant incompatibles avec cette pratique même à moyen terme), des contraintes liées de la navigation fluviale et des conditions d'accès au fleuve.

D. CONTRIBUER À L'ADAPTATION DES VILLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

D.1 AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE

Les aménagements de bords de Seine envisagés au sein de ce programme d'intervention peuvent être situés dans le lit majeur du fleuve.

Les protections de berges existantes ou les ouvrages de régulation du niveau de la voie d'eau ne doivent pas faire oublier que la Seine reste un fleuve vivant, avec ses saisons, ses périodes de crues et d'étiages pouvant parfois être d'intensité exceptionnelles.

L'évolution naturelle et inéluctable du niveau d'eau de la Seine au cours de l'année sera prise en compte dans la conception des espaces rendus au public, dans leurs capacités à accepter la submersion et l'inondation momentanées comme un événement naturel saisonnier, et à retrouver le plus rapidement possible leur fonctionnalité à l'issue de la période de crue.

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

(15) *Un belvédère romantique sur la Seine (Neuilly-sur-Seine)*

(16) *Une promenade pour relier le parc de Bécon au port de Courbevoie (Courbevoie)*

(19) *Une promenade flottante accrochée au parc Robinson (Asnières-sur-Seine)*

La robustesse des aménagements sera adaptée à la fréquence prévisible de submersion (périodes de retour des crues) : tous les ans, de temps en temps, de manière rare ou exceptionnelle.

Ces aménagements, momentanément rendus indisponibles aux promeneurs, participent à la sensibilisation des habitants à la vie du fleuve au cours des saisons, aux risques de crues et d'inondation.

→ Une baignade à Asnières - G. Seurat, 1884

← Exemple de baignade en eau vive - Bassin de la Villette Paris

↙ Ponton flottant de l'escalier d'Issy-les-Moulineaux

D.2 IMAGINER DES PROJETS CONTRIBUTANT À LIMITER LES INONDATIONS

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

- (1) Un parc qui s'ouvre sur le fleuve (Issy-les-Moulineaux)
- (23) Un îlot de biodiversité offert aux alto-séquanais (Villeneuve-la-Garenne)
- (30) Faire entrer le fleuve dans le parc - Plage ou jardin aquatique (Colombes)

La création d'espaces publics peu vulnérables, acceptant une submersion temporaire ou saisonnière, participe par ailleurs au redéveloppement potentiel des zones d'expansion naturelles de la Seine. Les volumes de stockage créés à l'occasion d'aménagements en déblais, permettent aussi d'avoir une incidence positive sur le risque d'inondation des zones vulnérables.



← Crue de la Seine à Rueil-Malmaison - Juin 2016

→ Parc des docks - Agence TER

← Crue de la Seine au niveau du pont d'Asnières - Juin 2016

D.3 VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATUREL DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE

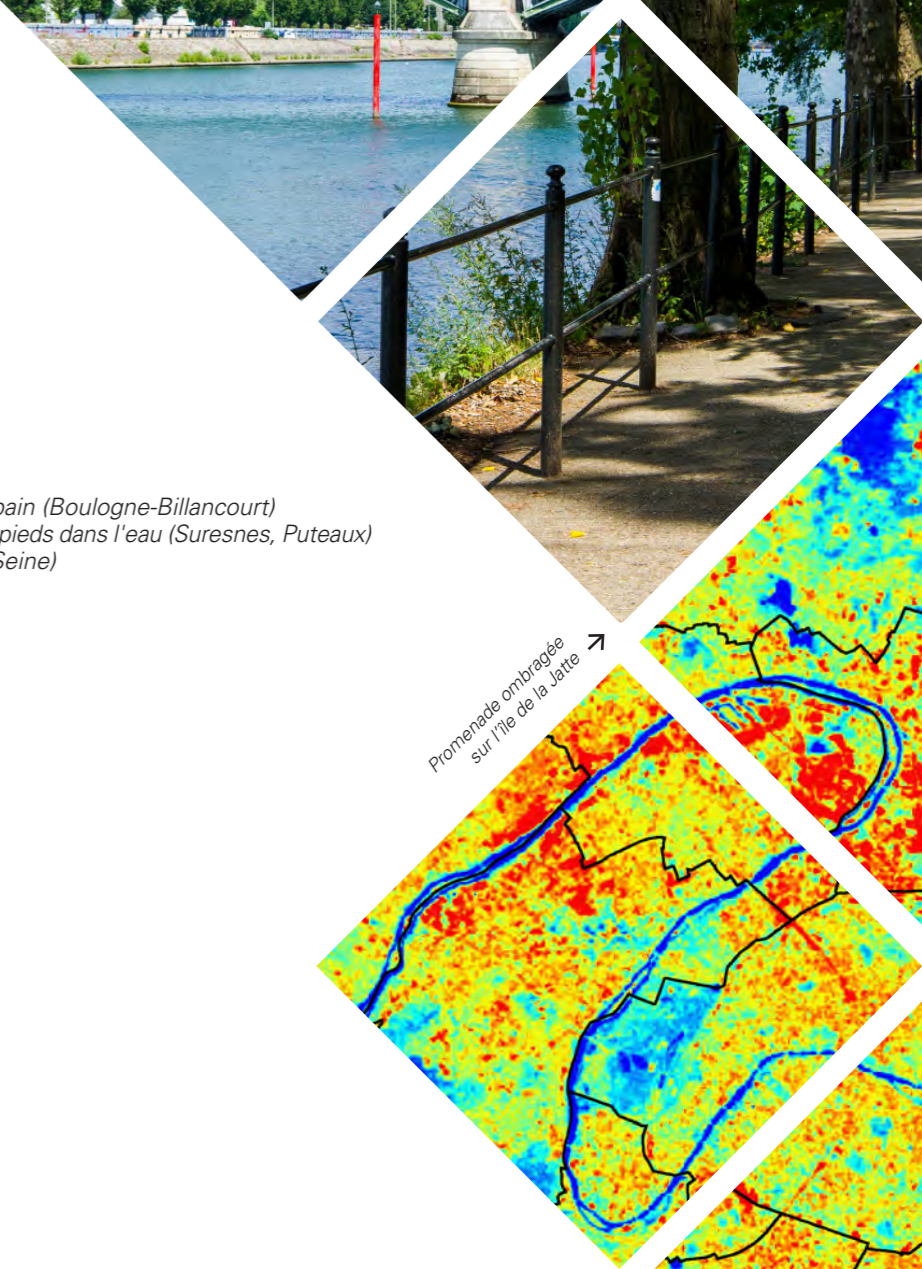
ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

- (3) Aménagement de la RD1 en boulevard urbain (Boulogne-Billancourt)
- (11) Une promenade de l'écluse et un jardin les pieds dans l'eau (Suresnes, Puteaux)
- (20) Un belvédère sur la Seine (Asnières-sur-Seine)

Au même titre que les grands parcs et zones boisées, la Seine est en période de canicule, et comme déjà exprimé au début du chapitre IV, un refuge de fraîcheur pour les habitants au cœur de la zone urbaine.

Rendre le fleuve et ses abords plus accessibles à la population est ainsi, en soit, déjà une première réponse à cette problématique.

L'atout « fraîcheur » du plan d'eau sera par ailleurs conforté par une meilleure végétalisation des perrés et des quais, et par le choix de revêtements de sols à l'albédo adapté à cette problématique.



→ Promenade ombragée sur l'île de la Jatte

← Ilot de fraîcheur sur la Promenade bleu à Nanterre



E. ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES ET LOGISTIQUES POUR VALORISER LE PAYSAGE ET GARANTIR UNE MIXITÉ D'USAGES DE LA SEINE

ACTIONS DU PROGRAMME ASSOCIÉES

(5) Une promenade touristique du port Legrand et de son escale au musée Albert Kahn (Boulogne-Billancourt)

(18) Une promenade du pont d'Asnières au pont de Gennevilliers (Clichy, Levallois-Perret)

(22) Une ville qui se tourne vers la Seine (Villeneuve-la-Garenne)

(26) Promenade immersive avec vue sur la vie du port (Gennevilliers)

Aux côtés des villes et établissements publics territoriaux, des gestionnaires de la voie d'eau et des infrastructures portuaires (Voies Navigables de France, HAROPA PORT), des communautés portuaires et des associations, le Département a un rôle à jouer dans l'accompagnement des mutations industrielles et le développement du transport fluvial.

Ainsi, par les actions prévues au programme d'aménagement des berges de Seine, le Département participe :

- A la promotion, en concertation avec VNF et HAROPA PORT, d'une consolidation intégrée des usages différenciés des berges de Seine, par des aménagements permettant une parfaite cohabitation des usages récréatifs et économiques, ou via des modalités de gestion tenant compte des besoins variables de

chaque activité (type quais à usages partagés).

- A la valorisation du paysage industriel portuaire promouvant l'évolution notamment vers une logistique durable et une insertion architecturale et paysagère des installations techniques des ports, devenant perceptible et comprise par la population car partageant des espaces communs.



Traversee du port
de Nanterre par la
Promenade bleue →

V

PROGRAMME D'INTERVENTION



A. LE TEMPS DE L'ACTION : PRÉFIGURER - CONFORTER - AMÉNAGER

PRÉFIGURER - TEMPS N°1 - ACTION COURT TERME

Un projet urbain de grande envergure tel qu'envisagé par le Département des Hauts-de-Seine se façonne dans un temps long.

En revanche, les projets de préfiguration permettent d'activer le lieu rapidement et de maintenir un dynamisme continu.

Préfigurer consiste par exemple à implanter de micro-interventions et de structures légères : piste de danse, belvédère, estrade, événements festifs, jeux, pontons flottants, etc. Ces interventions sollicitent davantage les acteurs locaux des communes concernées. La préfiguration peut se coupler à une mission de concertation.

Préfigurer revient à créer une étape de transition, intercalée entre des phases de conception et d'aménagements complexes. Elle met à profit ce temps masqué souvent long et prépare la réalisation du projet pérenne. L'objectif est de rendre visible et tester à l'échelle « 1 » certains éléments du programme des espaces publics, mais aussi d'anticiper sur leur future utilisation par les utilisateurs.

La préfiguration prépare et inclut les usagers progressivement au projet d'aménagement en cours.

Ces méthodes relativement nouvelles d'« urbanisme transitoire », ont démontré leur pertinence et leur efficacité dans la réussite et l'appropriation positive d'un projet urbain, en particulier lorsqu'il s'agit d'espace public.

CONFORTER - TEMPS N°2 - ACTION COURT/MOYEN TERME

Conforter s'apparente ici à de « l'acupuncture urbaine », à la réparation de zones techniquement faibles, à la rénovation d'espaces bien identifiés et circonscrits, à la mise en sécurité et à la continuité de la Promenade bleue.

Il s'agit d'interventions pouvant être réalisées à des échéances rapprochées, impliquant des constitutions de dossiers réglementaires plus légères. Des accords-cadres permettront de fluidifier les échanges entre maîtrise d'œuvre/de travaux et maîtrise d'ouvrage, optimisant ainsi l'avancée du projet.

Les missions de confortement viennent palier les discontinuités de parcours ponctuelles. Les difficultés d'accès et de liaisons pour les personnes à mobilité réduite pouvant être résolues rapidement deviendront une priorité. Le réseau de promenade peut aussi être affirmé par un jalonnement, permettant au piéton et au cycliste de savoir où ils se trouvent, et vers où ils se dirigent.

Les aménagements de renaturation confortent un projet écologique d'ensemble (frayères et lieux d'accueil de la faune et la flore déjà en étude).

AMÉNAGER - TEMPS N°3 - ACTION MOYEN/LONG TERME

Aménager s'inscrit dans un temps long. Il s'agit d'anticiper les réalisations de grande ampleur qui exigent des montages administratifs plus complexes : dossiers réglementaires adéquats, montages financiers conséquents et pluriels, affectation de marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux spécifiques, etc.

Ces opérations complexes permettent d'envisager la reconquête d'emprises en bord de Seine jusque-là inaccessibles pour la population alto-séquanaise, ou d'effacer les enclaves actuelles sur le parcours de la Promenade bleue.

Ces projets peuvent interférer de façon importante avec une requalification complète de l'infrastructure viaire de proximité

La Seine devient support d'activités, de lieux de rencontre. Son rôle fédérateur se matérialise par des aménagements où prennent place des usages multiples et inclusifs : pratique de l'aviron, pontons de pêche, zone de baignade, guinguettes, boudrome, jeux, amarrage de presque d'activités, etc.

B. UNE DIVERSITÉ DE LIEUX À INVESTIR

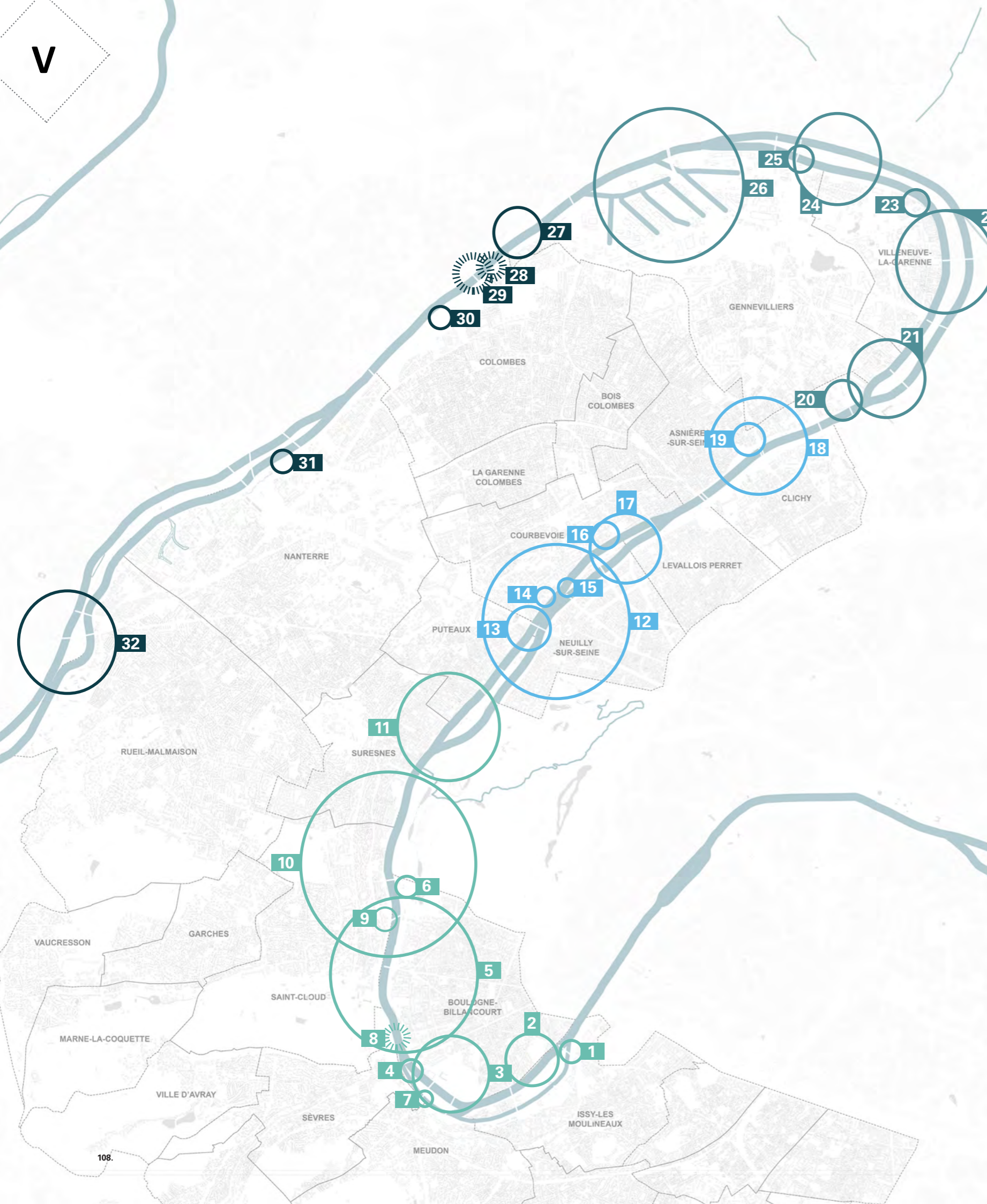
Au terme du travail de diagnostic mené suivant les multiples composantes du fleuve, de la concertation organisée avec les communes, VNF, HAROPA PORT, et des enjeux primordiaux de ce nouveau programme, 32 sites d'intervention ont été identifiés.

Ces sites ont des échelles géographiques qui leurs sont à chaque fois propres, définies en cohérence avec leurs enjeux, les modalités d'intervention envisagées et le contexte urbain auxquels ils se rattachent.

Trois actions, bien que localisées sur des sites spécifiques, le sont à titre d'illustration : les usages et orientations proposées peuvent avoir vocation à se déployer ailleurs sur les rives de la Seine, dès lors que les conditions s'y prêtent. Il s'agit de la baignade en Seine (action n°8), de l'action de mise en valeur du paysage fluvial et de sa biodiversité illustrée sur la berge de Colombes (action n°28) et de la pratique sportive illustrée au pont de Colombes / Parc Lagravère (action n°29).

Enfin, une action concerne l'ensemble du parcours de la Seine sur le département. Celle-ci a vocation à développer auprès des alto-séquanais et plus largement de la population francilienne, l'image d'un parc fluvial cohérent et emblématique à l'échelle du territoire et de ses 66 km de berges : l'Alto Seine Parc (action n°0).





0 L'Alto Seine Parc : 66 km de berges - un parc - une identité

LE VAL DE SEINE

- Issy-les-Moulineaux* 1 Un parc qui s'ouvre sur le fleuve
- Boulogne-Billancourt* 2 A pied ou à vélo - Porte d'entrée des Hauts-de-Seine
- Boulogne-Billancourt* 3 Aménagement de la RD1 en boulevard urbain
- Boulogne-Billancourt* 4 Tête de proue de la Seine musicale
- Boulogne-Billancourt* 5 Une promenade touristique du port Legrand et de son escale au musée Albert Kahn
- Boulogne-Billancourt* 6 Une place publique pour reconnecter les équipements et affirmer la convivialité du lieu
- Sèvres* 7 Des aménagements temporaires pour animer les berges et activer de nouveaux usages
- Sèvres* 8 La baignade en Seine illustrée
- Saint-Cloud* 9 Un espace collaboratif pour attendre l'aménagement de la RD7
- Saint-Cloud / Suresnes* 10 L'aménagement de la RD7 en boulevard urbain, connecté à la Seine
- Suresnes / Puteaux* 11 Une promenade de l'écluse et un jardin les pieds dans l'eau

LA SEINE URBAINE


- Puteaux / Neuilly sur Seine* 12 Les itinéraires des îles de la Promenade bleue
- Puteaux* 13 Une réflexion sur la connexion du quartier de la Défense à la Seine
- Courbevoie* 14 Une plateforme sur la Seine pour créer un lieu atypique
- Neuilly-sur-Seine* 15 Un belvédère romantique sur la Seine
- Courbevoie* 16 Une promenade pour relier le parc de Bécon au port de Courbevoie
- Courbevoie / Neuilly-sur-Seine* 17 Les itinéraires des îles de la Promenade bleue
- Levallois-Perret / Clichy* 18 Une promenade du pont d'Asnières au pont de Gennevilliers
- Asnières-sur-Seine* 19 Une promenade flottante accrochée au parc Robinson

LA BOUCLE NORD

- Asnières-sur-Seine* 20 Un belvédère sur la Seine
- Asnières-sur-Seine / Gennevilliers*
Villeneuve-la-Garenne 21 Un itinéraire pour les modes doux à trouver
- Villeneuve-la-Garenne* 22 Une ville qui se tourne vers la Seine
- Villeneuve-la-Garenne* 23 Un îlot de biodiversité offert aux alto-séquanais
- Villeneuve-la-Garenne* 24 Un chemin de halage équipé pour la véloroute
- Villeneuve-la-Garenne / Gennevilliers* 25 Renaturation d'une ancienne berge industrielle et une nouvelle base nautique
- Gennevilliers* 26 Promenade immersive avec vue sur la vie du port

LA PLAINE AVAL

- Gennevilliers* 27 Dernière étape de la véloroute avant l'entrée dans le port de Gennevilliers
- Colombes* 28 Une mise en valeur illustrée du paysage fluvial et de sa biodiversité
- Colombes* 29 La reconquête de la Seine par la pratique sportive illustrée
- Colombes* 30 Faire entrer le fleuve dans le parc - Plage ou jardin aquatique
- Nanterre* 31 Nouvelle extension sur la Seine pour le parc du chemin de l'île
- Rueil-Malmaison* 32 Une promenade bucolique avant de rejoindre les Yvelines

 Ces actions, ici illustrées sur des lieux spécifiques, ont vocation à se déployer également sur d'autres sites propices aux usages et orientations développées

C. LE DÉTAIL DES PISTES EXPLORÉES, SITE PAR SITE

Le programme d'intervention et de reconquête des berges de Seine est développé dans la suite du document sous la forme de « fiches actions ».

Celles-ci ont vocation, pour chaque site, de présenter le lieu de l'intervention, son périmètre, son environnement et ses enjeux propres.




Les orientations d'aménagement proposées prennent parfois la forme d'esquisses : il s'agit avant tout d'illustrer les possibles, de donner à voir pour aider à se projeter, demain, sur ces mêmes lieux. La technicité ou la précision des dessins ne doit alors pas laisser penser que les projets sont figés : les propositions ont vocation à être approfondies, voir réinterrogées, pour être mise en œuvre.

Les enveloppes financières présentées dans la suite du document ont été déterminées sur la base d'estimations établies ou actualisées en 2021.










Explication des symboles utilisés pour les orientations d'aménagement des berges de Seine, lieux de convergence des paysages, de la nature et des usages anthropiques :

PROJET

La Seine accessible

-  Zone d'action
-  Piste cyclable pérennisée
-  Cheminement Quai Haut <1m5
-  Cheminement Quai Bas <1m
-  Place
-  Plateau de connexion
-  Passage piéton
-  Escaliers / gradins
-  Escaliers privatisés rendus publics et accessibles à tous
-  Rampe
-  Passerelle
-  Belvédère
-  Balcon

EXISTANT






-  Bus
-  Parking
-  Métro
-  Tramway
-  Pépites architecturales
-  Berge inaccessible au public
-  Piste cyclable
-  Port de plaisance
-  Port industriel et urbain mixte
-  Escale fluviale

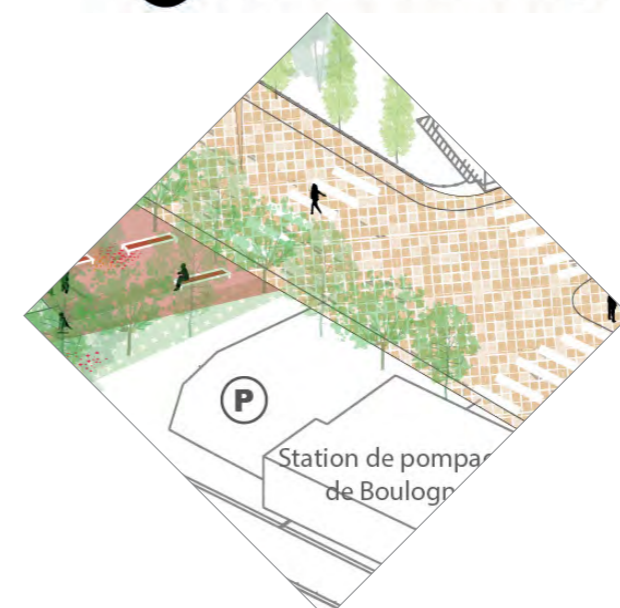


La Seine équipée

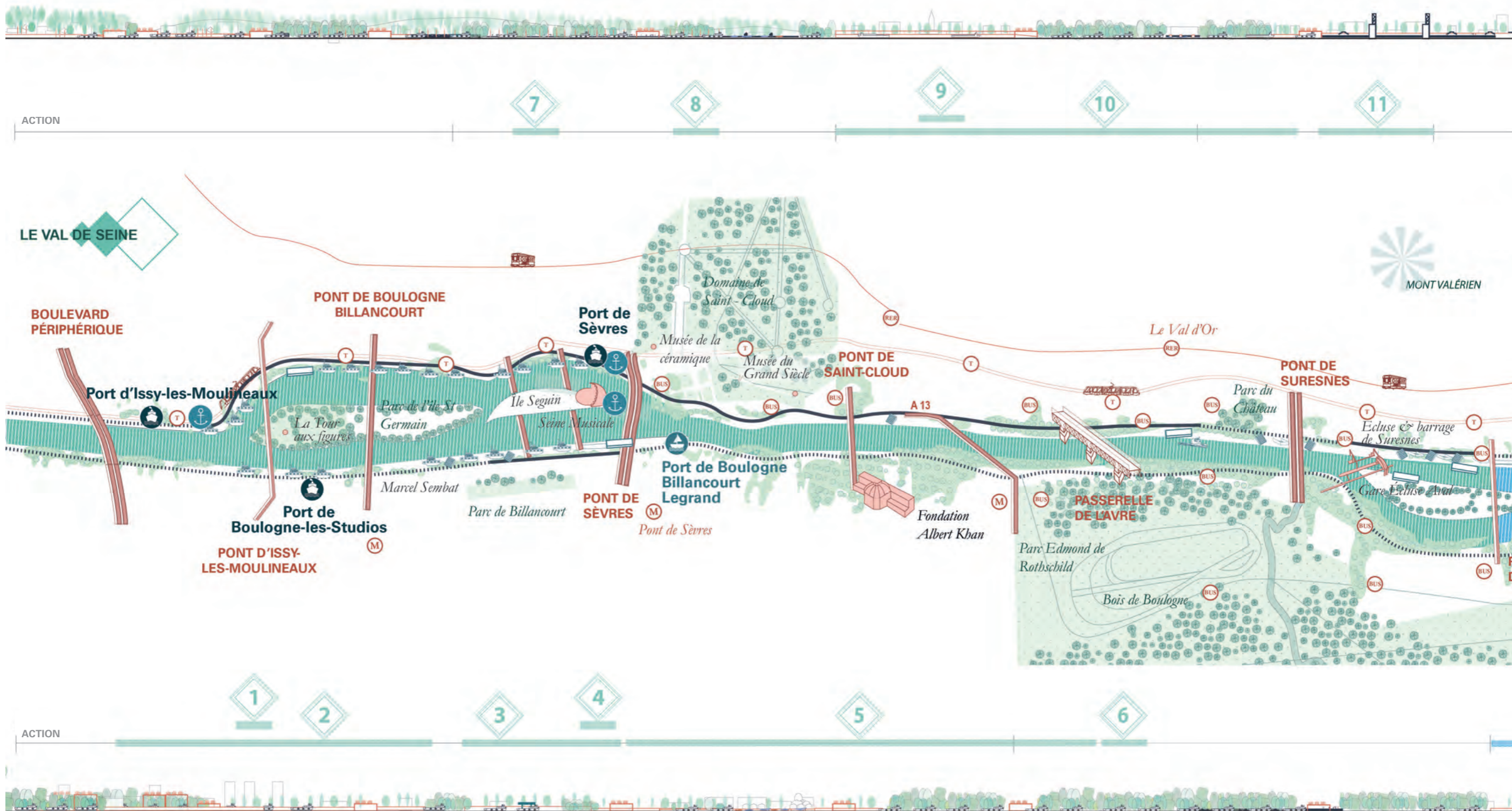
-  Eclairage et mise en scène lumineuse
-  Mobiliers urbains (bancs et transats, tables de pique-nique, etc.)
-  Jeux d'enfants
-  Equipements sportifs (agrès, boulodrome, etc...)
-  Signalétique (panneaux directionnels, pédagogiques, etc.)
-  Guinguettes
-  Foodtrucks

La Seine nature

-  Arbres tiges
-  Massifs arbustifs / lisières
-  Strate basse (couvre sols, vivaces)
-  Génie végétal berges
-  Action de renaturation des berges

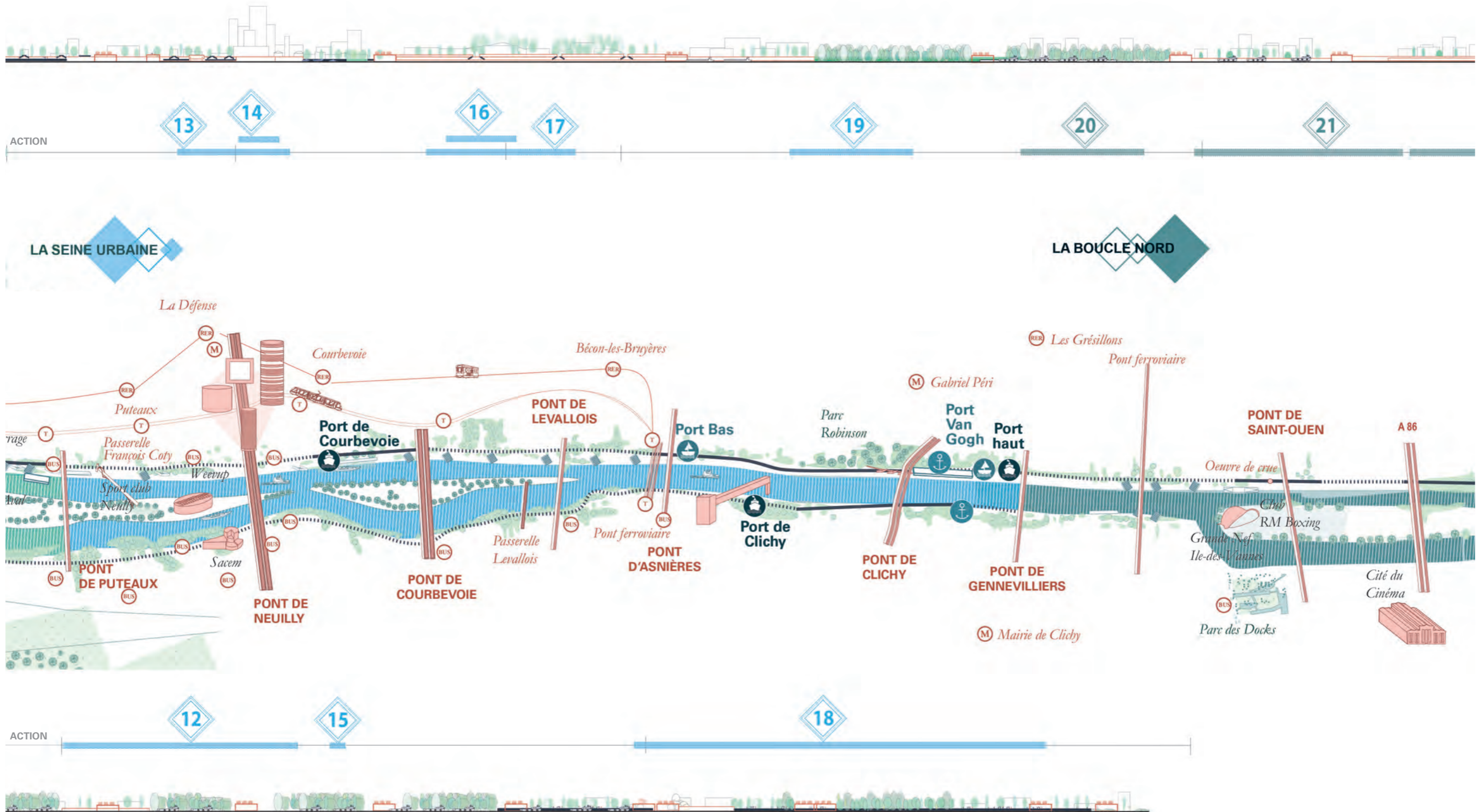


L'ALTO SEINE PARC : UN PARC - UNE IDENTITÉ
 LOCALISATION AU SEIN DU PARC FLUVIAL DES ACTIONS PROPOSÉES
 PAR LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA SEINE 2022

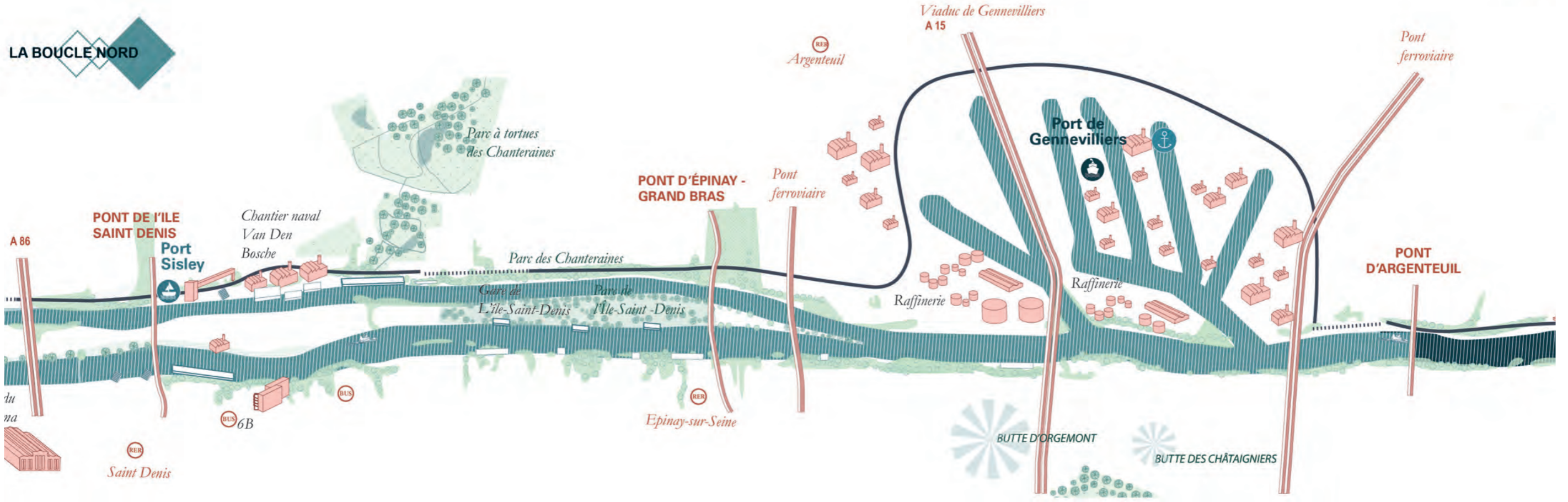


L'ALTO SEINE PARC : UN PARC - UNE IDENTITÉ

LOCALISATION AU SEIN DU PARC FLUVIAL DES ACTIONS PROPOSÉES
PAR LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA SEINE 2022



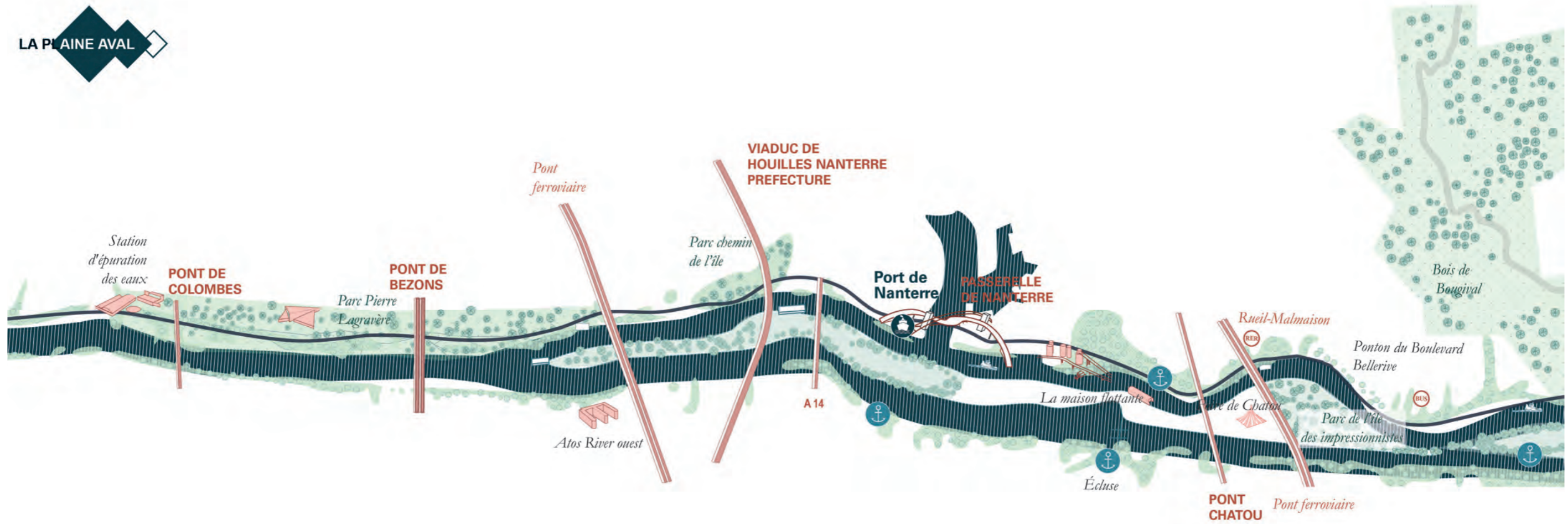
L'ALTO SEINE PARC : UN PARC - UNE IDENTITÉ
 LOCALISATION AU SEIN DU PARC FLUVIAL DES ACTIONS PROPOSÉES
 PAR LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA SEINE 2022



L'ALTO SEINE PARC : UN PARC - UNE IDENTITÉ
 LOCALISATION AU SEIN DU PARC FLUVIAL DES ACTIONS PROPOSÉES
 PAR LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA SEINE 2022



LA PLAINE AVAL



00 - L'ALTO SEINE PARC : UN PARC - UNE IDENTITÉ

UNE SIGNALÉTIQUE IDENTITAIRE, ATTRACTIVE ET HOMOGENE
POUR L'ENSEMBLE DE LA PROMENADE BLEUE

Asnières-sur-Seine / Boulogne-Billancourt / Clichy / Colombes / Courbevoie / Gennevilliers / Issy-les-Moulineaux / Levallois-Perret / Meudon / Nanterre / Neuilly-sur-Seine / Puteaux / Rueil-Malmaison / Saint-Cloud / Sèvres / Suresnes / Villeneuve-la-Garenne

DIMENSION

66 km de berges

TEMPS DU PROJET

Préfigurer 1/2 ans
Conforter 3/5 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Communes
VNF
HAROPA PORT
Métropole du Grand Paris

ENVELOPPE FINANCIÈRE

2-5 M€



Signalétique existante sur les berges de Seine

AUJOURD'HUI

Une hétérogénéité entre les signalétiques existe aujourd'hui et il y a peu d'informations relatives à la Seine.

Les panneaux ont une matérialité peu pérenne, néanmoins, certaines informations existent et méritent d'être valorisées et intensifiées : Promenade bleue, informations de crues centennales... Elles participent à créer l'identité du territoire fluvial.

Trois familles de signalétique sont déjà en place sur le territoire : des signalétiques directionnelles, informatives tout comme pédagogiques et préventives. Cette hiérarchisation d'éléments est à retrouver pour la création d'une signalétique propre à l'Alto Seine Parc.

Une famille «signalétique sensorielle et ludique» serait à ajouter, afin d'intensifier les usages urbains des berges.

Les inspirations présentées prennent source à travers les langages fluviaux observés sur le site : la signalétique fluviale pour la navigation des bateaux, tout comme les pavillons de navigation utilisés par ces derniers. À cet imaginaire s'ajoute la variété de micro-architectures présentes le long des berges : grues, decks, écluses, pontons, signalisation... dont les formes atypiques viennent animer le parcours.



Pavillons de navigation

Batardeau sur les berges de Seine

Signalétique sur les berges de Seine

ET DEMAIN ?

FAMILLES DE SIGNALÉTIQUE

Préventive
 Informer sur les risques
 Exemple : Repères de crues

Directionnelle
 Orienter, Désigner, Réguler
 Exemple : Mâts



Informative et pédagogique
 Exposer, Sensibiliser
 Exemple : Feuilletts



Sensorielle et ludique
 Révéler, Expérimenter, Jouer,
 Observer, Se reposer
 Exemple : Mobilier interactif



TEMPORALITÉ ET MATÉRIALITÉ

En fonction des temporalités des projets, différents types de matérialités doivent être implantés, afin d'assurer la réversibilité des sites, ou au contraire, leur pérennisation.

Temporaire : Peinture aux sols/murs, matériaux légers et démontables, signalétiques participatives (Préfigurer)

Pérenne : Mâts encastrés, mobiliers urbain, panonceaux... (Aménager, Conforter)

NB :
 un jalonement cyclable des véloroutes (et à terme du RER V) est en cours d'étude et sera à intégrer à la signalétique générale du site (suivre l'identité colorimétrique, design, etc.)

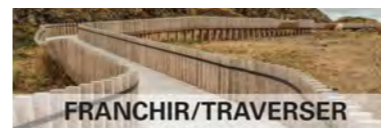
COLORIMÉTRIE

La colorimétrie de la signalétique découlera des teintes observées dans le grand paysage : fleuve, berges végétalisées, constructions alentours...



R 11	R 159
V 34	V 146
B 19	B 104
R 55	R 167
V 77	V 157
B 98	B 137
R 92	R 154
V 101	V 155
B 67	B 156

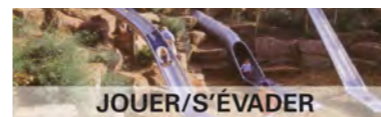
GRANDES FAMILLES DE FONCTIONS



Passerelles
 Cheminements sur pilotis



Bancs / Banquettes
 Transats
 Solarium
 Terrasses



Aires de jeux
 Parcours ludiques
 Parcabout



Affûts
 Belvédères
 Kiosques
 Halles



Tables de pique-nique / banquet
 Salons conviviaux
 Gradins / Estrades / Podium



Parcours santé
 Terrains de sports en pratique libre
 Sport nature



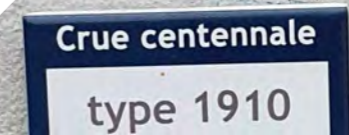
Clôtures
 Portails
 Mises en défens
 Palissades occultantes



Mobilier
 Land Art
 Installations artistiques



Accroche-vélos/ Station-vélo
 Sanitaires



ET DEMAIN ?

PRÉVENTIVE



INFORMER SUR LES RISQUES

- crues de la Seine
- zones inondables
- érosion de berge

Exemples d'aménagements :

- Repères de crue historique
- Echelles limnimétriques
- Repères zone inondable
- Panonceaux sécuritaires

Intentions



Repères de crue



Zone inondable : délimitation, repérage des limites PPRI (Parc Prairies St Martin - BASE)

DIRECTIONNELLE



ORIENTER, DÉSIGNER, RÉGULER

- signaler la Seine depuis la ville
- signaler les grands éléments de paysage
- orienter les usagers sur la Promenade bleue
- jalonner les parcours

Exemples d'aménagements :

- Mâts directionnels
- Totems
- Jalons
- Folies

Intentions



Parc de Tremblay en France-BASE - ECMB



Jalons directionnels - Fil de Loire - BASE



Marquage incrusté au sol - Transitor

INFORMATIVE ET PÉDAGOGIQUE



EXPOSER, SENSIBILISER

- valorisation pédagogique des lieux (histoire, fonctionnement du fleuve, biodiversité),
- sensibilisation aux atouts du territoire

Exemples d'aménagements :

- Feuilles
- Panneaux, panonceaux
- Mobiliers signalétiques

Intentions



Mobilier signalétique Géographie / Histoire Pays-Bas A50 - NDGA



Panneaux Ecologie- Australie - Heine Jones



Parc de Tremblay en France - BASE ECMB

SENSORIELLE ET LUDIQUE



RÉVÉLER, EXPÉRIMENTER, JOUER, OBSERVER, SE REPOSER

- sensibilisation aux atouts du territoire
- mise en action
- confort

Exemples d'aménagements :

- Mobiliers interactifs
- Mobiliers d'observation, de pause, de confort

Intentions



Mobilier d'aménité et de jalonnement
Forme publique - Les Extatiques



Installations interactives-Motas design



Panneau interactif
Pic Bois / Chiswick House gardens



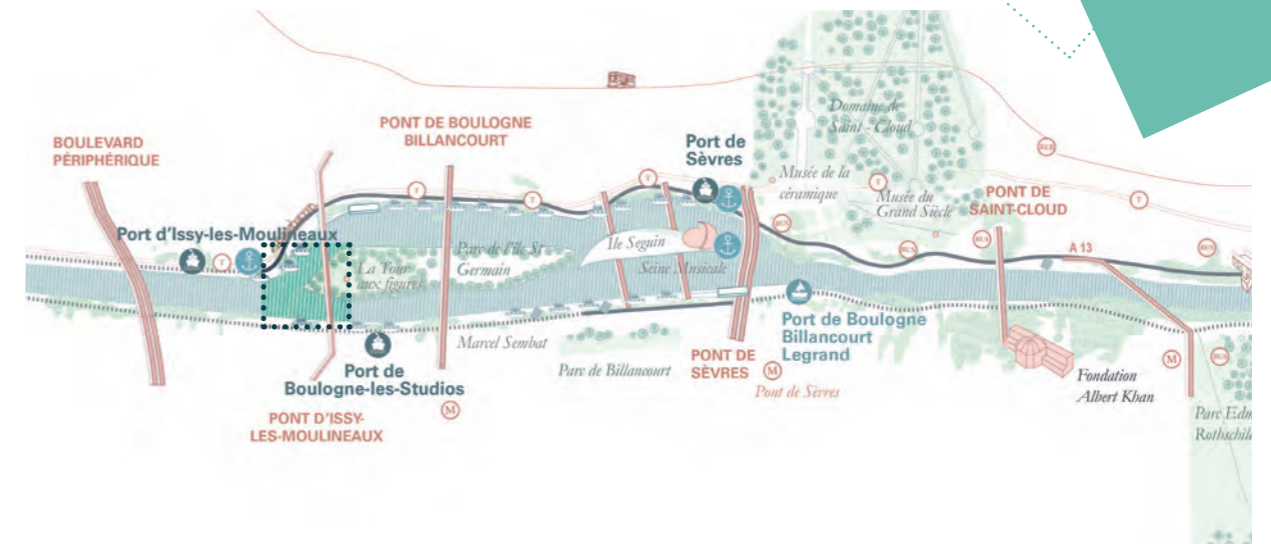
Intentions
Musée national
Terbekke beilage
- Adrien Dubouché

Intentions
Festival extatiques
Mobilier - Festival extatiques

01 - UN PARC QUI S'OUVRE SUR LE FLEUVE

POINTE AMONT DE L'ÎLE SAINT-GERMAIN

Issy-les-Moulineaux



AUJOURD'HUI ...

La pointe amont de l'île Saint-Germain est une porte d'entrée emblématique des Hauts-de-Seine depuis Paris qui mériterait une mise en valeur, en lien avec les équipements de la Vallée de la Culture. Elle se trouve au droit de l'œuvre « Les dessous chics » de Claude Levêque (en sous face du pont d'Issy-les-Moulineaux) et à proximité de la Tour aux figures de Dubuffet. Bien que son accès soit fermé aujourd'hui, elle est le prolongement naturel du parc départemental et permettrait de profiter d'un point de vue exceptionnel sur la Seine et ses rives.

Le site présente un état de dégradation avancé (cavités, affouillements, végétation aléatoire), notamment dû aux sollicitations hydrauliques de la pointe et aux crues. Côté grand bras, le talus très boisé ne permet pas aux promeneurs du parc de bénéficier de vues sur la Seine. L'entrée côté pont d'Issy-les-Moulineaux est vieillissante et débouche sur une mare qui pourrait être valorisée.

DIMENSION

1.7 km de berges

TEMPS DU PROJET

Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune d'Issy-les-Moulineaux
VNF

ENVELOPPE FINANCIÈRE

5-15 M€

ENJEUX

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE . B.1

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1

IMAGINER DES PROJETS CONTRIBUANT À LIMITER LES INONDATIONS . D.2

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATUREL DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3

Pointe de l'île Saint-Germain

Parc de l'île Saint-Germain avec vue sur la Tour aux figures

Pont d'Issy-les-Moulineaux

ET DEMAIN ?

- Aménager et valoriser la pointe tout en stabilisant les berges fortement dégradées
- Associer la pointe à la composition paysagère du parc
- Repenser la pointe sur le plan paysager dans l'optique de renaturer le milieu
- Ouvrir le parc de l'île Saint-Germain sur la Seine au sein d'un milieu naturel boisé remarquable
- Rétablir l'accès aux berges et les continuités piétonnes, y compris accessibilité PMR
- Mettre en valeur l'entrée sur le territoire des Hauts-de-Seine
- Mettre en valeur l'entrée dans le parc de l'île Saint-Germain depuis le pont d'Issy-les-Moulineaux
- Améliorer le milieu naturel pour la vie piscicole et l'avifaune



Atelier Ville & Paysage / OGI 2009



Paysage & Territoire 2020



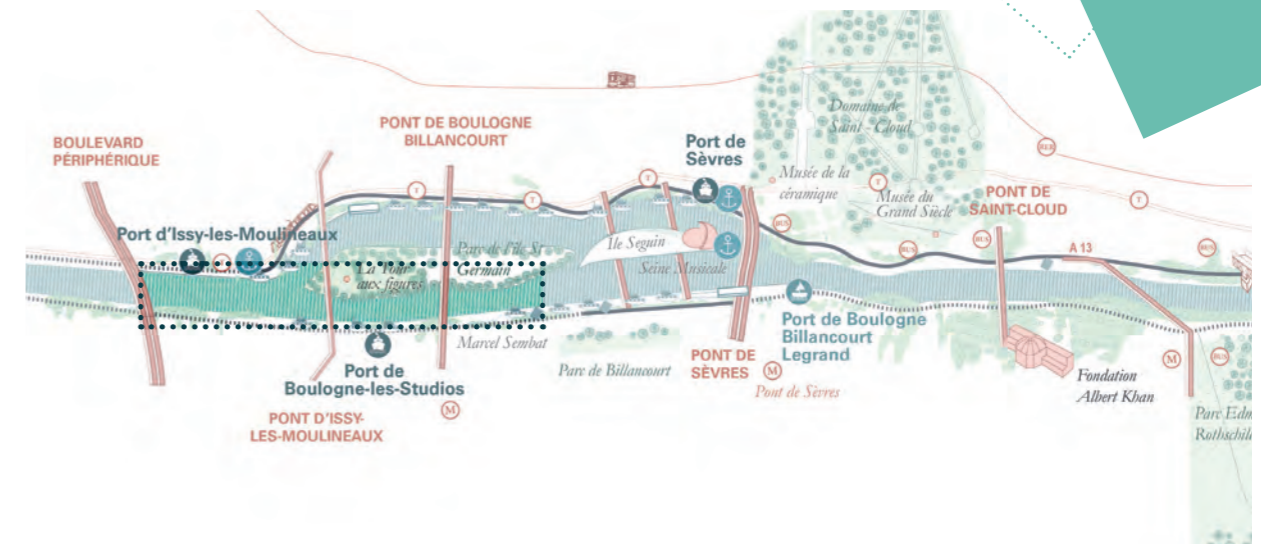
OTCI / PRUVOST 2018



02 - À PIED OU À VELO - PORTE D'ENTRÉE DES HAUTS-DE-SEINE DEPUIS PARIS

QUAI DU POINT DU JOUR – QUAI GORSE

Boulogne-Billancourt



DIMENSION

1.7 km de berges

TEMPS DU PROJET

Conforter 3/5 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Boulogne-Billancourt
EPT Grand Paris Seine Ouest
HAROPA PORT

ENVELOPPE FINANCIÈRE

2-5 M€

ENJEUX

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS (RE)CONCILIANT URBANITÉ ET NATURE . B.2

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATURELLE DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES ET LOGISTIQUES POUR VALORISER LE PAYSAGE ET GARANTIR UNE MIXITE D'USAGES DE LA SEINE . E

AUJOURD'HUI ...

L'itinéraire entre l'Ile Seguin et Paris comporte beaucoup de flux et permet une connexion à Paris. Ainsi, assurer une continuité de la piste cycle en site propre depuis Paris jusqu'à l'Ile Seguin et les quartiers du Pont de Sèvres permettrait de les apaiser.

Le panorama sur l'Ile Saint-Germain est fortement végétalisé et est un vrai atout peu valorisé.

Ces berges se situent de plus en limite de quartiers dynamiques mixtes, elles ont ainsi un vrai potentiel à être réhabilitées.

Apporter une revégétalisation des berges serait aussi bénéfique pour la biodiversité et pour limiter les îlots de chaleurs.

ET DEMAIN ?

- Pérenniser la piste cyclable sur chaussée (tracé jaune au moment de l'étude en 2021)

- Aménager un trottoir piéton en bord de berge (lorsque cela est possible)

- Travailler sur le raccordement aux ponts des modes doux

- Végétaliser les berges (génie végétal, frayères...)

- Animer le site via l'implantation de bateaux "événements" ou "restauration" sur le port des Studios (HAROPA PORT)



03 - AMÉNAGEMENT DE LA RD1 EN BOULEVARD URBAIN

QUAI GORSE - RIVES DE SEINE

Boulogne-Billancourt

DIMENSION

1.4 km de berges

TEMPS DU PROJET

Opération complexe +10 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Boulogne Billancourt
SPL Val de Seine
EPT Grand Paris Seine Ouest
Métropole du Grand Paris
HAROPA PORT
Riverains fluviaux

ENVELOPPE FINANCIÈRE

> 15 M€

ENJEUX

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

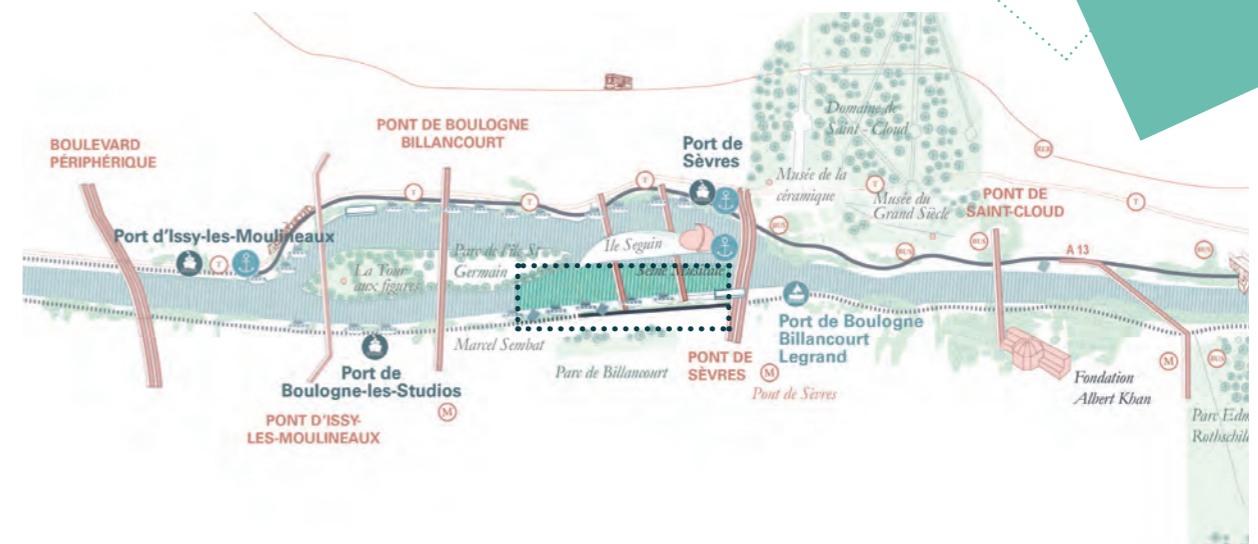
UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS (RE)CONCILIANT URBANITÉ ET NATURE . B.2

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATUREL DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3



AUJOURD'HUI ...

Le quai Georges Gorse sur cette section de la RD1 est situé au droit de la ZAC du Trapèze, secteur ayant fait l'objet de transformations urbaines majeures ces dernières années sur la commune de Boulogne-Billancourt.

L'organisation actuelle de la voie et du quai de Seine, qui n'a pas fait l'objet d'une rénovation récente,

ne semble plus pleinement adaptée aux besoins de mobilité sur cet axe et aux usages du nouveau quartier. Les murs de quais sont en très mauvais état et peuvent induire un risque sur la sécurité à terme. L'état de la chaussée est vieillissant tandis que les circulations douces pourraient être plus confortables et sécurisées. Les berges de Seine restent peu

accessibles pour les riverains et peu confortables pour les promeneurs (trottoir minimaliste, stationnement et occupation sauvage du quai, traitement paysager peu qualitatif...). Les vues sur la Seine, l'île Saint-Germain et l'île Seguin ne sont pas mises en valeur.

ET DEMAIN ?

- Apaiser et sécuriser la circulation automobile
- Créer des cheminements et promenades piétons confortables et sécurisés
- Créer un itinéraire cyclable continu sur l'ensemble de l'axe
- Assurer l'ouverture de la ville vers le fleuve à travers une promenade, des belvédères sur la Seine et une plage verte au contact du fleuve
- Créer des espaces de convivialité (terrain de pétanque, food-trucks...)
- Développer la présence de nature en ville en réalisant des aménagements paysagers qualitatifs et végétaux importants (plantations d'arbres, d'arbustes, engazonnements)
- Aménager une ripisylve sous réserve d'identification d'un gestionnaire ultérieur
- Rationaliser la desserte des riverains fluviaux (fluides, boîtes aux lettres, assainissement si possible)



Quai Georges Gorse



Illustration d'un aménagement possible - INGEROP 2017

04 - TÊTE DE PROUE DE LA SEINE MUSICALE

POINTE AVAL DE L'ÎLE SEGUIN

Boulogne-Billancourt

DIMENSION
800 m de berges

TEMPS DU PROJET
Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS
Commune de Boulogne-Billancourt
EPT Grand Paris Seine Ouest
SPL Val de Seine Aménagement
HAROPA PORT

ENVELOPPE FINANCIÈRE
> 15 M€

ENJEUX

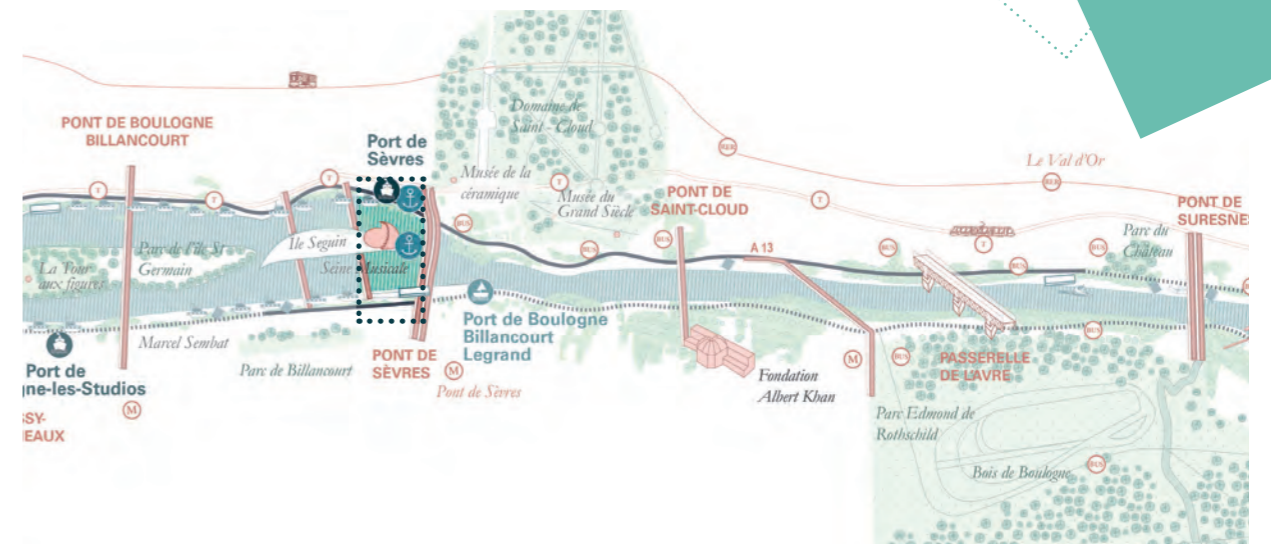
UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS A.4

OFFRIR AUX CITADINS VIA LE FLEUVE ET SES BERGES UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET L'ACCÈS AU GRAND PAYSAGE B.1

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE C.1

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME SUR LA SEINE, EN LIEN AVEC LES GRANDS ÉQUIPEMENTS CULTURELS . C2

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1



AUJOURD'HUI ...

Depuis le démantèlement des usines Renault, l'île Seguin a fait l'objet d'un réinvestissement fort. En aval de l'île, le Département a inauguré le projet de la Seine Musicale en 2017, nichée au sein de la Vallée de la Culture et a acquis en juillet 2019 les berges attenantes afin d'accompagner l'équipement culturel. L'objectif est de rendre l'espace agréable et propice à la déambulation. Par ailleurs, la promenade permettra de contempler l'œuvre « Ether (égalité) » de l'artiste japonais Kohei Nawa. La coursive Nord pourrait également faire l'objet d'animations spécifiques. Les berges sont assez confortables mais méritent un aménagement de qualité et une mise en valeur des aspects renaturation, le potentiel étant assez intéressant sur le secteur. A terme, il sera possible d'effectuer le tour de l'île à pieds.

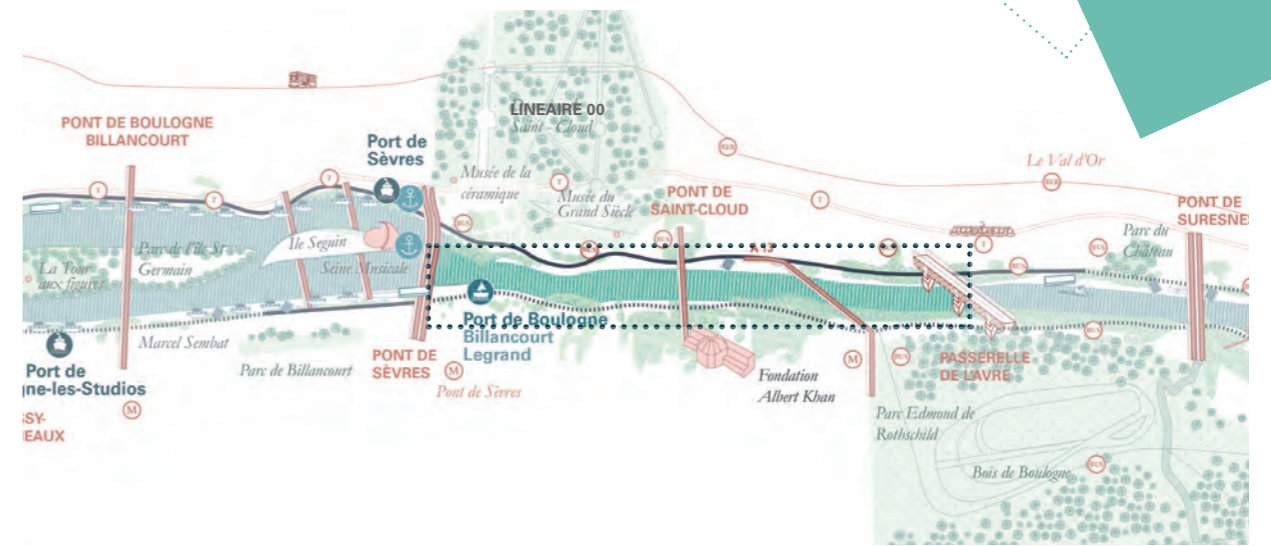
ET DEMAIN ?

- Révéler l'œuvre en pointe aval par un traitement paysager et une mise en scène nocturne adéquats
- Traiter les revêtements de la promenade par l'utilisation de matériaux nobles et durables
- Mettre en lumière la promenade pour mieux surligner les contours de la Seine Musicale
- Favoriser l'approche du public au plus près du fleuve par des dispositifs sécurisés et adaptés
- Développer un cortège végétal sur le pourtour de la Seine Musicale pour une meilleure intégration du site dans le grand paysage
- Développer des zones propices à la fraie et des zones humides de type ripisylves



05 - UNE PROMENADE TOURISTIQUE DU PORT LEGRAND ET DE SON ESCALE AU MUSÉE ALBERT KAHN QUAI DU 4 SEPTEMBRE - QUAI ALPHONSE LE GALLO

Boulogne-Billancourt



DIMENSION

2.5 km de berges

TEMPS DU PROJET

Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Boulogne-Billancourt
EPT Grand Paris Seine Ouest
Métropole du Grand Paris
HAROPA PORT
Riverains fluviaux

ENVELOPPE FINANCIÈRE

5-15 M€

ENJEUX

UN OBJECTIF DE CONTINUITÉ AVEC DES SECTEURS À PRIORISER . A.2

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS (RE)CONCILIANT URBANITÉ ET NATURE . B.2

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME SUR LA SEINE, EN LIEN AVEC LES GRANDS ÉQUIPEMENTS CULTURELS . C.2

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES ET LOGISTIQUES POUR VALORISER LE PAYSAGE ET GARANTIR UNE MIXITE D'USAGES DE LA SEINE . E

AUJOURD'HUI ...

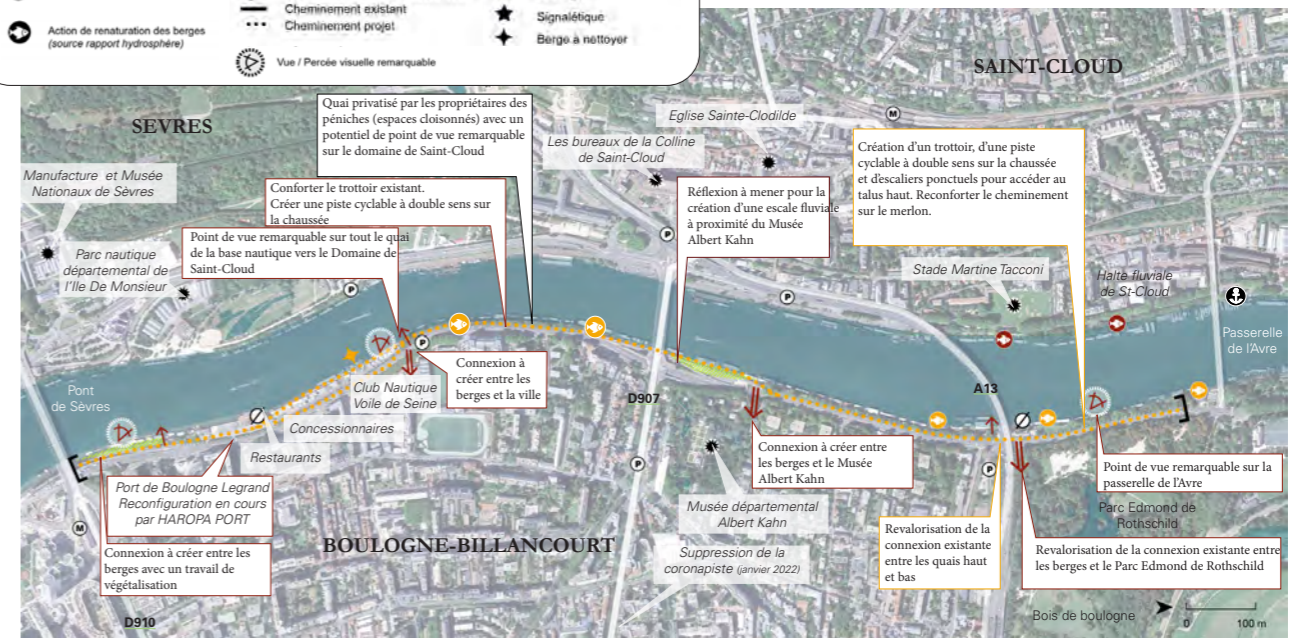
Cette portion des berges sur le linéaire de Boulogne-Billancourt est peu favorable actuellement aux mobilités douces : manque de trottoirs et de passages piétons vers les berges, absence de signalétiques et de pistes cyclables sécurisées. Les berges basses sont privatisées par les propriétaires des péniches et les talus étroits et quais bas sont accessibles seulement via les escaliers "privés" des péniches. Le mobilier urbain et la qualité du revêtement de sol sont négligés et peu qualitatifs.

Les séquences paysagères linéaires ont de forts potentiels à révéler et les points de vues qualitatifs vers la berge opposée sont de vrais atouts pour promouvoir le grand paysage alto-séquannais.

Des zones urbaines en développement sont connexes aux berges, ainsi plus de liaisons berges-villes sont à souhaiter.



ETAT DES LIEUX	ENJEUX	CONNEXIONS
<ul style="list-style-type: none"> Zone d'action Pépite architecturale Berge inaccessible au public Route principale Parking Métro Action de renaturation des berges (source rapport hydrosphère) 	<ul style="list-style-type: none"> EXISTANT À CONSERVER EXISTANT À REHABILITER / CONFORTER À CRÉER <p>CONFORT MODE DOUX</p> <ul style="list-style-type: none"> Rupture de continuité modes doux Cheminement existant Cheminement projet Vue / Percée visuelle remarquable 	<p>CONNEXIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexion urbaine Connexion aux berges <p>VALORISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace vert / plantations Rapport à l'eau Ouvrage Signalétique Berge à nettoyer



ET DEMAIN ?

Séquence 1
Intention



SÉQUENCE 1
LE SENTIER DE LA BUTTE

SÉQUENCE 1
«LE SENTIER DE LA BUTTE»

Le sentier sur butte offre un parcours bucolique et ombragé dont le confort pourrait être amélioré en renforçant les plantations pour s'isoler de la voirie. Les berges basses sont très occupées par la présence des péniches privées dont les quais et les berges sont aménagés par les propriétaires des péniches.

Le sentier sur butte présent sur tout le linéaire de cette séquence est à conserver, son revêtement est à reprendre pour assurer un aspect pérenne.

Des points de vue sont à mettre en valeur au travers de la ripisylve pour établir un contact visuel avec l'eau. Des connexions majeures sont à valoriser entre les berges et la ville, notamment au niveau des accès au Parc Edmond de Rothschild, Bois de Boulogne, ainsi qu'au niveau du Musée Albert Kahn.

SÉQUENCE 2
«LE PORT DE PLAISANCE»

Cette séquence est marquée par un trafic important. L'accès au parking est étroit. Tout le long du quai, on retrouve un manque de continuité piétonne. Elle n'est pas identifiable facilement et peu intuitive sur tout le linéaire. Le port de plaisance, géré par HAROPA PORT, est très chargé, et principalement minéral : c'est un parking avec un gros potentiel de végétalisation et de désimperméabilisation.

Séquence 2
Intention



SÉQUENCE 2
LE PORT DE PLAISANCE

SÉQUENCE 3
QUAI DES PÉNICHES

SÉQUENCE 3
«QUAI DES PÉNICHES»

Cette séquence présente un trafic important. Les flux piétons sont confortables mais le revêtement et les plantations sont à renouveler.

La continuité vélo est absente sur cette séquence. Il manque des passages piétons et des connexions entre les berges et la ville.

Les berges et les quais sont très encombrés par la présence des péniches privées. Les jardins sur le quai bas sont inaccessibles et aménagés de façon permanente par les propriétaires des péniches (les revêtements, platelages bois fixes, mobiliers, plantations, haies, portiques,...).

Séquence 3
Intention



SÉQUENCE 4
«PORT LEGRAND ET DÉTOUR DU CENTRE NAUTIQUE»

Cette séquence est surtout marquée par la présence du Port Legrand dont un réaménagement complet est en cours par HAROPA PORT. Il a pour objectif de réorganiser les espaces portuaires, d'améliorer les aménagements paysagers et les cheminements piétons pour une meilleure mixité des usages. Il doit également créer une nouvelle escale fluviale et réhabiliter les ouvrages portuaires pour permettre le développement de nouvelles activités sur l'eau et mieux faire cohabiter les activités portuaires et les activités de loisirs sur les berges.

Au-delà du projet portuaire, cette séquence offre des vues qualitatives sur le Domaine de Saint-Cloud qui pourraient être mises en valeur (au niveau de la base nautique notamment) et des connexions entre la ville et les quais à affirmer (placette du stade Le Gallo).

La continuité vélo est inexistante sur cette séquence ou est intégrée de manière inconfortable ou dangereuse. Des passages piétons entre la ville et les berges de Seine sur la RD sont à créer.

Séquence 4
Intention



SÉQUENCE 4
PORT LEGRAND ET DÉTOUR DU CENTRE NAUTIQUE

SÉQUENCE 5
«JARDIN LE GALLO»

La continuité piétonne est assez confortable sur cette séquence mais le revêtement et les plantations sont à renouveler.

La continuité vélo n'existe pas sur cette séquence. Il manque des passages piétons sur les quais pour améliorer la connexion ville-berges.

Les quais sont encombrés par les péniches privées, cependant la ripisylve existante est qualitative et dégage des points de vue à mettre en valeur sur la berge opposée.

Séquence 5
Intention



SÉQUENCE 5
JARDIN LE GALLO

ET DEMAIN ? - ZOOM SUR LES SÉQUENCES

SÉQUENCE 1 : LE SENTIER DE LA BUTTE

ÉQUIPEMENTS

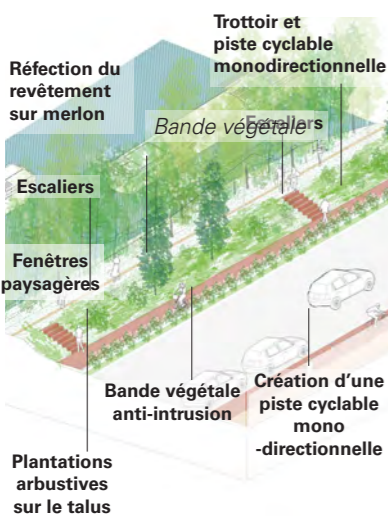
- Installation de mobilier : bancs, corbeilles, bornes, signalétique

VRD

- Création de pistes cyclables sécurisées sur chaussées
- Réfection du revêtement du sentier sur butte en stabilisé renforcé
- Création d'un trottoir confortable côté berges
- Création d'escaliers entre le trottoir et le chemin sur butte
- Création de passages piétons ou plateaux pour connecter les berges avec la ville
- Implantation de signalétique horizontale et verticale pour sécuriser les vélos et les piétons

PAYSAGE

- Plantation de la butte (strate basse et arbres)
- Plantation des terre-pleins minéraux entre les stationnements
- Élagage de la végétation dense pour création des points de vue



SÉQUENCE 2 : LE PORT DE PLAISANCE



ÉQUIPEMENTS

- Installation de mobiliers : bancs, corbeilles, bornes, signalétique...

VRD

- Création de pistes cyclables sécurisées sur chaussées
- Désimperméabilisation des sols du parking
- Création de stationnements en pavés enherbés
- Suppression d'une partie des stationnements pour créer les zones plantées
- Création d'un quai piétonnier en béton
- Mutualisation d'une partie du quai > vélos et piétons
- Création de passages piétons ou plateaux piétons pour connecter les berges avec la ville, ralentir les voitures, et mettre en valeur le cheminement piéton
- Implantation d'une signalétique horizontale pour sécuriser les vélos et piétons

PAYSAGE

- Plantation de la bande végétale sur le mur de soutènement et implantation de plantes grimpantes
- Plantation d'arbres
- Plantation de bosquets végétalisés
- Renouvellement et diversification de la trame végétale existante
- Plantation de terre-pleins minéraux entre les stationnements

SÉQUENCE 3 : QUAI DES PÉNICHES

ÉQUIPEMENTS

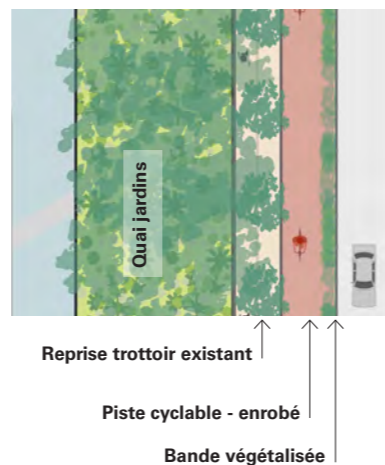
- Installation de mobiliers : bancs, corbeilles, bornes, éclairage...

VRD

- Création de pistes cyclables sécurisées sur chaussées
- Reprise du revêtement des trottoirs
- Création de passages piétons ou de plateaux piétons aux endroits stratégiques pour la connexion entre les berges et la ville, le ralentissement des voitures. Flux piéton à mettre en valeur
- Implantation de signalétique horizontale pour sécuriser les vélos et les piétons

PAYSAGE

- Plantation de la bande végétale entre les voies et pistes vélos
- Compléter les alignements d'arbres sur la butte existante
- Renouvellement et diversification de la trame végétale existante
- Reprise des plantations des bandes végétales entre les pistes vélos et les trottoirs existants



SÉQUENCE 4 : PORT LEGRAND ET DÉTOUR DU CENTRE NAUTIQUE

ÉQUIPEMENTS

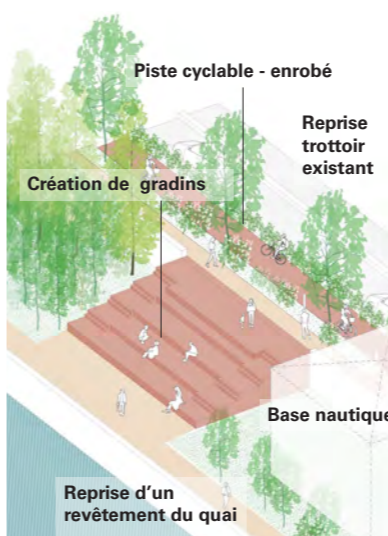
- Installation de mobiliers : bancs, corbeilles, bornes, éclairage...
- Implantation de gradins événementiels sur le chemin de cette séquence et création d'une ouverture visuelle vers le Domaine de Saint-Cloud

VRD

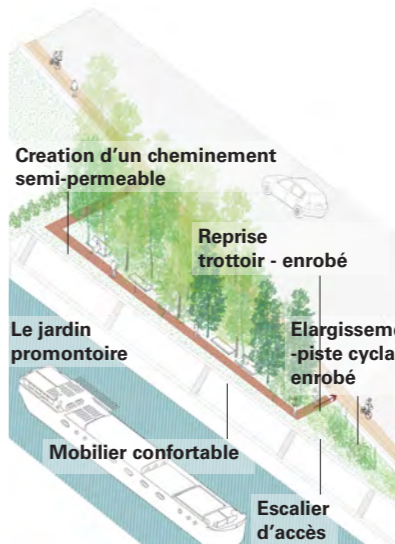
- Création de pistes cyclables sécurisées sur chaussées
- Reprise du revêtement des trottoirs
- Création de plateau piéton pour connecter les berges avec la ville, ralentissement des voitures et sécurisation du flux piéton
- Implantation de la signalétique horizontale pour sécuriser les vélos et piétons

PAYSAGE

- Plantation d'une bande végétale
- Compléter les alignements d'arbres sur le merlon existant
- Renouvellement et diversification de la trame végétale existante



SÉQUENCE 5 : JARDIN LE GALLO



ÉQUIPEMENTS

- Installation de mobiliers : bancs, tables de pique-nique, corbeilles, bornes, signalétique...

VRD

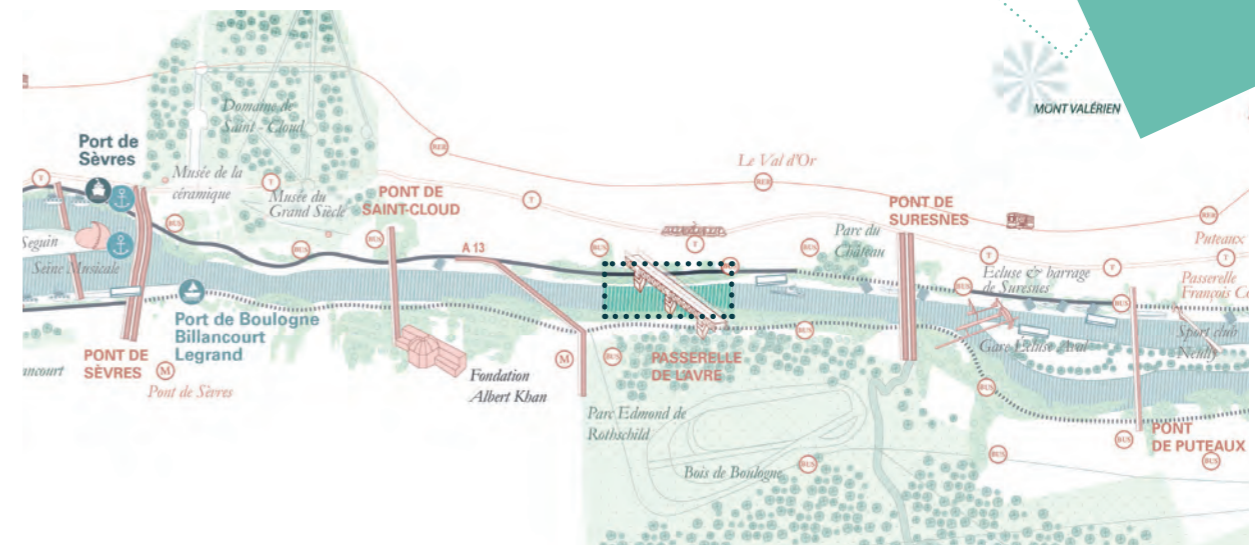
- Création de pistes cyclables sécurisées sur chaussées
- Création d'accès publics sur tous les niveaux des quais
- Création de sentiers semi-perméables dans le jardin pour créer une promenade
- Reprise du revêtement d'un cheminement piéton existant
- Création de plateau piéton pour connecter les berges avec la ville, ralentissement des voitures et sécurisation des flux piétons
- Implantation de la signalétique horizontale pour sécuriser les vélos et piétons

PAYSAGE

- Plantation de la bande végétale sur le mur de soutènement, implantation de plantes grimpantes, vivaces et arbustes
- Plantation d'arbres
- Renouvellement et diversification de la trame végétale existante

06 - UNE PLACE PUBLIQUE POUR RECONNECTER LES ÉQUIPEMENTS ET AFFIRMER LA CONVIVIALITÉ DU LIEU DÉBOUCHÉ DE LA PASSERELLE DE L'AVRE

Boulogne-Billancourt



DIMENSION

145 m de berges
13000 m² dont 3600 m² dans les Hauts-de-Seine

TEMPS DU PROJET

Conforter 3/5 ans
Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Boulogne-Billancourt
Commune de Paris (Bois de Boulogne)
EPT Grand Paris Seine Ouest
Eau de Paris (passerelle de l'Avre)
HAROPA PORT

ENJEUX

UN OBJECTIF DE CONTINUITÉ AVEC DES SECTEURS À PRIORISER . A.2

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE B.1

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATURELLE DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3

ENVELOPPE FINANCIÈRE

Accès à la passerelle

Rampes d'accès

Quai béton en limite de la station de pompage

Abords D1

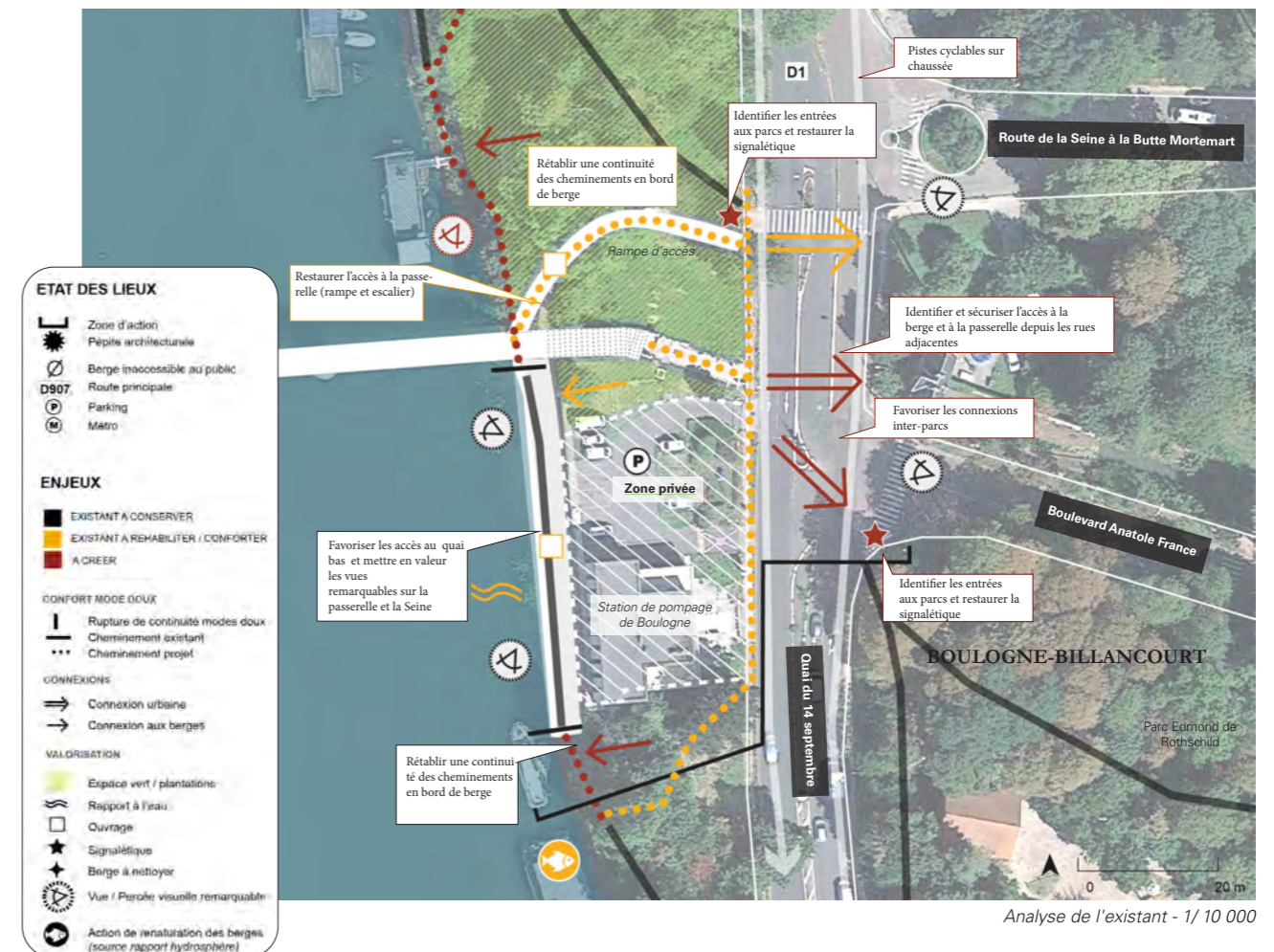
Abords D1

AUJOURD'HUI ...

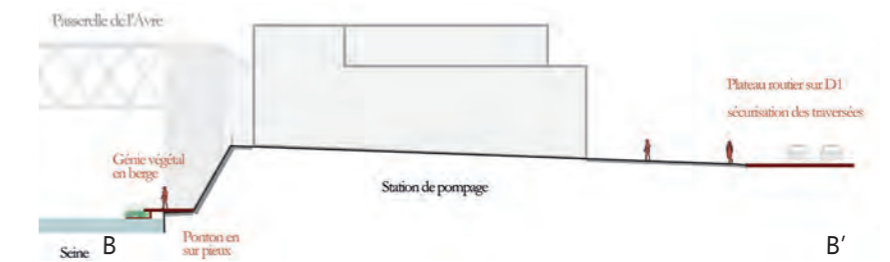
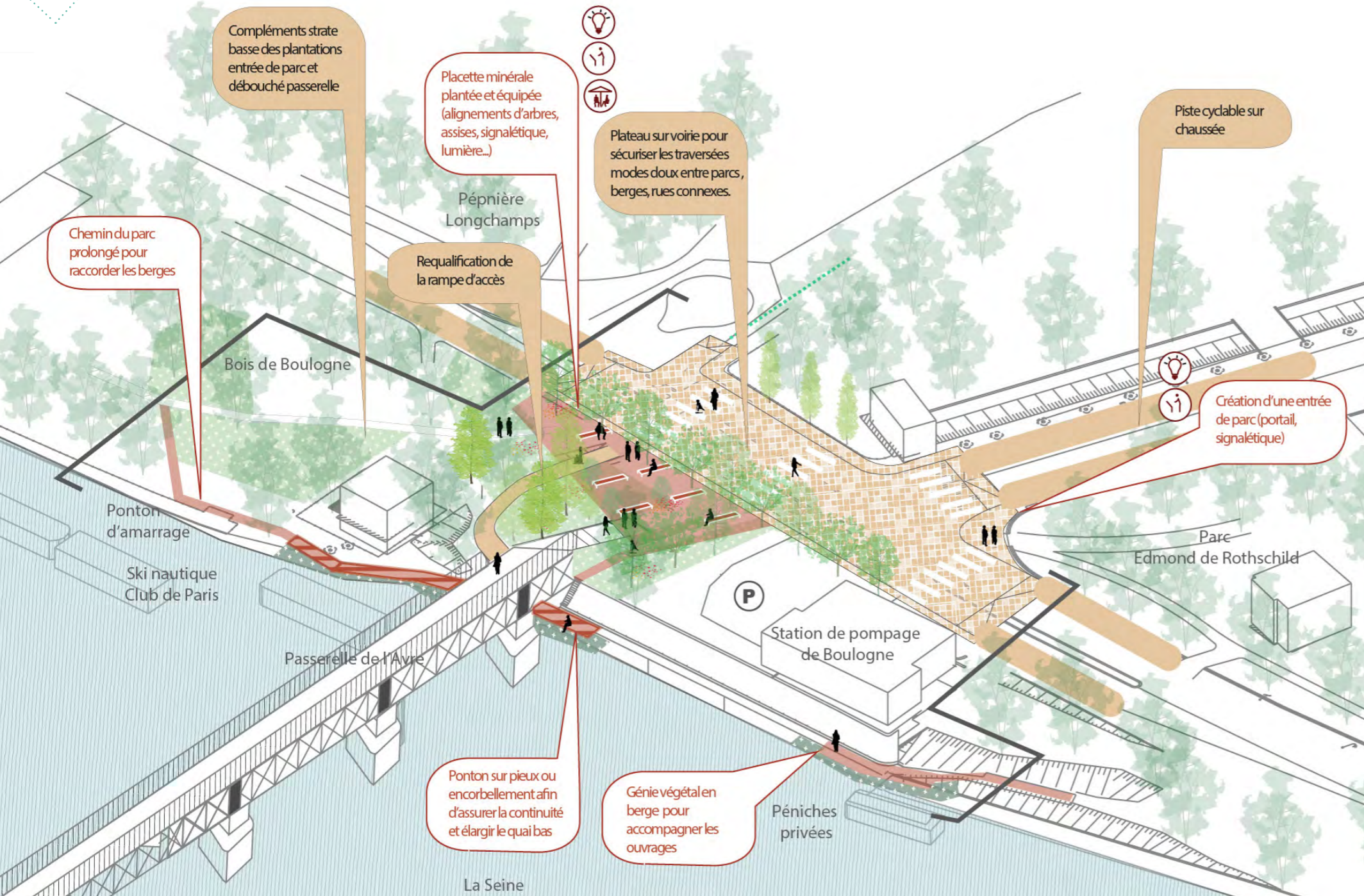
Sur cet espace à la croisée des départements, des parcs, des boulevards, s'accroche la passerelle de l'Avre, qui permet aux modes doux une traversée de la Seine unique entre le pont de Saint Cloud et le pont de Suresnes. Le débouché de cet ouvrage d'art n'est aucunement mis en valeur et la lisibilité des parcours modes doux est très faible au profit du

«tout voiture». Il apparaît pertinent d'améliorer les connexions entre berges de Seine et villes, de gommer la traversée de la route départementale, de clarifier la connexion entre les parcs (Bois de Boulogne, parc Edmond de Rothschild). Egalement, les cheminements en quai bas méritent d'être valorisés afin d'assurer une liaison piétonne

en bord de fleuve. Les vues sur la Seine et vers l'ouvrage de la passerelle sont à mettre en valeur, depuis le belvédère existant comme les rues adjacentes. Enfin, l'ouvrage de la passerelle mérite d'être magnifié, dans son assise (aménagement paysager en «socle») et par une mise en valeur scénographique (restauration, lumière...).



Analyse de l'existant - 1/10 000



ÉQUIPEMENTS

- Requalification de la rampe d'accès à la passerelle de l'Avre (nouvel ouvrage)
- Mise en place d'une signalétique directionnelle (entrées de parcs) et pédagogique (passerelle de l'Avre, station de pompage)
- Aménagement de pontons en quai bas qui permettent d'assurer la continuité et l'élargissement du quai pour mettre en valeur des points de vue

VRD

- Création de pistes cyclables sur chaussées sur la D1
- Création d'un plateau sur voirie D1 afin d'assurer et de sécuriser les traversées / connexions modes doux entre les parcs, la passerelle et les rues connexes
- Aménagement d'une vraie place équipée et plantée, connectant les berges, la passerelle, le Bd Anatole France, les parcs
- Mise en valeur de la place (jour/nuit) par éclairage public

PAYSAGE

- Compléments strate basse des plantations entrée de parc et débouché de la passerelle
- Plantations en lisière des voiries, parkings pour effet tampon
- Plantations de berge en accompagnement des nouveaux ouvrages



07 - DES AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES POUR ANIMER LES BERGES ET ACTIVER DE NOUVEAUX USAGES

EMPRISE "BRIMBORION" FACE À LA SEINE MUSICALE

Sèvres

DIMENSION

150 m de berges
2000 m²

TEMPS DU PROJET

Préfigurer 1/2 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Sèvres
EPT Grand Paris Seine Ouest
VNF

ENVELOPPE FINANCIÈRE

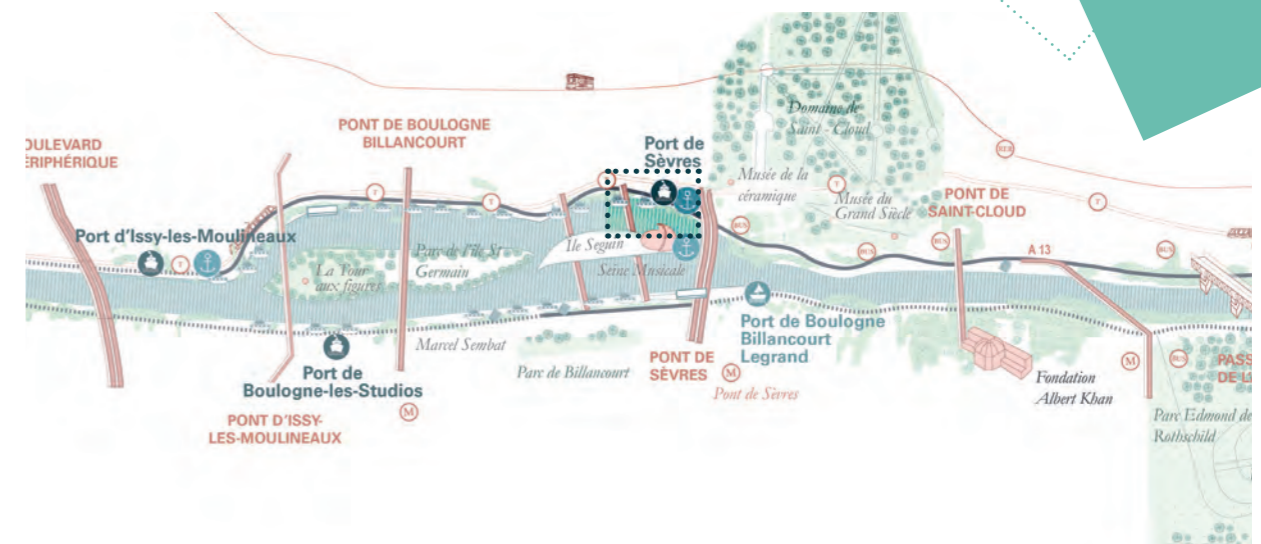
< 2 M€

ENJEUX

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS (RE)CONCILIANT URBANITÉ ET NATURE . B.2

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

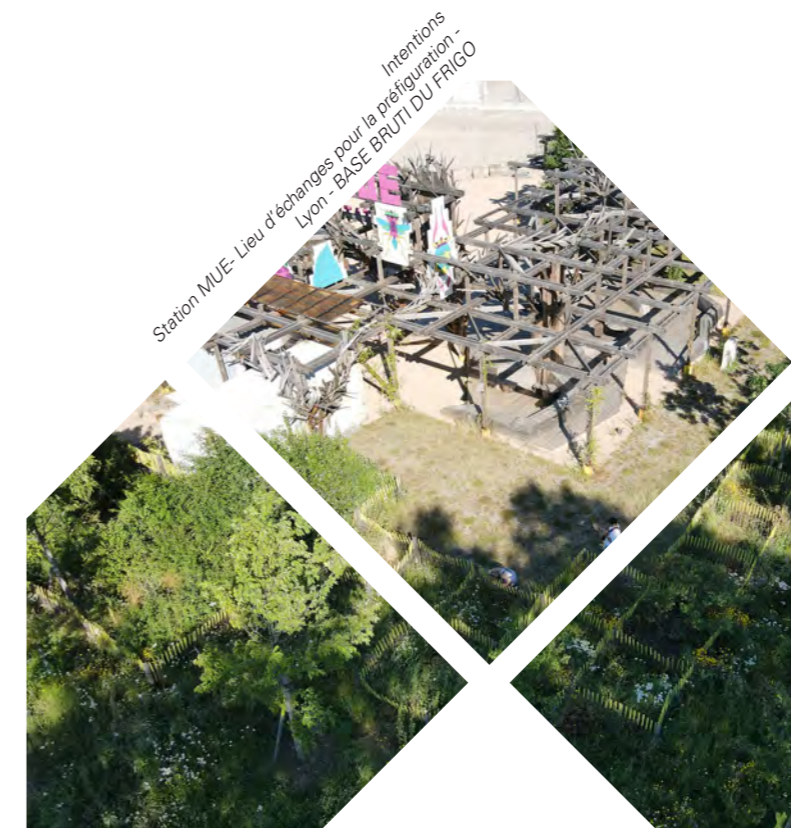


AUJOURD'HUI ...

Inscrite dans le périmètre de l'opération Vallée Rive Gauche sur la commune de Sèvres, une parcelle de près de 2000 m² reste à l'état de friche. Lieu de passage situé sur la Promenade bleue mais aussi à proximité de la station de tramway Brimbordon, de la passerelle sud vers l'île Seguin et face à la Seine Musicale, le site bénéficie d'ores et déjà d'un potentiel important en terme d'attractivité. Sa valorisation permettrait d'animer les bords de Seine et d'offrir un lieu de convivialité aux promeneurs et aux riverains.

ET DEMAIN ?

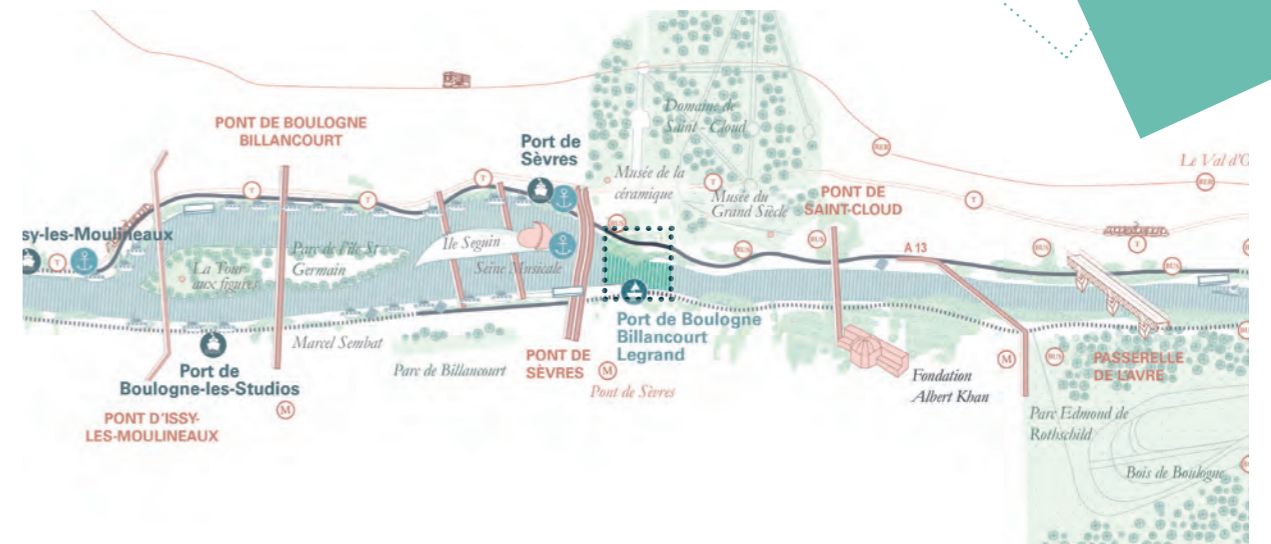
- Aménager le site avec des installations légères permettant de tester les possibles et de retenir les usages les plus appropriés
- Offrir aux promeneurs et aux riverains une halte et un lieu de convivialité sur la Promenade bleue
- S'inscrire dans une démarche pédagogique pour sensibiliser la population au développement durable, sur des enjeux tels que la biodiversité et la nature en ville, la mobilité douce...



08 - LA BAINNADE EN SEINE ILLUSTRÉE

L'ÎLE DE MONSIEUR

Sèvres



DIMENSION

100 m de berges

TEMPS DU PROJET

Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Sèvres
VNF
Propriétaires péniches

ENVELOPPE FINANCIÈRE

2-5 M€

ENJEUX

OFFRIR AUX CITADINS UN ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ VALORISÉE ET FAIRE DÉCOUVRIR LE GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE . C.1

LA BAINNADE EN SEINE, L'ÉTAPE ULTIME DE LA RÉAPPROPRIATION DU FLEUVE PAR LES HABITANTS . C.4

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATURELLE DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3

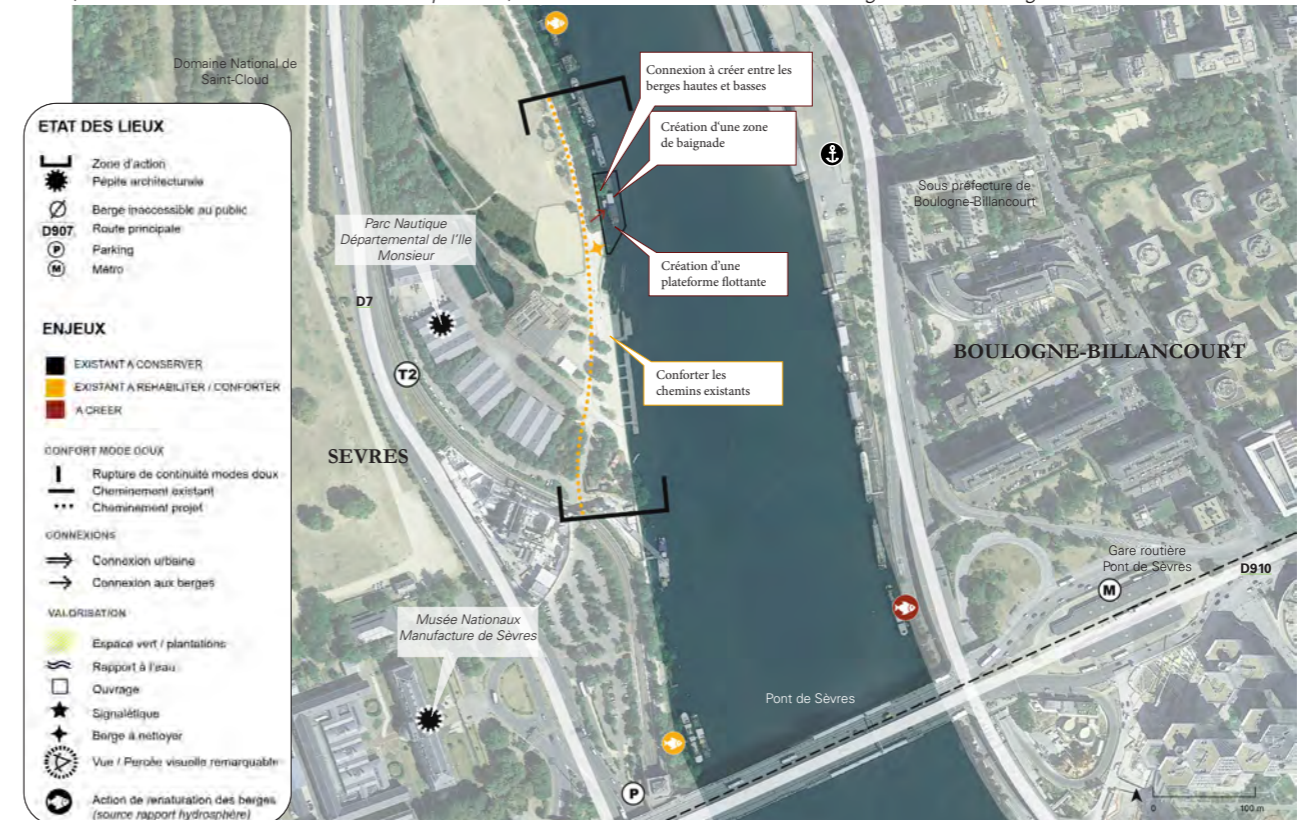
AUJOURD'HUI ...

Proche de la base nautique existante et de l'aire de jeux, l'implantation de la zone de baignade le long des berges de l'île de Monsieur permet de compléter l'offre de loisirs.

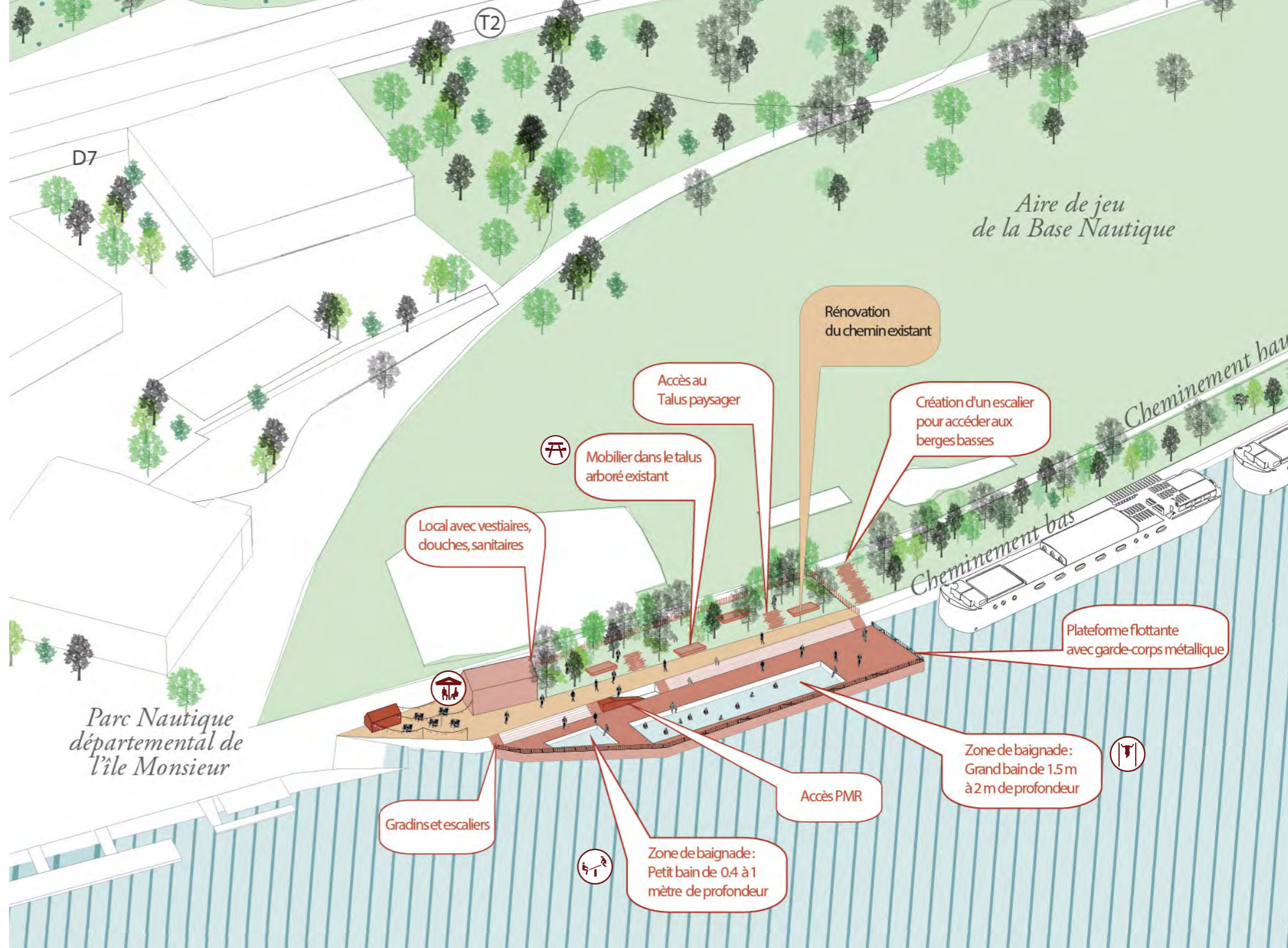
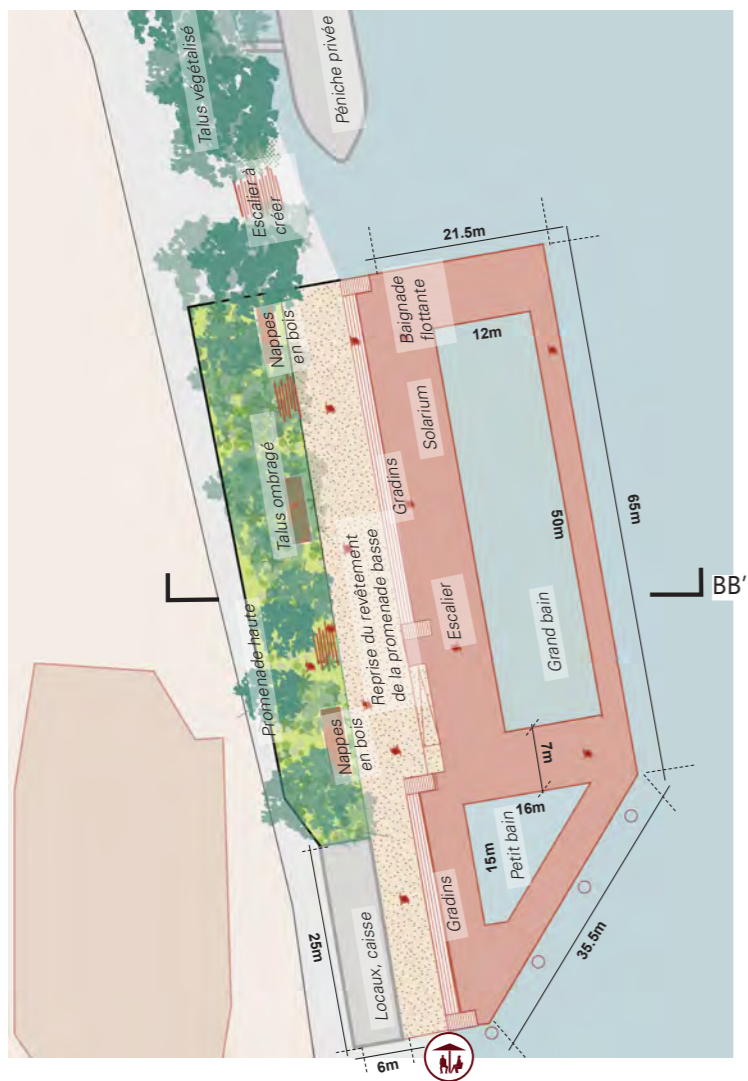
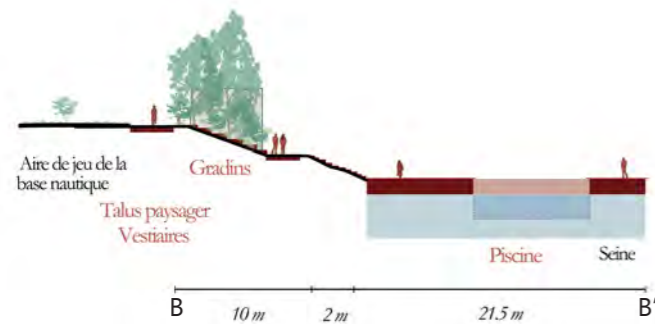
La proximité avec la base nautique, le parking au nord ainsi que la présence de l'arrêt du T2 Pont de Sèvres, la gare routière et le métro sur l'autre rive en font un lieu facilement accessible.

Aujourd'hui privatisée par des péniches, la connexion à la Seine et les vues sont peu mises en valeur. L'implantation d'une zone de baignade permettrait une nouvelle activité et une nouvelle relation des usagers à la Seine.

Cette action est ici illustrée à titre d'exemple et pourrait être amenée à être reproduite ailleurs (sous cette forme ou d'autres formes proches) sur les secteurs de la Seine où la baignade est envisageable.



ET DEMAIN ?



ÉQUIPEMENTS

•Création d'une zone de baignade afin d'offrir aux alto-séquanais un lieu de fraîcheur et un autre rapport au fleuve. Un local d'entrée est créé, permettant d'offrir des vestiaires, douches, sanitaires aux usagers des bassins de baignade. Deux bassins différents sont créés avec des hauteurs différentes : de 0.40 m à 1 mètre pour le petit et de 1.5 mètre à 2 mètres pour le grand bassin. Le grand bassin fait 12x50m et le petit bassin fait 15x16m.

•Des gradins permettent d'offrir une assise et un espace de détente le long de la piscine.
 •Le talus ombragé est équipé de nappes en bois offrant une zone de détente avec une vue sur la Seine.
 •Réorganisation des bateaux logements à prévoir

VRD

•Reprise du revêtement de la promenade basse
 •Création d'escalier afin d'accéder à la promenade basse en contournant la zone de baignade

•Création d'une rampe PMR
 •Création de gradins entre la zone de baignade et la promenade basse

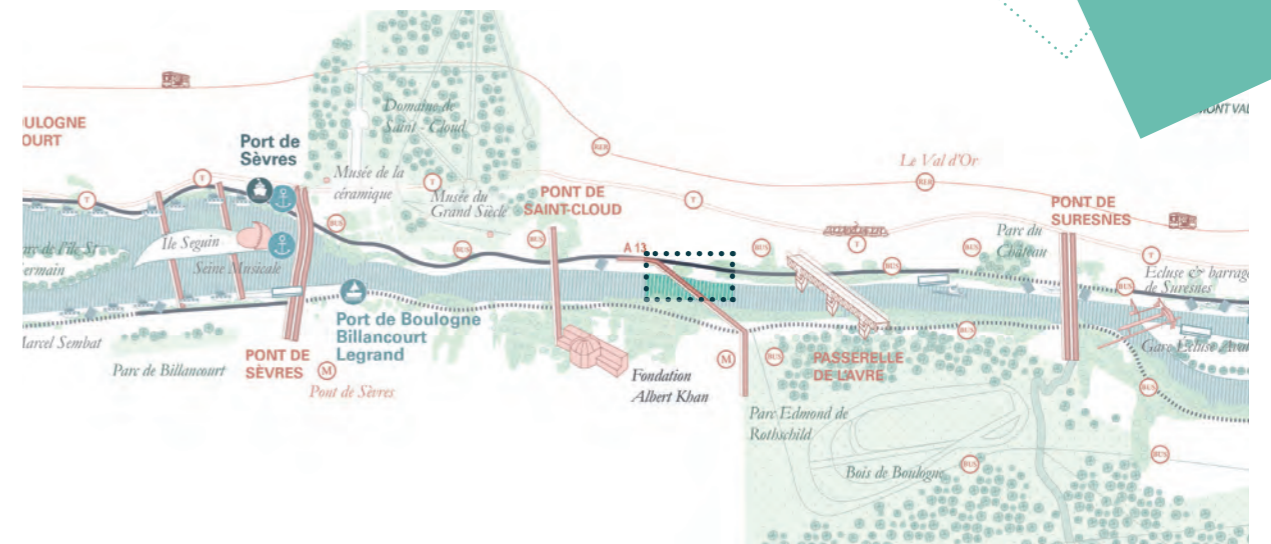
PAYSAGE

•Renforcement de la strate arbustive du talus et plantation d'arbres à port large.

09 - UN ESPACE COLLABORATIF POUR ATTENDRE L'AMÉNAGEMENT DE LA RD7

PONT DE L'A13

Saint-Cloud



AUJOURD'HUI ...
 Zone libre en bordure d'infrastructure, ce site s'inscrit dans le projet de requalification de la RD7. Il n'y a pas de trottoir piéton/cycle et le trafic dense de la D7 nécessiterait de créer un espace de respiration. Peu de passage direct existe avec le tissu urbain existant. Il faudrait faciliter les traversées pour rendre l'accès au fleuve. Il offre un espace protégé des intempéries par la couverture du Pont de l'A13 qui peut être un véritable atout.

DIMENSION
 1500 m²

TEMPS DU PROJET
 Préfigurer 1/2 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS
 Commune de Saint-Cloud

ENVELOPPE FINANCIÈRE
 < 2 M€

ENJEUX

CONNECTER LE FLEUVE À LA VILLE . A.3

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

ET DEMAIN ?

- Tirer profit de cet espace libre pour préfigurer la future requalification de la RD7
- Mise en place d'une halte animée au niveau de cette dilatation du quai, de type événementielle, en attendant les travaux de requalification de la voirie prévus (module de skate, food-truck, mobilier récupération, animation pédagogique berges de Seine et ces projets...)
- Instaurer des traversées modes doux des quartiers vers le fleuve



Pont de l'A13

Voie d'accès et stationnements privés

Quai Marcel Dassault - Espace sous la couverture du Pont de l'A13

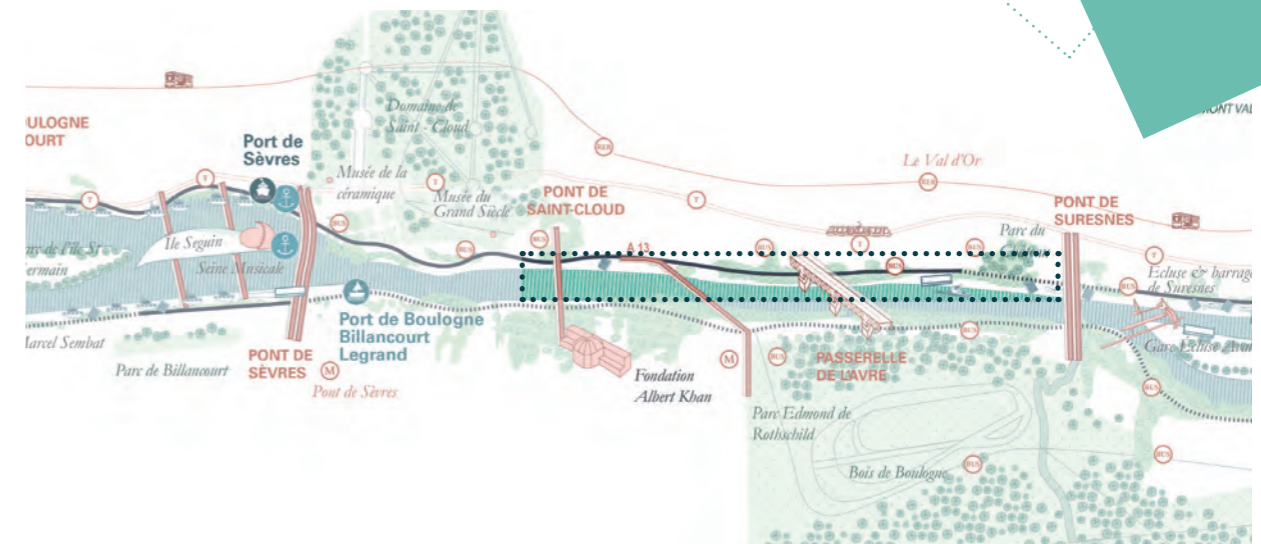
Intentions - Greenpoint, Kosciuszko bridge

Intentions - Mumbai, Kings circle flyover

10 - L'AMÉNAGEMENT DE LA RD7 EN BOULEVARD URBAIN, CONNECTÉ À LA SEINE

RD7 - SURESNES ET SAINT-CLOUD

Saint-Cloud - Suresnes



DIMENSION

3.3 km de berges

TEMPS DU PROJET

Opération complexe +10 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Suresnes
Commune de Saint-Cloud
Domaine National de Saint-Cloud
VNF
RATP
Métropole du Grand Paris

ENVELOPPE FINANCIÈRE

>15 M€

ENJEUX

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE B.1

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME SUR LA SEINE, EN LIEN AVEC LES GRANDS ÉQUIPEMENTS CULTURELS . C.2

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATUREL DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3

AUJOURD'HUI ...

Le Département des Hauts-de-Seine porte depuis plusieurs années le réaménagement complet de la RD7 depuis Issy-Les-Moulineaux en sortie de Paris jusqu'à la Défense. Un dernier tronçon doit faire l'objet d'une requalification entre le pont de Saint-Cloud et le pont de Suresnes sur ces communes respectives. L'espace public sur ce linéaire est vieillissant tant en termes d'aménagements que de mobiliers. La configuration actuelle de la voie ne permet pas d'assurer au mieux des déplacements sûrs et fluides, que ce soit pour les modes motorisés, à vélo ou à pied. Les espaces accordés aux différents usagers restent peu lisibles, ce qui conduit à une occupation anarchique du domaine public. Les rives de Seine sont difficilement accessibles et en grande partie

privatisées par les habitants des péniches. Les vues sur le fleuve sont limitées, voire inexistantes, souvent masquées par les haies denses dominées par des espèces invasives (robinier faux accacia, ailante glanduleux). Ce projet doit ainsi permettre de fluidifier le trafic sur cet axe, de créer une continuité cyclable confortable et de permettre une réappropriation des berges par les habitants à travers des espaces publics et un traitement paysager qualitatifs.

ET DEMAIN ?

- Transformer la voie en boulevard urbain à deux files de circulation par sens
- Créer une piste cyclable bidirectionnelle sur la totalité du linéaire
- Améliorer le confort du trottoir côté ville et sécuriser les traversées piétonnes par des carrefours équipés de feux et d'îlots refuges
- Créer une promenade paysagère côté berges permettant de profiter de vues sur la Seine
- Viabiliser le quai de Seine pour améliorer le confort de l'habitat fluvial présent, maintenu sur une grande partie du linéaire du projet

- Requalifier la place Clémenceau en une véritable place publique reliant par des flux lisibles et sûrs pour tous l'entrée de ville de Saint-Cloud, le Domaine national, le futur Musée du Grand Siècle et la Seine



Quai Léon Blum côté berge, Suresnes



Quai Léon Blum côté RD, Suresnes



Quai Marcel Dassault, Saint-Cloud



Axeométries illustrant la promenade en bord de Seine, Merlin/Séguier/Richez-Associés/Artelia-ALP

11 - UNE PROMENADE DE L'ÉCLUSE ET UN JARDIN LES PIEDS DANS L'EAU

QUAI GALLIENI ET QUAI DION BOUTON

Suresnes - Puteaux

DIMENSION

1400 m de berges
6800 m²

TEMPS DU PROJET

Préfigurer 1/2 ans
Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Suresnes
Commune de Puteaux
VNF
Métropole du Grand Paris

ENVELOPPE FINANCIÈRE

> 15 M€

ENJEUX

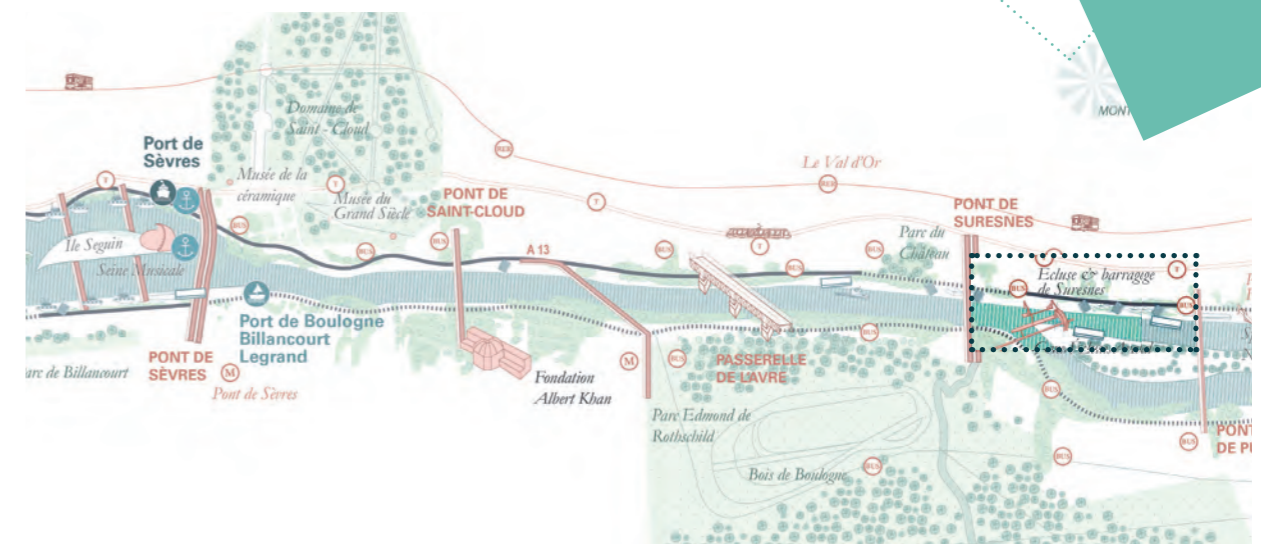
UNE PROMENADE BLEUE CONSTITUÉE DE PLUSIEURS NOUVEAUX ITINÉRAIRES . A.1

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE B.1

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATURELLE DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3



AUJOURD'HUI ...

Situés à proximité des centres-villes de Suresnes et de Puteaux le quai Gallieni et le quai Dion Bouton restent peu valorisés et faiblement appropriés par les habitants des deux communes, malgré un passage d'une largeur confortable (4 m en moyenne).

La transformation de ces quais en promenade équipée permettrait de mieux connecter les deux villes au fleuve et de poursuivre jusqu'au pont de Puteaux la continuité piétonne déjà engagée jusqu'au pont de Suresnes à travers l'opération à venir RD7 Suresnes Saint-Cloud.

Les écluses de Suresnes situées

au cœur de cette opération sont remarquables et à mettre en valeur à la fois pour leurs qualités architecturales et pour l'animation qu'elles créent avec le passage des péniches.

Avec des dimensions plus amples (11 m de largeur), la section du quai Dion Bouton permet en outre d'envisager un jardin descendant vers la Seine. Cette emprise de près de 4 000 m², au plus près du fleuve, avec des vues sur l'île arborée de Puteaux et l'écluse, est une opportunité pour offrir aux habitants un espace de nature bienvenu dans la ville dense.

Le caractère arboré et paysager de

cette section de la RD7 est une chance pour la valorisation du site et pour accompagner le parcours des piétons entre la ville et le futur jardin en rive de Seine. Toutefois, par son flux de circulation très important, la route départementale reste une coupure urbaine entre les centres-villes de Puteaux, de Suresnes et le fleuve. Un enjeu du projet sera de s'assurer de sa visibilité et de son accessibilité.

ET DEMAIN ?

- Aménager le quai Gallieni en promenade équipée, connectée aux espaces publics des communes de Suresnes et Puteaux

- Elargir et sécuriser le passage existant sous le pont de Suresnes pour assurer une continuité du cheminement piéton entre l'opération RD7 Suresnes Saint-Cloud et ce projet

- Mettre en valeur depuis la promenade les vues sur les écluses de Suresnes et le mouvement des péniches

- Créer au niveau du quai Dion Bouton un jardin en escalier descendant au plus près de la Seine

- Améliorer le lien écologique entre la Seine et la berge, renforcer la biodiversité des lieux

- Envisager une nouvelle traversée piétonne de la RD7 au niveau de la rampe de mise à l'eau existante en amont du pont de Puteaux

- Mettre en valeur le jardin et la promenade depuis la ville et les ponts par des signaux invitant à la découverte

Ecluse de Suresnes

Quai Dion Bouton

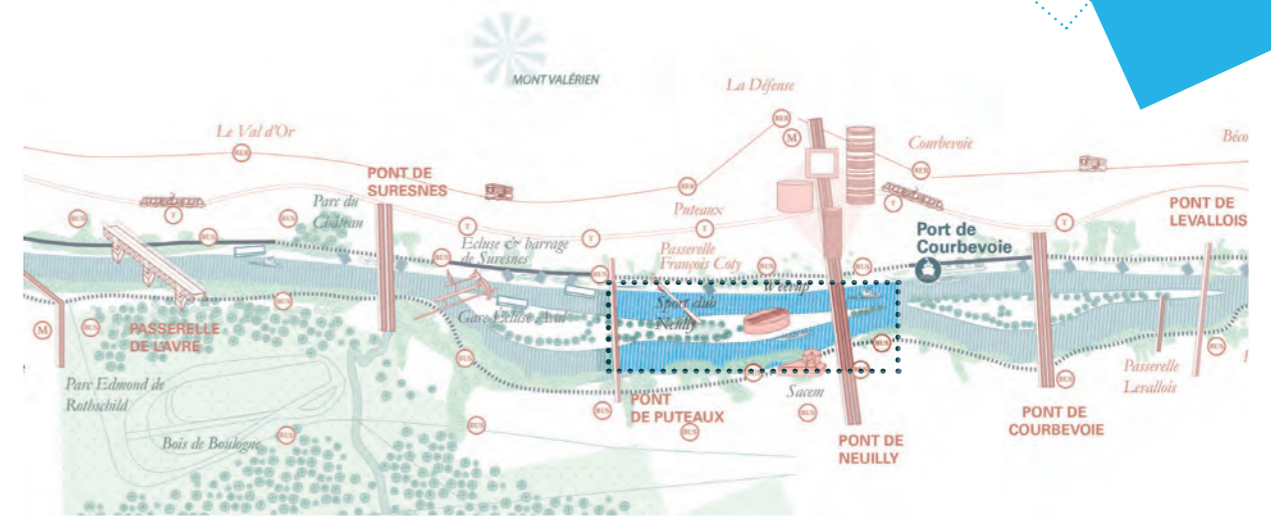
Quai Gallieni

Chicago, Riverwalk marina plaza

Rives de Saône, BASE

12 - LES ITINÉRAIRES DES ILES DE LA PROMENADE BLEUE ÎLE DE PUTEAUX - QUAI DU GÉNÉRAL KOENIG

Puteaux - Neuilly-sur-Seine



DIMENSION
2.8 km de berges

TEMPS DU PROJET
Conforter 3/5 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS
Commune de Puteaux
Commune de Neuilly-sur-Seine
VNF

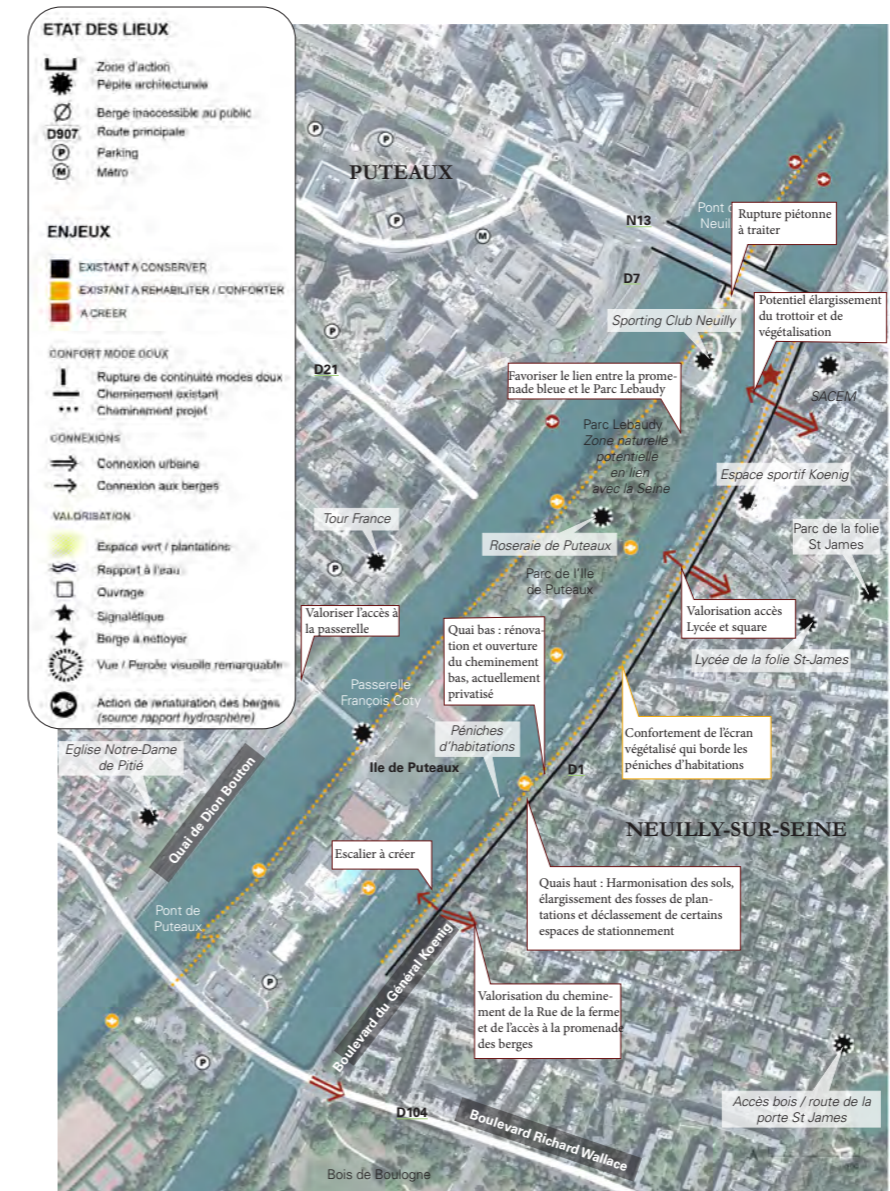
ENVELOPPE FINANCIÈRE
2-5 M€

ENJEUX

UNE PROMENADE BLEUE CONSTITUÉE DE PLUSIEURS NOUVEAUX ITINÉRAIRES . A.1

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE . B.1



AUJOURD'HUI ...

Le quai haut du boulevard Koenig présente de belles qualités végétales, mais les voies modes doux sont absentes : la deux fois deux voies semble sous empruntée, et les trottoirs sont étroits. Cette configuration génère des conflits cyclistes/piétons sur les trottoirs, et les vues sur la Seine sont relativement absentes. Le cheminement bas a été privatisé par les péniches d'habitations : l'accès est donc privatisé dès le quai haut sur le trottoir ouest. L'objectif de cette séquence est d'apaiser la voirie automobile et de redonner accès à l'eau et aux vues sur la Seine aux piétons.

Au niveau du passage du pont de Neuilly, le quai bas est inexistant. Le trottoir qui borde la deux fois deux voies est étroit et ponctué de lampadaires, ce qui rend la promenade compliquée. Au niveau du passage sous le pont, le trottoir n'est plus que de 50cm, et le tunnel est sous éclairé. Et pourtant, à ce niveau des berges, les vues sur la Défense sont remarquables. La morphologie de la voie et la présence du mur de soutènement, isolent pourtant de la ville et procurent des qualités urbaines intéressantes.

Les berges ouest de l'île de Puteaux présentent de belles qualités végétales et des enjeux écologiques forts, spécifiquement au niveau du Parc Lebaudy et de la pointe de Neuilly. Le chemin de berge et ses connexions aux quais urbains sur le quai Dion Bouton sont déjà existants, juste à valoriser et conforter. La connexion piétonne sous le pont de Neuilly est à requalifier pour un parcours fluide vers la pointe. Le rapport à la Seine est ici un enjeu fort à développer.

ET DEMAIN ? - ZOOM SUR LES SÉQUENCES

SÉQUENCE 1 : LA PROMENADE DE KOENIG



ÉQUIPEMENTS

- Création de deux escaliers publics au droit de la rue de la ferme et de la rue Victor Daix.
- Réorganiser les aménités des bateaux sur la berge (garages à vélos/motos, poubelles)

VRD

- Suppression d'un stationnement sur quatre pour créer des élargissements ponctuels.
- Rénovation du trottoir côté berge existant en enrobé grenailé-beige.

PAYSAGE

- Travailler des percées visuelles ponctuelles vers la Seine dans la végétation pour valoriser la connexion au fleuve depuis le quai haut et couper l'effet « couloir linéaire »
- Désimperméabilisation des places de stationnement : pose de pavés enherbés.
- Augmentation de la taille des fosses de plantations et plantation d'une strate basse sur les pieds des arbres.
- Plantation de confortement sur le talus de la berge si nécessaire.

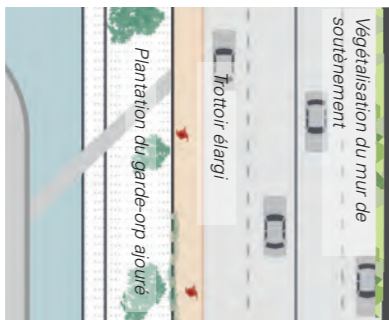
SÉQUENCE 2 : LE PASSAGE KOENIG

VRD

- Élargissement du trottoir en compressant la voirie en 4x3m (12m)
- Réfection du trottoir en grenailé beige / élargissement de 50cm.

PAYSAGE

- Plantations de grimpantes sur le mur de soutènement existant
- Nettoyage du garde corps qualitatif en pierre. Plantations de plantes retombantes sur garde corps ajouré en béton (en amont)



SÉQUENCE 4 : LE PARCOURS DE BERGE DE L'ÎLE DE PUTEAUX

ÉQUIPEMENTS

- Mise en place de mobiliers divers et d'aménités sportives ou de loisirs

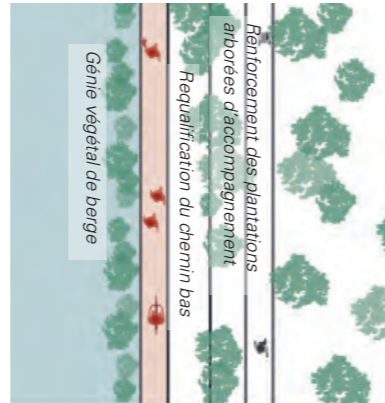
VRD

- Réfection du quai bas

PAYSAGE

- Renforcement de la végétation

SÉQUENCE 3 : LE PARC DE LA POINTE



ÉQUIPEMENTS

- Mise à distance et sécurisation du chemin de berge bas.

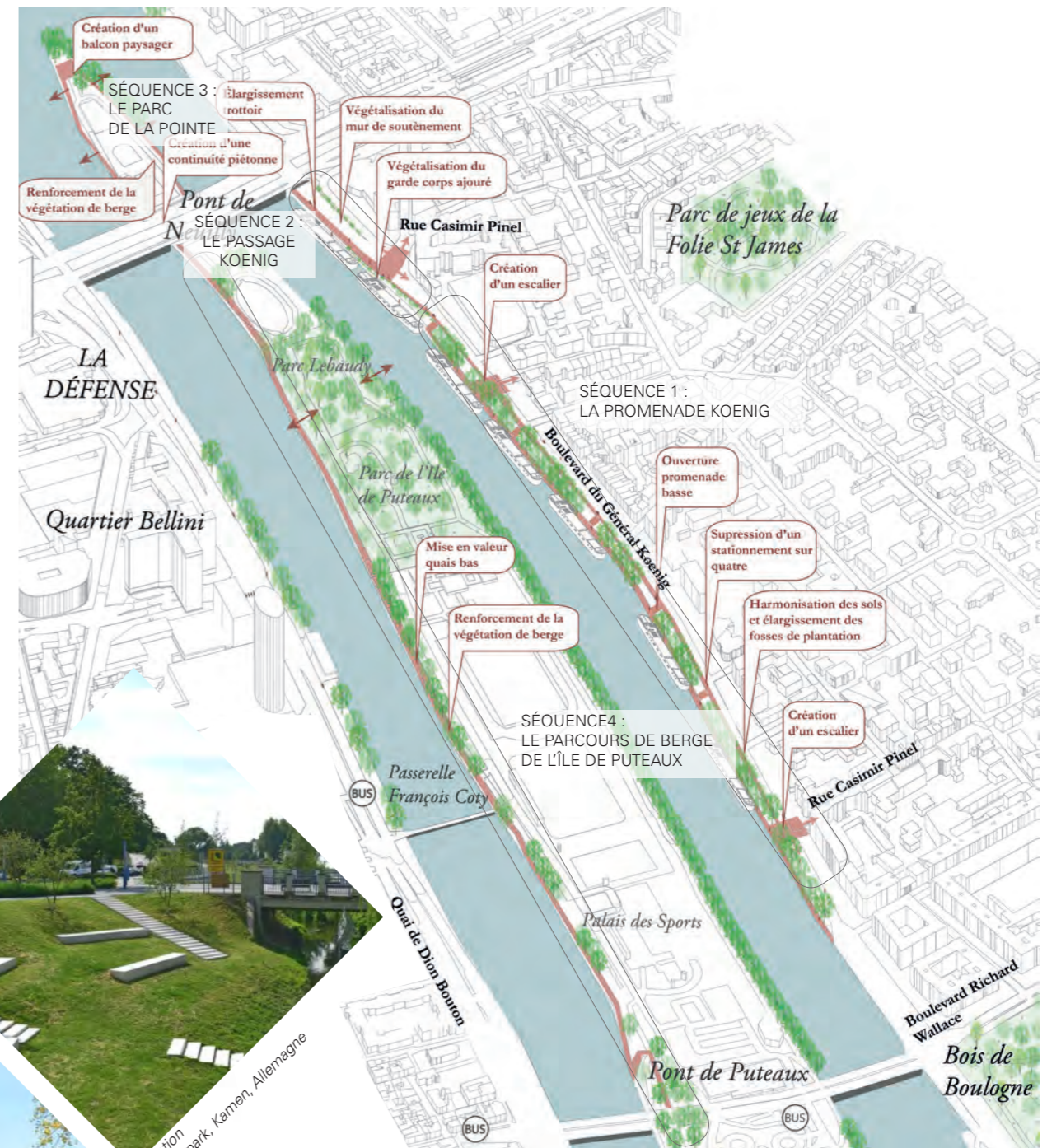
VRD

- Réfection du chemin de berge Ouest existant en béton anti-dérapant aux espaces dégradés.
- Création de connexions piétonnes en béton entre chemin de berge bas et parc / pointe de Neuilly.

- Création d'une placette béton au niveau de la pointe de Neuilly.

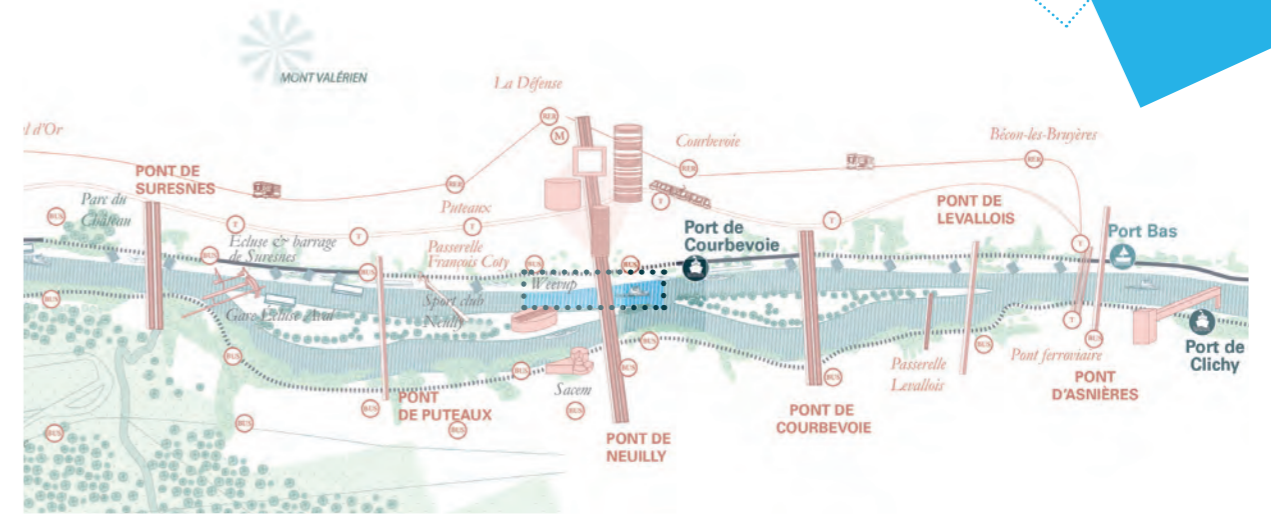
PAYSAGE

- Génie végétal en berge basse, avec système de mise à distance
- Renforcement, valorisation de la végétation au niveau de la pointe de Neuilly.



13 - UNE RÉFLEXION SUR LA CONNEXION DU QUARTIER DE LA DÉFENSE À LA SEINE

Puteaux - Courbevoie



DIMENSION

1000 m de berges

TEMPS DU PROJET

Opération complexe +10 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Puteaux
Commune de Courbevoie
Paris La Défense
VNF

ENVELOPPE FINANCIÈRE

> 15 M€

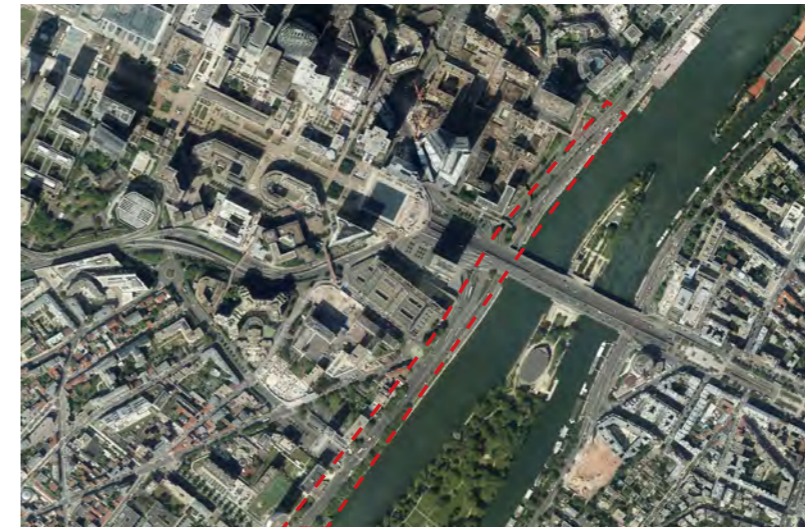
ENJEUX

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME SUR LA SEINE, EN LIEN AVEC LES GRANDS ÉQUIPEMENTS CULTURELS . C.2



AUJOURD'HUI ...

Le quartier d'affaire de La Défense ainsi que la Seine sont deux des principaux marqueurs du territoire des Hauts-de-Seine. Pour autant, et malgré leur proximité physique évidente, ces deux ensembles restent à ce jour déconnectés l'un de l'autre.

La configuration très spécifique de l'interface entre la Seine et La Défense explique cette absence de continuité : différence de niveau entre l'esplanade, le sol naturel et la Seine ; nœud routier intense RD7 - pont de Neuilly - boulevard circulaire ; emprise de la ligne de métro 1.

La typologie des berges de Seine est assez homogène entre la passerelle F. Coty (commune de Puteaux, en amont du pont de Neuilly) et la base nautique de la Basse Seine (commune de Courbevoie, en aval du pont de Neuilly) : elle se limite actuellement à un perré maçonné, accompagné sur une partie du linéaire par un cheminement haut (au niveau du trottoir de la RD7), relativement étroit et envahi par la végétation. Les points de vue sur l'autre rive de la Seine, sur l'île de Puteaux et sur l'île de la Jatte ne manquent toutefois pas d'intérêt. Enfin, malgré l'attraction potentielle du site de La Défense, celui-ci ne dispose pas d'escaliers fluviaux à proximité.



FAVORISER LES TRANSVERSALITÉS AMÉLIORER LE CADRE DE L'ESPACE PUBLIC LIER LA VILLE AU FLEUVE
Illustration - Etude urbaine 2021, Paysage & Territoire

ET DEMAIN ?

- Développer les accès à la Seine depuis l'esplanade de La Défense pour permettre un cheminement sécurisé et agréable (descente / escaliers du pont de Neuilly à améliorer, traversée piétonne au droit de la rue du Général Audran à conforter, potentiel nouvel accès par la fontaine Bellini).
- Réaménager ponctuellement le perré existant, au droit des accès piétons et en contrebas de la RD7 (pour en réduire les nuisances) afin de permettre aux usagers de l'esplanade de La Défense de s'installer en bord de Seine. Mener une réflexion sur les usages et les animations potentielles de ces lieux (cf action n°14 sur Courbevoie).

- Étudier les conditions de réalisation d'une escale fluviale à proximité immédiate du site de La Défense.
- Imaginer dans le cadre d'une reconfiguration de la RD7 une promenade linéaire côté Seine adaptée aux modes doux entre la passerelle Coty et la base nautique de la Basse Seine (jonction avec l'aménagement de berge déjà réalisé sur Courbevoie).



Fontaine Bellini, liaison potentielle entre La Défense et la Seine

Quai au niveau du pont de Neuilly et La Défense

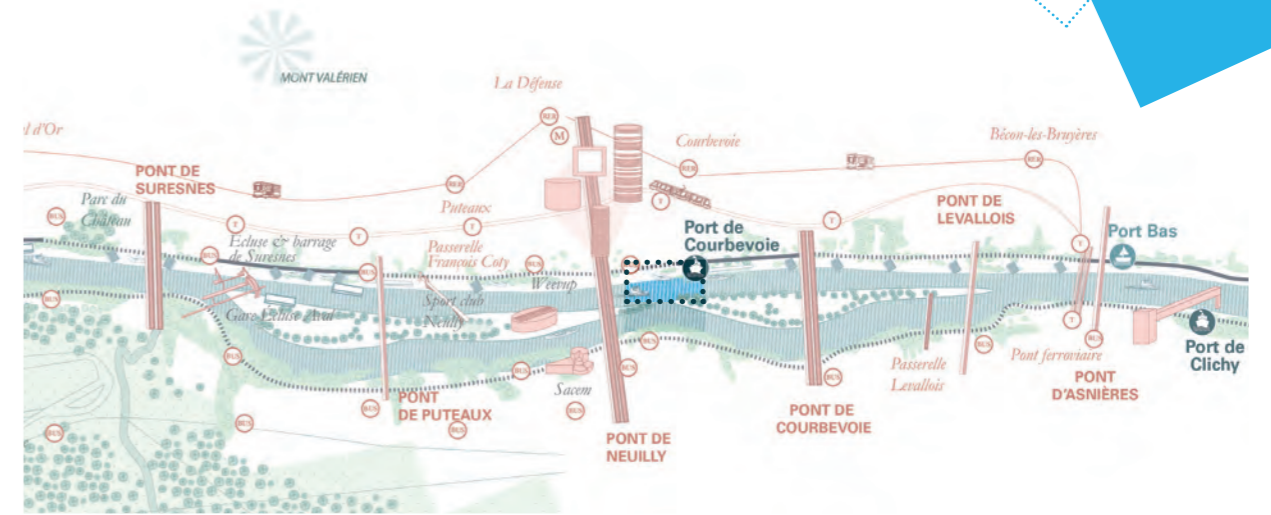
Quai de Dion Bouton vers la passerelle Coty

Escalier existant d'accès au quai depuis le pont de Neuilly

14 - UNE PLATEFORME SUR LA SEINE POUR CREER UN LIEU ATYPIQUE

ANCIENNE EMPRISE DE LA PLATEFORME EOLE

Courbevoie



AUJOURD'HUI ...

Les travaux du Grand Paris Express ont nécessité la mise en place d'une plateforme temporaire (dite Eole) sur la Seine. Cette dernière a été démontée à la fin des travaux en 2022. Toutefois, cette installation a permis de laisser entrevoir ce qu'un tel ouvrage pourrait offrir pour la ville de Courbevoie et voir à plus grande échelle pour le quartier d'affaires de la Défense. Outre la continuité avec les berges déjà réaménagées sur Courbevoie (la base nautique et le parc des Jardins de Seine), cet espace offrirait un belvédère exceptionnel sur la Seine et les deux îles de la Jatte et de Puteaux.

DIMENSION

180 m de berges
4 000 m²

TEMPS DU PROJET

Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Courbevoie
VNF
Paris la Défense

ENVELOPPE FINANCIÈRE

5-15 M€

ENJEUX

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES ET LOGISTIQUES POUR VALORISER LE PAYSAGE ET GARANTIR UNE MIXITÉ D'USAGES DE LA SEINE . E



ET DEMAIN ?

- Poursuivre les aménagements sur berges de Courbevoie pour prolonger la Promenade bleue et offrir ainsi un plus long linéaire de promenade permettant de conjuguer différents usages : depuis la détente et la contemplation jusqu'à des espaces de convivialité mais aussi des usages sportifs.
- Rapprocher le quartier d'affaires de la Défense, de la Seine en lui proposant un espace au plus près du fleuve.
- Offrir un panorama sur les 2 îles de Puteaux et de la Jatte (avec son temple de l'amour) et sur l'axe de la Défense.
- Permettre l'accueil d'animations temporaires (exposition, théâtre de rue, danse, restauration...).

15 - UN BELVÉDÈRE ROMANTIQUE SUR LA SEINE ÎLE DE LA JATTE - LE TEMPLE DE L'AMOUR

Neuilly-sur-Seine

DIMENSION
2 500 m²

TEMPS DU PROJET
Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS
Commune de Neuilly-sur-Seine
VNF
Ministère de la Culture - Architectes
des bâtiments de France

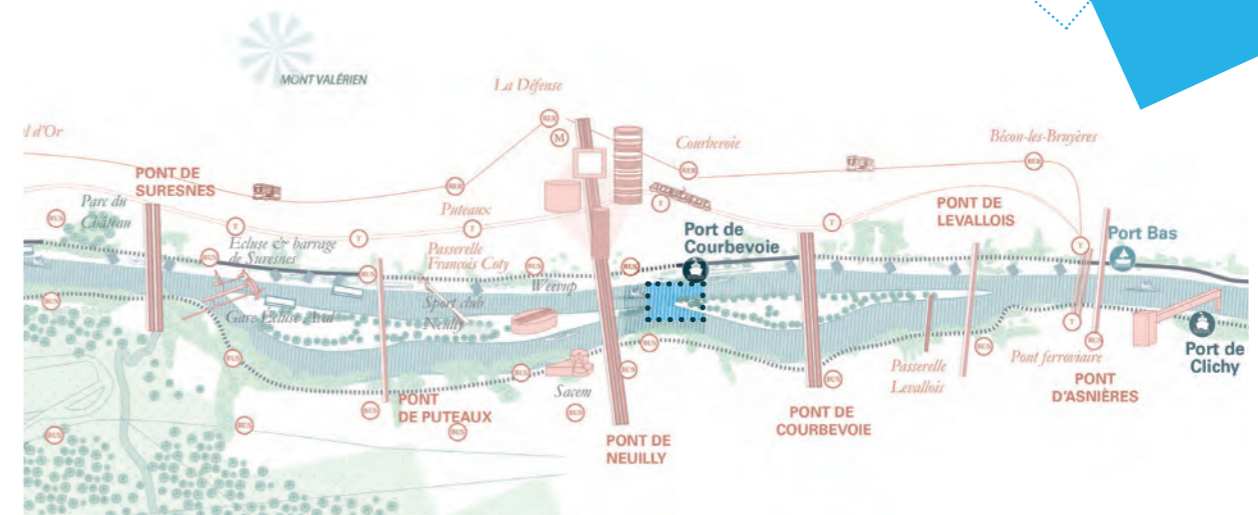
ENVELOPPE FINANCIÈRE
2-5 M€

ENJEUX

UNE PROMENADE BLEUE CONSTITUÉE DE PLUSIEURS NOUVEAUX ITINÉRAIRES .
A.1

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE
DE PLAINE FLUVIALE B.1

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT
FLUCTUANT DU FLEUVE D.1



AUJOURD'HUI ...

La ville de Neuilly-sur-Seine ambitionne de rénover « le Temple de l'Amour », monument classé mais graffité et le square qui l'accompagne afin de sublimer ce site comme il le mérite. Ce site situé à la pointe amont de l'île de la Jatte surplombe la Seine, au-dessus de perrés verticaux et hauts. L'accès au temple est actuellement clôturé et se fait par le square attenant qui pourrait lui-même bénéficier d'une réhabilitation. Ce jardin est surélevé par rapport à la Seine. Les promeneurs n'ont alors pas accès aux berges. De plus l'alignement d'arbres présent pourrait être réinterrogé. Par ailleurs, le perré présente une végétalisation spontanée dont de nombreuses invasives.

La réhabilitation du « Temple de l'amour » couplé à un réaménagement du jardin attenant et un aménagement des berges permettrait la mise en valeur de ce monument tout en offrant aux promeneurs un lieu de contemplation

ET DEMAIN ?

- Réhabiliter le « Temple de l'Amour » (par la commune) et le remettre en valeur en réaménageant le lieu y compris le square attenant et les berges.

- Offrir un panorama sur la Seine depuis la pointe amont et un accès au plus près de l'eau via un jeu de nivellement et de cheminements.

- Conforter et revégétaliser les berges par des essences plus indigènes.



16 - UNE PROMENADE POUR RELIER LE PARC DE BÉCON AU PORT DE COURBEVOIE

QUAI DU MARÉCHAL JOFFRE

Courbevoie

DIMENSION

650 m de berges

TEMPS DU PROJET

Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Courbevoie
Métropole du Grand Paris
VNF

ENVELOPPE FINANCIÈRE

5-15 M€

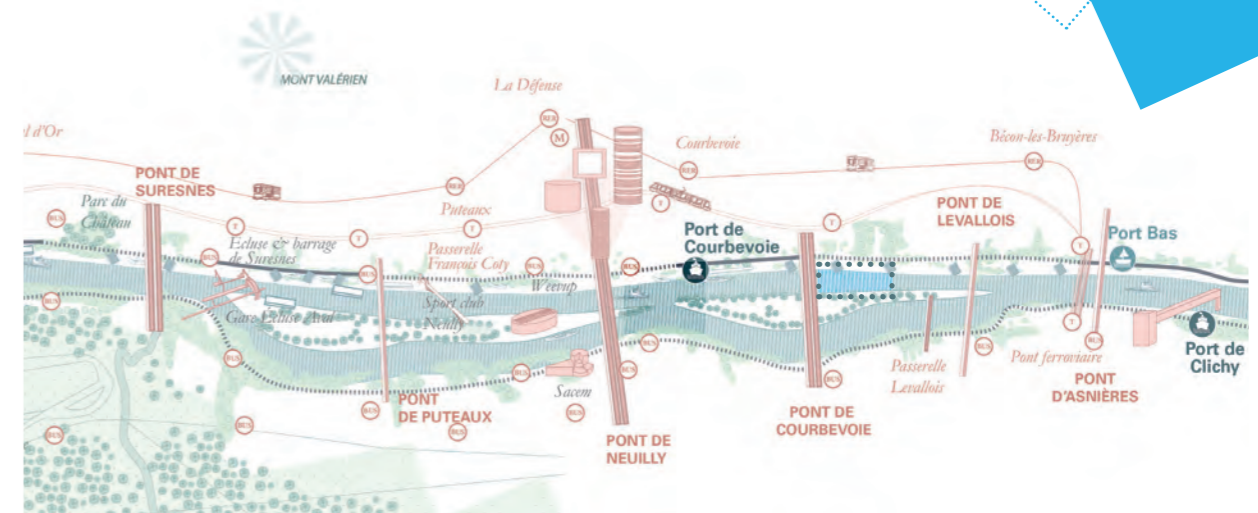
ENJEUX

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS (RE)CONCILIANT URBANITÉ ET NATURE . B.2

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1



AUJOURD'HUI ...

Ce site débute au pont de Courbevoie dans la continuité de la promenade aménagée en 2013 sur le quai de Seine en amont du pont. Il s'étend jusqu'au droit du parc de Bécon, jardin emblématique de la commune de Courbevoie.

Le quai est ici constitué d'un perré maçonné comportant une banquette en béton en pied de talus et d'un chemin piéton relativement étroit en crête. L'ambiance du quai, très minérale, est par ailleurs sous l'influence de la route départementale 7, dont il est séparé par un mur de soutènement et une murette anti-crue. Plusieurs signes de dégradations et des désordres sont visibles sur le cheminement existant et les perrés maçonnés.

La connexion du site avec l'aménagement réalisé en 2013 et le parc de Bécon, ainsi que les vues intéressantes vers la Défense et l'île de la Jatte, donnent tout son sens à la transformation de ce quai en une promenade agréable. Equipé, le lieu pourra être propice à une diversité d'usages sportifs, de loisirs ou de détente.

Les liaisons douces vers le quai sont à conforter, en particulier à travers une nouvelle traversée piétonne au droit du parc de Bécon pour relier le parc à la Seine.

L'ambiance minérale du lieu est à atténuer à travers un traitement paysager de la promenade, dans la poursuite de celle existante en amont du pont, et par un renforcement de la présence végétale.

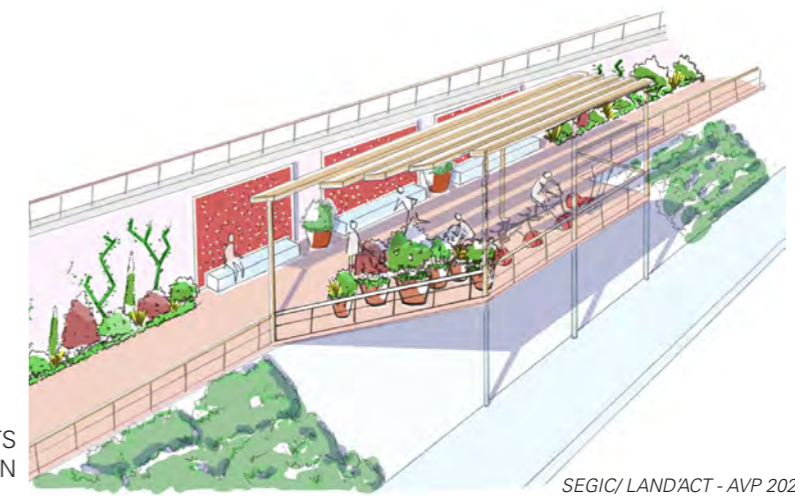
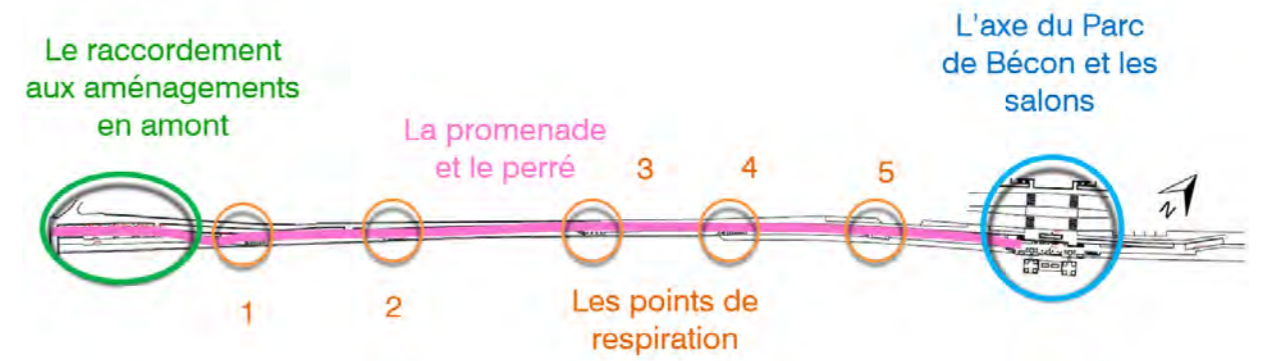
Quai du maréchal Joffre au droit du Parc de Bécon

ET DEMAIN ?

- Créer un projet connecté à l'existant dans la poursuite de l'aménagement déjà livré sur Courbevoie.
- Affirmer une promenade de qualité et sécuritaire, agréable et accessible pour tous au plus près du fleuve.
- Créer un espace de détente dans l'axe du parc de Bécon, avec une volonté de relier symboliquement et dans les usages ces deux lieux emblématiques.
- Ponctuer la promenade d'espaces divertissants et attractifs, avec différentes surlargeurs accueillant des types variés de mobiliers ou d'agrès sportifs. Les salons sur la Seine permettront l'organisation d'animations ponctuelles.
- Végétaliser la promenade à travers 3 typologies d'espaces plantés : un jardin flottant, des jardinières sur la promenade et une végétalisation du perré. Certains végétaux seront adaptés à une montée des eaux.
- Conserver et mettre en valeur les végétaux existants. Les arbres près du pont sont conservés et les massifs existants au niveau du trottoir sont intégrés.



SEGIC/ LAND'ACT - AVP 2021 - L'AXE DU PARC DE BÉCON ET LES SALONS



LES POINTS DE RESPIRATION

SEGIC/ LAND'ACT - AVP 2021



17 - LES ITINÉRAIRES DES ÎLES DE LA PROMENADE BLEUE

QUAI DU MARECHAL JOFFRE - PONT DE COURBEVOIE

Courbevoie - Neuilly-sur-Seine

DIMENSION

370 m de berges

TEMPS DU PROJET

Conforter 3/5 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Courbevoie
Commune de Neuilly-sur-Seine
VNF

ENVELOPPE FINANCIÈRE

2-5 M€

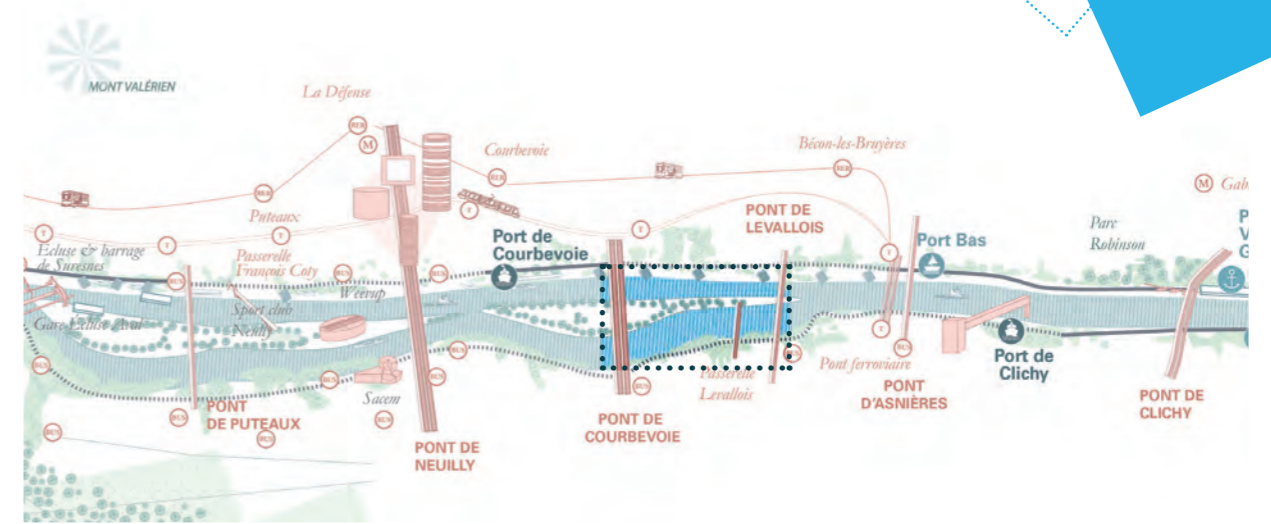
ENJEUX

UNE PROMENADE BLEUE CONSTITUÉE DE PLUSIEURS NOUVEAUX ITINÉRAIRES . A.1

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS (RE)CONCILIANT URBANITÉ ET NATURE . B.2

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1



AUJOURD'HUI ...

Présence d'un quai minéral peu végétalisé autour du Pont de Courbevoie ouest avec beaucoup de trafic et un point de vue intéressant sur la Défense.

On y retrouve un petit passage souterrain peu qualitatif utilisable uniquement par les piétons pour éviter le trafic routier sur le pont de Courbevoie.

La ville et les berges sont séparées par la route départementale 7 à

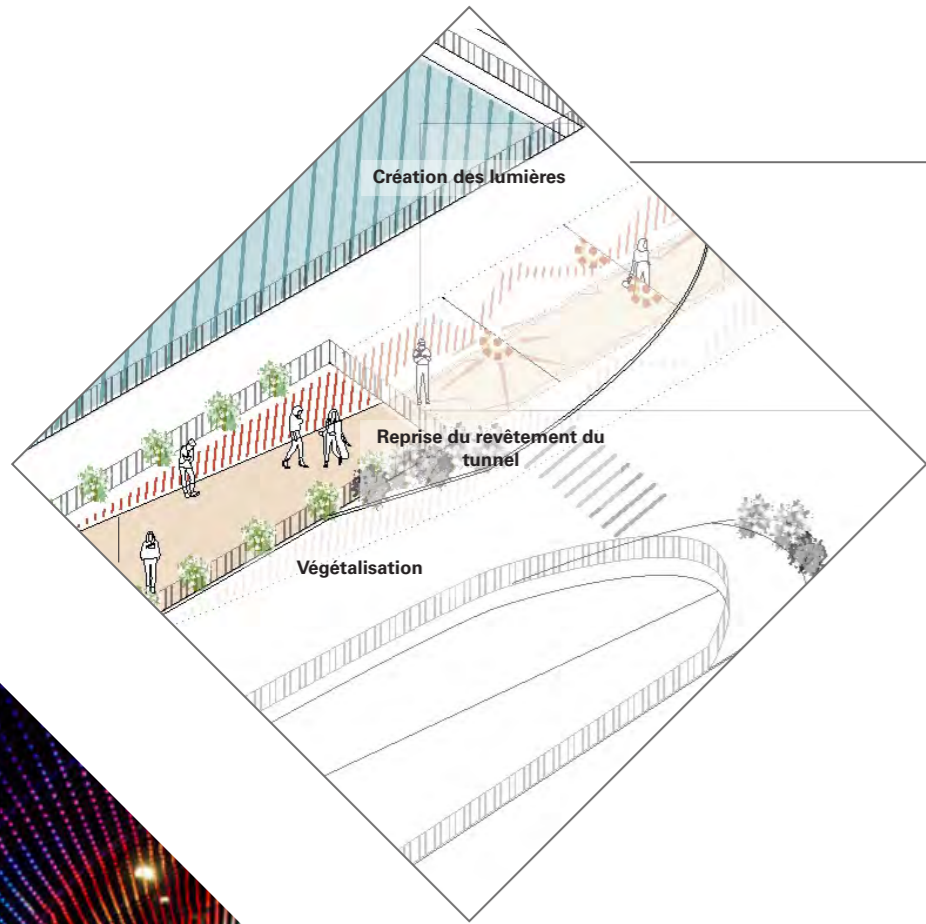
quatre voies, créant un manque de liaisons entre la ville et la Seine. Les berges sont longées par le mur anti-crue, et ses entrées sont très peu lisibles. Le quai haut est très étroit sur une longue étendue. La zone de quai bas est accessible via les escaliers existants, eux aussi étroits et peu sécurisés.

L'élargissement du quai haut se situe à proximité du Pont de Levallois, où la largeur permettrait d'envisager une

rampe PMR vers le quai bas, qui a une largeur suffisante pour implanter des bandes plantées et de mobilier urbain. La revalorisation des bandes plantées côté route et des cheminements piétons est à engager.



ET DEMAIN ?



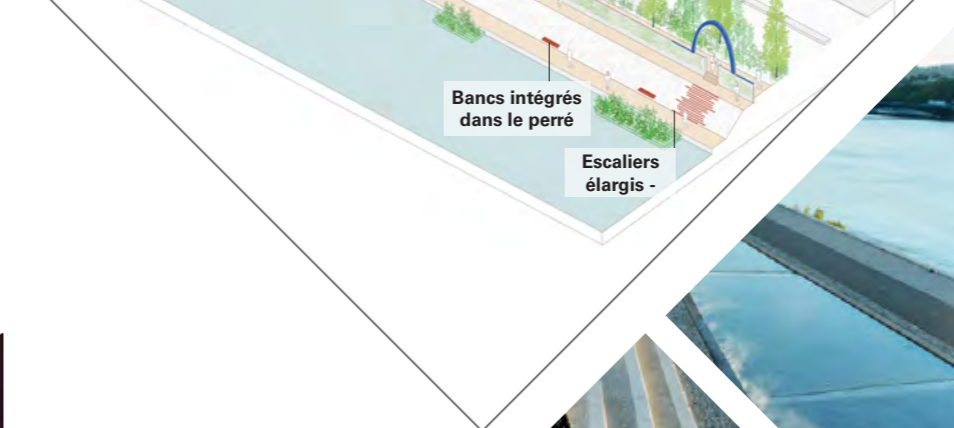
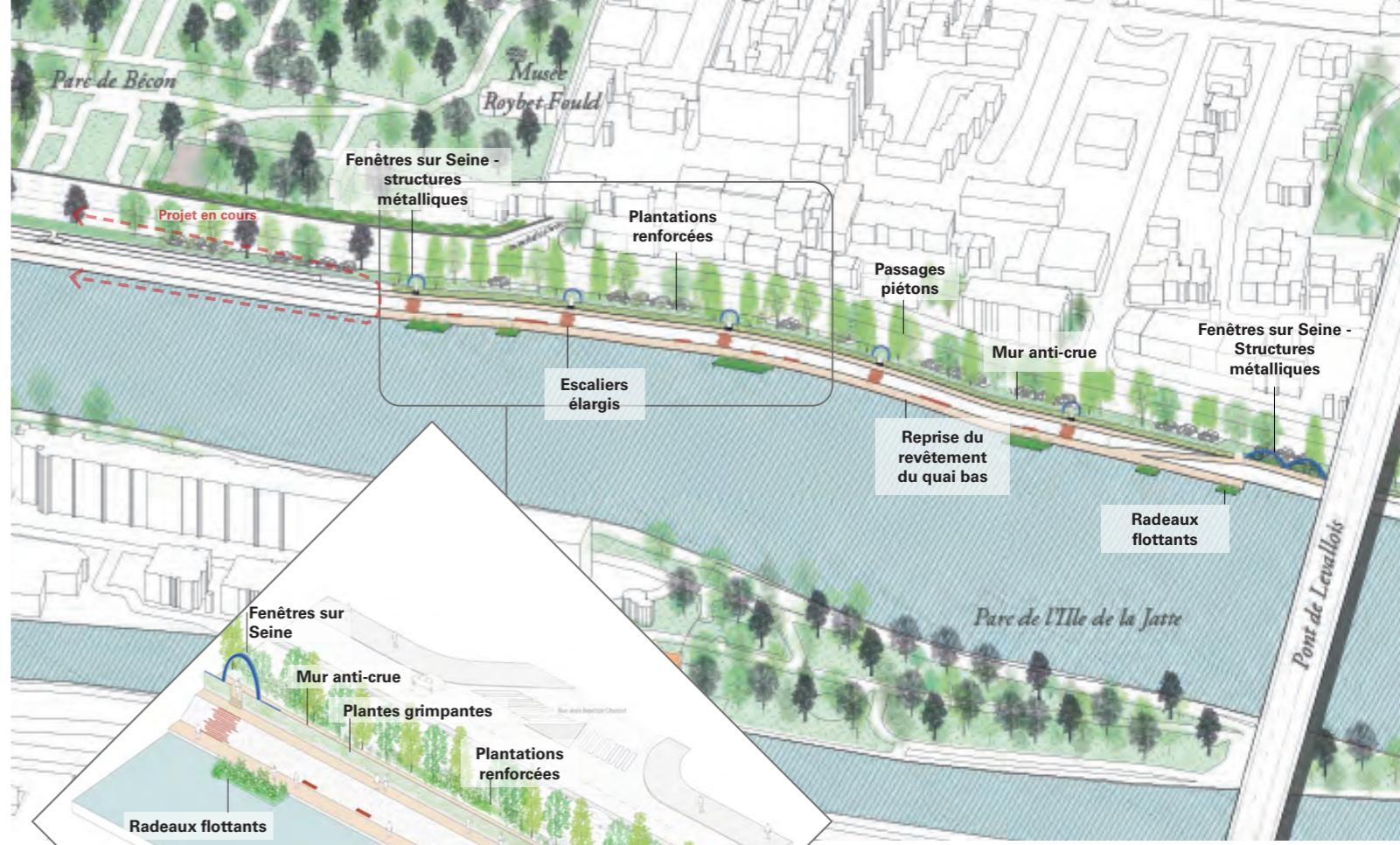
SÉQUENCE 1 :
PONT DE COURBEVOIE OUEST



- ÉQUIPEMENTS
- Valoriser les accroches au pont (passages sur et sous le pont)
 - Jeux de lumière et sécurisation des tunnels des deux côtés du pont
 - > action artistique
 - Implantation d'équipements

- VRD
- Pérennisation d'une piste cyclable double sens sur le Pont de Courbevoie

- PAYSAGE
- Plantations

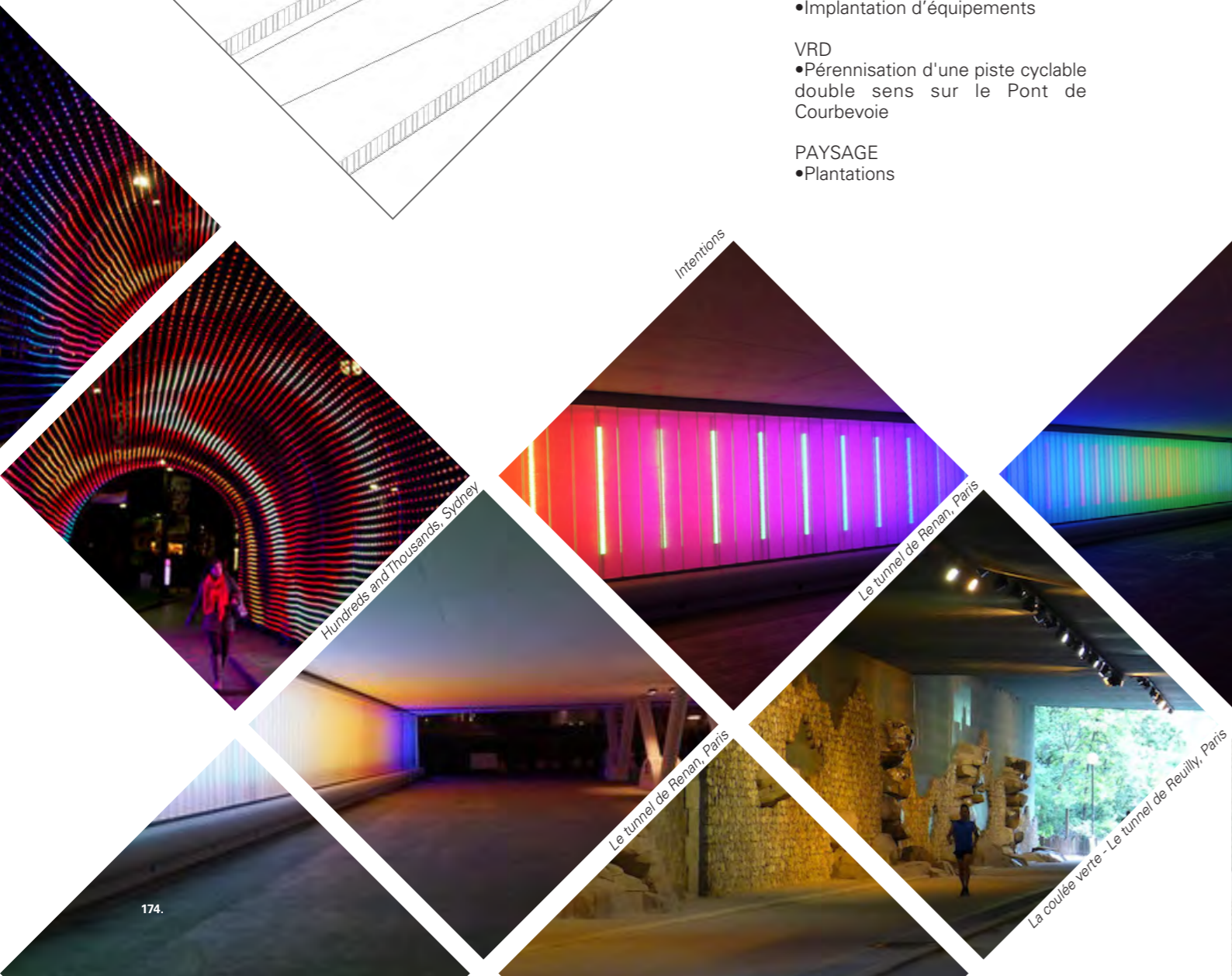


SÉQUENCE 2 :
QUAI DU MARÉCHAL JOFFRE

- ÉQUIPEMENTS
- Installation de cadres en métal ponctuels générant des fenêtres paysagères sur le fleuve
 - Création d'aménités sportives

- VRD
- Maintien du profil de voirie existant
 - Réduction des stationnements au profit des zones végétalisées (élargissement, création)
 - Reprise d'un cheminement en bord de voirie entre les quais et les plantations
 - Rénovation et élargissement des escaliers existants
 - Création de 2 gradins sur des escaliers existants
 - Ravèlement du mur anti-crue

- PAYSAGE
- Reprise et création des nouvelles strates de plantation entre la route et les quais
 - Végétalisation du mur anti-crue par des plantes grimpantes
 - Implantation des radeaux flottants ponctuels accrochés au quai bas



18 - UNE PROMENADE DU PONT D'ASNIÈRES AU PONT DE GENNEVILLIERS

QUAI DE CLICHY - QUAI ÉRIC TABARLY

Clichy - Levallois-Perret

DIMENSION

2200 m de berges

TEMPS DU PROJET

Conforter 3/5 ans
Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Clichy
Commune de Levallois-Perret
HAROPA PORT
VNF

ENVELOPPE FINANCIÈRE

> 15 M€

ENJEUX

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

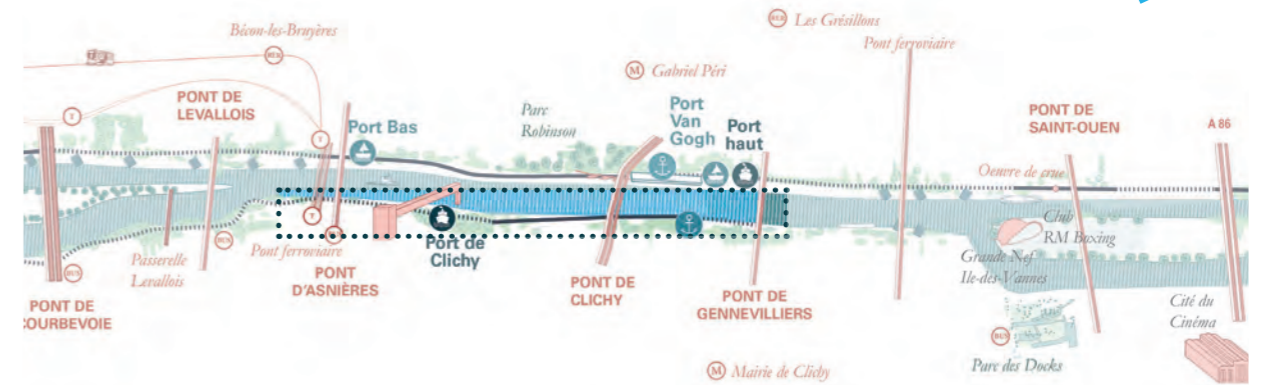
UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE . B.1

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATUREL DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES ET LOGISTIQUES POUR VALORISER LE PAYSAGE ET GARANTIR UNE MIXITÉ D'USAGES DE LA SEINE . E

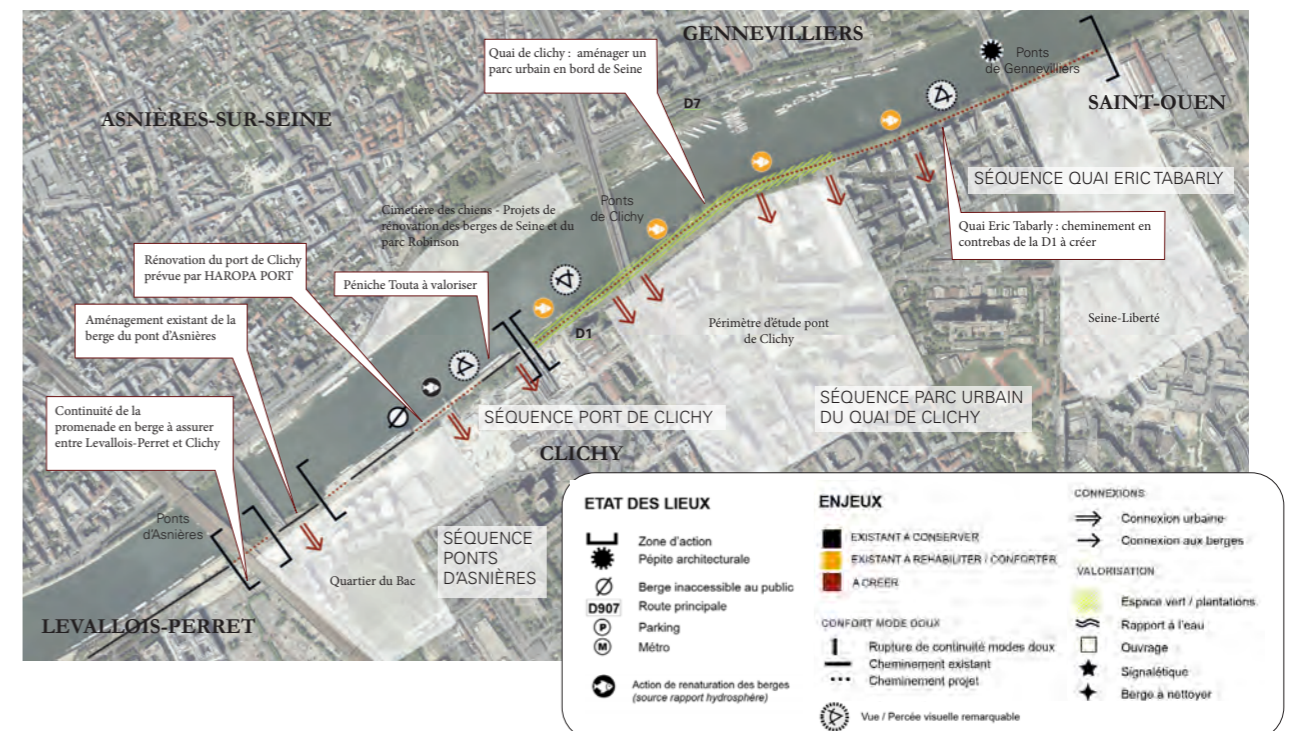


AUJOURD'HUI ...

Ce parcours linéaire de plus de 2 km est composé de plusieurs séquences. Au pied du pont routier d'Asnières un aménagement de berge a été livré en 2021 permettant aux clicheois de profiter d'un nouvel espace vert donnant sur le fleuve et d'un parcours sportif. Un passage existant sous le pont ferroviaire permettrait de connecter cet espace à l'aménagement des berges de Levallois-Perret. Les clôtures et portails fermés de part et d'autre du pont empêchent toutefois à ce jour cette continuité.

Touta (dessinée par Le Corbusier et décor de l'émission Thalassa). L'enjeu est ici de mieux intégrer le port à la ville et de le connecter aux espaces accessibles en amont et en aval. Au-delà du canal de l'usine du SIAAP, la séquence du quai de Clichy a tout pour s'apparenter à un parc urbain mais l'œuvre du temps lui donne un aspect dégradé. Tout l'enjeu sera de jouer sur la topographie accidentée du lieu pour lui redonner un attrait et une cohérence paysagère et urbaine. Une attention particulière doit être portée sur son articulation avec le projet de requalification urbaine et paysagère de la RD1 en assurant des transitions harmonieuses pour l'ensemble des mobilités douces.

Sur la séquence du quai Eric Tabarly la berge est constituée d'un perré maçonné typique de bord de Seine en milieu urbain dense. Un rideau de palplanches soutient l'ouvrage tandis qu'une murette anti-crue prévient en son haut les risques d'inondation. Un alignement d'arbres rythme les accotements de la RD1 longeant le perré. Il est à souligner la présence de zones de hauts-fonds en pied de berge colonisés par des herbiers aquatiques. En raison des emprises limitées, l'aménagement d'une Promenade bleue dans cette séquence nécessite de développer un projet techniquement audacieux. Elle devra se placer en contre-bas du boulevard urbain pour limiter les nuisances associées et ainsi offrir des ambiances apaisées.



ET DEMAIN ?

SÉQUENCE PONTS D'ASNIÈRES

- Ouverture du passage sous le pont ferroviaire pour assurer la continuité des cheminements entre les berges de Levallois-Perret et Clichy

SÉQUENCE PORT DE CLICHY

- Création d'un passage des berges du pont d'Asnières vers le quai à usage partagé du port de Clichy afin d'assurer la continuité des cheminements
- Requalification du quai à usage partagé prévue par HAROPA PORT et rénovation de la centrale à béton par Unibéton pour une meilleure intégration urbaine du site
- Création sur le quai d'un passage sécurisé pour les piétons et les vélos hors période de fonctionnement du QUP et de la centrale à béton (week-ends et soirées notamment)
- Transformation de la péniche Touta en un lieu public culturel, sportif ou de loisirs, portée par la commune de Clichy et le département des Hauts-de-Seine

SÉQUENCE QUAI ERIC TABARLY

- Création d'une promenade du bord de l'eau en contrebas de la RD1, via un encorbellement ou le décaissement du perré
- Préservation et confortement des zones de frayères existantes

SÉQUENCE PARC URBAIN DU QUAI DE CLICHY

- Créer un véritable parc urbain de bord de Seine sur les emprises de berges disponibles
- Réfléchir aux fonctionnalités attendues au sein du parc dans le cadre d'une mixité d'usages et en complémentarité des sites déjà existants à proximité : approche naturelle, équipements sportifs, activités récréatives...
- Développer en rive de Seine la qualité écologique du milieu et sa biodiversité. À travers par exemple un traitement végétal de type ripisylve dans les endroits qui l'autorisent.



Assises multifonction, Rive de Saône, BASE



Quai bas en ponton sur l'eau, Rive de Saône, BASE



Péniche fluctuant - Paris



Le Perreux-sur-Marne, BASE



Frayère, Le Perreux-sur-Marne, BASE



Quai aménagé le long du Scorff, à Lorient, BASE

19 - UNE PROMENADE FLOTTANTE ACCROCHÉE AU PARC ROBINSON

L'ÎLE DES RAVAGEURS

Asnières-sur-Seine

DIMENSION

800 m de berges

TEMPS DU PROJET

Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune d'Asnières-sur-Seine
Métropole du Grand Paris
VNF
Agence de l'eau Seine-Normandie
Région Ile-de-France

ENVELOPPE FINANCIÈRE

> 15 M€

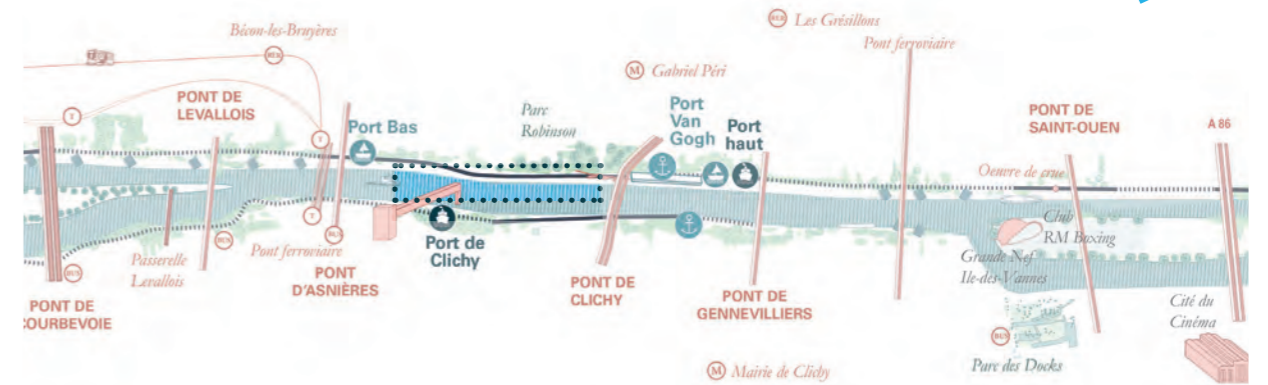
ENJEUX

UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

OFFRIR AUX CITADINS VIA LE FLEUVE ET SES BERGES UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET L'ACCÈS AU GRAND PAYSAGE B.1

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE FLUCTUANT DU FLEUVE D.1

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATURELLE DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3



AUJOURD'HUI ...

Les berges actuelles forment un cordon de largeur variable et la promenade piétonne n'est pas continue en partie basse. Une partie de cette promenade fait aujourd'hui partie intégrante du parc Robinson et n'est pas accessible en dehors des horaires d'ouverture de ce dernier et une partie se situe au pied du cimetière des chiens, site inscrit. Le parc a été créé suite au remblai du bras de la Seine en 1975 et la suppression de l'île Robinson.

Le linéaire peut être décomposé en 3 séquences paysagères :

- Du pont d'Asnières à l'entrée du parc Robinson : séquence fortement marquée par l'urbanisation et les activités humaines, contrainte par le stationnement d'embarcations (deux bateaux logements et un bateau activité pour lequel un nouvel appel à projet doit être lancé par VNF) et la présence d'une estacade. Berge essentiellement minéralisée, prenant l'aspect d'un perré maçonné

- Au sein du parc et jusqu'au solarium du parc : séquence moins minérale, offrant une grande ouverture sur le paysage de la Seine. Promenade aménagée en bord de Seine délimitée par une ligne de palplanches

- Au pied du cimetière des chiens: promenade étroite et largement bétonnée et animée par de petites placettes en belvédères

ET DEMAIN ?

- Développer une promenade flottante sur les deux tiers des 800 mètres linéaires de berge à aménager
- Créer une liaison piétonne entre le parc, la RD, le port Bas et le port Van Gogh identifiés comme pôles d'attractivité
- Développer une approche paysagère qui réside dans le renouement du contact entre terre et eau par des échanges équilibrés entre les deux milieux
- Créer un balcon sur la Seine, point d'entrée de la promenade et offrant une vue incontournable sur le fleuve
- Restructurer le solarium avec un jeu de gradins et de terrasses et permettre un accès à la Seine au plus près
- Permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite par la mise en œuvre de rampes de part et d'autre du belvédère
- Conserver l'alignement d'arbres au sein du parc
- Les murs de berges sont retravaillés et la palplanche récupérée permettant d'accueillir des plantes aquatiques et semi-aquatiques, potentielles zones de frayères
- La séquence au pied du cimetière des chiens pourrait être conservée et pourrait devenir un itinéraire secondaire ou être supprimée au profit d'une renaturation plus importante



EGIS - Atelier Villes & Paysages - AVP 2020



AXONOMETRIE - AVP
EGIS - Atelier Villes & Paysages



20 - UN BELVÉDÈRE SUR LA SEINE QUAI AULAGNIER

Asnières-sur-Seine

DIMENSION
500 m de berges

TEMPS DU PROJET
Conforter 3/5 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS
Commune d'Asnières-sur-Seine
VNF

ENVELOPPE FINANCIÈRE
2-5 M€

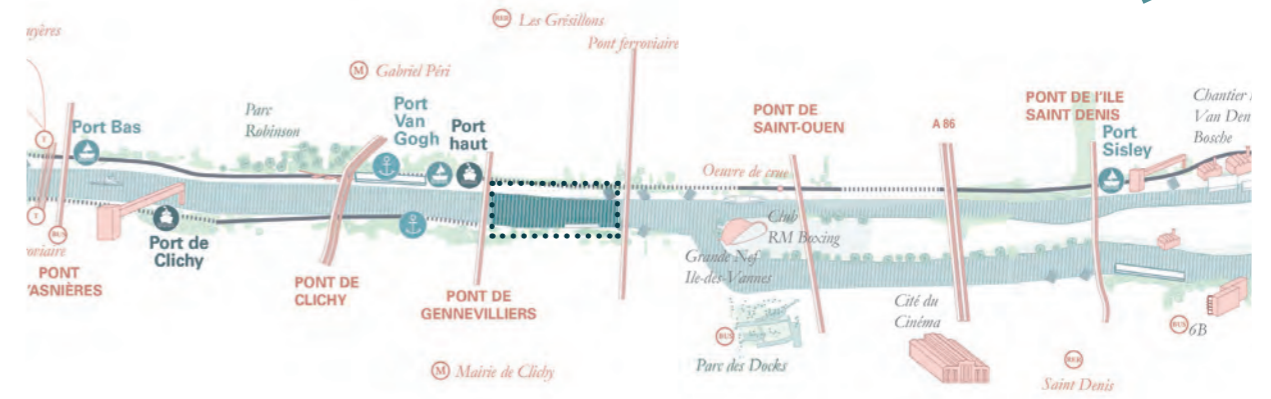
ENJEUX

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE B.1

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATUREL DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3



AUJOURD'HUI ...

La présence d'un alignement d'arbres remarquables ainsi qu'une promenade existante font de ce quai un espace déjà privilégié à venir conforter. Il amène à voir les qualités architecturales des infrastructures de la Seine tel que le pont de Gennevilliers. Une estacade existante est un véritable atout pour réaliser un belvédère sur le paysage fluvial.

ET DEMAIN ?

- Réaménager la promenade pour un espace qualitatif, équipé, planté (diversité des assises, point de vue, biodiversité...)
- Intégrer les modes doux, cycles en limite voirie
- Valoriser l'estacade existante en belvédère (point de vue sur le pont de Gennevilliers...)
- Aménager le quai bas ponctuellement (lieux de pêche, plantations de berges...)

Estacade existante

Promenade existante

Assises multifonction, Rive de Saône, BASE

Quai bas en ponton sur l'eau, Rive de Saône, BASE

Intentions

21 - UN ITINÉRAIRE POUR LES MODES DOUX À TROUVER QUAIS AULAGNIER - GRÉSILLONS - MOULIN DE CAGE

Asnières-sur-Seine - Gennevilliers - Villeneuve-la-Garenne

DIMENSION

1880 m de berges

TEMPS DU PROJET

Conforter 3/5 ans
Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Villeneuve-la-Garenne
Commune de Gennevilliers
Commune d'Asnières-sur-Seine
Métropole du Grand Paris
VNF
HAROPA PORT (au niveau de l'emprise de la société Panzani)

ENVELOPPE FINANCIÈRE

5-15 M€

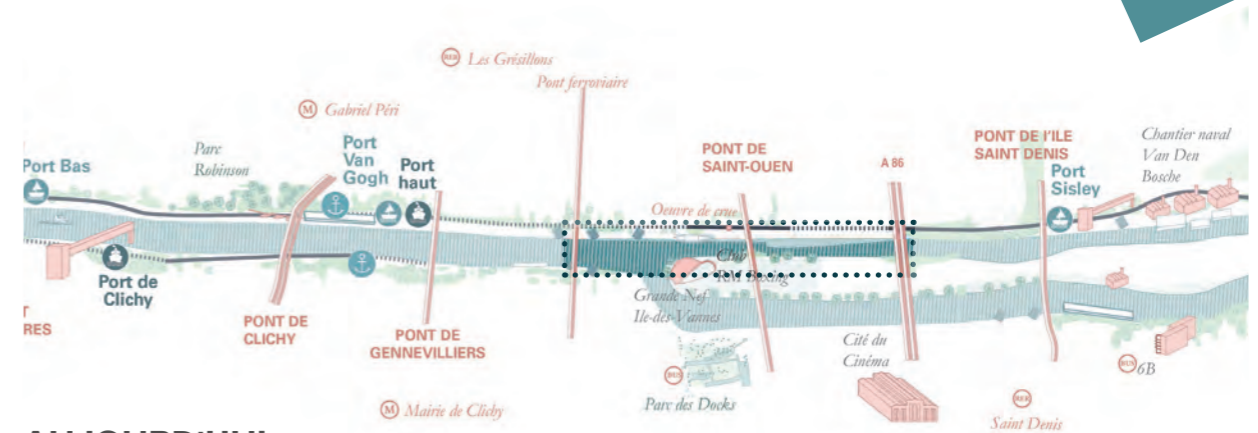
ENJEUX

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS (RE)CONCILIANT URBANITÉ ET NATURE . B.2

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES ET LOGISTIQUES POUR VALORISER LE PAYSAGE ET GARANTIR UNE MIXITÉ D'USAGES DE LA SEINE . E



AUJOURD'HUI ...

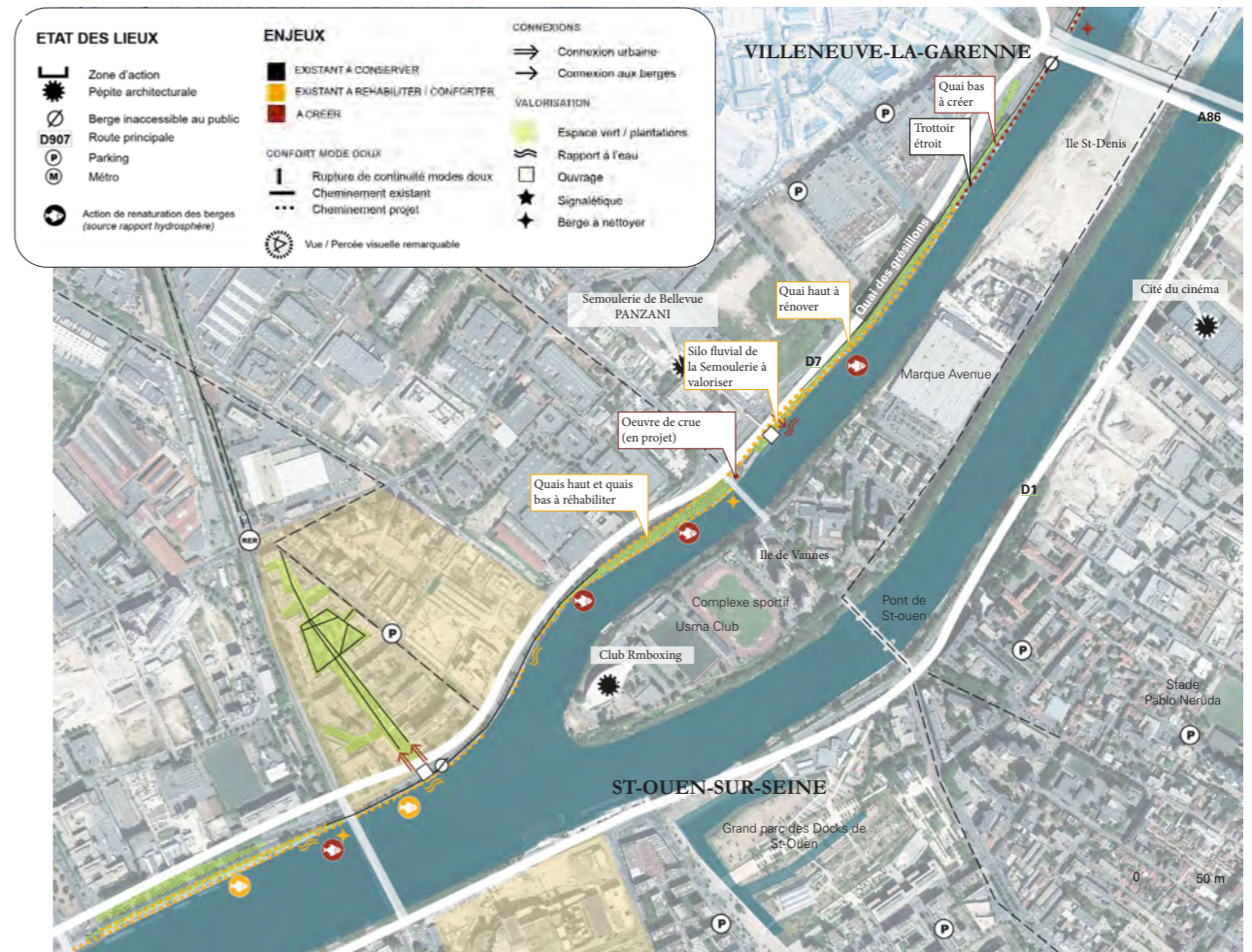
Ces berges sont caractérisées par une ambiance routière. La section nord souffre de l'accès à l'A86, de l'arrière du centre commercial Quartz et du secteur industriel environnant. Aux abords directs du pont de l'A86, les cheminements existants sont de faible largeur et peu confortables. De part et d'autre du Pont de Saint-Ouen, le quai des Grésillons offre une promenade arborée en quais haut et bas qui gagnerait à être

renovée et mise en réseau avec les parcours de berges attenants. Le quai Aulagnier offre, jusqu'à la voie ferrée, une promenade minérale sur palplanches contre le mur anti-cruie existant. La ZAC PSA abrite le parc Marguerite Yourcenar qui s'ouvre sur les berges de Seine à travers le mail Camille du Gast. La continuité piétonne est ici entravée par le Quai Aulagnier qui présente un profil très routier, peu amène aux mobilités douces. Un ouvrage portuaire

désaffecté, en balcon sur le fleuve, offre un potentiel de reconversion intéressant en promenoir urbain. Entre le pont de Gennevilliers et les voies ferrées, le quai s'élargit en promenade urbaine, sur quai haut, le long du mur anti-cruie.

Cheminement sur quai haut existant

Quai bas avant le silo fluvial de la semoulerie



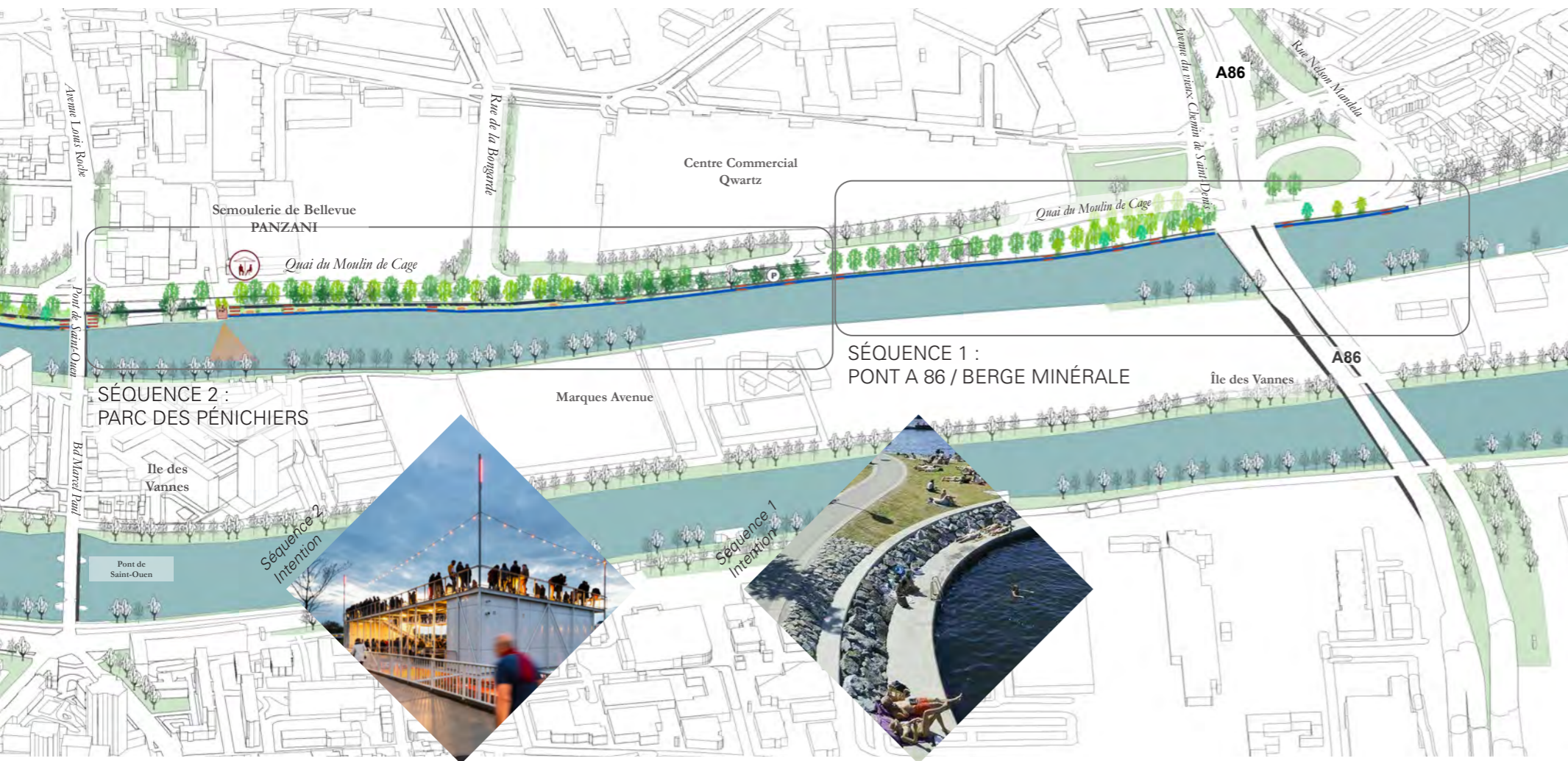
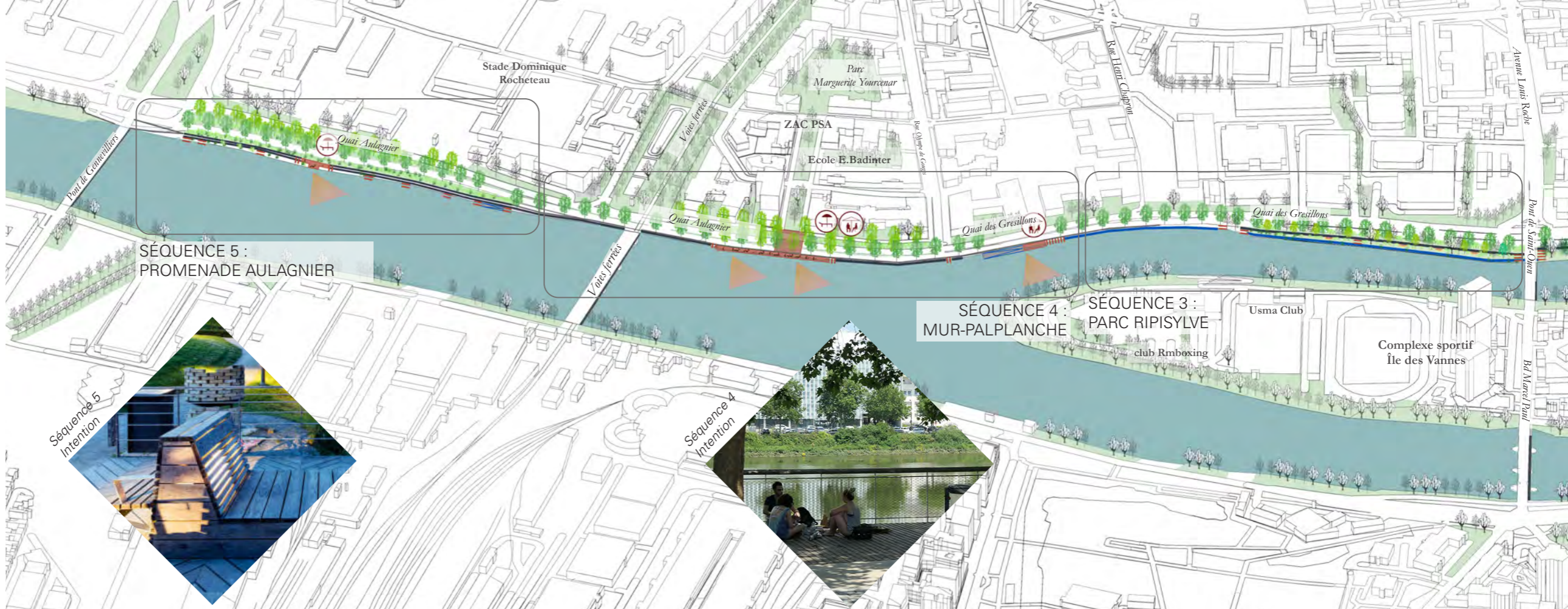
ET DEMAIN ?

Depuis le Pont de l'A86 jusqu'à l'Avenue Laurent Cély, le projet propose une requalification des cheminements en quai haut et en quai bas de manière à rénover, sécuriser et mettre en réseau les parcours existants, paysager les berges aujourd'hui trop minérales et augmenter le niveau de confort de la promenade en proposant des ouvrages offrant des points de contacts privilégiés avec l'eau.

La première séquence, celle de la Berge minérale propose la création d'un quai bas le long des berges et le complément arboré de l'alignement de platanes existant sur voirie.

La séquence du Parc des pénichiers propose la réfection des cheminements existants, en haut et en bas de la berge, ainsi que les escaliers qui les connectent.

En amont du pont de Saint-Ouen,



le belvédère des Grésillons offre aux promeneurs un lieu de pause mettant en scène le silo fluvial de la Semoulerie et la Seine. Le Parc Ripisylve propose la mise en valeur du cheminement existant à travers le confortement, renouvellement et diversification de la trame végétale existante et l'implantation de mobilier.

Sur la séquence du mur-palplanche, un cheminement est ouvert au public à l'arrière du mur anti-crue qui fait l'objet d'une végétalisation à l'aide de plantes grimpantes. Les escaliers existants contre le mur sont rénovés de manière à améliorer et sécuriser les accès au chemin de berge.

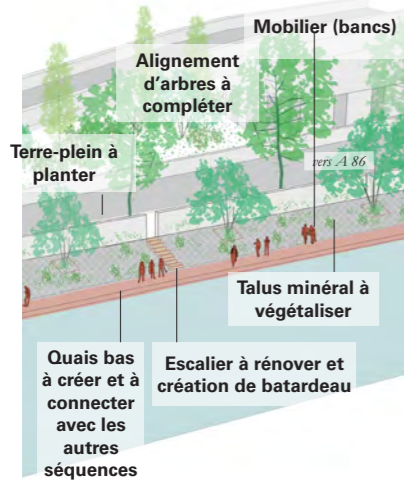
La rampe de mise à l'eau et l'ouvrage portuaire sont transformés en balcon sur le fleuve.

La création d'un plateau piétonnier sur le quai Aulagnier permettrait de mettre en réseau la coulée verte du Parc Marguerite Yourcenar et les berges de Seine. L'ouvrage portuaire situé au droit de ce plateau serait rénové et ouvert au public afin d'offrir un large promenoir urbain avancé sur la Seine.

La promenade et l'estacade de Gennevilliers sont rénovées en intégrant l'installation de mobilier complémentaire et le renforcement de la trame végétale existante.

ET DEMAIN ? - ZOOM SUR LES SÉQUENCES

SÉQUENCE 1 :
PONT A 86 / BERGE MINÉRALE



VRD et OUVRAGES

- Maintien du profil de voirie existant
- Maintien du trottoir existant
- Passage existant sous le pont de l'A86 à nettoyer
- Création d'un cheminement le long des berges basses
- Réfection des escaliers existants
- Création de batardeaux, si nécessaire, au niveau des escaliers existants
- Mise aux normes des accès aux péniches depuis le quai bas

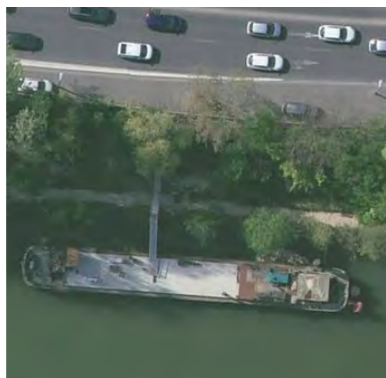
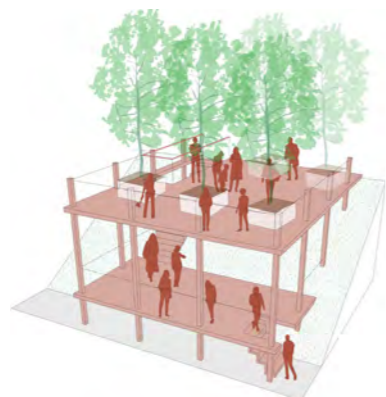
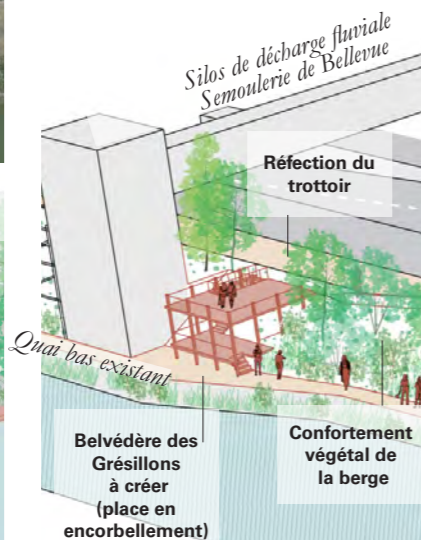
PAYSAGE

- Complément de l'alignement de platanes existant sur le talus côté voirie
- Plantation ponctuelle du talus : petits arbrisseaux et essences rampantes et grimpantes
- Plantation d'arbres et arbustes sur le terre-plein du pont de l'A86

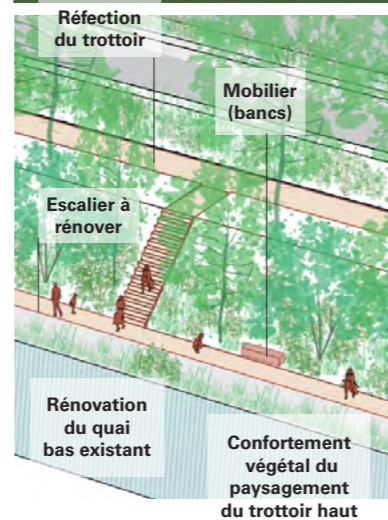
SÉQUENCE 2 :
PARC DES PÉNICHIERS

ÉQUIPEMENTS

- Création du Belvédère des Grésillons et escalier de connexion entre la berge haute et la berge basse



SÉQUENCE 3 :
PARC RIPISYLVE



ÉQUIPEMENTS

- Installation de mobilier : bancs, corbeilles, fontaines à boire..

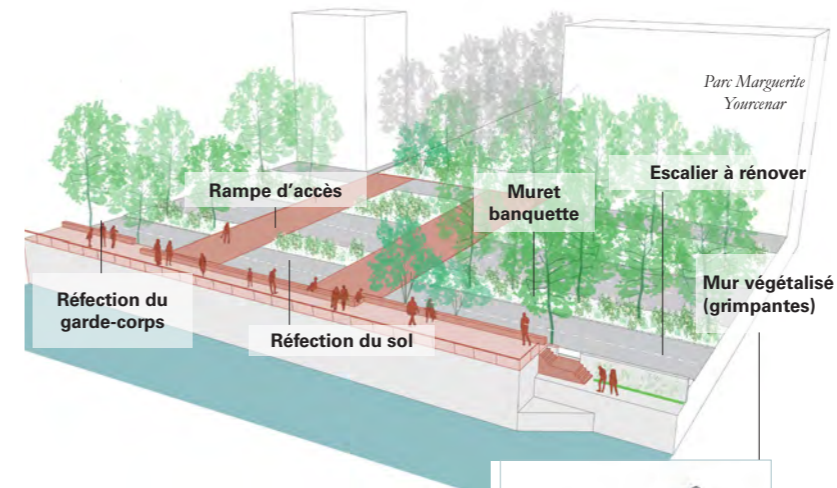
VRD

- Maintien du profil de voirie existant
- Réfection des cheminements existants
- Rénovation des escaliers existants et réfection des garde-corps
- Élargissement du quai bas à la séquence suivante (en option)

PAYSAGE

- Confortement de la bande végétale existante sous les platanes : arbustes bas, vivaces et graminées, prairie fleurie
- Renouvellement et diversification de la trame arborée existante du talus de la berge

SÉQUENCE 4 :
MUR-PALPLANCHE



ÉQUIPEMENTS

- Transformation de l'ouvrage portuaire en balcon sur la Seine, avec création d'une rampe d'accès et d'une banquette le long de l'ouvrage
- Rénovation de la rampe de mise à l'eau (garde-corps + sol béton)
- Installation de mobilier : bancs, transats, tables de pique-nique, corbeilles...

VRD

- Maintien du profil de voirie existant
- Création d'un carrefour à feux et de traversées piétonnes dans le prolongement du parc Marguerite Yourcenar (ZAC PSA)
- Création d'une ouverture avec batardeaux au sein du mur anti-cruie au niveau des escaliers
- Escaliers à rénover au niveau du Balcon Aulagnier

PAYSAGE

- Végétalisation du mur anti-cruie existant avec des plantations de grimpantes
- Plantation des terre-pleins existants : arbres, arbustes et prairie fleurie.

SÉQUENCE 5 :
PROMENADE AULAGNIER

ÉQUIPEMENTS

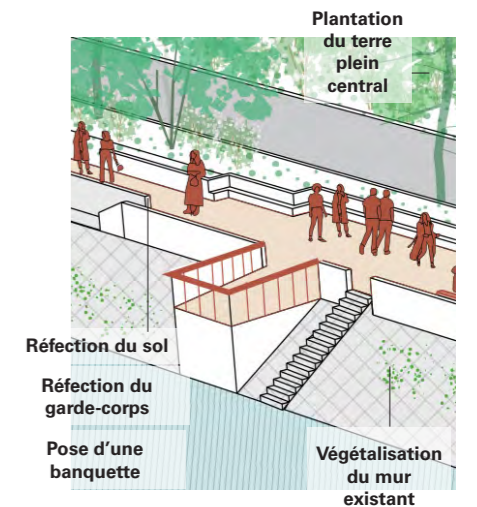
- Réfection du sol et du garde-corps de l'estacade
- Création d'une banquette sur mesure
- Installation de mobilier : bancs, transats, tables de pique-nique, corbeilles... sur la promenade.

VRD

- Ouverture avec batardeaux à créer au niveau des escaliers
- Réfection du sol de l'Estacade Genevilliers

PAYSAGE

- Plantation du pied des arbres existants
- Plantation du terre-plein central avec arbres, arbustes et prairie fleurie
- Végétalisation du mur existant avec des plantations de grimpantes



22 - UNE VILLE QUI SE TOURNE VERS LA SEINE

QUAI D'ASNIÈRES - QUAI ALFRED SISLEY

Villeneuve-la-Garenne

DIMENSION

1850 m de berges

TEMPS DU PROJET

Conforter 3/5 ans
Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Villeneuve-la-Garenne
Métropole du Grand Paris
Port Sisley (Marinov-VNF)
VNF

ENVELOPPE FINANCIÈRE

5-15 M€

ENJEUX

UN OBJECTIF DE CONTINUITÉ AVEC DES SECTEURS À PRIORISER . A.2

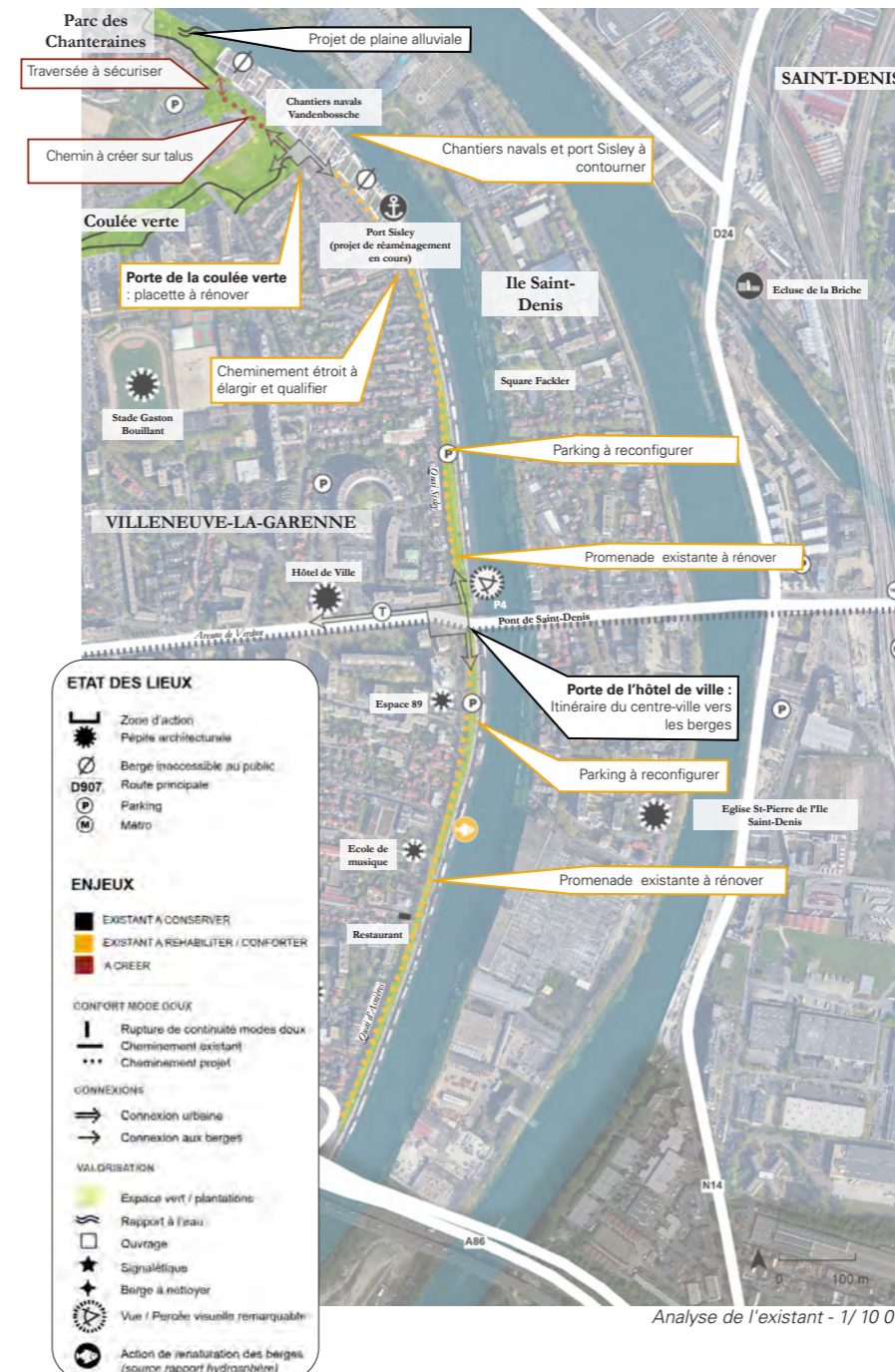
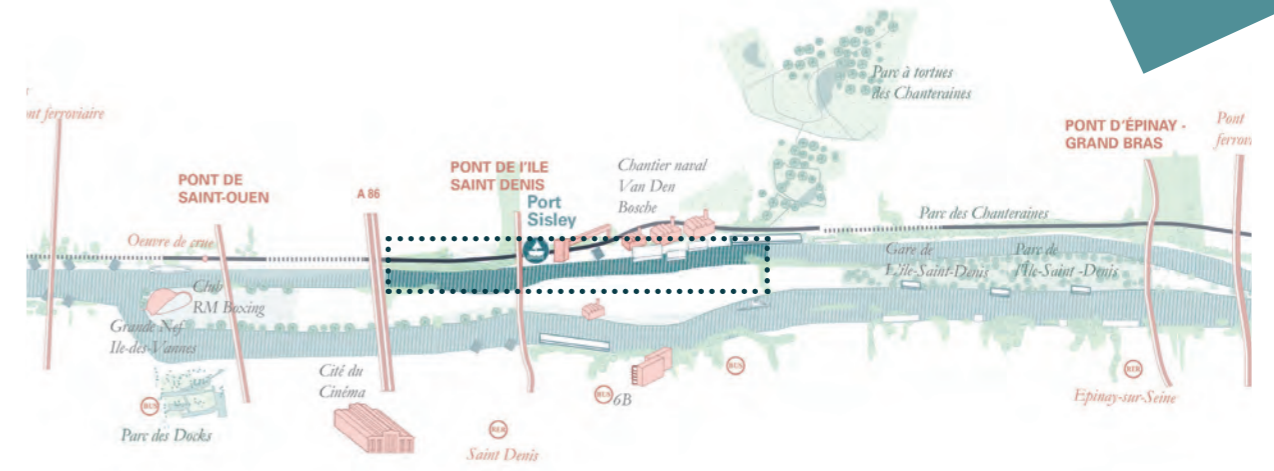
FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS (RE)CONCILIANT URBANITÉ ET NATURE . B.2

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATURELLE DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3



AUJOURD'HUI ...

Parcours de berge marqué par un alignement de platanes remarquable le long des quais Alfred Sisley et d'Asnières

De nombreuses péniches sont amarrées le long des berges rendant le quai bas peu ou pas accessible.

Proximité du Parc des Chanteraines et de la Coulée Verte au nord à mettre en réseau avec la promenade des quais de Villeneuve-la-Garenne.

Les chantiers navals et le Port Sisley constituent des enclaves à contourner.

La section nord du quai Sisley souffre d'une continuité piétonne en lisière du mur anti-crue mal assurée, étroite, peu confortable et encombrée par le stationnement. Plus au sud, un cheminement se dégage et offre une promenade arborée en quai haut jusqu'au quai d'Asnières. La croisée du pont de St-Denis, la station de tramway existante et la proximité de l'hôtel de ville sur l'avenue de Verdun constitue un itinéraire privilégié du centre-ville vers les berges.

Au sud du pont de Saint-Denis, le quai d'Asnières propose une promenade ombragée sur le quai haut mais nécessite un projet de requalification globale afin d'amplifier et diversifier les usages, améliorer le niveau de confort et assurer le renouvellement des strates végétales.



ET DEMAIN ?

Depuis le parc des Chanteraines jusqu'au Pont de l'A86, le projet des berges à Villeneuve-la-Garenne propose une requalification des cheminements en quai haut de manière à créer une promenade plantée dont l'aménagement se décline selon plusieurs séquences: l'accès de la coulée verte articule les cheminements en guidant les promeneurs vers le Parc des Chanteraines au nord et le parcours des berges du quai Sisley au sud. La séquence du détour des chantiers navals propose un cheminement sur talus afin de contourner l'enclave générée par ce site portuaire.

La séquence des terrasses du port propose la plantation d'arbres isolés sur les parvis minéraux du port Sisley afin d'apporter ombrage et fraîcheur. Le décalage de la clôture existante permet d'aménager des alcôves pouvant accueillir des bancs. Sur la séquence du quai des estrades, un cheminement est aménagé en lieu et place des stationnements sauvages. Les escaliers existants

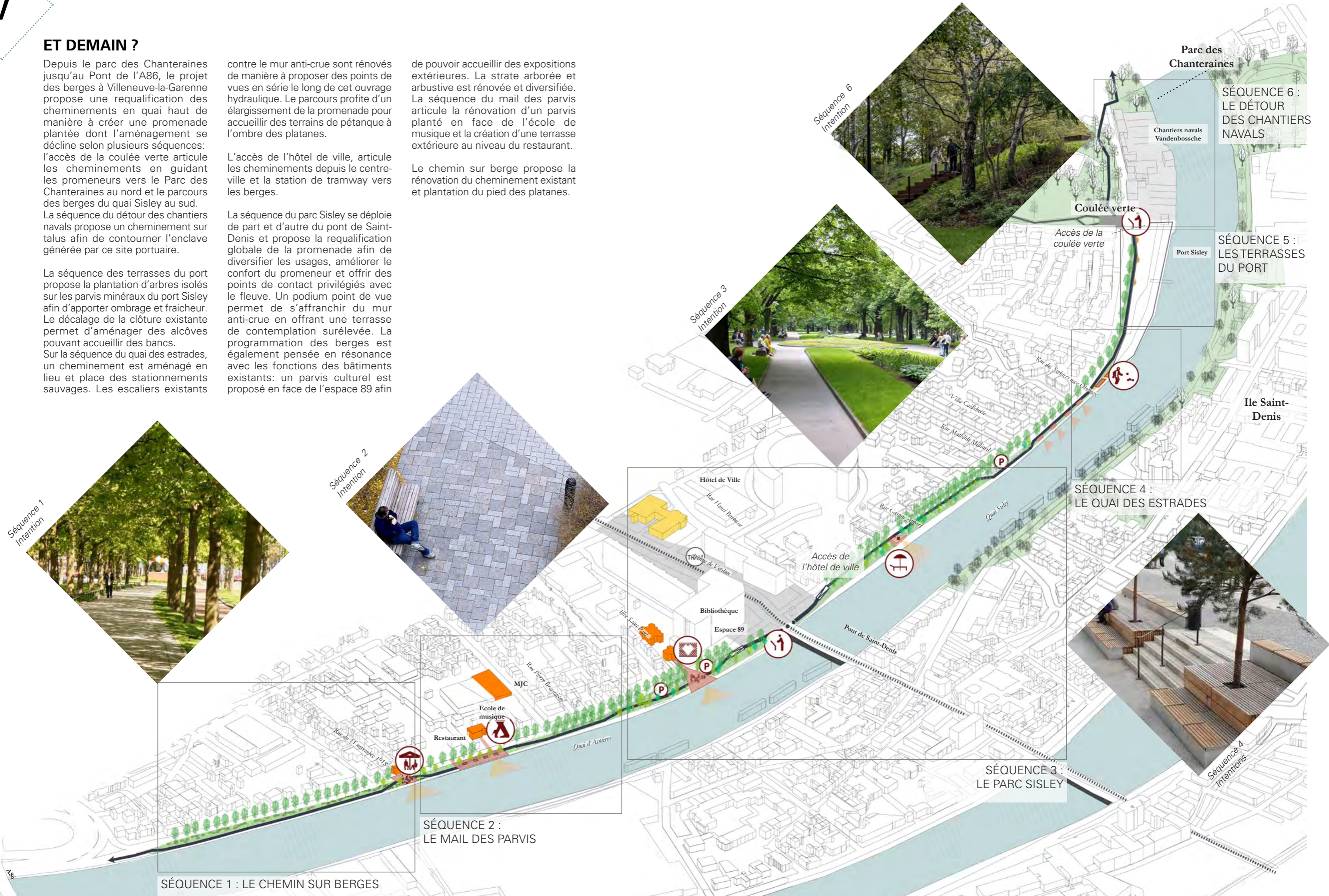
contre le mur anti-cruie sont rénovés de manière à proposer des points de vues en série le long de cet ouvrage hydraulique. Le parcours profite d'un élargissement de la promenade pour accueillir des terrains de pétanque à l'ombre des platanes.

L'accès de l'hôtel de ville, articule les cheminements depuis le centre-ville et la station de tramway vers les berges.

La séquence du parc Sisley se déploie de part et d'autre du pont de Saint-Denis et propose la requalification globale de la promenade afin de diversifier les usages, améliorer le confort du promeneur et offrir des points de contact privilégiés avec le fleuve. Un podium point de vue permet de s'affranchir du mur anti-cruie en offrant une terrasse de contemplation surélevée. La programmation des berges est également pensée en résonance avec les fonctions des bâtiments existants: un parvis culturel est proposé en face de l'espace 89 afin

de pouvoir accueillir des expositions extérieures. La strate arborée et arbustive est rénovée et diversifiée. La séquence du mail des parvis articule la rénovation d'un parvis planté en face de l'école de musique et la création d'une terrasse extérieure au niveau du restaurant.

Le chemin sur berge propose la rénovation du cheminement existant et plantation du pied des platanes.



SÉQUENCE 1 : LE CHEMIN SUR BERGES

SÉQUENCE 2 : LE MAIL DES PARVIS

SÉQUENCE 3 : LE PARC SISLEY

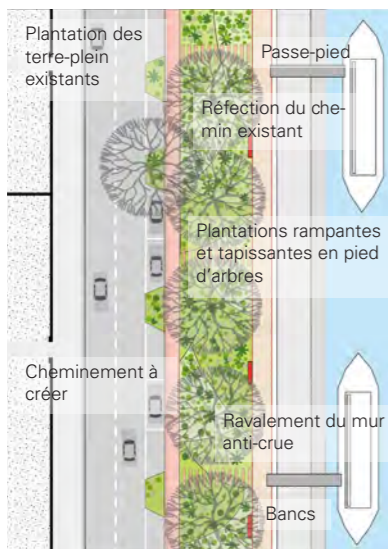
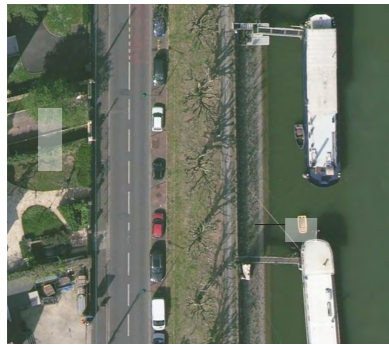
SÉQUENCE 4 : LE QUAI DES ESTRADES

SÉQUENCE 5 : LES TERRASSES DU PORT

SÉQUENCE 6 : LE DÉTOUR DES CHANTIERS NAVALS

ET DEMAIN ? - ZOOM SUR LES SÉQUENCES

SÉQUENCE 1 : LE CHEMIN SUR BERGES



ÉQUIPEMENTS

- Installation de mobilier : bancs, corbeilles, fontaines à boire...

VRD

- Maintien du profil de voirie existant
- Maintien des stationnements existants
- Création d'un cheminement en lisière de stationnement
- Réfection du cheminement existant le long des berges
- Création d'un « passe-pied » entre les stationnement et le cheminement sur berges
- Ravèlement du mur anti-crue

PAYSAGE

- Plantation de la bande végétale existante sous les platanes : arbustes bas, vivaces et graminées, prairie fleurie
- Renouvellement et diversification de la trame arborée existante
- Plantation des terre-pleins minéraux entre les stationnements

SÉQUENCE 2 : LE MAIL DES PARVIS - Terrasse de restaurant

ÉQUIPEMENTS

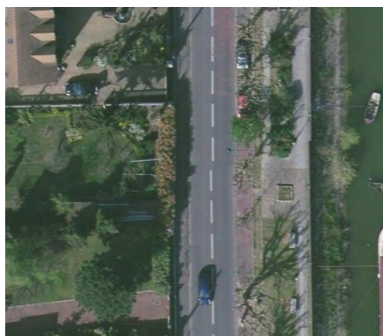
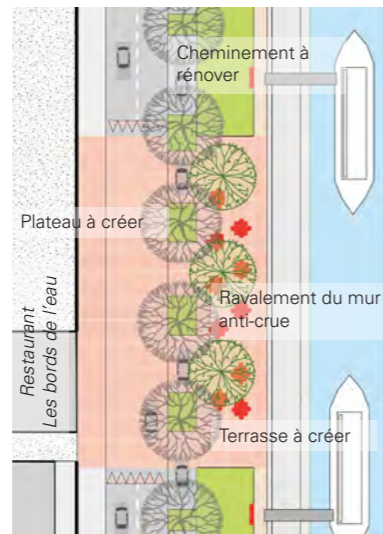
- Installation de mobilier : tables et chaises (à la charge du restaurant)

VRD

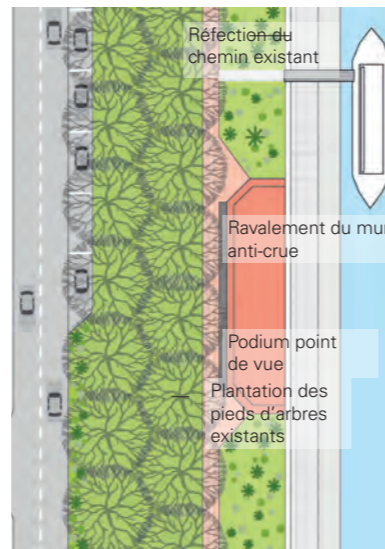
- Création d'un plateau en face du restaurant
- Création d'une terrasse
- Réfection du cheminement existant
- Ravèlement du mur anti-crue
- Création de stationnements longitudinaux
- Création d'un cheminement le long des stationnements

PAYSAGE

- Plantation de la terrasse avec des essences à feuillage large et couronne étalée
- Plantation des pieds d'arbres contre la voirie
- Végétation rampante et traçante du restaurant



SÉQUENCE 3 : LE PARC SISLEY



ÉQUIPEMENTS

- Installation de mobilier : bancs, corbeilles, fontaines à boire...
- Installation d'une aire de jeux
- Installation d'un podium bois

VRD

- Maintien du profil de voirie existant
- Reconfiguration des stationnements existants
- Création d'un plateau surélevé + parvis événementiel au niveau de l'espace 89
- Réfection des cheminements existants
- Ravèlement du mur anti-crue

PAYSAGE

- Plantation de la bande végétale existante sous les platanes : arbustes bas, vivaces et graminées, prairie fleurie
- Renouvellement et diversification de la trame arborée existante

SÉQUENCE 4 : LE QUAI DES ESTRADES

ÉQUIPEMENTS

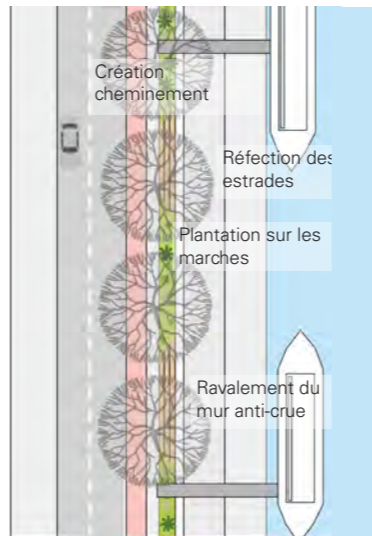
- Installation d'estrades en bois ponctuelles générant des fenêtres paysagères sur le fleuve
- Création d'un terrain de pétanque

VRD

- Maintien du profil de voirie existant
- Suppression des stationnements sauvages existants
- Création d'un cheminement en bord de voirie côté est
- Réfection des escaliers existants
- Ravèlement du mur anti-crue

PAYSAGE

- Plantation du haut des escaliers
- Végétalisation du mur anti-crue par des plantes grimpantes



SÉQUENCE 5 : LES TERRASSES DU PORT

ÉQUIPEMENTS

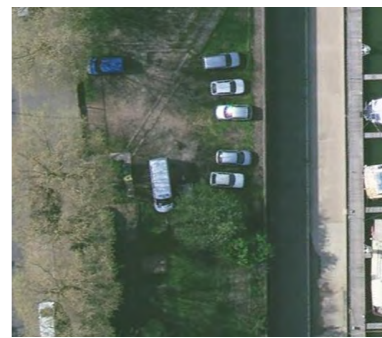
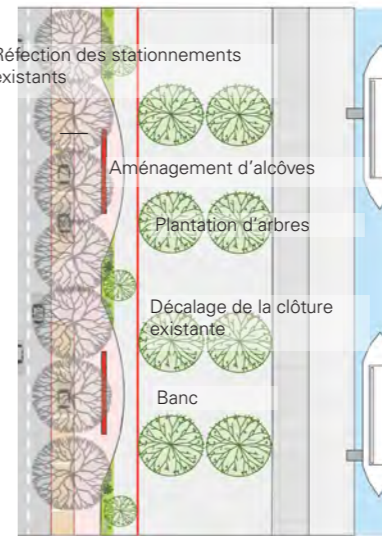
- Installation de bancs au sein des alcôves

VRD

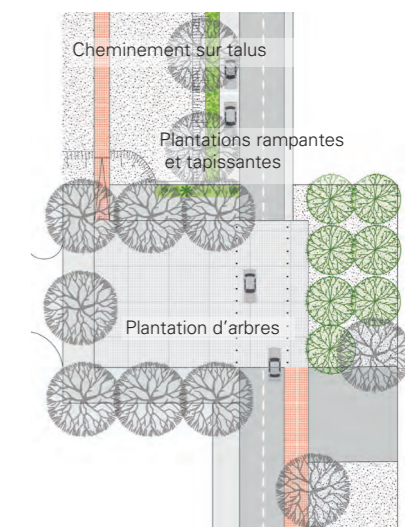
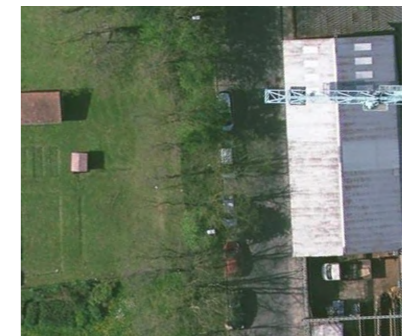
- Maintien du profil de voirie existant
- Maintien des stationnements existants
- Réfection des cheminements existants
- Décalage de la clôture du port
- Création d'alcôves

PAYSAGE

- Plantation du pied des arbres existants
- Plantation d'arbres isolés pour ombrager le port de plaisance



SÉQUENCE 6 : LE DÉTOUR DES CHANTIERS NAVALS



ÉQUIPEMENTS

- Installation de signalétique sur la placette

VRD

- Maintien du profil de voirie existant
- Maintien des stationnements existants
- Création d'un cheminement sur talus

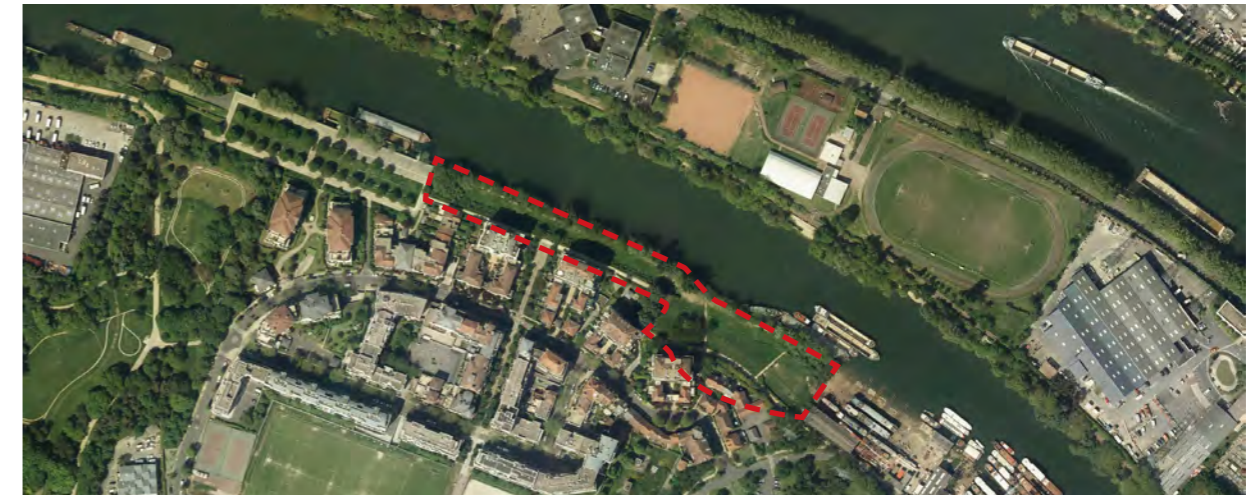
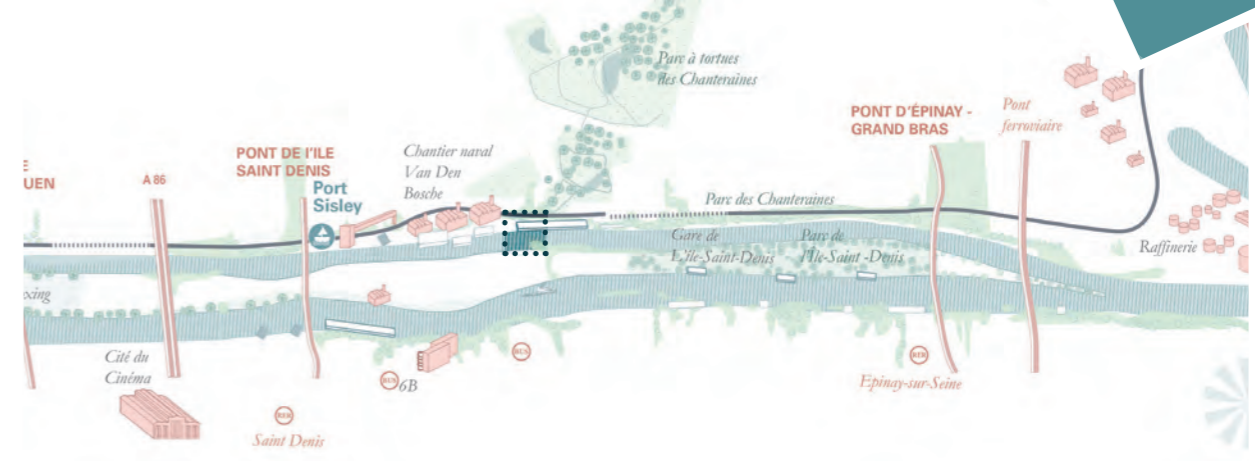
PAYSAGE

- Confortement des plantations aux abords de la place
- Végétalisation du talus avec des essences rampantes

23 - UN ÎLOT DE BIODIVERSITÉ OFFERT AUX ALTO-SÉQUANAIS

ESTACADE VILLERENNE ET PLAINE ALLUVIALE

Villeneuve-la-Garenne



DIMENSION

700 m²
300 m de berges

TEMPS DU PROJET

Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Villeneuve-la-Garenne
VNF

ENVELOPPE FINANCIÈRE

2-5 M€

ENJEUX

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE . D.1

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1

IMAGINER DES PROJETS CONTRIBUANT À LIMITER LES INONDATIONS . D.2

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATUREL DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3



AUJOURD'HUI ...

L'aspect actuel du site résulte de la requalification d'un ancien site industriel en un parc urbain avec ses composantes classiques : allées, pelouses, massifs arbustifs et alignements d'arbres.

Les berges de Seine ont fait l'objet d'un aménagement dominé par des infrastructures de génie civil (enrochement agencé, risberme en béton), où la végétation de recolonisation a formé un rideau végétal plutôt opaque, entrecoupé de quelques percées visuelles sur la Seine.

Actuellement, la différence de niveau marquée entre les pelouses et la berge reste un obstacle au développement d'une végétation plus hygrophile et à l'existence de zones humides.

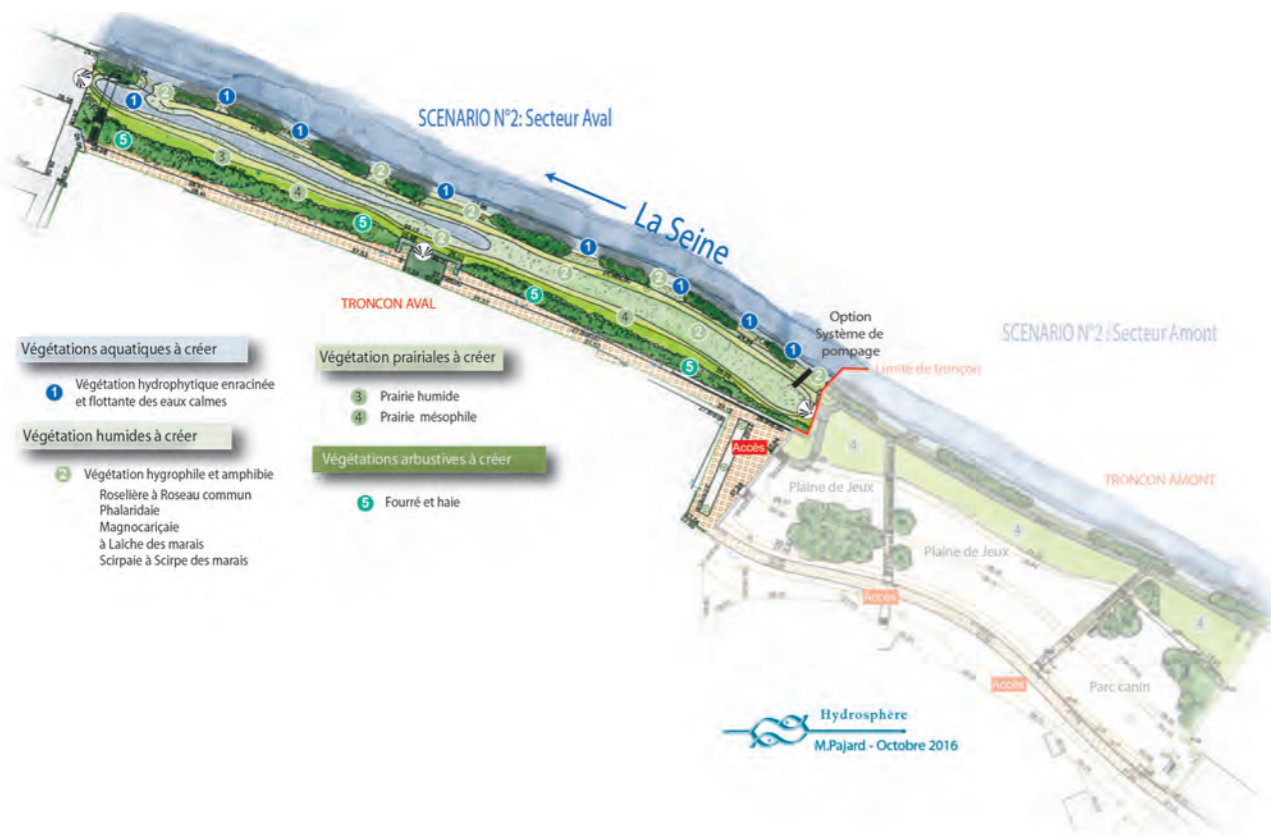
L'ensemble de ces éléments crée un visual très homogène, sans lien spécifique avec le paysage naturel des rives de Seine et globalement peu propice à la biodiversité aquatique et terrestre.

Enfin, les cheminements en impasse (aux deux extrémités du site) et la présence d'une canalisation visible

et toujours en service nuisent à la fonctionnalité d'usage du site, bien que la fréquentation demeure intense (contexte urbain et proximité du Parc des Chanteraines).

Dans ce contexte, la création d'une annexe alluviale de la Seine sur ce site apparaît particulièrement pertinente. Un tel aménagement, intégrant une réflexion sur les usages, permettrait de valoriser fortement la qualité écologique et paysagère du lieu. En outre, cet îlot de biodiversité créerait une continuité cohérente entre le Parc des Chanteraines et la Seine.

ET DEMAIN ?



- Végétations aquatiques à créer**
- 1 Végétation hydrophytique enracinée et flottante des eaux calmes
- Végétation humides à créer**
- 2 Végétation hygrophile et amphibie
Roselière à Roseau commun
Phalaridaie
Magnocaricaie
à Lailche des marais
Scirpaie à Scirpe des marais
- Végétation prairiales à créer**
- 3 Prairie humide
 - 4 Prairie mésophile
- Végétations arbustives à créer**
- 5 Fourré et haie



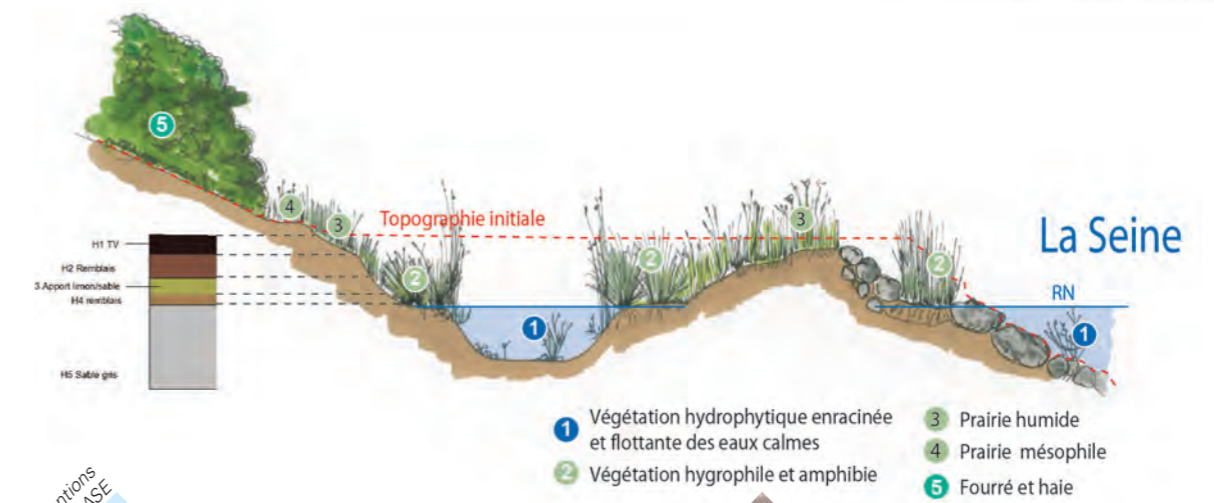
- Végétations aquatiques à créer**
- 1 Végétation hydrophytique enracinée et flottante des eaux calmes
- Végétation humides à créer**
- 2 Végétation hygrophile et amphibie
Roselière à Roseau commun
Phalaridaie
Magnocaricaie
à Lailche des marais
Scirpaie à Scirpe des marais
- Végétation prairiales à créer**
- 3 Prairie humide
 - 4 Prairie mésophile
- Végétations arbustives à créer**
- 5 Fourré et haie

•Créer un paysage de bord de fleuve différencié avec une forte valeur ajoutée pour les promeneurs, les usagers du parc des Chanteraines et les riverains.

•Modeler le terrain pour développer sur le site une zone humide connectée à la Seine, avec des continuités écologiques transversales et des milieux complémentaires dans le lit majeur (haut fonds...)

•Requalifier le réseau de cheminements existant et créer un amphithéâtre de verdure permettant de profiter du paysage et de réaliser des animations scolaires et pédagogiques

•Permettre une recolonisation de la faune au sens large (oiseaux, orthoptères, odonates...) y compris la faune piscicole de la Seine (zone de fraie)



Renaturation d'espace humide
Intentions

Parc du Clos Layat - BASE
Intentions

Intentions
Zone humide, Le Perraux-sur-Marne, BASE

24 - UN CHEMIN DE HALAGE ÉQUIPÉ POUR LA VÉLOROUTE PARC DES CHANTERAINES

Villeneuve-la-Garenne

DIMENSION

1 km de berges

TEMPS DU PROJET

Préfigurer 1-2 ans
Conforter 3-5 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Villeneuve-la-Garenne
VNF

ENVELOPPE FINANCIÈRE

2-5 M€

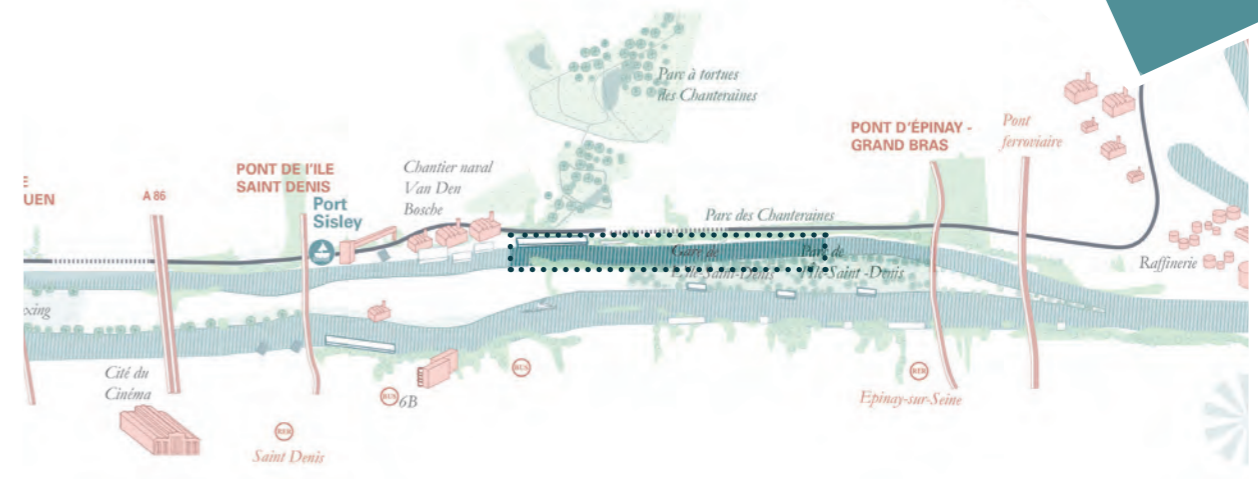
ENJEUX

UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE B.1

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATUREL DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3



AUJOURD'HUI ...

C'est un des premiers rares espaces "sauvages" entre fleuve et urbanité sur la Promenade bleue depuis Paris. La présence d'une berge apaisée, bucolique, détachée des voiries est aujourd'hui une vraie plus value pour les berges. Sa localisation confidentielle face à l'île St Denis boisée en fait une zone apaisée et privilégiée.

ET DEMAIN ?

- Renouvellement du mobilier urbain (ajouts, diversification) et des revêtements (dilatations)
- Diversification de l'offre d'équipements sportifs (skatepark, street-workout, fitness seniors, aire de jeux atypique...)
- Renouvellement arboré du site et enrichissement des strates basses et arbustives
- Créer des pontons bas pour avoir des espaces au bord de l'eau (pause, pêche...)
- Création d'une halte-repos pour les cyclotouristes
- Création de mobiliers en lien avec la Seine à vélos (tables, arceaux, point d'eau potable, station d'autoréparation)
- Travail sur des zones d'expansion de crues (parking, noues...)
- Actions événementielles au niveau de l'esplanade existante ou du bâti APES



25 - RENATURATION D'UNE ANCIENNE BERGE INDUSTRIELLE ET UNE NOUVELLE BASE NAUTIQUE ESTACADE DES MARINIERS

Villeneuve-la-Garenne - Gennevilliers

DIMENSION

550 m de berges

TEMPS DU PROJET

Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Villeneuve-la-Garenne
Commune de Gennevilliers
VNF
HAROPA PORT
Agence de l'eau Seine-Normandie
Région Ile-de-France

ENVELOPPE FINANCIÈRE

>15 M€

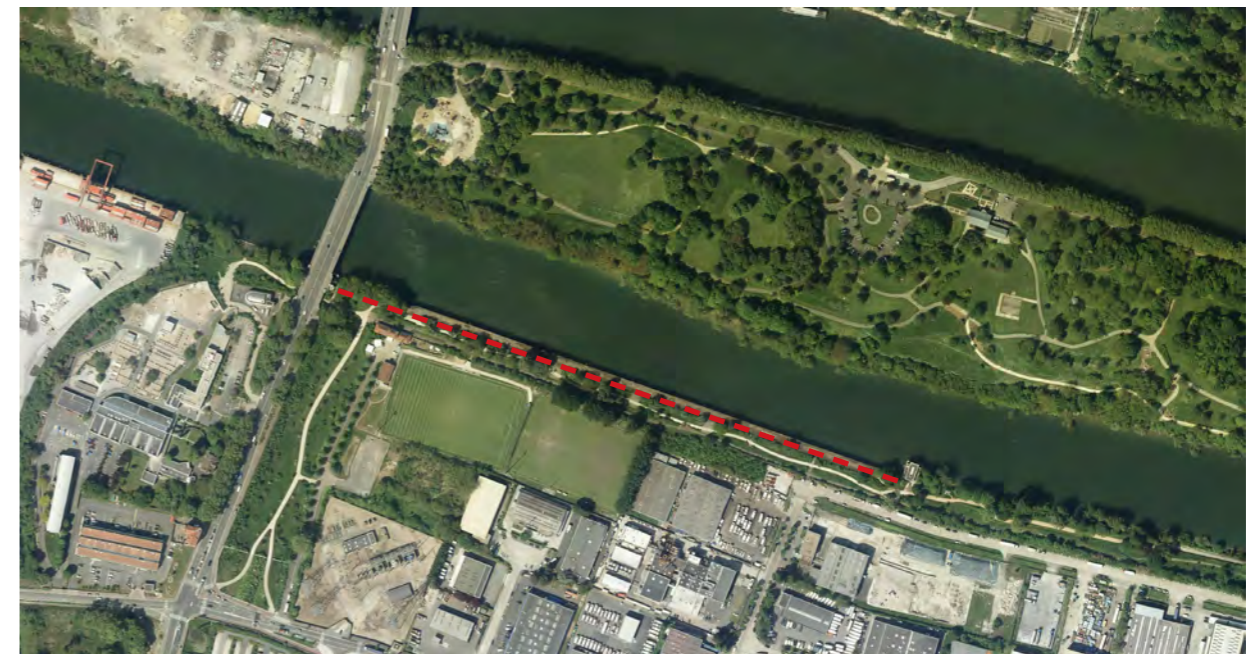
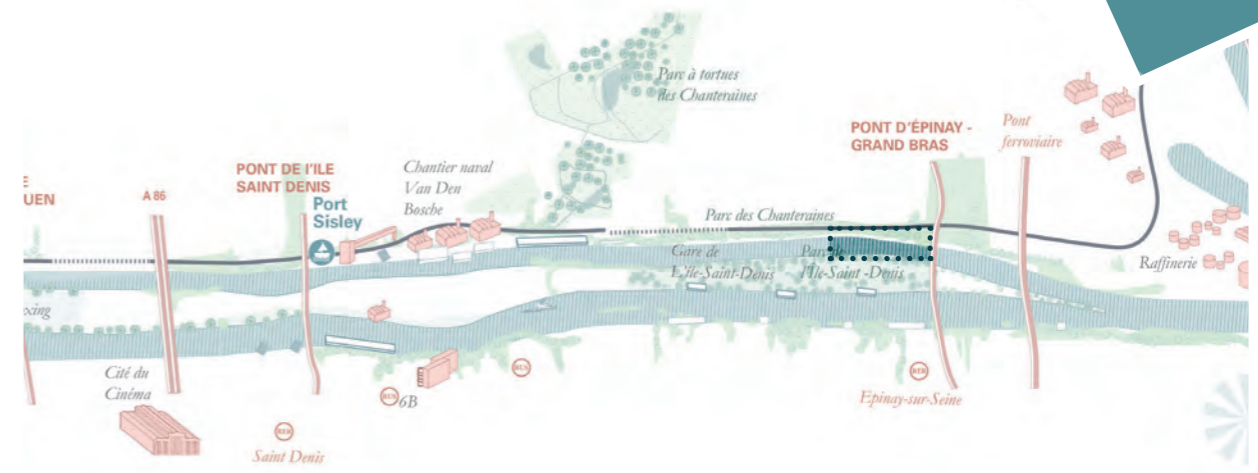
ENJEUX

UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE B.1

FAVORISER LA RÉAPPROPRIATION DU FLEUVE À TRAVERS LA PRATIQUE SPORTIVE . C.3

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1



AUJOURD'HUI ...

Le secteur dit « les marinières » est la continuité du parc des Chanteraines, grand parc départemental au Nord des Hauts-de-Seine, vers les « Vallons de Seine » et « les Louvresses ». Il s'agit d'un fin cordon en berge de Seine surplombant le fleuve. Il a été aménagé en espace public dès 1978 et a vu la création d'une promenade paysagée en 2008 valorisant ce

secteur et la liaison à une gare servant au fonctionnement touristique d'un circuit ferroviaire interne au parc emprunté par plusieurs locomotives anciennes dont certaines sont classées. Une estacade, ouvrage en balcon sur la Seine, fermée au public depuis 2005 car en état de dégradation avancé, jouxte le linéaire situé entre le pont d'Épinay et un

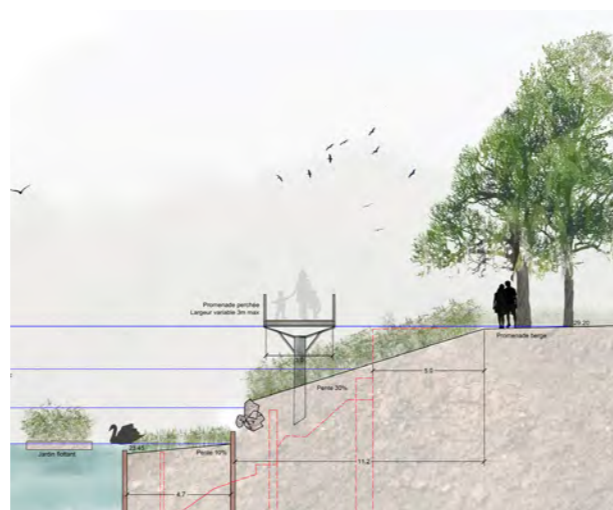
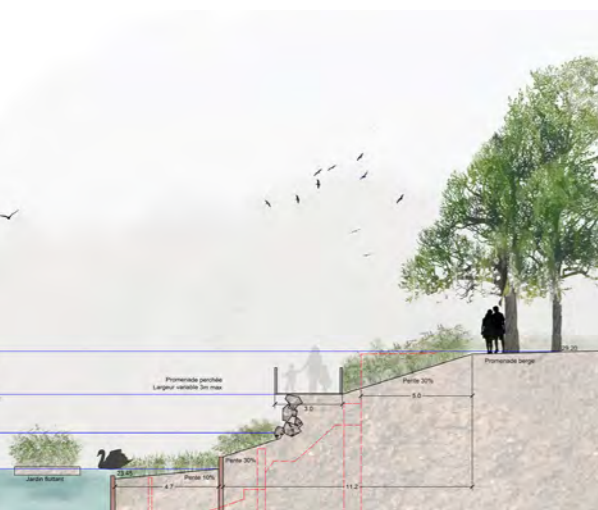
ancien local APES. La promenade est séparée de l'estacade par un écran végétal plus ou moins large doublé d'une clôture, ce qui ne permet pas de profiter du fleuve.



ET DEMAIN ?

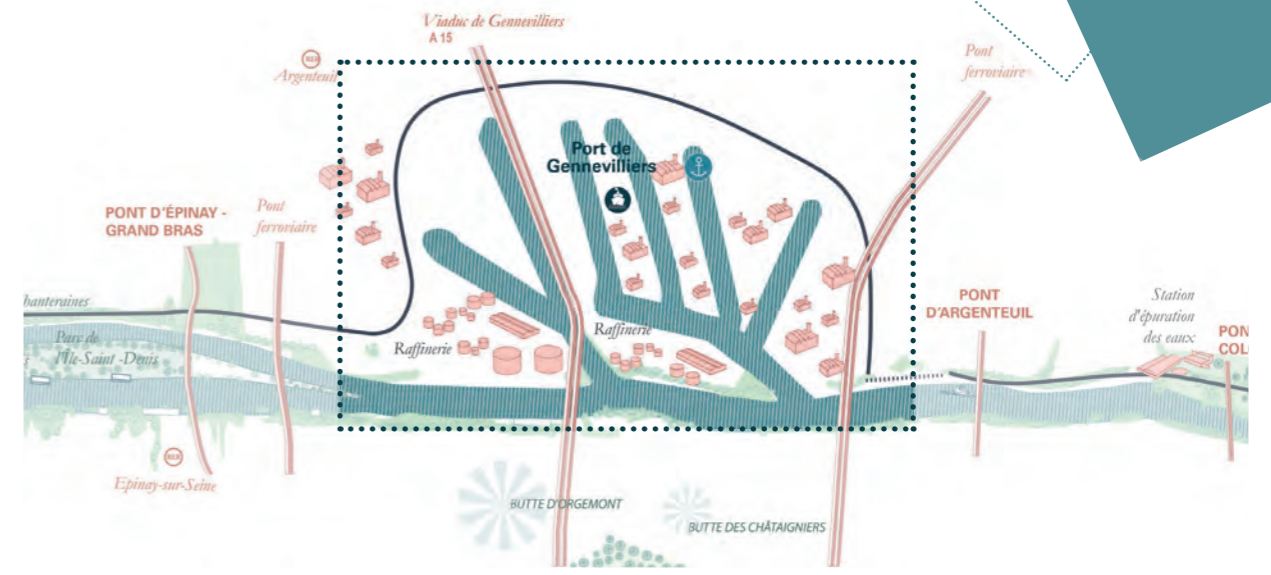
- Démolition de toutes les infrastructures de l'estacade.
- Création d'espaces récréatifs propices à la détente le long de la Seine et à l'activité de loisirs, en continuité avec les équipements du reste du parc des Chanteraines.
- Création d'installations permettant la pratique d'une activité nautique.
- Conciliation harmonieuse et maîtrisée des différents usages : promenade, course à pied, activités sur berge et sur plan d'eau dans le cadre de la pratique des sports nautiques, etc.
- Continuité des cheminements avoisinants pour un aménagement homogène et connecté.
- Mise en cohérence du projet d'aménagement entre végétalisation, biodiversité et usages.
- Réappropriation de la Seine par les riverains.
- Continuité paysagère avec la promenade haute existante, à travers une potentielle extension sur l'emprise de l'estacade actuelle.
- Dépollution du site sur les emprises strictement nécessaires à la réalisation des travaux.
- Renaturation des berges de Seine avec un objectif d'amélioration de la qualité du milieu naturel, en cohérence avec les écosystèmes environnants.
- Développement d'une biodiversité significative.
- Variation des écosystèmes et exploitation du dénivelé considéré (5,50 m) : mise en œuvre de techniques végétales, talutage léger, limitation des phénomènes d'érosion.
- Organisation spatiale appropriée aux objectifs et aux contraintes de site.
- Sélection de végétaux et d'aménagements architecturaux avec prise en compte de la notion de durabilité des essences et de vieillissement des structures.
- Sécurisation du site et des accès, confortement de berge adapté aux sollicitations extérieures.

EGIS / Atelier Villes & Paysages - 2021



26 - PROMENADE IMMERSIVE AVEC VUE SUR LA VIE DU PORT PORT DE GENNEVILLIERS

Gennevilliers



DIMENSION

3800 m de berges
3600 m pour l'itinéraire de contournement

TEMPS DU PROJET

Opération complexe +10 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Gennevilliers
HAROPA PORT

ENVELOPPE FINANCIÈRE

5-15 M€

ENJEUX

UN OBJECTIF DE CONTINUITÉ AVEC DES SECTEURS À PRIORISER . A.2

FLEUVE ET VILLE CONNECTÉS . A.3

UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES
ET LOGISTIQUES POUR VALORISER LE PAYSAGE ET
GARANTIR UNE MIXITE D'USAGES DE LA SEINE . E

AUJOURD'HUI ...

Inséré entre le parc des Chanteraines et le parc Pierre Lagravère (via le quai du petit Gennevilliers), le Port de Gennevilliers est un site portuaire majeur à l'échelle de l'agglomération parisienne. Composé de six darses desservies par deux chenaux, il confère aux berges de Seine une ambiance industrielle marquée entre autre par les grands portiques rouges du port à conteneurs. À l'échelle de l'Alto Seine Parc, il constitue une enclave importante

où l'accès aux berges est parfois interdit (quai de chargement sous douane par exemple) ou très difficile (presqu'île entre les deux chenaux), bien que présentant des points de vue intéressants sur le fleuve et les activités portuaires. L'itinéraire de contournement du port permettant de relier la Promenade bleue en amont et en aval du site emprunte la route principale du port sur 3,6 km. La circulation intense de poids lourds cumulée à l'échelle

du site rend actuellement le lieu peu amène pour les promeneurs à pieds. Les cyclistes et utilisateurs des véloroutes peuvent par contre bénéficier d'un itinéraire partiellement sécurisé qu'il semble pertinent d'achever.

Sur cet itinéraire plusieurs lieux emblématiques pourraient être mis en valeur pour les cyclistes de passage : points de vue sur les darses 1 et 2.

ET DEMAIN ?

VRD

- Aménagements, à partager avec HAROPA PORT, pour apaiser la circulation (réduction de la vitesse notamment)
- Achèvement, à partager avec HAROPA PORT, de l'itinéraire cyclable sécurisé sur la route principale, en connexion avec la Promenade bleue

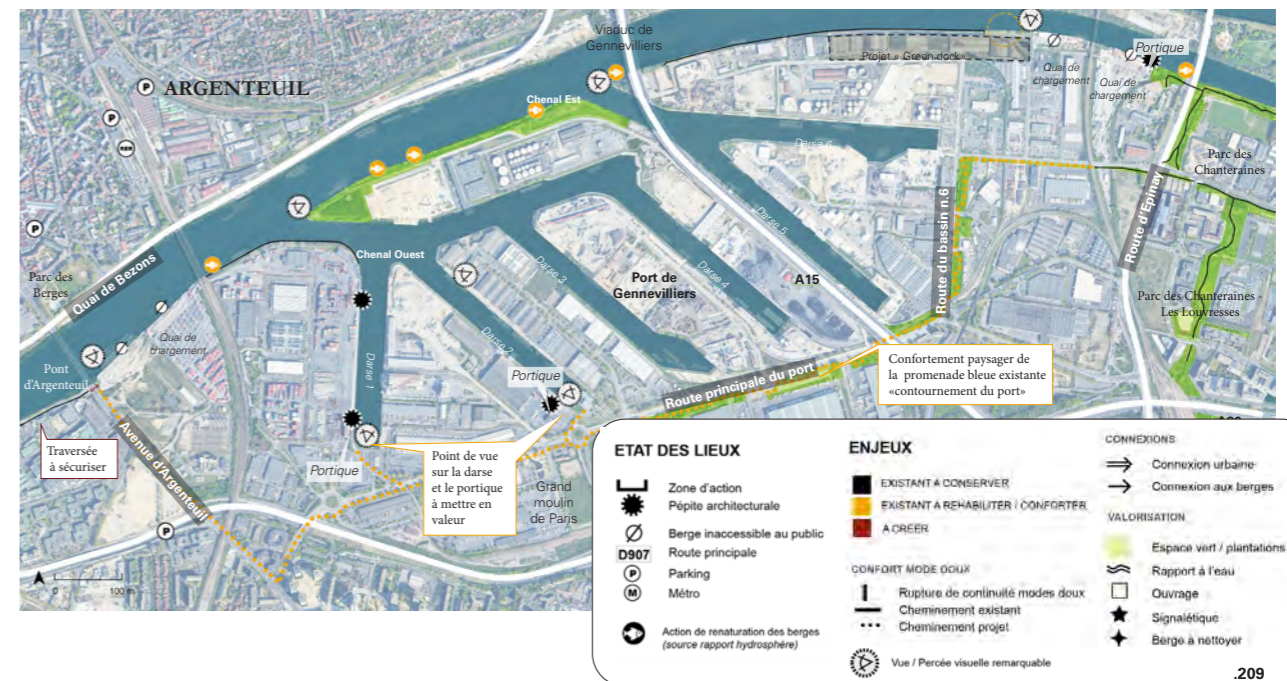
avant et après le port

PAYSAGE

- Confortement arboré et arbustif de la route principale
- A construire avec HAROPA PORT, valorisation du patrimoine architectural industriel et portuaire par la mise en place d'une signalétique pédagogique

ÉQUIPEMENTS

- Mise en valeur du point de vue sur la darse 1 par la rénovation du balcon existant.
- Création d'une terrasse à l'extrémité de la darse 2.



27 - DERNIÈRE ÉTAPE DE LA VÉLOROUTE AVANT L'ENTRÉE DANS LE PORT DE GENNEVILLIERS

QUAI DU PETIT GENNEVILLIERS

Gennevilliers

DIMENSION

700 m de berges

TEMPS DU PROJET

Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Gennevilliers

ENVELOPPE FINANCIÈRE

5-15 M€

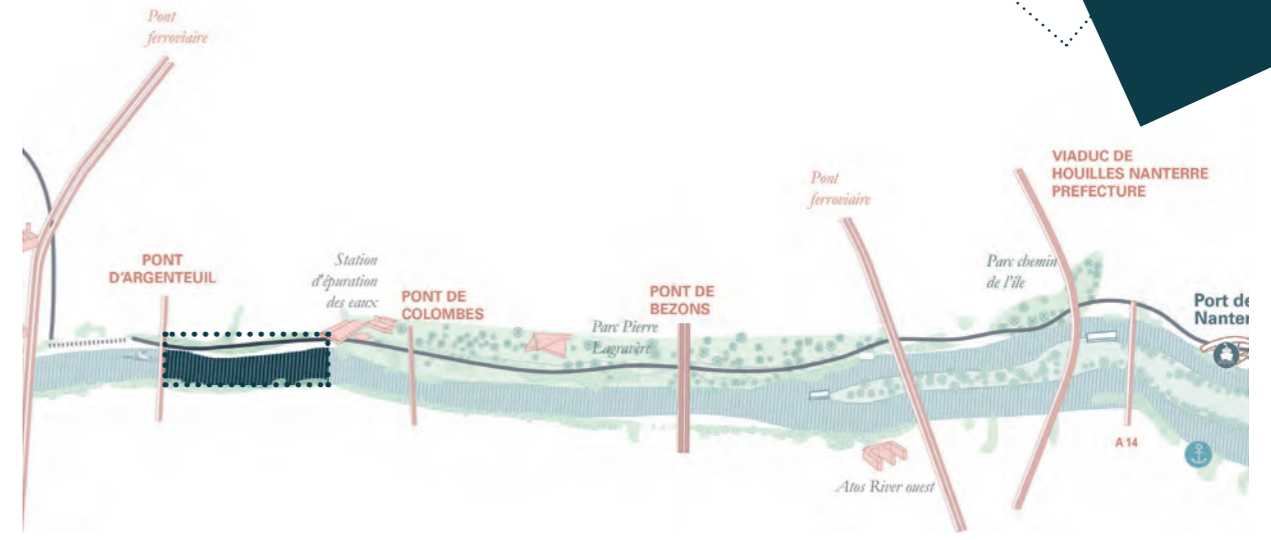
ENJEUX

UN OBJECTIF DE CONTINUITÉ AVEC DES SECTEURS À PRIORISER . A.2

UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS (RE)CONCILIANT URBANITÉ ET NATURE . B.2

FAVORISER LA RÉAPPROPRIATION DU FLEUVE À TRAVERS LA PRATIQUE SPORTIVE . C.3



AUJOURD'HUI ...

Le quai du Petit Gennevilliers se situe à proximité d'un site industriel, sur le tracé de la véloroute entre le pont d'Argenteuil et la Promenade bleue venant de Colombes.

Le quai se connecte à l'avenue d'Argenteuil au niveau de la tête de pont. Ce carrefour serait à reprendre afin de garantir la sécurité des traversées piétonnes et cyclables.

Sur le quai, la bande cyclable est partagée avec les voitures qui sortent

des parkings privés des entreprises. Le marquage au sol et la chaussée sont abîmés. La désimperméabilisation partielle du revêtement de la chaussée et la création d'une voie partagée est à prévoir. En effet, le trottoir est inexistant et ne permet pas de circulations piétonnes confortables. L'aménagement sécurisé du quai permettrait ainsi de prolonger la Promenade bleue et de conforter la véloroute.

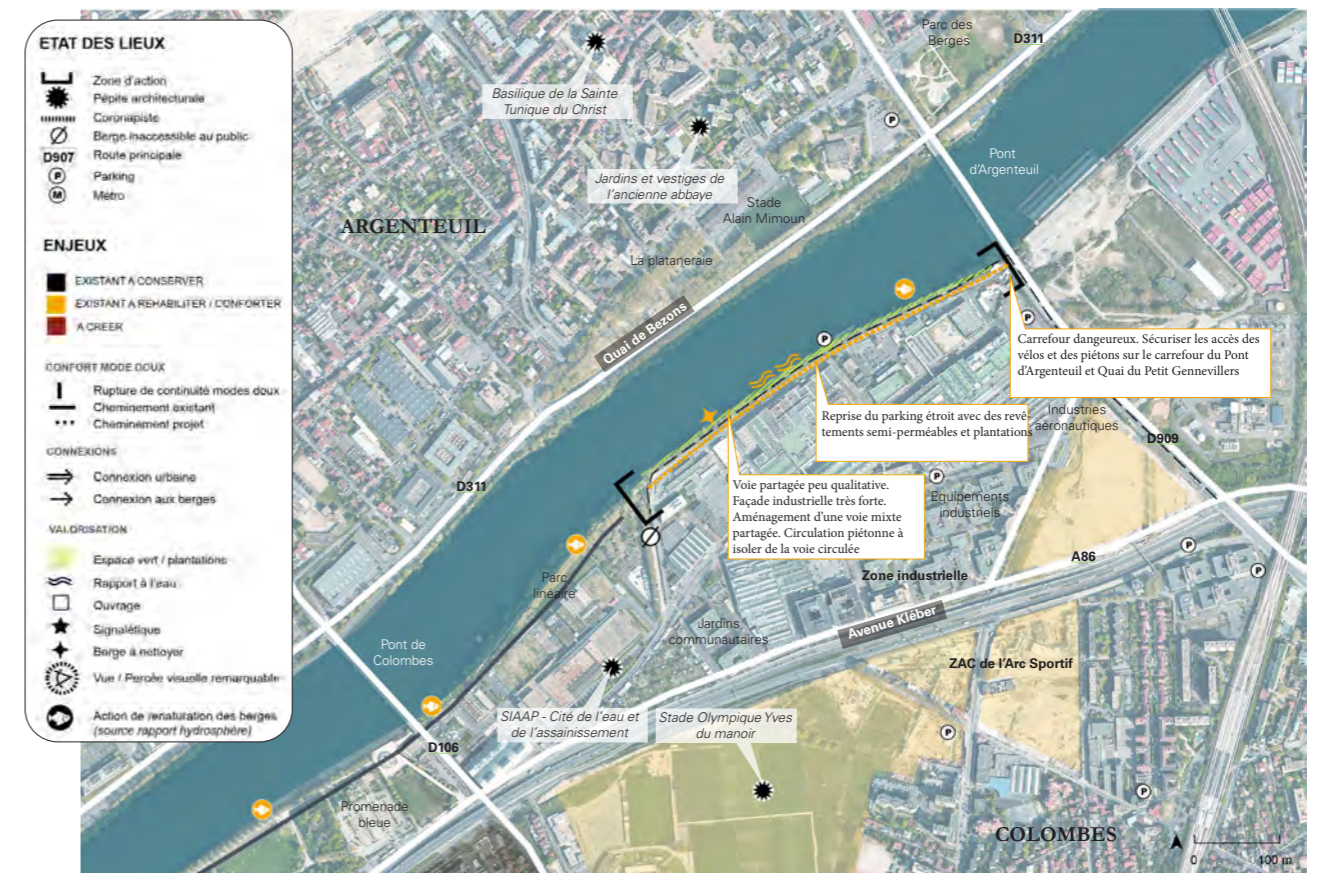
Le haut des berges est occupé par des

espèces exotiques invasives qui sont à arracher. Des herbiers aquatiques sont implantés en bas des berges et abritent des frayères sur une grande partie du linéaire. Les berges végétalisées sont très diversifiées offrent un beau potentiel de renaturation, mais elles sont négligées et fortement érodées notamment en partie aval. Un nettoyage est à prévoir, ainsi que le renforcement des berges et de la ripisylve.

Panorama sur la Seine depuis une des estacades à restaurer

Berges existantes à fort potentiel de renaturation

Quai à aménager pour prolonger la Promenade bleue



ET DEMAIN ?

VRD

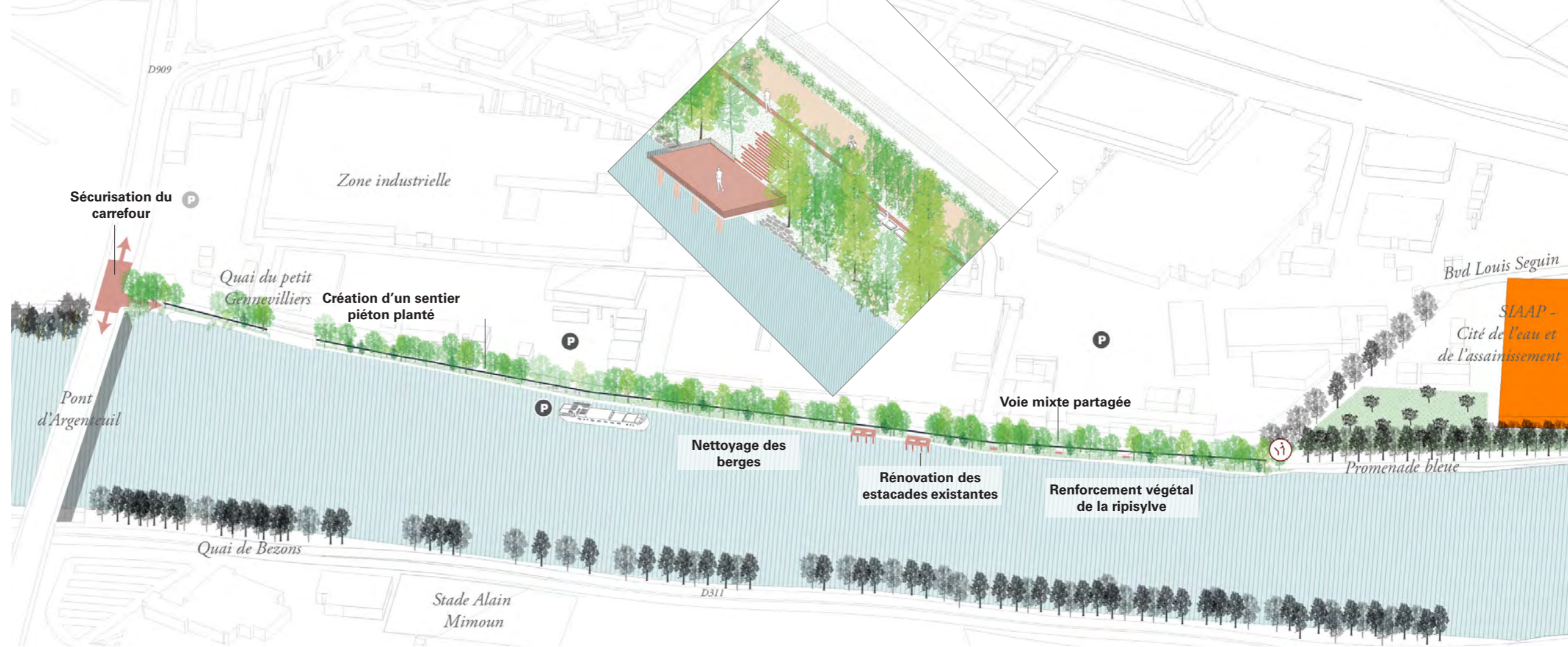
- Sécuriser les accès vélos et piétons sur le carrefour du Pont d'Argenteuil et Quai du Petit Gennevilliers RD909
- Aménager un quai avec une voie mixte partagée à 5 m de largeur
- Création d'un sentier pédestre isolé de la voirie afin de prolonger la Promenade bleue

EQUIPEMENTS

- Implantation de mobilier le long du chemin de traverse : bancs, corbeilles, lumières...
- Rénovation des estacades existantes et installation de mobilier

PAYSAGE

- Renouvellement et diversification de la trame végétale existante
- Reprise des zones de stationnement
- Création d'une bande plantée arbustive contre la voirie côté zone industrielle
- Nettoyage des berges
- Renforcement et renaturation de la berge en continuité avec les berges de Colombes (par exemple via des cordons anti-batillage)



28 - UNE MISE EN VALEUR ILLUSTRÉE DU PAYSAGE FLUVIAL ET DE SA BIODIVERSITÉ

BERGE DE COLOMBES

Colombes

DIMENSION

280 m de berges

TEMPS DU PROJET

Conforter 3/5 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Colombes
VNF

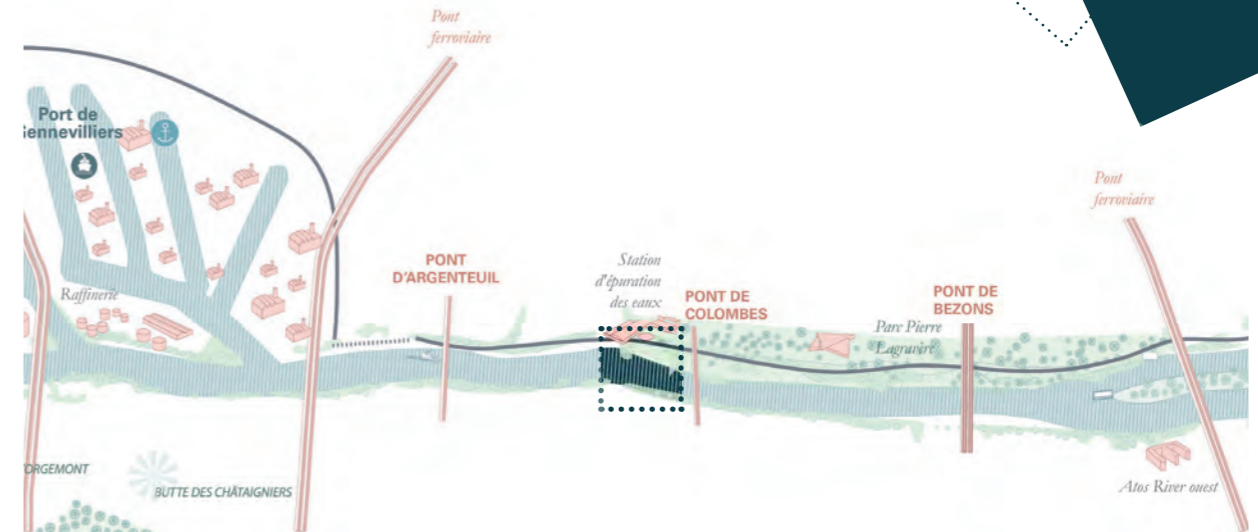
ENVELOPPE FINANCIÈRE

< 2M€

ENJEUX

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE B.1

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1



Cette action est ici illustrée à titre d'exemple et pourrait être amenée à être reproduite ailleurs (sous cette forme ou d'autres formes proches) sur les secteurs de la Seine avec des enjeux forts de renaturation.

AUJOURD'HUI ...

La section, comprise entre le quai du petit Gennevilliers et le barrage à flottants du SIAAP sur la commune de Colombes est la dernière aménagée de la Promenade bleue qui permet de relier Rueil-Malmaison au parc Lagravère. Ce secteur fait partie du parc Lagravère et est géré par la Direction des Parcs Paysages et Environnement, le Département étant propriétaire du foncier. Un cheminement piétons/vélos confortable est existant en haut de berges et un talus en légère pente permet de rejoindre la Seine. Le secteur présente un enjeu fort en terme de développement des frayères et on constate des vestiges d'anciens aménagements qui ne sont plus fonctionnels aujourd'hui (cordons d'enrochements notamment).

ET DEMAIN ?

- Ouverture sur les espaces ripisylves en maintenant les beaux sujets arborés et en conservant les massifs arbustifs en haut de berge
- Limitation du phénomène de batillage par la mise en œuvre d'un cordon d'enrochements
- Création d'ouvertures sur la Seine permettant à la lumière de passer
- Remodelage fonctionnel des berges et mise en place de plages d'hélophytes
- Pérennisation des berges par des techniques légères (génie végétal, enrochement libre)
- Création d'espaces dédiés à la sensibilisation du public
- Renforcement du pied de talus pour limiter l'érosion des berges herbacées

Berge existante au droit du site

Intentions
Haut-fonds et berges renforcées par du génie végétal

29 - LA RECONQUÊTE DE LA SEINE PAR LA PRATIQUE SPORTIVE ILLUSTRÉE

PONT DE COLOMBES - PARC LAGRAVÈRE

Colombes

DIMENSION
640 m²

TEMPS DU PROJET
Conforter 3/5 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS
Commune de Colombes
VNF

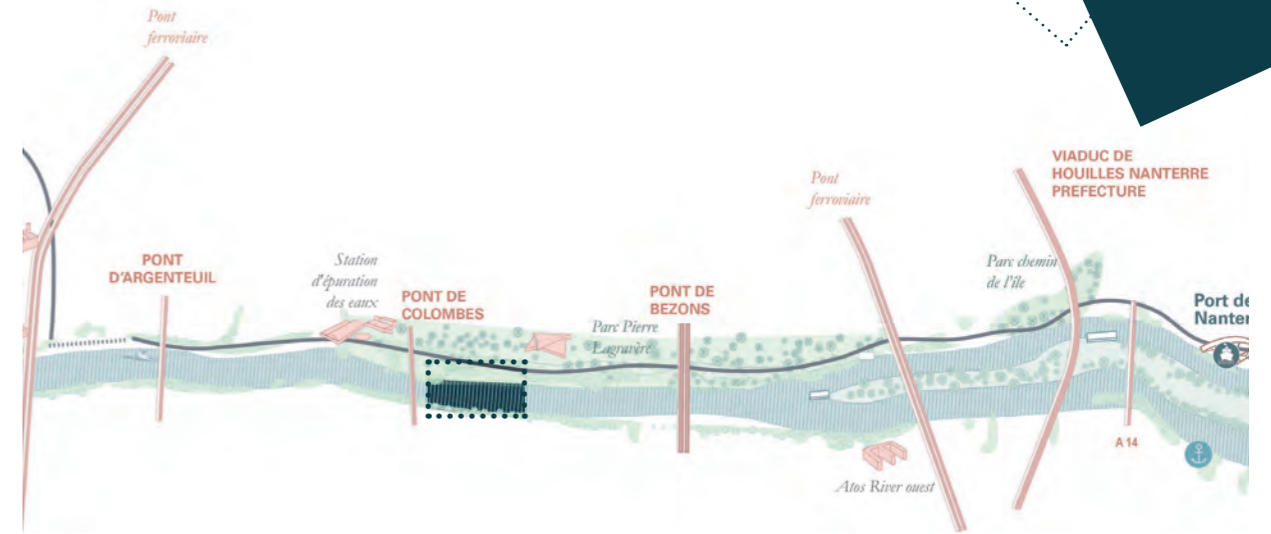
ENVELOPPE FINANCIÈRE
< 2 M€

ENJEUX

OFFRIR AUX CITADINS UN ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ VALORISÉE ET FAIRE DÉCOUVRIR LE GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE . B.1

FAVORISER LA RÉAPPROPRIATION DU FLEUVE À TRAVERS LA PRATIQUE SPORTIVE . C.3

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATURELLE DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3



AUJOURD'HUI ...

Il est recherché sur la zone d'étude un espace dédié aux pratiques activités nautiques libres. La zone située au pied du Pont de Colombes, au niveau de la Promenade bleue, juste à l'entrée du Parc Pierre Lagravère pourrait répondre à cette attente. Cet espace possède les qualités nécessaires à l'implantation d'un ponton pour pratiques nautiques : espace dégagé, zone autorisée, Seine dégagée et paisible, proximité

du parking du parc, accessibilité via tous transports, sur le trajet de la Promenade bleue aménagée.

Il conviendra d'accompagner le ponton d'amarrage par une plateforme haute au niveau de la Promenade bleue, comprenant : un petit local pour location de matériel et petite restauration, une terrasse pour l'installation de tables de pique-nique, des transats, la réalisation de cours initiatiques, yoga, etc.

Une placette sera également aménagée sur la Promenade bleue afin de marquer l'accès à l'espace nautique.

Cette action est ici illustrée à titre d'exemple et pourrait être amenée à être reproduite ailleurs (sous cette forme ou d'autres formes proches) sur les secteurs de la Seine où la pratique nautique est envisageable.

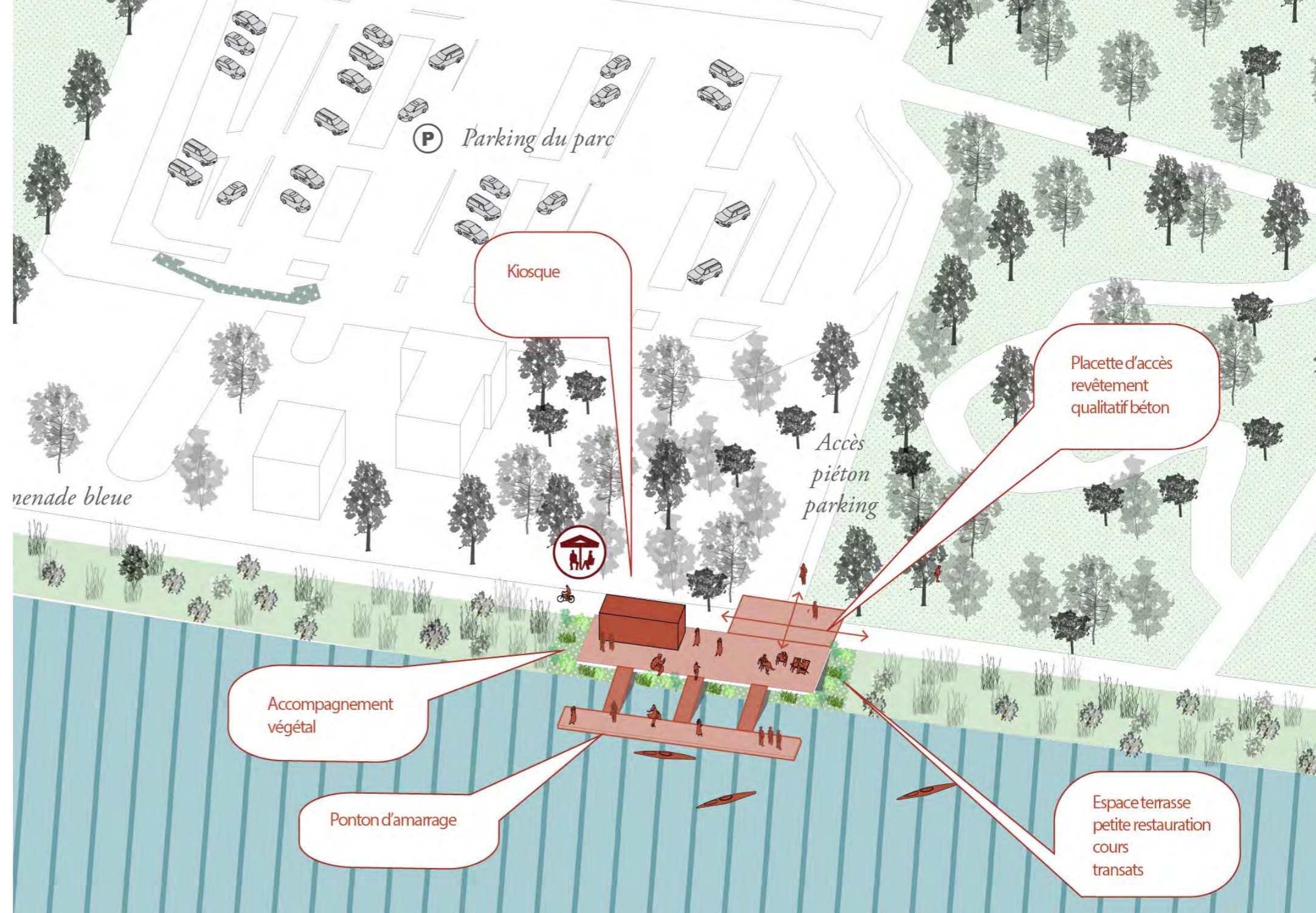
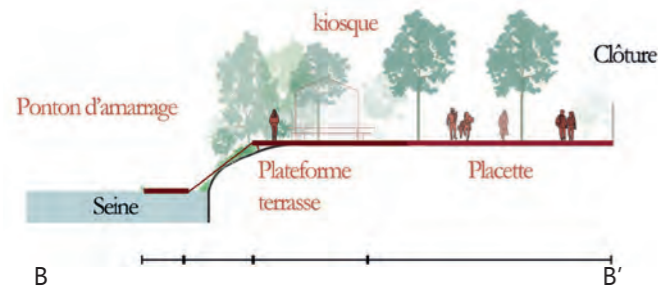
Accès depuis l'entrée du parc

Promenade haute existante

Accès piétons vers le parking



ET DEMAIN ?



VRD

- Aménagement d'une placette d'accès béton

PAYSAGE

- Intégration de plantations dans la structure végétale existante (arbres, arbustes et hélophytes en berge basse)

ÉQUIPEMENTS

- Aménagement d'une terrasse haute en platelage bois
- Mise en place d'un ponton d'amarrage flottant relié par 3 rampes d'accès
- Implantation d'un local en structure légère pour installer un espace de location, de petite restauration, des espaces techniques...
- Implantation d'équipements divers (transats, tables, etc.)
- Signalétique directionnelle et pédagogique

30 - FAIRE ENTRER LE FLEUVE DANS LE PARC - PLAGE OU JARDIN AQUATIQUE PARC LAGRAVÈRE

Colombes

DIMENSION

1 ha
60 m de berges

TEMPS DU PROJET

Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Colombes
VNF

ENVELOPPE FINANCIÈRE

2-5 M€

ENJEUX

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE B.1

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1

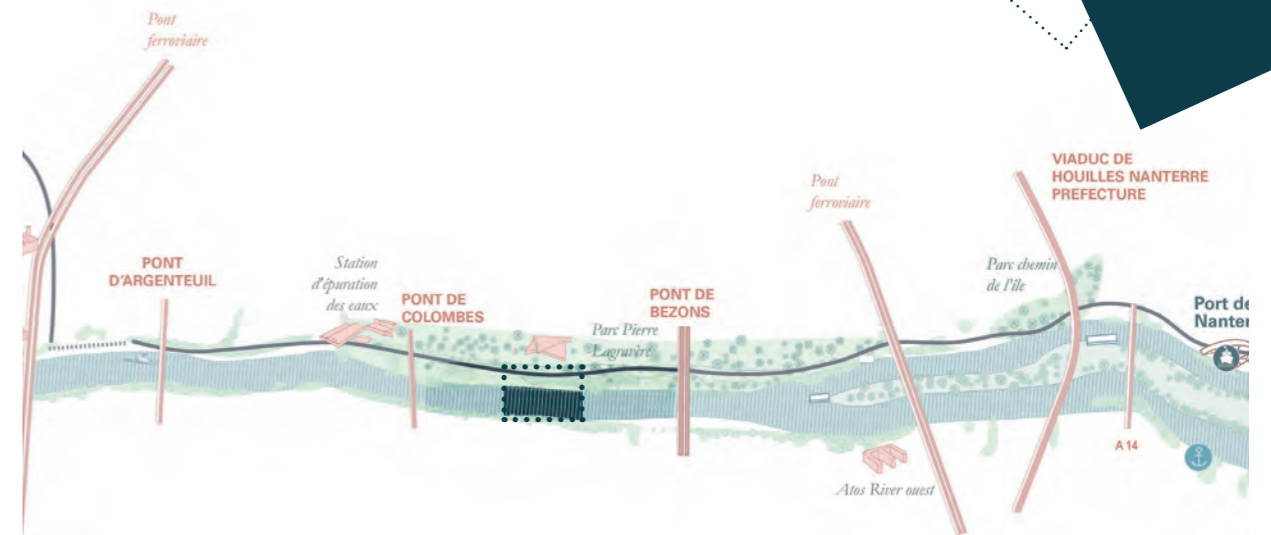
IMAGINER DES PROJETS CONTRIBUANT À LIMITER LES INONDATIONS . D.2

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATUREL DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3



Promenade bleue au droit du site

Friche et parking existants à aménager



AUJOURD'HUI ...

La parc Pierre-Lagravère s'étend le long de la Seine sur une superficie de 26 hectares avec en son sein plusieurs équipements publics. Un concours de réaménagement remporté par le paysagiste Christophe Delmar a déjà permis la mise en valeur de certaines parties du parc, une meilleure connexion à la ville et une continuité de la Promenade bleue en bord de fleuve.

Le secteur central n'a cependant pas encore fait l'objet d'une requalification. Cette emprise reste peu valorisée et peu fréquentée par le public. Elle est actuellement occupée par des parkings, du stockage et des équipements temporaires (chapiteaux notamment) mal intégrés au parc. Sa situation géographique centrale, en connexion avec la Seine et à proximité immédiate de la piscine pourrait en faire un lieu fédérateur à l'échelle du parc.

La réalisation de la troisième et ultime phase du projet permettrait ainsi d'améliorer grandement les circulations vers les équipements sportifs présents sur le site ainsi qu'une réelle perméabilité entre le fleuve et le parc, au-delà de la continuité piétonne existante.

ET DEMAIN ?

- Achever la connexion du parc Lagravère aux berges de Seine, révéler la centralité du parc et des équipements sportifs du site

- Créer un espace vert ouvert (une plaine) en pente douce vers la Seine pour magnifier la vue sur le fleuve depuis le parc et permettre aux usagers de se rapprocher de l'eau

- Suivant les scénarios (4 solutions sont proposées par l'étude Delmar), faire entrer le fleuve dans le parc à travers la création d'une zone humide propice au développement d'une biodiversité (flore et faune) typique de la ripisylve

- A l'échelle du projet, ce lieu permet de créer une zone de fraîcheur en période de forte chaleur et offre un volume d'expansion des eaux en cas de crue.



Une des propositions d'aménagement - Photomontage BRUEL-DELMAR/PROGEXIAL



Plan masse du scénario - BRUEL-DELMAR/PROGEXIAL



Une des propositions d'aménagement - Photomontage BRUEL-DELMAR/PROGEXIAL



31 - NOUVELLE EXTENSION SUR LA SEINE POUR LE PARC DU CHEMIN DE L'ÎLE

L'ESTACADE DES ANCIENNES PAPETERIES

Nanterre

DIMENSION

1000 m²
250 m de berges

TEMPS DU PROJET

Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS

Commune de Nanterre
HAROPA PORT

ENVELOPPE FINANCIÈRE

2-5 M€

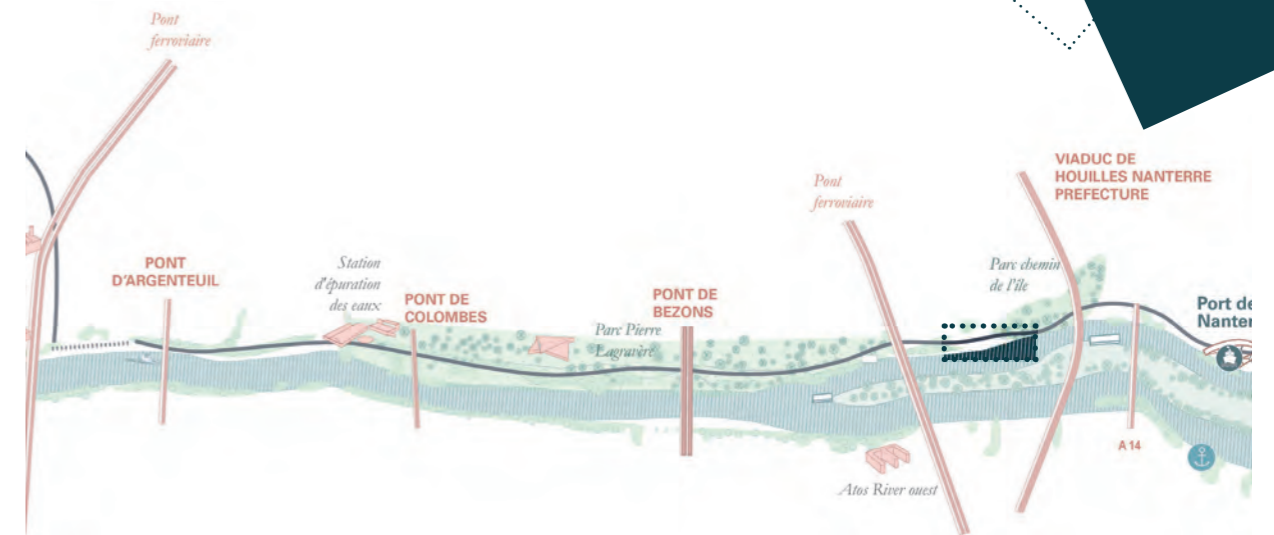
ENJEUX

OFFRIR AUX CITADINS L'ACCÈS À UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET AU GRAND PAYSAGE DE PLAINE FLUVIALE . D.1

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1

IMAGINER DES PROJETS CONTRIBUANT À LIMITER LES INONDATIONS . D.2

VALORISER L'OASIS DE FRAICHEUR NATUREL DE LA SEINE EN PÉRIODE DE CANICULE . D.3



AUJOURD'HUI ...

Le parc du chemin de l'île a ouvert en 2006 sur une première emprise principale. Depuis, au fur et à mesure de la mutation des emprises industrielles alentours et de l'avancement du projet urbain plusieurs extensions ont eu lieu.

Les premiers travaux d'aménagement ont permis la création de bassins plantés de filtres végétaux qui contribuent à épurer l'eau de la Seine avant de la rejeter dans le contrefossé, de prairies et plantations, de jeux pour enfants, de circulations et surfaces minérales, de jardins familiaux, de plusieurs pavillons abritant des espaces conviviaux ou pédagogiques...

Dernièrement, le Département des Hauts-de-Seine a engagé une nouvelle extension du parc, sur le secteur dit de la papeterie. S'adossant notamment au chemin de halage du bord de Seine, cette extension va renforcer la végétalisation présente sur le site, créer une mare et offrir de nouveaux espaces de loisirs (plaines de jeux). L'aménagement a vocation à conforter le caractère identitaire du lieu, notamment sur le thème de l'eau, et la relation avec la proximité de la Seine.

Au droit de cette emprise, sur la Seine, hors du périmètre d'intervention actuellement défini pour le parc, est présente une ancienne estacade qui

témoigne de l'activité industrielle passée. Son état de dégradation implique toutefois la sécurisation du périmètre alentour, éloignant de fait du fleuve les promeneurs du parc et du chemin de halage.

La démolition de l'estacade (partielle ou complète suivant état et opportunité) permettrait une renaturation de la berge actuellement interrompue. C'est également une belle opportunité pour affirmer sur ce linéaire la relation du parc avec la Seine en créant par exemple un belvédère.



Emprise prévue pour le parc du chemin de l'île

ET DEMAIN ?

- Démolition partielle ou intégrale de l'estacade (suivant possibilités de sécurisation et de réutilisation ponctuelle de la structure pour création de belvédères par exemple)

- Renaturation de la berge de Seine par des techniques de génie végétal

- Renforcement de la présence du végétal en berge en cohérence avec le paysage de la ripisylve et celui du parc du chemin de l'île

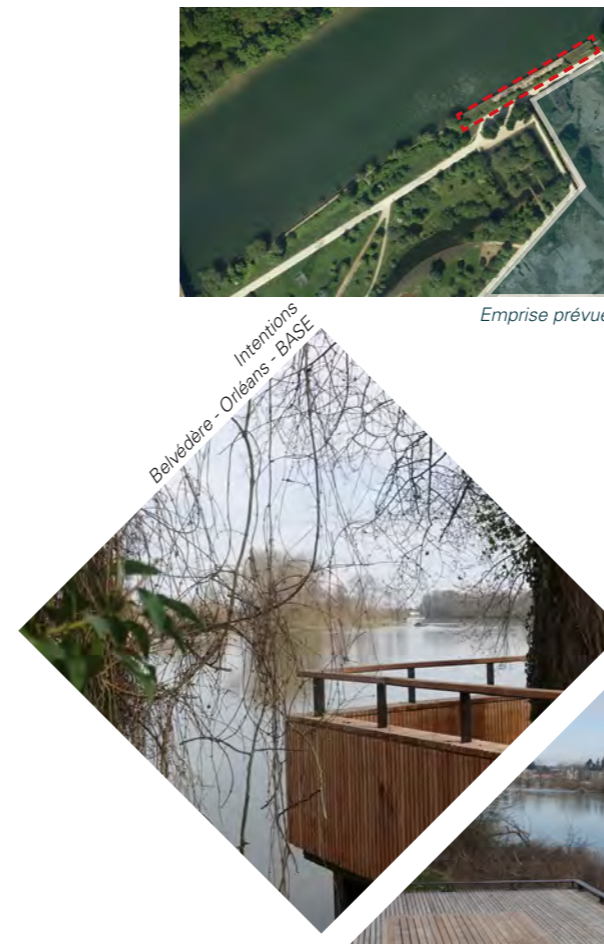
- Création de belvédères, d'accès au bord de l'eau ou d'espaces propices à des usages à définir en cohérence avec ceux du parc



Estacade existante



Promenade bleue au droit du site



Belvédère - Orléans - BASE

32 - UNE PROMENADE BUCOLIQUE AVANT DE REJOINDRE LES YVELINES

BOULEVARD DE BELLERIVE

Rueil-Malmaison

DIMENSION
550 m de berges

TEMPS DU PROJET
Conforter 3/5 ans
Aménager +6 ans

PARTENAIRES ESSENTIELS
Commune de Rueil-Malmaison
VNF

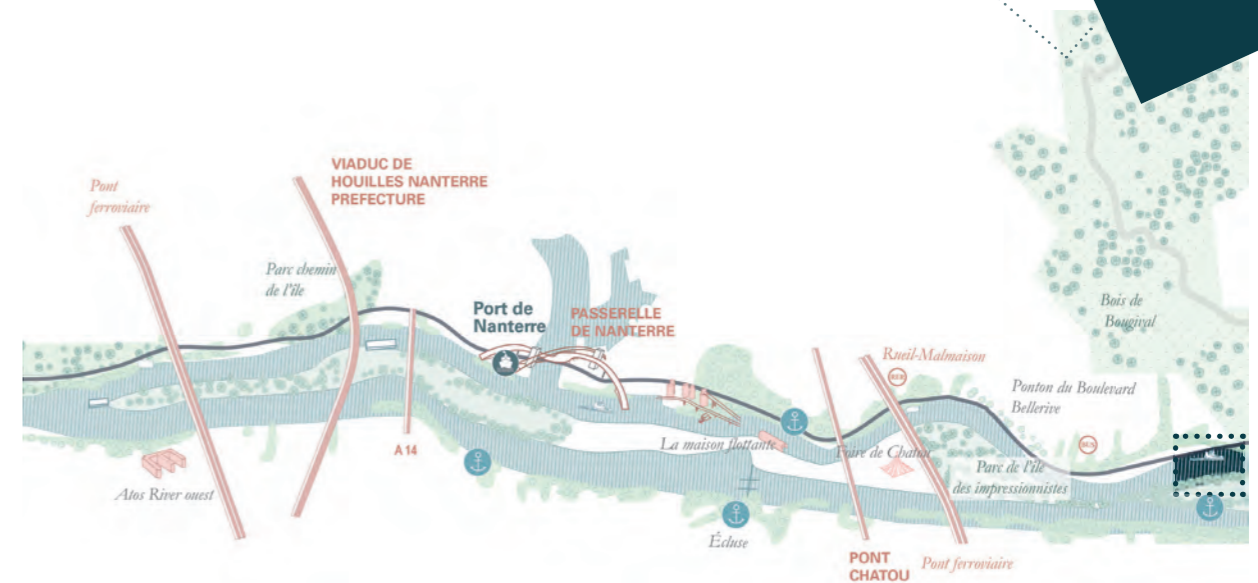
ENVELOPPE FINANCIÈRE
2-5 M€

ENJEUX

UN PARCOURS ACCESSIBLE À TOUS . A.4

CRÉER LES CONDITIONS PROPICES À LA CONVIVIALITÉ ET À L'EXPRESSION DE LA CULTURE . C.1

AMÉNAGER DES LIEUX TENANT COMPTE DU CARACTÈRE NATURELLEMENT FLUCTUANT DU FLEUVE . D.1

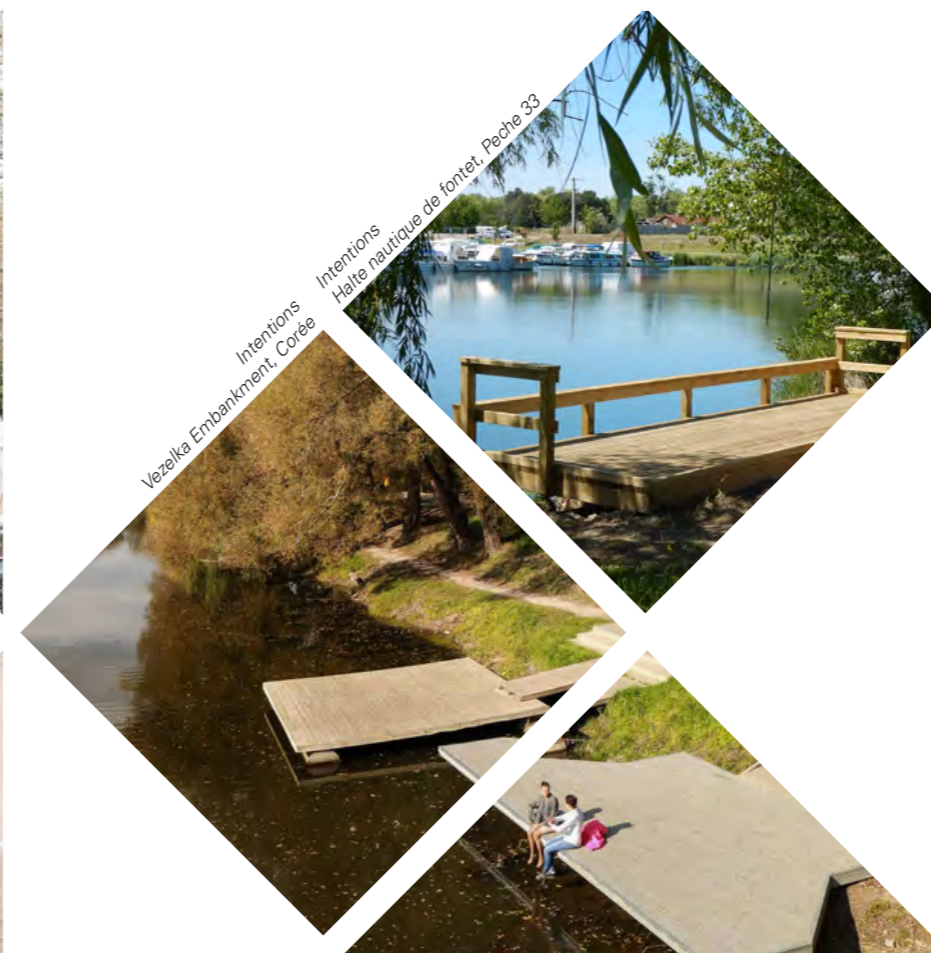


AUJOURD'HUI ...

Un « déjà-là » très qualitatif : espace bucolique qui marque la fin/départ de la Promenade bleue des Hauts-de-Seine. C'est une zone apaisée en retrait de la voirie tout en étant très accessible et en offrant plusieurs services : pontons, restauration, etc.

ET DEMAIN ?

- Réaménager la voirie communale en « vraie » voie partagée - zone de rencontre
- Créer une promenade de berge piétonne confortable avec accès PMR
- Conforter les pontons de pêche existants (rénovation, diversification)
- Améliorer les plantations de berge : nettoyage, jardins filtrants...



VI

CONCLUSION





Par ce document le Département réaffirme sa volonté de poursuivre la démarche engagée depuis 2006 d'élaborer un projet commun pour rendre la Seine aux habitants, en s'appuyant sur une vision partagée de la mixité des usages du fleuve; ces usages doivent, dorénavant, intégrer et développer des actions et dispositions volontaristes et innovantes d'adaptation au changement climatique.

Fort de la réussite des 15 km d'aménagement des berges déjà réalisés et de l'engouement des utilisateurs à la fréquentation de ces sites de nature, le Département entame donc le deuxième cycle d'un programme ambitieux d'aménagement, qui doit reposer sur un partenariat encore plus partagé avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes : les villes, les établissements publics territoriaux, Voies Navigables de France, HAROPA PORT et l'ensemble des utilisateurs du fleuve.

La reconquête des berges est un enjeu majeur du Département qui y a consacré depuis 2006 plus de 100 millions d'euros. Les pistes programmatiques présentées montrent une diversité de la nature des projets liée à la typologie actuelle des lieux, aux usages réservés du fleuve navigable, aux activités économiques qui s'y sont

développées, aux facilités de leur accès au regard des centralités urbaines, aux attentes locales, aux niveaux d'implication d'acteurs opérationnels, etc. Ces dispositions engendrent en conséquence des faisabilités très différenciées portées par le Département, les villes, les gestionnaires du domaine public fluvial et leurs amodiataires, avec des niveaux d'engagement financiers individuels ou collectifs qui peuvent présenter des écarts très importants d'un aménagement à l'autre.

Au sein du Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges de 2006, le Département s'est engagé en tant que maître d'ouvrage des opérations sur le plan opérationnel et sur le plan financier, supportant en moyenne les trois quarts de la charge financière des opérations, le quart restant étant avancé par les communes volontaires pour aménager la part de leur territoire riverain du fleuve.

Le Département renouvelle, au travers de ce document, son engagement de maître d'ouvrage opérationnel et financier des opérations d'aménagement des berges.

Afin de déployer de façon plus généralisée cette politique attendue par les alto-séquanais, mais dont on sait que les temps de réalisation sont notamment inféodés aux dispositions

d'autorisations réglementaires, il est nécessaire de saisir toutes les opportunités d'intervention sur les berges, en association notamment avec les plans de mobilité ou les volontés ou dynamiques locales des projets urbains. Il s'agira alors de les décliner en projet, ou de s'associer aux projets d'autres maîtres d'ouvrages, afin d'y faire diffuser et réaliser les intentions soutenant ce deuxième cycle d'aménagement : achever et diversifier les itinéraires de la Promenade bleue, développer une nature de proximité, redécouvrir la Seine au travers de nouveaux usages, contribuer à l'adaptation des villes au changement climatique, accompagner les mutations industrielles et logistiques.

En ce sens, l'engagement financier du Département sera à la hauteur des enjeux et se déclinera de manière opérationnelle dans une charte à intervenir et qui définira les modalités contractuelles d'intervention et de gestion des aménagements futurs entre le Département et ses partenaires.

Ces orientations et objectifs d'aménagement sont un élément structurant du projet de territoire du Département des Hauts-de-Seine.



CRÉDITS

Département des Hauts-de-Seine

Direction de l'Eau
Pôle Attractivité, Culture et Territoire

57 rue des Longues Raies
92731 Nanterre Cedex

www.hauts-de-seine.fr

Ce document a été réalisé par les agents de la Direction de l'eau avec l'appui de BASE et d'Hydrosphère pour la mise à jour du diagnostic et certaines propositions d'actions.

Crédits photographiques :

© CD92 - Willy Labre / © CD92 - Olivier Ravoire / © CD92 - Julia Brechler / © CD92 - Jean-Luc Dolmaire / © CD92 - Stéphanie Gutierrez Ortega © CD92 - Direction des Parcs, des Paysages et de l'Environnement © CD92 - Direction de l'eau / Unité travaux Seine © BASE / © Hydrosphere / © Quatrevingtdouze

Conception graphique :

BASE

Nous nous sommes efforcés d'appliquer les prescriptions légales concernant les droits iconographiques. Quiconque se considère autorisé à faire valoir des droits est prié de s'adresser au Département des Hauts-de-Seine.



Ce document s'inscrit dans la "politique de l'eau" du Département des Hauts-de-Seine.



La politique de l'eau 2022
du Département des Hauts-de-Seine

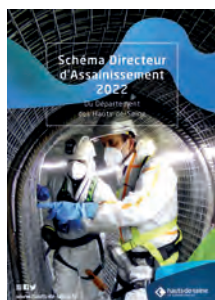


Schéma Directeur d'Assainissement 2022
du Département des Hauts-de-Seine



Schéma d'aménagement des berges de la Seine 2022
du Département des Hauts-de-Seine



Contrat de territoire «eau et climat» 2020-2024
entre le Département des Hauts-de-Seine et l'agence de l'eau Seine-Normandie



Actions de sensibilisation à la politique de l'eau
du Département des Hauts-de-Seine

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du Département



www.hauts-de-seine.fr